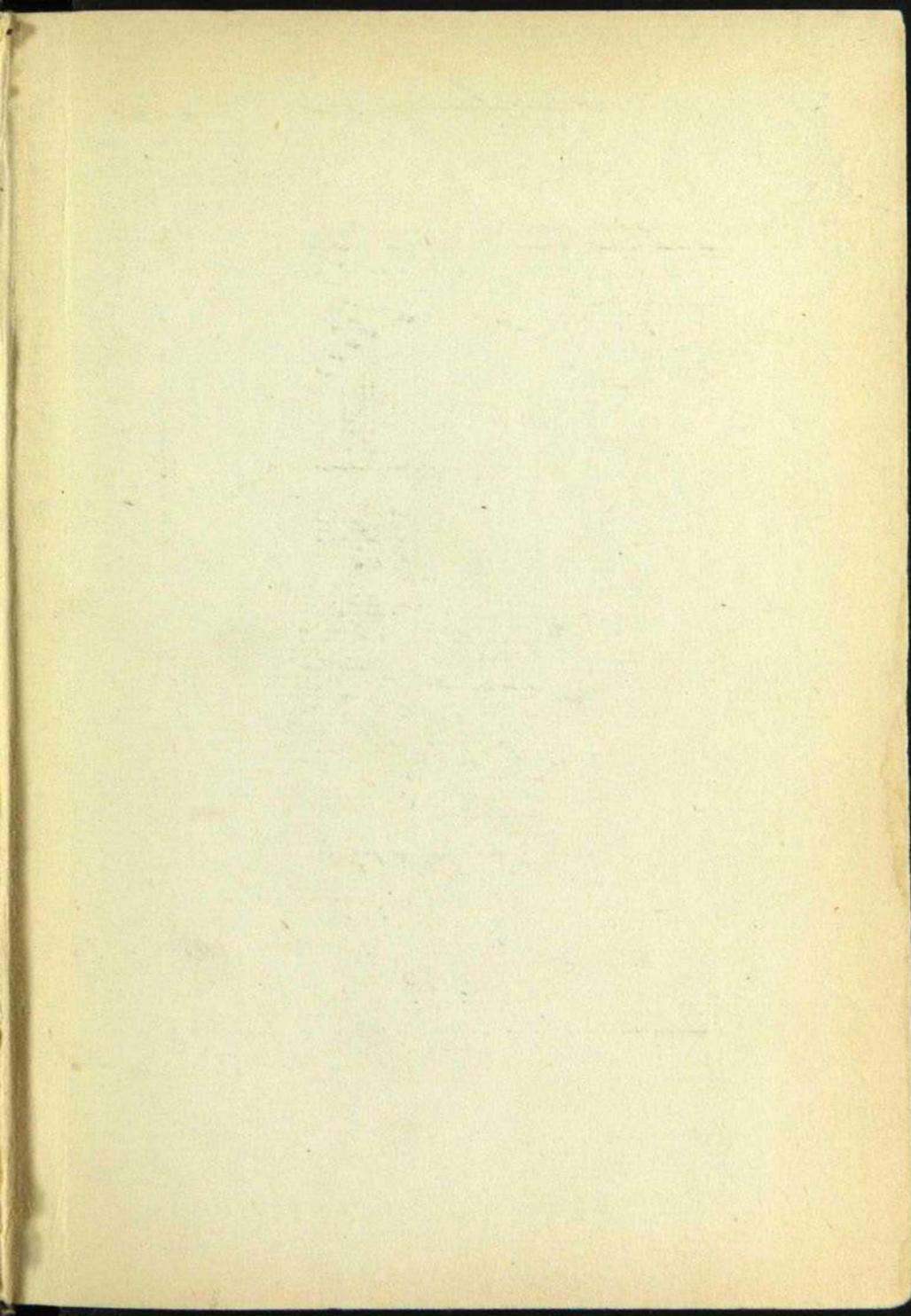
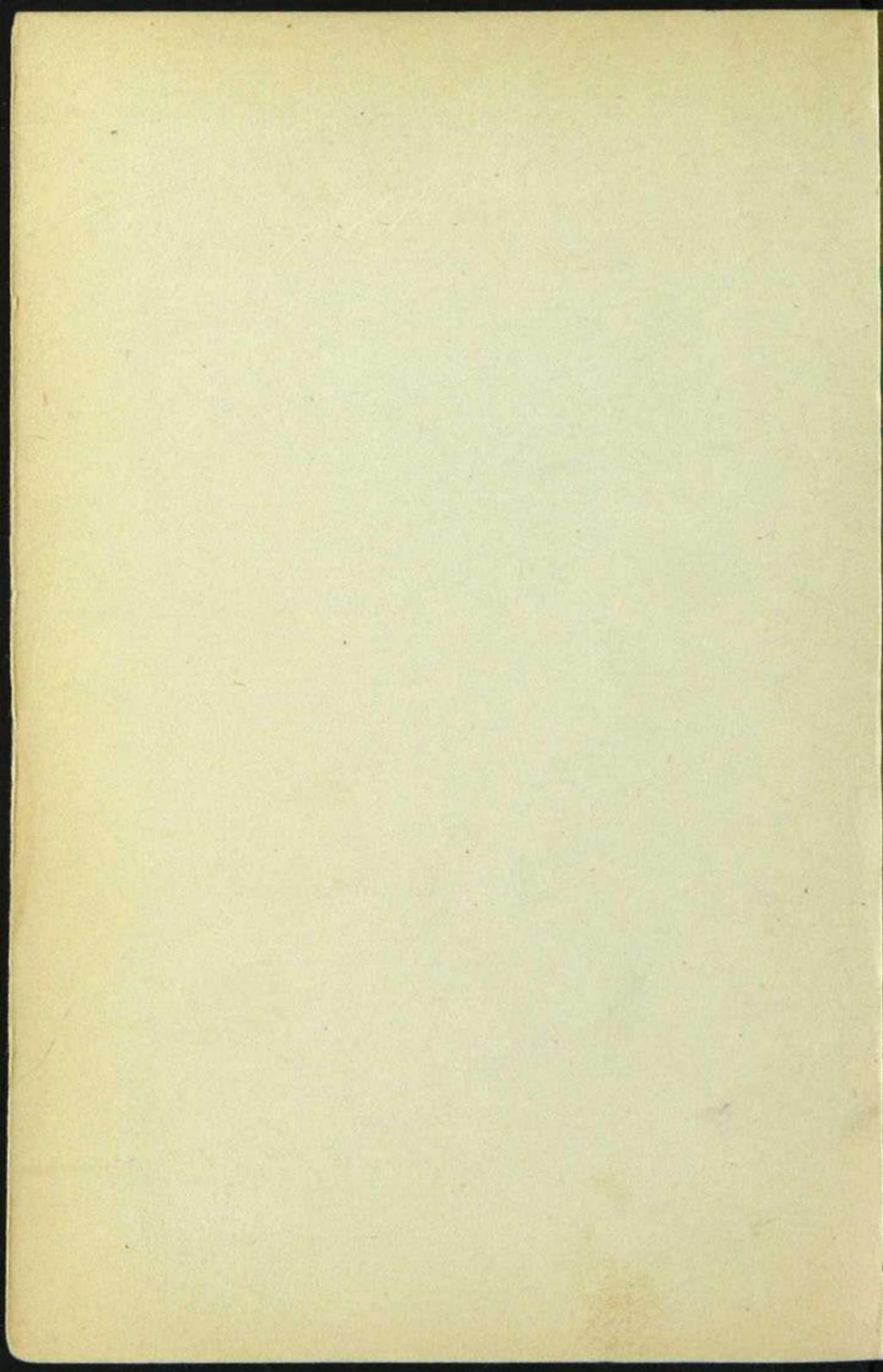


BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTREAL







A B B É L I O N E L G R O U L X

NOTRE MAÎTRE LE PASSÉ



LIBRAIRIE
GRANGER FRÈRES
LIMITÉE

DU MÊME AUTEUR :

- Une Croisade d'Adolescents*, in-12, Québec, 1912.
Les Rapailages, Vieilles choses, vieilles gens, Bibliothèque de l'Action Française (32e mille).
Chez nos Ancêtres, in-12, Bibliothèque de l'Action Française, 1920. Deuxième éd. 1933.
Notre Maître, le Passé, in-12, Bibliothèque de l'Action Française, 1924.
Dix ans d'Action Française, in-12, Bibliothèque de l'Action Française, 1926.
Le Français au Canada, in-8 (Cours en Sorbonne), Paris, Delagrave, 1931.
L'Appel de la Race, (Roman), (pseudonyme: Alonié de Lestres), 1922.
Au Cap Blomidon, (Roman), (pseudonyme: Alonié de Lestres), Granger Frères, 1932.
Orientations, Collection du Zodiaque "1935", 312 pages, (5e mille).

COURS D'HISTOIRE DU CANADA, À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

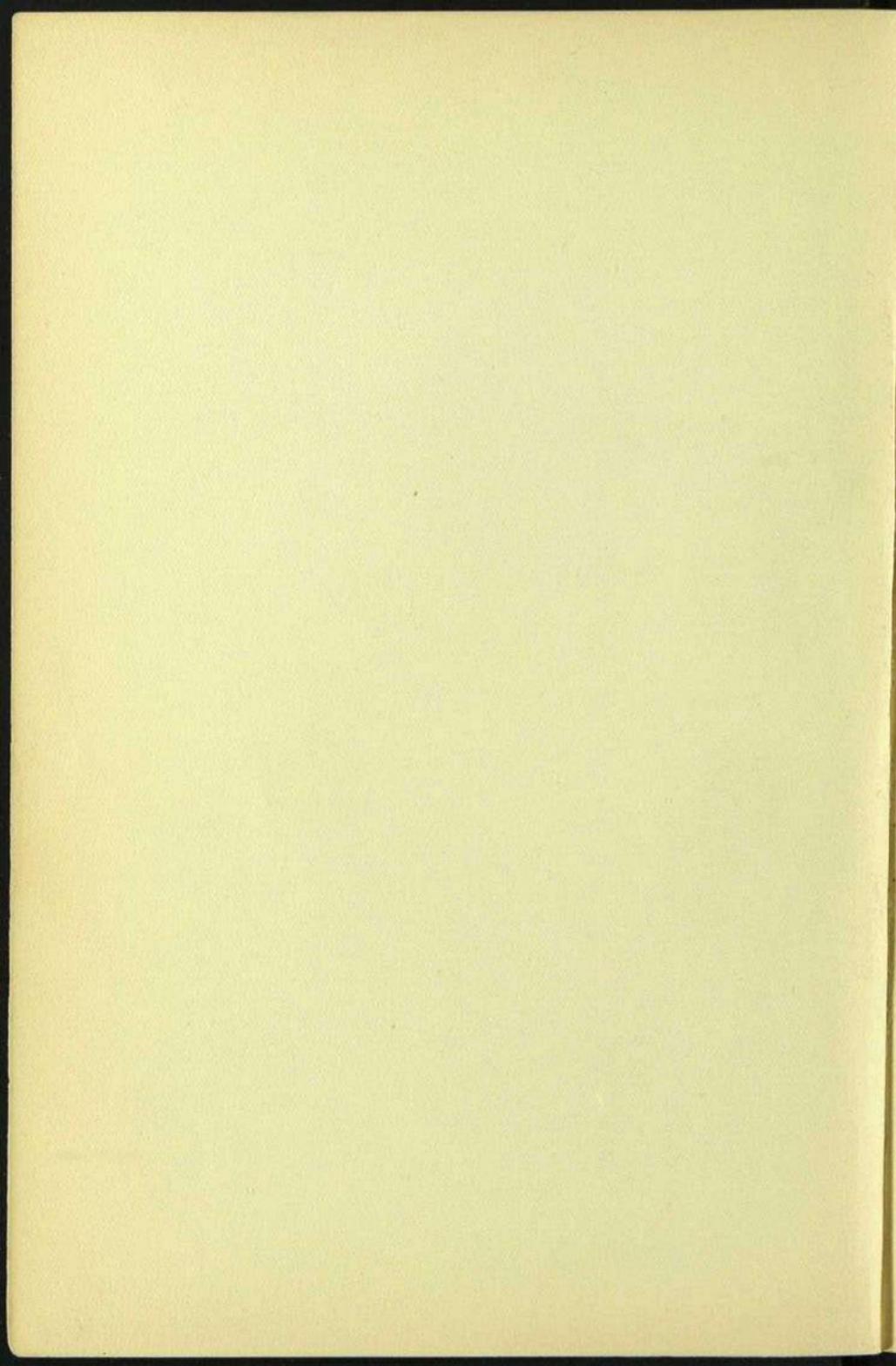
- Nos luttes constitutionnelles*, Montréal, 1915-16, (5 brochures), (Epuisé).
La Confédération Canadienne, ses origines, in-12, 204 pages, Bibliothèque de l'Action Française, Montréal, 1918, (Epuisé).
La Naissance d'une Race, in-8, Librairie d'Action canadienne-française, 1930, (2e édition).
Lendemain de conquête, in-12, 300 pages, Bibliothèque de l'Action Française, Montréal, 1919.
Vers l'Emancipation, in-12, 310 pages, Bibliothèque de l'Action Française, Montréal, 1921, (Epuisé).
L'Enseignement français au Canada, I, Dans le Québec, 2e édition, in-8, 328 pp., Granger Frères, Montréal, 1934.
L'Enseignement français au Canada, II, Les Ecoles des Minorités, (2e édition), in-8, 271 pp., Granger Frères, Montréal, 1933.
La découverte du Canada — Jacques Cartier, in-8, 305 pages, Granger Frères, Montréal, 1934.

OPUSCULES DIVERS

- L'Éducation de la volonté en vue du devoir social*, bro. in-8, 24 pages, Montréal, 1906, (Epuisé).
Petite histoire de Valleyfield, bro. in-8, 33 pages, Montréal, 1913, (Epuisé).
Ceux qui viennent, Tract de l'A. C. J. C., Montréal, 1914.
Thérèse de Lisieux, une grande femme, une grande vie, bro. in-12, 42 pages, Imp. du Messenger, Montréal, 1929.
L'Économique et le National, (Le Document no 22), Le Devoir, Montréal, 1936.

Droits réservés, Canada, 1936
Imprimé au Canada. Copyright 1936

1915



NOTRE MAÎTRE,
LE PASSÉ

Nihil obstat,

OLIVIER MAURALT, p. S.-S.,

Censor ad hoc.

Imprimatur

† EM.-A. DESCHAMPS,

Evêque de Thennesis,

Auxiliaire de Montréal.

Montréal, 21 novembre 1936.

ABBÉ LIONEL GROULX

NOTRE MAÎTRE, LE PASSÉ

(2^{ÈME} SÉRIE)



FC
176
G41
75.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

LIBRAIRIE GRANGER FRÈRES LIMITÉE

EXHIBIT
101-102-111A2

B. Q. R.
NO. 1363



JACQUES CARTIER À HOCHELAGA¹

Excellence,²

Monsieur le Maire,³

Messieurs les Présidents,⁴

Mesdames, Messieurs,

« Je me souviens! » Devise de la province de Québec. Nous souvenir! Nous aurions donc gardé cette faculté, même s'il nous arrive d'y mettre un peu de temps.

Il y a quatre siècles, un Français venu de Saint-Malo poussait l'un de ses navires, puis deux de ses barques jusqu'ici, soit à 1,000 milles des rives de

¹ Conférence prononcée au Monument national (Montréal), le 29 octobre 1935, à l'occasion du 4^e centenaire de la découverte de Montréal par Jacques Cartier.

² Son Excellence Mgr Deschamps, évêque de Thennesis, auxiliaire de Montréal.

³ Son honneur M. Camillien Houde.

⁴ MM. les sénateurs Rodolphe Lemieux et André Fauteux.

94059

l'Atlantique. Du coup il révélait aux hommes de son temps, l'immensité de notre terre américaine; il annexait à la géographie l'un des plus grands et l'un des plus beaux fleuves du monde; le premier des Européens il touchait le sol de notre ville; ici même, dans une scène inoubliable, scène de foi et de haute humanité, il faisait passer sur la foule indienne, le souffle de l'Évangile; du haut de l'observatoire du Mont-Royal, son regard enserrait le pays de l'étreinte de l'aigle; bref, par cet homme, Montréal entraît dans l'histoire et pour garder à jamais le sceau français. Voilà le fait! Assez important, a-t-il paru, pour que, ce soir, nous soyons au moins quelques centaines qui en parlions entre nous.

I

L'*Émerillon* avait quitté Stadaconé le 19 septembre. Dès le lendemain des vigies indiennes ont signalé l'étrange et immense canot. Il s'avance, toutes voiles gonflées. On l'a d'abord pris pour une « île mouvante », racontera plus tard un sauvage qui a recueilli les souvenirs de son aïeule. Une île d'une végétation bien singulière toutefois, avec ses arbres tendus d'ailes blanches et flottantes.

Des deux rives on ne laisse pas d'accourir, on acclame. Ils viennent à nos navires, note Cartier, « comme s'ils nous eussent vue toute leur vie », « en aussi grand amour et privauté que si nous eussions été du pays ». Si bien que le voyage prend vite l'allure d'une promenade triomphale. Le 28 septembre l'*Éme-*

rillon touche à la tête du lac Saint-Pierre; il se croit à une impasse. Cartier donne l'ordre d'apprêter les deux barques; il s'y jette, accompagné de Claude de Pontbriand, de Charles de la Pommeraye, Jehan Gouyon, Jehan Poulet, des deux maîtres de la *Grande* et de la *Petite Hermine* et de 28 mariniers; en tout trente-cinq hommes. Le 2 octobre les barques passent, sans s'arrêter, en vue de Sainte-Hélène. Cartier se hâte. Il veut « aller amont ledict fleuve, au plus loing qu'il . . . seroit possible ». Le but de son voyage, ce n'est pas, en effet, la terre qu'il a commencé de longer. Il cherche le royaume du Saguenay, l'Eldorado où, selon les Indiens, il y a « grande quantité d'or et de cuivre rouge », « force villes et peuples » « vestus et habillez de draps ». Tout à coup, force est aux barques de se jeter à la rive: un barrage infranchissable est là devant elles, « un sault d'eau », dit Cartier, « le plus impétueux qu'il soit possible de veoir, lequel ne nous fut possible de passer. »

Les explorateurs sont à Hochelaga, c'est-à-dire, en langue indienne, à la « chaussée des castors », le futur saut Saint-Louis. Tout le long de la rive, depuis quelques heures, les Indiens ont suivi, escorté les barques en lutte contre le courant. Au point où elles s'arrêtent une foule d'un millier est réunie. Et l'on voit d'ici le spectacle. De proche en proche, depuis Stadaconé, une atmosphère de fête s'est propagée comme une ardente contagion. Au saut Saint-Louis la fête tourne au délire. Sur la tête des Français, dans leurs barques, une pluie s'abat de poissons et de pains de mil. Partagés en trois choeurs, hommes, femmes, en-

fants, chantent et dansent frénétiquement. « C'est une joye merveilleuse », écrit le chroniqueur, un « raqueul que jamais père fist à enfant ». Tard dans la nuit la fête se prolonge. Et pendant que Cartier et les siens essaient de dormir dans leurs barques, à l'ancre un peu à l'écart, la rive continue à retentir de chants et de danses, illuminée de feux de joie.

On s'était réservé le lendemain pour la visite de la bourgade des Indiens. Les gens qui s'étaient portés à l'arrivée des barques, n'habitaient pas, en effet, le saut Saint-Louis. Le récit de Cartier le dit en toutes lettres: « Le lendemain, au plus matin, le cappitaine se accoustra et fict mettre ses gens en ordre, pour aller veoyr la ville et demourance du dict peuple, et une montaigne qui est jacente à la dicte ville ». Les explorateurs prennent un chemin bien battu, à travers une forêt de chênes. Ils marchent deux lieues; une éclaircie paraît: de belles campagnes, « terres labourées et belles », où se balance le blé indien encore sur pied. Au milieu de ces champs, une masse imposante fixe les yeux: la bourgade. Plaçons-la, ainsi que d'aucuns nous permettent de le faire, à l'intérieur d'un large carré: de la rue Metcalfe à la rue Victoria d'aujourd'hui, et de la rue Sherbrooke à la rue Burnside. Bourgade de cinquante huttes, « toute ronde », encore grossie par ses retranchements en bois, hauts de deux lances. Cartier et sa troupe l'ont à peine aperçue que, par l'unique porte des remparts, un flot de peuple s'échappe et accourt au devant des visiteurs. L'enthousiasme de la veille recommence. Femmes, jeunes filles, entourent les Français, leur flattent les bras, le visage;

les mères apportent leurs enfants pour les faire toucher. « On pleure de joie », note encore le chroniqueur.

Aussitôt finie la réception, que nous raconterons dans un instant, Cartier, toujours plein de son rêve, se dirige vers la montagne. Il voudrait prendre une vue panoramique du pays, plonger le regard au delà du saut Saint-Louis, sonder l'horizon et la chance de s'y enfoncer. Le spectacle lui apporte une demi-déception. La beauté du pays l'enchanté; mais son immensité l'effraie. La saison est trop avancée. Finie pour 1535 la course au Saguenay. Ce jour-là même du 3 octobre, Cartier quitte Hochelaga. Les barques françaises s'éloignent. Longtemps, derrière elles, se profilent d'émouvants gestes d'adieux. L'écho les suit des dernières acclamations indiennes.

Mesdames, Messieurs, l'histoire de Montréal est maintenant ouverte. Nous venons d'en lire ensemble la première page.

II

Une autre histoire venait aussi de se dessiner: celle de toute la Nouvelle-France. Ce qui me plaît, dans le Cartier du deuxième voyage, et ce qui le grandit singulièrement, c'est que l'homme y prend figure de symbole. Les fortes personnalités ont parfois ce privilège d'apparaître comme le résumé de leur temps ou de leur race et de projeter sur l'écran une image de l'avenir. Le Cartier de 1535 a dessiné les lignes maîtresses de l'histoire de la Nouvelle-France. On peut dire que

ses pensées, ses gestes de cette année-là, en ont, par avance, esquissé l'architecture.

« Après tout notre passé, vu de près, n'est peut-être pas si grand qu'on veut bien le peindre », ai-je lu naguère dans un journal, sous la plume d'un jeune dédaigneux. De la découverte à la conquête notre histoire se découpe nettement en un triple effort, un triple déploiement de l'énergie française: un élan d'explorateurs, une marche, au rythme accéléré, d'aventuriers audacieux et magnifiques, pour saisir le continent ainsi qu'une proie, forcer tous les horizons, mettre sous la puissance du roi, toutes les routes stratégiques, tout l'espace accessible, un espace où vivent aujourd'hui cent millions d'hommes; puis, après et en même temps que le poème des conquistadors, le poème de la charrue; mais d'abord quelque chose de plus dur, de plus mâle: le poème de la hache: une ardeur têtue, haletante, à bousculer la forêt, à balayer le sol, pour semer, vivre, faire vivre, planter son foyer en plein soleil; enfin, dans l'espace conquis par l'explorateur et par le bûcheron, une oeuvre de grands civilisés: la plantation de croix et de clochers d'église, le travail de patience et d'amour de l'apôtre pour imprimer, dans l'âme indienne, l'effigie du Christ. Ce que nous avons fait de grand? Rien que cela. Mais tout cela. Voilà, en tout cas, notre histoire. Le Cartier du voyage à Hochelaga, en figure le raccourci.

En cet automne de 1535, quel rêve, quel inconnu fascinant le fait s'engager dans le couloir du fleuve? Un rêve d'explorateur. Ce qui devient le but de son voyage, aussitôt passée l'île d'Anticosti, c'est ce fameux

Saguenay dont lui ont parlé à bord Taignoagny et Domagaya, les deux Indiens qu'il ramène de France. À perte de vue, un majestueux courant d'eau, large comme un bras de mer, s'en venait de l'occident, vers les vaisseaux français. Voici, ont dit les deux Indiens, le « commencement du grand fleuve de Hochelaga » qui va si loin, « que jamais homme n'avait été (jusques) au bout, qu'ils eussent ouy ». Et c'est là aussi le chemin, ont-ils ajouté, qui mène au mystérieux royaume de l'or et du cuivre. Voyez maintenant Cartier au sommet du Mont-Royal. Les manuels d'histoire n'ont retenu, en général, de ce fait historique, que le geste des sauvages saisissant la chaîne du sifflet du capitaine et un manche de poignard, pour indiquer, au loin, en haut du fleuve, un pays producteur d'or et d'argent. En cette scène, ce n'est pourtant que la petite chose; la grande chose, c'est l'attitude, la tension d'âme de Cartier. Ce 3 octobre 1535 s'est trouvé un beau jour d'automne, un de ces soleils de lumière sereine et fluide qui éveille chez nous toutes les nostalgies de l'été. Cartier et son escorte purent contempler, nous disent-ils, trente lieues de pays. Deux rangées de montagnes dessinaient au loin leurs crêtes bleues; au nord, les Laurentides, au sud, les Adirondacks et les Montagnes du Vermont. Entre les deux, la splendide vallée que vous savez, avec ses bois aux verdure mourantes: « la terre la plus belle qu'il est possible de veoyr, nous dit le récit, labourrable, uniye et plaine ». En ce paysage, qu'est-ce encore qui attire Cartier? Point les montagnes, ni la plaine, mais le mystérieux lointain et le chemin qui y mène. Ce jour-là, au

delà du saut Saint-Louis, le Saint-Laurent, vaste nappe étincelante, déployait toute la fascination de son sortilège. « Et par le milieu des dictes terres... voyons iceluiy fleuve tant que l'on pouvoit regarde(r), grand, large et spacieux, qui allait au surouaist... » Vers ce chemin de rêve, cet obsédant inconnu, Cartier se penche avec toute l'ardeur enflammée de son regard et de son esprit. Il interroge les Indiens. Jusqu'où mène ce fleuve royal? On lui parle de trois sauts, d'une navigation de trois lunes; on lui parle aussi d'une grande rivière, visible vers le nord, et qui vient, elle aussi, comme le fleuve, de l'occident profond. Une simple petite phrase échappée au chroniqueur nous révèle tout ce qu'en cette minute, Cartier dut éprouver de déception, de curiosité insatisfaite: « Mays par deffault de langue, ne peusmes avoyr congnoissance combien il y avoit jusque audict pays ». Mesdames, Messieurs, regardez bien ce Français au haut de l'observatoire montréalais. Il figure tout un aspect de notre histoire, et l'un des plus prenants et l'un des plus dynamiques. Il incarne l'intrépide, l'insatiable curiosité des hommes de sa race, de tous ces coureurs d'espace à la volonté d'acier, qui vont saisir corps à corps le mystère du Nouveau-Monde, le refouler de lac en lac, de fleuve en fleuve, et qui n'auront de cesse qu'ils n'aient arraché son masque au Sphinx américain. Cartier est le premier, le chef des explorateurs français en Amérique.

En cet explorateur, homme de mer, voici pourtant quelque chose de non moins admirable. Il cherchait, comme l'on sait, moins une terre qu'une route, une

route vers les Indes; il était moins un colonisateur qu'un prospecteur. L'étonnant, en ce marin de 1535, reste néanmoins son penchant pour la terre. À mesure qu'il s'avance vers Hochelaga, relisez son récit de voyage. Pour la première fois un texte écrit s'en va révéler en Europe le visage de notre pays. Que la description prenne le caractère presque lyrique, le ton d'une hymne à la grandiose nature, ne nous est pas chose indifférente. Faune terrestre, faune aquatique, l'immense richesse est étalée, vantée par le menu. Une grande part d'admiration s'en va aussi à la silve canadienne, à sa vierge et puissante beauté. Le plus grand éloge, le plus enthousiaste, s'en ira pourtant au sol, à la terre, mère des blés futurs, qui appelle le colon. En France, l'on apprit et d'abord par le récit de Cartier, qu'il y avait ici, de chaque côté du fleuve, une « aussi bonne terre qu'il soit possible de veoyr et bien fructifférante », où « croist de aussi bon chanvre que celluy de France . . . sans semance ny labour, » « les plus belles et meilleures terres . . . aussi unies que l'eau. » Et quand Cartier veut résumer l'impression faite sur lui par le grand pays, il écrira cet éloge naïf que rien peut-être n'a jamais dépassé: « Toute la terre des deux coustez du dict fleuve jusques à Hochelaga et outtre, est aussi belle (terre) et unye que jamays homme regarda ». Que le sens de pareils mots ne nous échappe point. Une idée nouvelle vient de se lever dans l'esprit du chercheur d'or et de routes. Toute histoire coloniale contient deux phases bien distinctes: la première, l'ère des découvreurs ou des conquistadors qui courent d'un côté à l'autre, érigent ici et là des croix ou des

padraos, râflent les richesses qui leur tombent sous la main; la seconde, moins fiévreuse, l'ère des colonisateurs, des rêveurs d'empire, à la recherche des grands confluent de la vie, où dresser le berceau de jeunes nations. La rencontre rare, en Cartier, c'est de trouver dans le même homme, le découvreur et le colonisateur. Ce qui l'a frappé, plus que tout le reste, en notre pays, c'en est la prédestination agricole. Si, dès le temps de François Ier, l'on a songé à « provigner » ici une Nouvelle-France, nous le devons sans conteste à l'explorateur de 1535, à ses descriptions des terres neuves, à l'enthousiasme contagieux de son récit de voyage. Sur la carte harléienne, j'aperçois une scène probablement empruntée à la carte du découvreur: un Jacques Cartier en pourpoint et manteau, tout près d'une charrue européenne déjà au labour. Quelle consigne, quelle valeur de symbole que cet outil de paysan au travail! J'aime y voir pour ma part l'emblème héraldique qui se place de soi-même au frontispice de notre histoire de défricheurs. Et je salue en Cartier le premier des grands coloniaux français, le premier qui ait porté dans sa tête le destin de ce grand pays.

Il ne manque plus à Cartier que de figurer un autre aspect de notre histoire, le troisième et le plus haut. Lors de son voyage de 1534, et dès le seuil du pays inconnu, il avait planté une croix à Saint-Servan du Labrador. Il en planterait une autre à Gaspé. Au voyage de 1535 il jalonnait encore sa route de l'emblème divin. Et c'est encore cette année-là qu'en l'esprit du Breton catholique, germe une autre idée, l'idée d'évangélisation. Devant ces foules qui vien-

ment à lui et qu'il croit innombrables, il a eu pitié de la misère spirituelle de l'Indien. Et, le premier, il a entrevu la mission chrétienne de la France en Amérique. Ici même, à Hochelaga, il serait réservé à l'homme de foi d'inaugurer en quelque sorte la mission apostolique de son pays. Et voici bien un tableau de grand style. Cartier et son escorte viennent de franchir la porte de la bourgade. Ils ont pris place sur des nattes étendues par des femmes indiennes. Aussitôt, porté par neuf ou dix hommes sur une large peau de cerf, s'avance, le front ceint de son diadème en poils de hérisson peints en rouge, le « Roy et seigneur du pays », pauvre roitelet perclus de tous ses membres. Avec une ferveur émouvante, il implore sa guérison de celui qu'il prend pour un dieu. Ému, Cartier fait le geste de poser les mains sur le paralytique. En un clin d'oeil une ruée se produit. Toute la souffrance, toute la misère humaine se précipite hors des huttes. Aveugles, borgnes, boiteux, impotents, s'en viennent, les mains tendues, vers le thaumaturge blanc. Pris à l'improviste, Cartier esquisse d'abord sur ces malheureux, le signe de la croix. Puis, il se souvient que le verbe de l'Évangile est un viatique, une façon de sacrement. Il ouvre donc un petit livre qu'il porte dans sa poche, le *Livre d'heures de la reine Anne de Bretagne*, à ce qu'il semble, et il lit le prologue de saint Jean: *In principio erat Verbum*. Le prologue fini, il le fait suivre des chapitres XVIII et XIX de la passion, et, pendant que les paroles divines s'égrènent dans l'air pour retomber en semence mystérieuse, en grand silence, la foule indienne écoute naïvement. À

Cote
mystique

l'imitation des Français, elle joint les mains ou regarde le ciel.

Je cherche, en toutes les histoires coloniales, une page qui en grandeur dépasse celle-ci. *Au commencement était le Verbe!* Ce pourrait être l'épigraphe de notre histoire. Sur la route d'un petit peuple qui va naître, Cartier vient de dessiner une flèche indicatrice; et cette flèche pointe en plein ciel. Si l'on se souvient après cela, que le premier, et dans le prologue même de ce second voyage de 1535, il a plaidé auprès de son roi et de son pays, l'évangélisation des Indiens du Saint-Laurent, est-ce trop affirmer que de faire de Cartier le premier missionnaire de la Nouvelle-France? Est-ce encore trop oser que d'entendre, dans la voix de l'homme d'Hochelaga qui, le premier aussi, vient jeter à la solitude canadienne, un écho du Verbe évangélique, plus qu'une voix d'homme: la voix d'un peuple prédestiné par Dieu à une insigne vocation de missionnaire?

III

Mesdames, Messieurs, ainsi nous apparaissent, en Cartier, les tendances maîtresses de notre histoire. Au Canada tel fut, à son début, le rêve français. De ce rêve, qu'avons-nous fait? Missionnaires, nous sommes restés. Conquêteurs du sol, le sommes-nous encore? La passion de l'aventure héroïque, la volonté d'aller toujours en avant, de n'être devancés par personne, de voir grand et de bâtir grand, ces passions superbes qui furent un jour de simples vertus de notre race, nous en reste-t-il quelque chose? Hélas! vous le savez trop,

il y aurait quelque part, dit-on, un petit peuple que la noble, la capitale aventure de sa survivance, serait à la veille de ne plus tenter. En sa propre province, il ne sait plus ce qu'il est ni ce qui lui reste. Et s'il n'ose se tourner vers son grand passé, c'est qu'il le sent tomber sur lui comme l'ombre d'une Pyramide sur un nain.

Pauvre peuple! Que n'est-il possible, ce soir, de faire passer, sur son front penché et blasé, un peu du vent qui soufflait dans les vergues de l'*Émerillon* et de la *Grande Hermine*, vent enivrant et large comme le rêve des forts! Et comme j'aurais envie de lui dire: Comment donc es-tu devenu ce que tu es? Serait-ce que t'auraient manqué les forces saines? Je ne sache pas que le vieux, que l'éternel catholicisme, aurait perdu de sa vitalité, ni le génie national de sa vigueur. Mais toi, leur as-tu assez demandé les lois de ta vie? Et n'aurais-tu écouté que les bons bergers? Ta vie, voilà soixante ans qu'on la fait tourner autour d'une boîte à scrutin. Et pourtant, avant d'être ceci qui est petit: une tourbe de partisans politiques, tu es ceci qui est grand: une race d'hommes, une race de Français et de catholiques. Puisque ton avoir culturel est ta première richesse après la foi et que le national est un des primats de ta vie, qu'attends-tu pour en faire une des idées gouvernantes de ta vie? Puisque, peuple de race et de raison françaises, tu as exigé, pour le rester, l'autonomie de ta province, qu'attends-tu pour être un peuple français dans un pays français, pour bâtir ta vie intellectuelle, économique, poli-

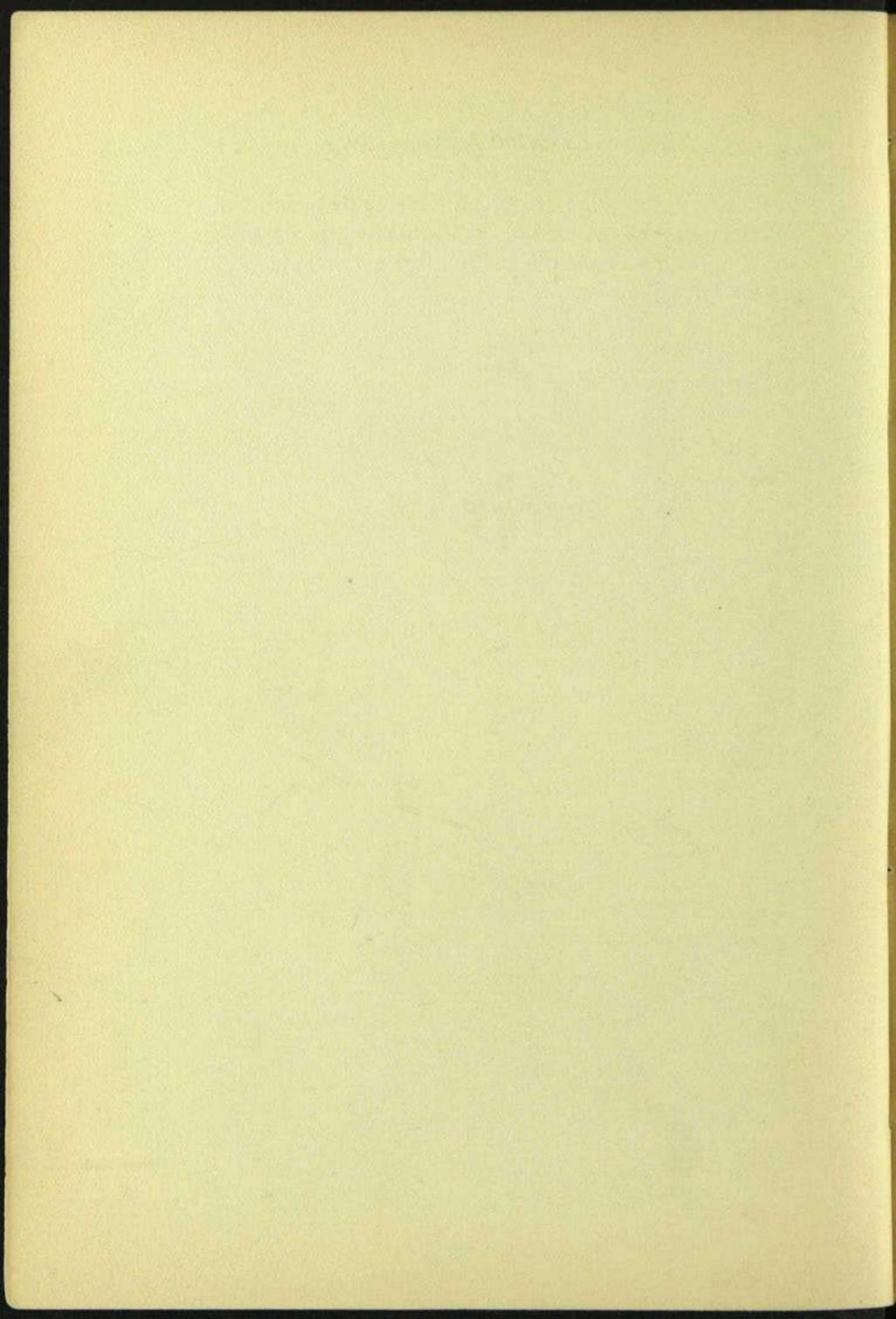
tique, sur le national? Cesserons-nous enfin d'habiter une maison bâtie à côté de ses pilotis?

Et j'aurais bien envie de lui dire encore: veux-tu te ressaisir? Un peuple peut toujours se refaire en ses fils. Eh bien! change l'atmosphère de tes écoles. Elle change. Change-la encore davantage. N'endure pas que tes enfants soient élevés dans un patriotisme larvé, qu'on dresse leur foi contre leur patriotisme, quand, au-dessus de leur tête, se joue une partie suprême. N'endure pas qu'on les fasse grandir dans l'unique et petit souci de la conquête du diplôme, dans une foi molle en la valeur de leur langue, de leur culture, du génie héréditaire, dans l'abjecte et invariable résignation à l'emploi chez le voisin. N'endure pas, pour tout dire, que l'on fasse d'eux des demi-Canadiens français, quand il faut croire à notre dignité, à notre liberté, à notre avenir, quand il faut croire au Canada français.

Enfin j'aurais envie de dire à sa jeunesse: jeunesse qui vois plus clair parce que tu as plus souffert, je t'en supplie, prends, de nos problèmes, non plus la vue mesquine ou morcelée qui a tant dispersé notre effort, mais la vue compréhensive, ordonnée, principe de l'action forte, triomphante. Ton idéal, ton labeur, place-les sur un plan si haut que n'aient plus chance ni moyen de se diviser que les petits hommes. Et surtout sois jeune, et sache la puissance de la jeunesse. Et puisqu'il nous faut recommencer par un relèvement moral, un redressement de confiance, et qu'il faut décourager le découragement, à tous les scepticismes, à tous les blâmes, à toutes les timidités, à toutes les

peurs séniles, oppose l'ardeur impétueuse de ta foi, ton courage, ton allant. Et ne te demande pas de quoi sera fait notre avenir. Appelle Dieu à ton aide. Et, cet avenir, fais-le.







LE DOSSIER DE DOLLARD ¹

DOLLARD au Musée des mythes historiques! aurait dit un humoriste en veine de paradoxe.²

M. Émile Vaillancourt et le Dr Atherton ont fait bonne justice de cette boutade récente.³ Pourtant rien de nouveau ne s'y exprimait que n'eussent ressassé, depuis vingt ans, quelques publicistes ou quelques historiens de chez nous. Des professeurs même s'en mêlaient qui prennent, pour de l'érudition, leur science historique de manuel. Et je sais certain collègue de l'enseignement secondaire, où, un jour, pour protester contre une leçon de leur maître sur le fait d'armes de 1660, de jeunes rhétoriciens sortaient de la classe en faisant claquer les portes.

¹ Cette étude critique parut dans le *Devoir*, les 7 et 11 mai 1932. On la retrouvera ici considérablement remaniée, enrichie, croyons-nous, de nouveaux aperçus. (Note de l'éditeur).

² *Montreal Daily Herald*, 21 mars, 8 avril 1932; *The Gazette*, (Montréal), 2 avril 1932.

³ *Montreal Daily Herald*, 26 mars 1932; *The Gazette*, (Montréal), 29 mars, 7 avril 1932.

En soi, cette aventure de démolition n'offre rien, non plus, de bien neuf. Chez quelques-uns, tel M. Jean Chauvin,⁴ ou M. Gustave Lanctot,⁵ faisons la part du légitime scrupule historique. Il reste que l'histoire qui a ses mythes, a aussi ses rongeurs dont c'est le métier de s'essayer à la gruger. Tout de même que les rationalistes récusent *a priori* le surnaturel, ces gens sont d'ordinaire en méfiance contre tout héroïsme. Ils n'aiment point que l'humanité dépasse un certain niveau moral: le leur. Les uns ont fait de Jeanne d'Arc une quelconque gourgandine. D'autres voudraient faire de Dollard un magnifique aventurier, mais un aventurier en quête de peaux de castor plus que de la Toison d'or, une sorte de Don Quichotte attardé qui aurait réussi, depuis trois cents ans, à se faire gober par les historiens et par la foule, et d'abord par tous ses contemporains.

Mettant de côté mes opinions anciennes, j'ai repris l'examen de tout le dossier de Dollard. Et voici, en toute simplicité, ce que j'en rapporte. Trois choses sont ici contestées: la valeur des sources, la grandeur du dessein, la grandeur des résultats. De chacun de ces points, voyons ce qu'il faut penser.

I

Un professeur de collège aurait dit un jour, en classe, m'écrivait-on: « Tout cet exploit de Dollard repose malheureusement sur le témoignage d'un seul survi-

⁴ *Le Canada*, « Dollard tel que je l'ai vu », 19 avril 1932.

⁵ *The Canadian Historical Review*, 1920, pp. 394-95.

vant, un pauvre Huron sorti de l'aventure plus qu'à moitié ébranlé d'esprit ». On ne saurait dire avec plus d'aplomb une plus parfaite légèreté. Peu de faits sont aussi solidement établis que le grand événement de 1660, reconstitué grâce à une triple source, que j'appellerai pour le besoin : la source huronne, la source iroquoise, la source française.

La première version historique de l'événement qui est du Père Chaumonot, et que la Mère de l'Incarnation recueillit presque aussitôt en une lettre à son fils du 25 juin 1660, repose exclusivement, il est vrai, sur le témoignage du Huron Louis. Mais, déjà, par la lettre de la religieuse, nous voyons que deux Hurons ont réussi à s'échapper et qu'ainsi le récit du Huron Louis a pu être contrôlé. La deuxième version nous est fournie par la Relation de 1659-60; et cette version est assez différente de la première. Fait assez surprenant, au premier abord, les deux auteurs étant jésuites et ayant écrit sous les yeux l'un de l'autre. Tout s'explique néanmoins si l'on songe que l'auteur de la Relation, écrivant après le Père Chaumonot, a pu puiser à d'autres sources inutilisées par celui-ci. Ces autres sources, le deuxième chroniqueur n'a même pas voulu nous les laisser ignorer; il a tenu à nous parler explicitement en sa Relation, de « Celuy, *entre autres*, dont nous avons appris tout ce que nous avons dit au chapitre précédent »⁶ Mais quels sont ces « autres »? À ne nous en tenir qu'aux Hurons, il est manifeste que trois au moins des compagnons d'Anon-

⁶ Voir Relation de 1659-1660, début du chap. V.

taha se sont évadés des mains de l'ennemi. Le « Huron chrétien » dont parle Marie de l'Incarnation, en sa lettre du 2 novembre 1660,⁷ lequel « nous a appris la fin de nos Français et de nos sauvages chrétiens qui avaient été pris au printemps dernier », n'est évidemment ni l'un ni l'autre des deux Hurons dont il est question dans la lettre du 25 juin de la même religieuse. En effet, ce « Huron chrétien » révèle un projet conçu par les Iroquois pour la délivrance de 14 des leurs retenus dans les fers à Montréal. Or ce n'est qu'au mois d'août 1660 que ces 14 Iroquois (Faillon dit 12), ont été capturés. Ainsi trois Hurons, témoins oculaires et auriculaires, ont fourni leur version. Le troisième a fourni la sienne plusieurs mois après les deux autres, rendant par là-même la confrontation des témoignages beaucoup plus facile et concluante.

J'en conviens toutefois, les meilleures sources de ce fait historique ne me paraissent point les écrits qui en sont le plus rapprochés. Rédigés à la hâte, avec un minimum de renseignements, ces écrits s'inspirent, pour une trop large part, de témoignages suspects: témoignages de Hurons déserteurs du champ de bataille, manifestement préoccupés de se donner le beau rôle, sinon même de masquer leur trahison. À cette source, je préfère de beaucoup ce que j'appelle les sources iroquoise et française. L'hécatombe du Long-Sault n'a pu manquer de secouer fortement les 370 habitants de Ville-Marie. Pour habitué que l'on sache le petit bourg à ces sortes d'accidents, cette coupe funèbre dans les

⁷ *Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation*, Ed. Richaudeau, II, p. 189.

rangs de sa jeunesse y dut produire un souverain émoi. On se figure sans peine, parmi les parents et les amis des héros, l'anxieuse curiosité qui va s'appliquer à recueillir, sur le grave événement, toutes les rumeurs, tous les renseignements possibles. Que des Iroquois tombent aux mains des Français de Ville-Marie, avec quelle avidité minutieuse, quelle hâte ardente et fébrile, ne va-t-on pas interroger les prisonniers, parmi lesquels se trouvent peut-être des acteurs du drame? Or, justement, quelques semaines seulement après le combat, au mois d'août de cette même année 1660, M. de Maisonneuve capture 12 Iroquois.⁸ Dans les années qui suivent, plusieurs autres sont pris à Montréal, et, notamment, 11 en 1663, sur la terre de Sainte-Marie.⁹ A Ville-Marie vit, en ce temps-là, un personnage assez considérable, dont M. de Maisonneuve fera bientôt un aide-major, Zacharie Du Puis, qui est arrivé depuis deux ans à peine de la colonie française d'Onnontagué.¹⁰ Du Puis, s'il ne possède la langue iroquoise, a sûrement là-bas, dans les cantons ennemis, de nombreuses connaissances. Quel meilleur truchement pour se renseigner! D'ailleurs, nombre de Français vivent alors en captivité dans les cantons. Neuf sont ramenés à Montréal en 1661; dix-huit autres en août 1662. Encore en 1661 le Père Le Moine a fait un long séjour dans les cantons, en mission d'ambassadeur. Anxieux de se renseigner sur un événement qui

⁸ Faillon, *Histoire de la colonie française en Canala*, II, p. 422.

⁹ Abbé de Belmont, *Histoire du Canada* (publiée sous la direction de la Société litt. et hist. de Québec), p. 12.

¹⁰ Faillon, *op. cit.*, II, p. 388.

les touchait de si près, il serait invraisemblable que les habitants de Ville-Marie n'eussent point tiré parti de toutes ces rencontres.

Il n'est donc pas téméraire d'affirmer, de la source iroquoise, qu'elle apporta sur l'événement autant à tout le moins que la source huronne, et vraisemblablement bien davantage. D'autant que la substance historique qui en est tirée, l'aura été par ceux qui étaient le mieux en mesure de le faire et qui y trouvaient le plus d'intérêt.

Et ceci nous amène à l'examen de la source française, la vraie source, en somme, et la plus riche. Nombreux sont à Ville-Marie ceux qui ont eu connaissance des préparatifs de l'expédition et des premiers actes du drame. Dès ses préparatifs, l'affaire prend déjà assez d'importance pour que les moindres détails s'impriment fortement dans les esprits. Puis, surviendra le dénouement, à la fois lamentable et glorieux, qui va buriner dans les mémoires, en traits encore plus nets et profonds, le grand souvenir.

À Ville-Marie nombreux sont également ceux qui ont pu recueillir les relations du combat du Long-Sault, interroger les survivants hurons et iroquois. Et voilà bien sur quelle abondante matière historique et à l'aide de quels informateurs, ont travaillé les historiens du Montréal d'alors, les Sulpiciens de Casson et de Belmont.

Je n'ignore point qu'un professeur d'université fait assez bon marché du témoignage des deux Sulpiciens. Il leur préfère l'autorité de véritables contemporains,

tels que la Mère de l'Incarnation et l'auteur de la Relation des Jésuites, de 1659-1660. « Je suis surpris de découvrir, dit-il, qu'une personne intelligente puisse supposer que le témoignage de personnes non encore arrivées en Nouvelle-France, à l'époque de la mort de Dollard, l'emporte sur le témoignage de contemporains qui étaient sur les lieux mêmes ».¹¹ L'argument ne laisse-t-il pas voir plus de solennelle assurance que de solidité? Un principe élémentaire de critique historique interdit, d'accord avec le bon sens, de faire du chroniqueur contemporain, le témoin le plus sûr, surtout s'il n'a eu une connaissance personnelle des faits et s'il n'a puisé qu'à des sources incomplètes. Or tel est bien le cas de la Mère de l'Incarnation et de l'auteur de la Relation de 1659-1660. Ni l'une ni l'autre, et c'est un point capital que paraît oublier le professeur d'université, n'ont été témoins des faits qu'ils racontent. Ni l'une ni l'autre ne sont, sur ce point, mieux partagés que les deux Sulpiciens. Ce qu'ils ont appris, ils ne l'ont appris que par ouï-dire et n'ont puisé, selon toute apparence, qu'aux seules sources huronnes, la Mère de l'Incarnation (ou plutôt le Père Chaumonot) s'en rapportant au récit de deux Hurons, l'auteur de la Relation au récit de trois. Et encore est-il bien sûr que ce dernier ait mis à contribution le témoignage du « Huron chrétien » dont parle la Mère de l'Incarnation en sa lettre du 2 novembre 1660? Comment expliquer, en ce cas, qu'il n'ait pas raconté, avec plus de précision, selon le rapport qu'en avait fait ce troisième évadé, la fin des cinq Français

¹¹ *The Gazette*, Montréal, 2 avril 1932.

et des quatre Hurons emmenés en captivité dans les cantons iroquois?

Au chroniqueur contemporain ne faut-il pas, de toute évidence, préférer le chroniqueur qui écrit après un léger recul, mais qui tient à portée, lui aussi, en même temps que des sources contemporaines, des sources plus nombreuses et plus riches et peut contrôler les unes par les autres? Or, n'est-ce point en cette condition qu'ont écrit les deux historiens sulpiciens, M. Dollier de Casson en particulier, qui rédige son *Histoire du Montréal* selon toute probabilité pendant l'hiver de 1672-73, mais qui est arrivé au pays en 1666, six ans à peine après l'événement? MM. de Casson et de Belmont ont pu utiliser des informateurs de première qualité: témoins du drame et quelquefois même acteurs du drame. Au moment où M. de Casson écrivait son *Histoire du Montréal*, vivaient encore à Ville-Marie, Mlle Mance, M. Souart, curé du bourg en 1660; Bénigne Basset, le tabellion qui avait reçu le testament de quelques compagnons de Dollard; Charles Le Moyne, Picoté de Bélestre, venus tout près de participer à l'expédition; Zacharie Du Puis, qui, pour son séjour chez les Onnontagués, aura suivi toute cette histoire avec un passionnant intérêt. Nul doute possible: plus encore que la Mère de l'Incarnation et que l'auteur de la Relation de 1660, M. de Casson, en particulier, a eu accès aux sources contemporaines. Mieux partagé sur ce point que les chroniqueurs québécois, il vit et habite aux lieux mêmes où vécurent les héros. Lui seul, pour ces raisons, a pu raconter les émouvants préparatifs de l'expédition et l'escarmouche

de l'île Saint-Paul. Quelle confiance mérite M. de Casson historien? Sans doute, ne faut-il voir en lui qu'un historien amateur, dirions-nous aujourd'hui, et qui ne se sentit poussé à écrire l'histoire de Ville-Marie « qu'à cause », comme il s'en explique, « qu'on n'en a pas quasi parlé ». Ce bon géant, ancien capitaine de cavalerie sous Turenne, avait cependant l'esprit solide comme ses muscles. Son supérieur, M. Tronson, l'estimait en particulier pour son bon sens, son esprit de modération, hostile à tout emballement, même en religion. Le dernier biographe de M. Dollier de Casson, M. Ralph Flenley, ne trouve point l'*Histoire du Montréal* exempte d'erreurs et d'omissions; il estime qu'elle échappe toutefois aux partis-pris trop fréquents d'un Le Clercq ou d'un Le Tac; en somme, dit-il, « une histoire entièrement honnête, dépouillée d'inventions, d'altérations volontaires, comme aussi bien d'exagérations ». Voilà pourtant l'historien qui serait le principal créateur de la légende de 1660.

Nous tenons là les sources de l'histoire de Dollard, sources variées et riches qui font que cette histoire, quoi qu'on en ait pensé, n'a rien de commun avec la pyramide classique assise sur une pointe d'aiguille. Résumons-nous. Un judicieux examen de la série des documents nous fournit cette première évidence que les documents les plus sûrs sont loin d'être les plus anciens. Et la raison en est, en dépit de ce qu'a pu écrire certain professeur d'université, qu'au moment de la rédaction de ces pièces, l'information, encore fort sommaire, reste par cela même fort suspecte. Le vrai en l'histoire de Dollard, c'est plutôt que la vérité histori-

que va se complétant, s'éclairant, après la Relation de 1659-1660, à mesure que les sources s'élargissent et se purifient. L'étude de ces documents nous apporte cette seconde évidence que, pour recevoir un accroissement de lumière, en passant d'un chroniqueur à l'autre, le fait d'armes de 1660 échappe pourtant à ces superfétations ou enjolivements qui dénoncent l'inexactitude ou l'apport coutumier de la légende. Chez tous la narration garde le ton volontairement dépouillé, la préoccupation du détail précis, circonstancié, qui impose confiance. Aussi, et pour toutes ces raisons, la critique historique la plus exigeante peut-elle émettre ce jugement catégorique: de tous les historiens ou chroniqueurs qui ont relaté le fait d'armes du Long-Sault, M. de Casson, auteur de *l'Histoire du Montréal*, demeure, sans conteste, le plus complet et le plus véridique. M. Aegidius Fauteux a eu parfaitement raison d'écrire: « Pendant le temps qui s'était écoulé depuis la mort de Dollard et de ses seize compagnons, on avait pu démêler peu à peu, et dans la mesure du possible, ce qu'il pouvait y avoir d'exagéré ou d'inexact dans les premiers récits de sauvages fort sujets à caution. Une tradition solide avait eu la chance de se former et l'historien du Montréal venait à propos pour la recueillir alors qu'elle était encore dans toute sa force vivante. »¹²

II

Les sources dûment vérifiées, examinons maintenant le dessein de Dollard et de ses compagnons. Quelle

¹² E.-Z. Massicotte, *Dollard des Ormeaux et ses compagnons* . . . (Montréal, 1920), p. 9.

a été la fin véritable de leur expédition? Quelle geste a tentée leur audacieuse jeunesse? N'auraient-ils ambitionné, par exemple, que le destin des merveilleux coureurs de bois, de ceux qui appartenaient à la race des Chouart et Radisson, de Nicolet, de Perrot, de Tonty, de Greysolon du Lhut et de tant d'autres? En se portant au Long-Sault, « croyaient-ils sauver la Nouvelle-France? Le voulaient-ils? Pouvaient-ils seulement y songer? — Pas du tout », répond-on catégoriquement. Et si l'on concède que les jeunes « Montréalites » espéraient bien administrer « une bonne râclée aux Iroquois », et « rentrer à la colonie couverts de gloire », l'on ajoute: et « sans doute aussi de butin ». « Quand Dollard quitta Montréal », dit encore un autre, « il n'est point douteux qu'il ne savait rien de la présence de deux cents Iroquois dans le haut de la rivière Outaouais. »

Peut-être, avant toute chose, ne serait-il pas inopportun de bien s'entendre sur le caractère et la personnalité de Dollard. La Relation des Jésuites s'était bornée à nous le présenter comme un « homme de mise et de conduite », et quoique « arrivé de France . . . depuis assez peu de temps . . . (en 1657 ou 1658) tout à fait propre pour ces sortes de guerres ». ¹³ M. de Casson nous le donne pour un « garçon de coeur et de famille, lequel avait eu quelque commandement dans les armées de France », et « bien aise de se pouvoir assez distinguer, pour que cela lui pût servir à cause de quelque affaire qu'on disait lui être arrivé en France ». Donc,

¹³ *Relations des Jésuites*, (éd. Thwaites), XLV, 244-46.

sur le passé de l'homme, une réserve tout au plus et encore exprimée sous la forme d'un « on-dit ». Pour le reste, cet ancien officier des armées françaises occupe, dans Ville-Marie, un poste de confiance; il y est mêlé à la meilleure société. Le notaire Basset lui donne tantôt le titre de commandant et tantôt celui d'officier. Lambert Closse le choisit pour parrain de sa fille aînée, Élisabeth. Un grand homme de bien comme Picoté de Belestre se l'associe pour des travaux de défrichement. L'inventaire de ses biens, sa garde-robe, quelques objets de toilette, révèlent un personnage au-dessus du vulgaire des colons. Tels sont les traits, les seuls qui permettent de composer la figure du héros. Toute autre donnée relève de l'invention fantaisiste. Ajoutons que, de son nom véritable, il s'appelle Adam Dollard, sieur des Ormeaux. Partout où il appose sa signature, et dans le greffe de Basset, elle apparaît au moins quinze fois, il signe Dollard. La Relation de 1659-1660 l'appelle aussi de ce nom: Dolard. Daulac ou même d'Aulac, comme écrit Casson, ne sont que de mauvaises déformations, étonnantes pour ceux-là seuls qui ignorent les étranges libertés prises alors avec l'orthographe des noms propres.¹⁴

Quel est maintenant le dessein conçu par Adam Dollard, sieur des Ormeaux? Le dessein nouveau et hardi de quitter enfin l'enceinte des forts et de prendre l'offensive contre l'Iroquois. On lui portera la guerre, non pas encore au coeur de ses cantons, mais sur l'un de ses principaux champs de bataille. Et cette

¹⁴ E.-Z. Massicotte, *Dollard des Ormeaux et ses compagnons* (Montréal, MCMXX), pp. 19-31.

tactique audacieuse et nouvelle, le sieur Dollard invite seize jeunes Français de Ville-Marie à l'inaugurer avec lui. Dessein, comme on le voit, tout militaire. Aucun texte de l'époque ne permet de supposer autre chose. « Dix-sept braves Français volontaires de Montréal », nous dit la Mère de l'Incarnation, « prirent le dessein de se hasarder pour aller faire quelque embuscade aux Iroquois ». Jean Valets fait écrire en son testament: « Désirant aller en party avec Lesr. Dollard cour sus les petites bandes hiroquoises et nos Ennemis . . . » Dollier de Casson écrit pour sa part: « M. D'Aulac . . . voulant faire ici quelque coup de sa main et digne de son courage, tâche de débaucher quinze ou seize Français afin de les mener en parti au dessus de cette Isle, ce qu'on n'avait point encore osé tenter . . . » Les Indiens qui iront se joindre à eux, ne se proposent point d'autre fin: « Aller à la petite guerre », note la Relation, « et dreser des embusches aux Iroquois à leur retour de la chasse ». Et quand ces guerriers sauvages se présentent à Ville-Marie, des indiscrets leur révèlent que des Français sont partis « en guerre d'un tel côté ».¹⁵ Observons d'ailleurs que cette expédition de Français ne ressemble à aucune de celles qui jusqu'ici ont remonté l'Outaouais. Aucune ne s'est mise en route d'aussi bonne heure, à la fin d'avril, et sans la compagnie d'Indiens. Les missionnaires, leurs familiers, les interprètes, les quelques soldats du camp volant, qui montaient dans l'ouest, aux temps des

¹⁵ *Relations des Jésuites*, (éd. Thwaites), XLV, 244; Flenley, *A History of Montreal . . .* 252-56; E.-Z. Massicotte, *Dollard des Ormeaux et ses compagnons . . .* (Montréal, 1920).

Hurons, ne s'embarquaient jamais avant la fin de l'été, ou à l'automne, et faisaient route avec les flottilles sauvages venues à la traite. Et l'expédition durait toute l'année. (Ceux qui ne veulent voir, en l'expédition de Dollard, qu'une aventure de trafiquants comme tant d'autres, feraient bien de se rappeler que, depuis 1650, fin des bourgades huronnes, nul marché de peaux n'existe plus sur l'Outaouais.) Pour atteindre les premiers comptoirs commerciaux, chez les nations amies, il faut pousser jusqu'au lac Supérieur, jusqu'à la baie des Puants sur le lac Michigan: voyage manifestement interdit à des Blancs dépourvus de guides indiens. Trente jeunes Français partis en 1656 avec les Pères Garreau et Druillettes et une flottille d'Outaouais, rebroussement chemin avant même d'arriver à Montréal, faute d'entraînement à ces sortes de voyages. Or les jeunes gens de Ville-Marie partent seuls. Retenons-le: les Hurons et Algonquins qui, dans quelques jours, s'élanceront à leur suite, ne se dirigent nullement vers l'Outaouais. Ils n'ont d'autre dessein que de venir guerroyer à Montréal, « comme au lieu d'honneur . . . où les combats sont fréquents ».¹⁰ Les jeunes voyageurs sont reconnus, par surcroît, et c'est Dollier de Casson qui nous le dit, pour malhabiles au maniement des canots. Ils le prouvent bien, au surplus, en se laissant arrêter huit jours, au bout de l'île, et en employant, à ce qu'il semble, huit autres jours à franchir la distance du bout de l'île au Long-Sault. Cette

¹⁰ Flenley, *A History of Montreal* . . . p. 254. M. de Belmont, en son *Histoire du Canada*, pp. 10-11, affirme la même chose. (*Collection de Mémoires et de Relations* . . . publiée par la Société littéraire et historique de Québec, Québec, 1840).

lente allure de la flottille suffit à démontrer que lui a manqué l'assistance des Indiens.

Impossible donc de reporter bien loin le terme ou le but de leur voyage. Et ce voyage extraordinaire, ont-ils pu l'entreprendre pour un dessein qui lui-même ne sortirait pas de l'ordinaire? Comment s'expliquer d'autre façon l'acquiescement de Maisonneuve à la téméraire aventure? Parler, comme le font quelques-uns, d'un coup monté par des insubordonnés, presque des mutins, forçant la main au gouverneur de Ville-Marie, c'est faire de la haute fantaisie. Dollier de Casson, la Mère de l'Incarnation, sont explicites sur ce point: nul ne s'engage à suivre Dollard, dit le premier, que M. de Maisonneuve ne l'ait trouvé bon. « Ce qu'ils firent, dit la Mère, avec l'approbation et l'agrément de ceux qui commandaient. »¹⁷ Puis, les plus hauts personnages de Ville-Marie, les plus près du gouverneur, Lambert Closse, Charles Le Moyne, Picoté de Belestre, ne viennent-ils pas à deux doigts de s'enrôler? Entre eux et Dollard, ce n'est qu'une question de dates: partir avant ou après les semences. Que veut-on de plus pour se rassurer? Mystère à expliquer néanmoins que l'acquiescement de Maisonneuve. Il est l'homme qui, en mars 1658, puis en 1659, a édicté des ordonnances d'une extrême rigueur contre les sorties de ses gens. Nul « n'ira plus loin à la chasse que dans l'étendue des champs défrichés, ni à la pêche sur le fleuve, plus loin que le courant ». Sévérités fort expliquables, sans doute, par la grandeur et l'ubiquité

¹⁷ Flenley, *A History of Montreal* . . . p. 252. *Lettres de la Révérende Mère de l'Incarnation* (éd. Richaudeau), II, p. 154.

du péril et par la nécessité où en est la colonie de se montrer économe de toute vie d'homme. En 1659 Maisonneuve fait valoir une autre raison: éviter de fournir des otages aux Iroquois, en échange des prisonniers de leur nation: ce qui empêcherait la conclusion d'une paix qu'on espérait alors possible et qu'on voulait solide.¹⁸ Cependant voici bien l'inexplicable: le même gouverneur autorise une expédition qui, dans les conditions périlleuses où elle va s'accomplir, équivaut à sacrifier délibérément la fleur de la jeunesse de Ville-Marie, ou à faire tomber, dans les mains de l'Iroquois, la plus magnifique fournée d'otages, Mystère, à moins qu'une nécessité extrême justifie un sacrifice de même nature et qu'il n'y ait opportunité de frapper quelque part un grand coup. Cette nécessité et cette opportunité existent-elles? L'on a dit qu'au printemps de 1660 rien n'était chose moins assurée qu'une invasion iroquoise. Et Dollard, en quittant Montréal, aurait même tout ignoré de la présence d'une armée ennemie sur l'Outaouais. Ces deux affirmations offrent-elles quelque vraisemblance?

Une invasion iroquoise jointe au péril d'un massacre général, n'y a-t-il pas au moins trois ans que cet épouvantail plane sur la Nouvelle-France? N'est-ce point, selon la Mère de l'Incarnation, la formidable menace qui a déterminé l'exode de la colonie de Gannentaa? « Car ces barbares », nous dit la Mère, « avaient résolu, après avoir défait ceux qui étaient en leur pays, de venir sous ombre d'amitié fondre dans toutes les habi-

¹⁸ Faillon, *Histoire de la colonie française*, II, 385.

tations, et par trahison y mettre tout à feu, après avoir tout pillé ». ¹⁹ La même rumeur sème encore l'angoisse en 1659. Cette fois, peut-on lire, dans la Relation on annonce l'invasion pour le printemps prochain. Une armée iroquoise, « une puissante armée », assure la Mère de l'Incarnation, se propose d'enlever l'un des postes français et de « mettre la désolation dans tout le païs ». Au printemps de 1660 voici la rumeur qui grossit et se précise. Le 15 mai, jour de la Pentecôte, à Québec, un prisonnier iroquois révèle au Père Chaulmonot la présence d'une armée de 800 guerriers à la Roche-Percée, près de Montréal; quatre cents autres y doivent paraître prochainement. Le plan des barbares est tout fixé: s'emparer d'abord de Québec, ou, comme ils disent, « enlever la tête à Ononthio », dans l'espoir que, la capitale tombée, ils auront bon marché du reste. ²⁰ La nouvelle répand, dans la ville et ses environs, une incroyable panique. Il y a « consulte » du gouverneur, de l'évêque, des anciens et des sages du pays. On enlève le Saint Sacrement de la chapelle des Ursulines, de la chapelle des Hospitalières, de la paroisse; on le transporte chez les Pères Jésuites: Ursulines et Hospitalières reçoivent l'ordre d'évacuer leurs maisons, chaque nuit, et d'aller loger dans une pièce

¹⁹ *Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation* (éd. Richaudeau), II, 136.

²⁰ *Lettres de la Révérende Mère de l'Incarnation*, (éd. Richaudeau), II, pp. 140, 148-49; *Relations des Jésuites*, (éd. Thwaites), XLV, 34; *Journal des Jésuites*, 282; *Histoire abrégée de l'Etablissement de l'Hôtel-Dieu de Québec* fondé par l'illustre Dame Marie de Vignerot, duchesse d'Aiguillon en l'année 1636, par la Rvde Mère Jeanne-Françoise Juchereau de St-Ignace, ancienne religieuse de ce monastère.

de la maison des Pères. Des corps de garde occupent aussitôt le couvent et l'hôpital que l'on fortifie de redoutes. Pris d'épouvante à la vue de ces préparatifs, les habitants de la ville quittent à leur tour leurs demeures et se précipitent dans le fort, chez les Jésuites, chez l'évêque, dans les maisons fortifiées. Même épouvante à la campagne; les colons abandonnent leurs maisons « comme en proie à l'ennemi ». Pendant cinq semaines on s'épuise en cet état de nervosité. La nuit comme le jour les sentinelles font leur ronde. Chaque jour, il y a salut solennel du Saint Sacrement où l'on prie Dieu de sauver le pays.²¹

La nouvelle de l'armée d'invasion est parvenue à Québec le 15 mai. Est-il possible qu'à Ville-Marie, et bien avant cette date, l'on n'en ait rien su? Ceux-là seuls en douteront qui ignorent quel service de courriers fonctionne alors presque régulièrement entre les cantons et les postes français. La multitude des prisonniers et des émigrés hurons chez les Iroquois fait que, pendant toute cette période, nulle semaine ne se passe guère, surtout pendant la belle saison, que ne survienne à Ville-Marie, aux Trois-Rivières, à Québec, quelque fugitif échappé des bourgades ou des bandes en marche. Des femmes, des jeunes filles, parviennent à s'enfuir. La venue de ces messagers est tellement chose accoutumée qu'en l'alerte de 1660, un domestique des Ursulines dira à la Mère de l'Incarnation: « Ne vous imaginez pas, ma Mère, que Dieu permette que l'ennemi nous surprenne; il enverra quelque Hu-

²¹ *Lettres de la Révérende Mère de l'Incarnation*, (éd. Richaudeau), III, pp. 150-51, 172; *Relations des Jésuites*, (éd. Thwaites), XLV, 198.

ron par les prières de la Ste Vierge, qui nous donnera les avis nécessaires pour notre conservation. »²² À défaut de renseignements de cette source, les gens de Ville-Marie, connaissent, comme tout le monde, les plans iroquois de 1658, de 1659, les projets formés pour 1660; ils savent quel réseau de fer les barbares forgent et resserrent, depuis ces dernières années, autour des postes français. Et ils connaissent, par ce qui se passe chez eux, la misère dramatique du pays.

Ignoreraient-ils davantage la présence d'une armée sur l'Outaouais? L'on sait quels longs efforts ont dépensés les guerriers des cantons pour faire le désert sur la Grande Rivière, en balayer tous les riverains, couper la Nouvelle-France de sa maîtresse artère de vie. Avec la destruction des bourgades huronnes, le massacre et la dispersion des Algonquins du Nipissing et de l'île des Allumettes, ils ont pu croire l'Outaouais fermé pour jamais. Or voici qu'en 1654, ils apprennent que la voie si bien close vient d'être soudainement rouverte. Cent vingt sauvages partis de l'île Huronne, sur le Michigan, et conduits par des réfugiés hurons, sont descendus à Montréal et aux Trois-Rivières. Deux ans plus tard, en 1656, ce ne sont plus 120 mais 250 Indiens, des Outaouais surtout, qui redescendent encore la Grande Rivière, conduits par deux Français, dont l'un bien connu dans les cantons : Radisson, accompagné de son beau-frère, Groseillers. De ce jour, une hostilité implacable dresse Iroquois contre Outaouais. Une nouvelle guerre d'extermination est amor-

²² *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, (Québec, 1863), I, 236.

cée. Cette même année 1656, on se le rappelle, sur le lac des Deux-Montagnes, des Agniers tendent une embuscade à la flottille outaouaise qui remonte en son pays. Deux ans plus tard, en 1658, les Iroquois arment une force de 1,200 hommes pour aller exterminer l'Outaouais chez lui.²³ C'est l'année où un petit nombre de gens de l'ouest descendent aux Trois-Rivières, et, cette fois encore, par le Témiscamingue et le Saint-Maurice. Mais les Outaouais promettent de revenir en 1659 au nombre de 500 hommes, « équippez en guerre et en marchandise ».²⁴ Toutefois l'année 1659 passe sans que personne paraisse. Immanquablement la partie est remise à 1660. Jamais Indiens du nord et de l'ouest, Hurons, Algonquins d'en haut et d'en bas, n'ont pu passer plus de deux ans sans venir renouveler leur provision de fusils, de munitions, de haches ou autres marchandises françaises. Autant dire avec quelle hâte, quel soin, les Iroquois vont se mettre, en 1660, à l'affût des canots outaouais. Ils savent avec qui, en 1658, ces gens de l'ouest sont remontés chez eux: deux Français qu'ils redoutent plus qu'une armée, les plus au fait de la vie et de la guerre indiennes. Vainement, à l'automne même de 1658, ont-ils tenté de leur barrer le passage au saut de la Chaudière. Quelques mois plus tard, une bande de la grande armée iroquoise en train de faire ses approches au pays des Outaouais, s'est heurtée à une poignée de volontaires indiens commandée par l'un de ces Français. Radisson, car c'est lui, a exter-

²³ *Relations des Jésuites*, (éd. Thwaites), XLIV, 204.

²⁴ *Relations des Jésuites*, (éd. Thwaites), XLIV, 316.

miné la bande ennemie.²⁵ Comment douter après cela que, pour le printemps de 1660, les Iroquois n'aient distrait vers la Grande Rivière une partie considérable de leurs chasseurs et de leurs guerriers? Ils connaissent assez Radisson et Groseillers, Radisson, l'ancien Français « iroquisé », le fameux mystificateur du festin de Gannentaa; ils connaissent suffisamment l'adresse et l'audace de ces deux hommes pour être assurés que les Outaouais descendront, cette année-là, comme ils l'on promis en 1658, « équipez en guerre et en marchandise ». Loin donc qu'à Ville-Marie la présence d'une armée iroquoise sur l'Outaouais soit chose ignorée ou improbable, l'étonnant serait que l'on n'en fût point assuré. En tout cas, de fort bonne heure, au départ des glaces, Radisson et Groseillers en sont avertis dans l'extrême ouest. À ce moment, cinq cents Indiens qu'ils ont sous la main attendent le signal de se mettre en route. La redoutable nouvelle fait s'évanouir une partie de l'escorte des deux Français. Plus de mille Iroquois, disait-on, venaient de se lancer sur le pied de guerre pour exterminer la colonie et guettaient tous les passages de la rivière. Déjà, ajoutait la rumeur, l'ennemi avait massacré sur l'Outaouais une petite bande de Hurons. Assurés de surprendre les Indiens de l'Ouest, les Iroquois, nous assure Radisson en ses *Voyages*, s'étaient portés nombreux au Long-Sault.²⁶

²⁵ Donatien Frémont, *Pierre Radisson, roi des coureurs des bois*, (Montréal, 1934), pp. 74-75, 78.

²⁶ Donatien Frémont, *Pierre Radisson, roi des coureurs des bois*, (Montréal, 1934), 88-90. Gédéon Scull, *Voyages of Peter Esprit Radisson*... Boston, published by the Prince Society, 1885, pp. 158-59.

L'on voit maintenant en quelle atmosphère et sur quelles données les jeunes « Montréalistes » organisent leur expédition. L'on voit aussi quels motifs chevaleresques, mais fort vraisemblables, les peuvent animer. A moins d'une conspiration de tous leurs contemporains pour forger une imposture, rien, avons-nous vu, en l'esprit de ces jeunes gens, d'une convoitise de trafiquants. Déjà, en 1643, au lendemain de la fondation de Ville-Marie, les premiers colons murmuraient, parce qu'on les retenait de donner la chasse aux Iroquois. Ils sont lassés, nous dit Dollier de Casson, de subir tous les jours l'insulte et de se voir refuser « d'aller en partie ». Patience! répondait alors Maisonneuve; « quand Dieu nous aura donné du monde, nous risquerons ces coups ».²⁷ Le temps était venu de tenir parole. Une troupe de héros excédés le rappela à Maisonneuve. Le dessein est très net et la tactique on ne peut plus plausible. Le point le plus vulnérable où frapper l'armée des Iroquois, en même temps que le plus profitable pour la colonie, c'est là-bas sur l'Outaouais. L'on connaît depuis longtemps la pratique des barbares d'échelonner leurs bandes sur la rivière au printemps, puis de les replier l'une sur l'autre, de façon à faire la police de la région pendant tout l'été. Les jeunes « Montréalistes » iront donc se poster au lieu précis où les bandes ne peuvent éviter de passer: « un passage infailible », dit Dollier de Casson. Là, au pied d'un violent rapide, où il n'est possible de s'aventurer que file à file, ils assailleront, foudroieront l'une après l'autre les flot-

²⁷ Flenley, *A History of Montreal* . . . p. 116.

tilles iroquoises, sans leur laisser le temps de se porter secours. Ainsi, avec l'aide de Dieu, espèrent-ils anéantir en quelques jours l'une des armées d'invasion. Rêve chimérique? Radisson, qui s'y connaissait en ces sortes de coups de mains, n'a pas pensé de même. Attaquer les Iroquois au retour de leurs chasses, a-t-il écrit, c'était les attaquer au moment le plus propice, alors qu'ils « manquaient des choses nécessaires: si l'un avait son fusil, l'autre manquait de poudre. Et ainsi pour le reste ». Toujours, au dire de Radisson, il n'aurait manqué aux Français qu'un fort flanqué et une provision d'eau pour « résister miraculeusement et forcer les Iroquois à abandonner la partie par manque de poudre, de balles et autres provisions ».²⁸

Le dessein reste quand même, et chacun le devine, d'une extrême audace. De ceux-là qui vont l'exécuter, il exige impérieusement l'acceptation d'une mort presque certaine, une héroïque volonté d'immolation. Cette volonté d'immolation, n'est-elle qu'un mythe, une invention de l'historien Faillon? On connaît, sur ce point, le témoignage fort exprès d'une contemporaine de l'événement et qui par surcroît vivait à Ville-Marie: « M. Daulac », a écrit Marguerite Bourgeoys, « assembla seize ou dix-sept hommes des plus généreux pour attaquer les sauvages et à dessein d'y donner leur vie, si

²⁸ Scull, *Voyages of Peter Esprit Radisson*... (Boston, 1885), Prince Society, pp. 235-36.

c'était la volonté de Dieu . . . ».²⁹ Le texte ne souffre guère d'équivoque et embarrasse manifestement les pourfendeurs de légendes. Ils opposent que la vieille religieuse écrivant à 78 ans et 37 ans après l'événement, l'a idéalisé. Possible. Mais qu'en savent-ils? Pareille déformation de l'histoire paraît, au contraire, bien improbable de la part d'une vénérable femme qui écrit tranquillement ses mémoires pour ses nonnes, des mémoires étonnants, au surplus, de vigueur et de lucidité. Rien, en tout cas, de l'emballée ni de l'illuminée en cette « femme de bon sens et de bon esprit » qui passa, nous dit Casson, « jusqu'à 18 ou 20 ans sans vouloir approcher de la congrégation de Troyes, crainte de passer pour bigotte . . . »³⁰ Au reste, si l'on veut qu'il y ait légende ou mythe, force est bien de reconnaître que le mythe n'a pas attendu pour éclore les 78 ans de Marguerite Bourgeoys. Il éclôt quelques semaines à peine après l'exploit, et sous la plume du Père Jérôme Lalemant, auteur de la Relation de 1660. Dès lors, ce religieux qui a eu le temps de se renseigner, présente les « dix-sept François », comme des « gens de coeur et de résolution », qui « avoient lié partie . . . s'immolans généreusement pour le bien public et pour la défense de la Religion ». Quelques lignes plus

²⁹ Cité par Faillon, *Histoire de la colonie française*, II, 414. Un critique fait observer, à propos de la dernière partie de ce texte: « si c'était la volonté de Dieu », qu'il s'agirait tout au plus d'un sacrifice conditionnel. Observation à tout le moins plaisante. Que pour prouver leur sincérité et avoir droit au mérite de leur sacrifice, ces jeunes gens eussent dû s'engager à se faire tuer, même si ce n'était pas la volonté de Dieu, voilà qui démontre à quel énorme enfantillage peut entraîner la manie de la polémique.

³⁰ Flenley, *A History of Montreal* . . . 188.

loin, par deux fois encore, le même chroniqueur parle « d'une si sainte et si généreuse entreprise » : expressions assez flatteuses et solennelles, on l'avouera, pour une aventure de trafiquants.³¹ Un dessein, un sacrifice de cette hauteur, déconcertent, à coup sûr, notre habituelle médiocrité. Les grands périls et les situations extrêmes ont pourtant cet effet d'ordinaire d'élever les nobles coeurs au-dessus de la grandeur commune. Élévation plutôt facile, sans doute, à une époque où il est assez de mode qu'on soit un peu cornélien. C'est d'ailleurs un fait historique qu'en France, vers 1640,

³¹ *Relations des Jésuites* (éd. Thwaites), XLV, 244-46. Quelques-uns font grand état d'un billet promissoire de Dollard remis à Jean Aubuchon, le 15 avril 1660 et par lequel le héros s'engage à lui payer, à son retour, 48 livres. On en tire deux conclusions: premièrement, puisque Dollard parle de son retour, voilà donc une preuve qu'il comptait revenir et qu'il n'avait pas dessein d'aller se sacrifier; deuxièmement, puisqu'il promet de payer 48 livres, toujours à son retour, il avait donc espoir de rapporter de quoi payer, c'est-à-dire des fourrures. Le dirons-nous? Ces objections ne nous paraissent décisives que pour ceux à qui il plaît de les trouver telles. S'engager, et serait-ce par un pacte, à combattre sans jamais demander quartier, n'est pas jurer d'aller se faire tuer, coûte que coûte, encore moins d'aller se suicider. Deuxièmement, au nom de quelle logique veut-on que Dollard n'acquitte son billet — une somme minime à tout prendre — qu'à l'aide de fourrures? Ce commandant du fort de Ville-Marie doit recevoir des appointements, comme en reçoivent alors les moindres soldats de la garnison. Pourquoi veut-on aussi qu'il ne puisse compter sur de l'argent que lui apporteraient les vaisseaux de France? Hypothèses tout aussi légitimes, estimons-nous, que celles que l'on fabrique autour de ce billet. Un fait certain et sur lequel le prêteur pas plus que l'emprunteur ne se font ici illusion, c'est le caractère extrêmement périlleux de l'expédition. Il était possible que les jeunes « Montréalistes » en revinssent; il était plus probable qu'ils n'en reviendraient pas. Aubuchon ne peut donc ignorer l'exacte valeur qu'il convient d'attacher à la promesse de Dollard: de toute façon cette promesse ne peut être que conditionnelle.

un phénomène religieux se produisit, « l'invasion mystique », et qu'à ce phénomène se rattacha étroitement la fondation de Ville-Marie. Et c'est un autre fait historique que ces origines spirituelles de la jeune colonie y ont favorisé l'épanouissement d'âmes d'élite.

III

Quelques semaines après ces événements de la fin de mai 1660, soixante canots, fusil mâté à l'avant, descendaient, chargés à couler, le rapide du Long-Saut. C'était Radisson avec ses 300 Indiens de l'ouest. À leur gauche, sur la terre ferme, l'aspect de la colline frappa les voyageurs. Quel singulier ouragan avait passé là? Tous les arbres, constate Radisson, « mutilés de balles »; la palissade du fortin croulante, à demi calcinée; au sommet de quelques pieux, des scalps en train de pourrir dans un tourbillon de mouches; encore sur les lieux, une bande iroquoise bientôt forcée à déguerpir. La voie était libre.

On s'est acharné à nier les suites considérables et bienfaisantes de la bataille du Long-Sault; et, par là même, on refuse à Dollard le titre de sauveur de la Nouvelle-France. Son coup de main téméraire n'aurait fait qu'exaspérer l'humeur belliqueuse des Iroquois. Après 1660, ajoute-t-on, la guerre aurait continué, plus atroce, plus infernale qu'avant. Et voilà un nouveau procès intenté au héros de Ville-Marie. Chacun se rappelle les projets des barbares depuis 1657. Était-il possible de les exciter à pire chose que la destruction générale de la colonie? Et qui donc a jamais prétendu que Dollard aurait mis fin à la guerre iroquoise? Les

choses humaines et mortelles n'ayant, en général, qu'à mourir une fois pour être mortes à jamais, il aura suffi à Dollard, croyons-nous, d'avoir sauvé la Nouvelle-France en 1660, pour mériter l'auréole de sauveur. Son geste eut-il cette vaste portée?

Le 19 août 1660 la flottille de Radisson abordait à Montréal. Quelques jours plus tard, elle paraissait en vue de Québec, saluée par l'artillerie du fort et des vaisseaux en rade et par les carillons des églises. Les Outaouais apportaient pour 200,000 livres de pelletterie.³² Il était temps. Leurs cales encore vides, découragés et ruinés par l'effondrement de la traite, les trafiquants s'apprêtaient à lever l'ancre, décidés à ne plus revenir. Aux abois, le Conseil de Québec avait supplié la cour d'envoyer des cargaisons de blé. D'Argenson avait renvoyé d'urgence un vaisseau quérir des farines: cas extrême où, pour la première fois, un navire de France ferait deux voyages en l'année. Les fourrures de Radisson furent accueillies comme la manne de vie. Ce castor « relève nos marchands de leurs pertes passées et accommode la plupart des habitants », écrit en toute allégresse la Mère de l'Incarnation.³³ Mais qui avait permis à la flotte outaouaise d'atteindre la colonie? « La défaite des jeunes Montréalais », avoue Radisson, « nous sauva sans nul doute ». Cette bonne fortune n'est pas la seule. Pendant que les Iroquois mobilisaient leurs forces au Long-Sault, l'on a pu, contre tout espoir, poursuivre

³² *Journal des Jésuites*, 286-87.

³³ *Lettres de la Révérende Mère de l'Incarnation*, (éd. Richaudeau), II, 164-65, 174, 167. Lettre d'Argenson, 7 juillet 1660. *Arch. du Can.*, corr. officielle, 2e série, vol. 1, 1614-1661.

et achever les semences. Contre tout espoir encore, l'on a pu faire en paix les moissons. Effrayés, en effet, de leurs pertes, les Iroquois ont laissé le gros de leur armée reprendre la route des cantons. « Nos moissons se sont faites heureusement », annonce avec joie la Relation de 1660, « et nous commençons à ne plus craindre la famine, dont nous estions menacez ».³⁴

De tous ces bonheurs, à qui, d'un bout à l'autre de la Nouvelle-France, se croit-on redevable? Il n'y a qu'une voix pour exalter les sauveurs. Personne alors ne se sent le goût de marchander sa gratitude. D'Argenson y revient au moins trois fois en ses lettres: « (les Iroquois) avoient fait une armée de sept cents hommes pour descendre icy et venir ravager nos costes, mais l'ordre de Dieu a détourné cet orage et dix sept François de Montréal 4 Algonquins et 40 hurons ont esté les victimes . . . ».³⁵ La Mère de l'Incarnation y revient aussi plusieurs fois: « Il est certain que sans cette rencontre, nous étions perdus sans ressources ».³⁶ En leur *Journal*, en leurs *Relations*, les Jésuites ne s'expriment pas autrement. Pour rendre hommage aux valeureux morts, la Relation de 1660 se croit tenue de prendre le ton solennel: « Il faut ici doner la gloire à ces dix-sept François de Montréal et honorer leurs cendres d'un éloge qui leur est dû avec justice, et que nous

³⁴ *Relations des Jésuites*, (éd. Thwaites), XLVI, 116-118; *Lettres de la Révérende Mère de l'Incarnation*, (éd. Richaudeau), II, 174.

³⁵ Lettre du 7 juillet 1660, *Arch. du Can.*, corr. officielle, 2e série, vol. 1, pp. 1614-1661.

³⁶ *Lettres de la Révérende Mère de l'Incarnation*, (éd. Richaudeau), II, 164.

ne pouvons leur refuser sans ingratitude. Tout estoit perdu s'ils n'eussent péri, et leur malheur a sauvé ce païs, ou du moins a conjuré l'orage qui venoit y fondre, puisqu'ils en ont arrêté les premiers efforts, et détourné tout à fait le cours. »³⁷ Les Sulpiciens Belmont, Casson, qui recueillent le sentiment des contemporains, prononcent le même éloge: « Ce qui me fait dire », écrit, pour sa part, M. de Casson, « que quand l'établissement de Montréal n'aurait eu que cet avantage d'avoir sauvé le pays dans ce rencontre et de lui avoir servi de victime publique en la personne de ces 17 enfants qui y ont perdu la vie, il doit à toute la postérité être tenu pour considérable, si jamais le Canada est quelque chose . . . »³⁸

Tous ces contemporains de Dollard se seraient-ils trompés? Acculés à la famine, empêchés de faire semences et moissons, excédés, affolés par tant d'années de guerre, déjà pris du mal de la désertion, les colons de la Nouvelle-France eussent-ils pu soutenir le grand effort iroquois de 1660? Et si la colonie fût disparue dans un nuage de feu et de sang, qui peut croire que la France, même celle de Louis XIV, eût trouvé la volonté de reprendre à pied d'oeuvre l'immense tâche?

* * *

Sur ce dernier point comme sur tant d'autres, que conclure de l'étonnant accord de tous les témoignages, sinon qu'en cette affaire du Long-Sault, l'on ne saurait nier ni le caractère militaire de l'expédition, ni la

³⁷ *Relations des Jésuites*, (éd. Thwaites), XLV, 258.

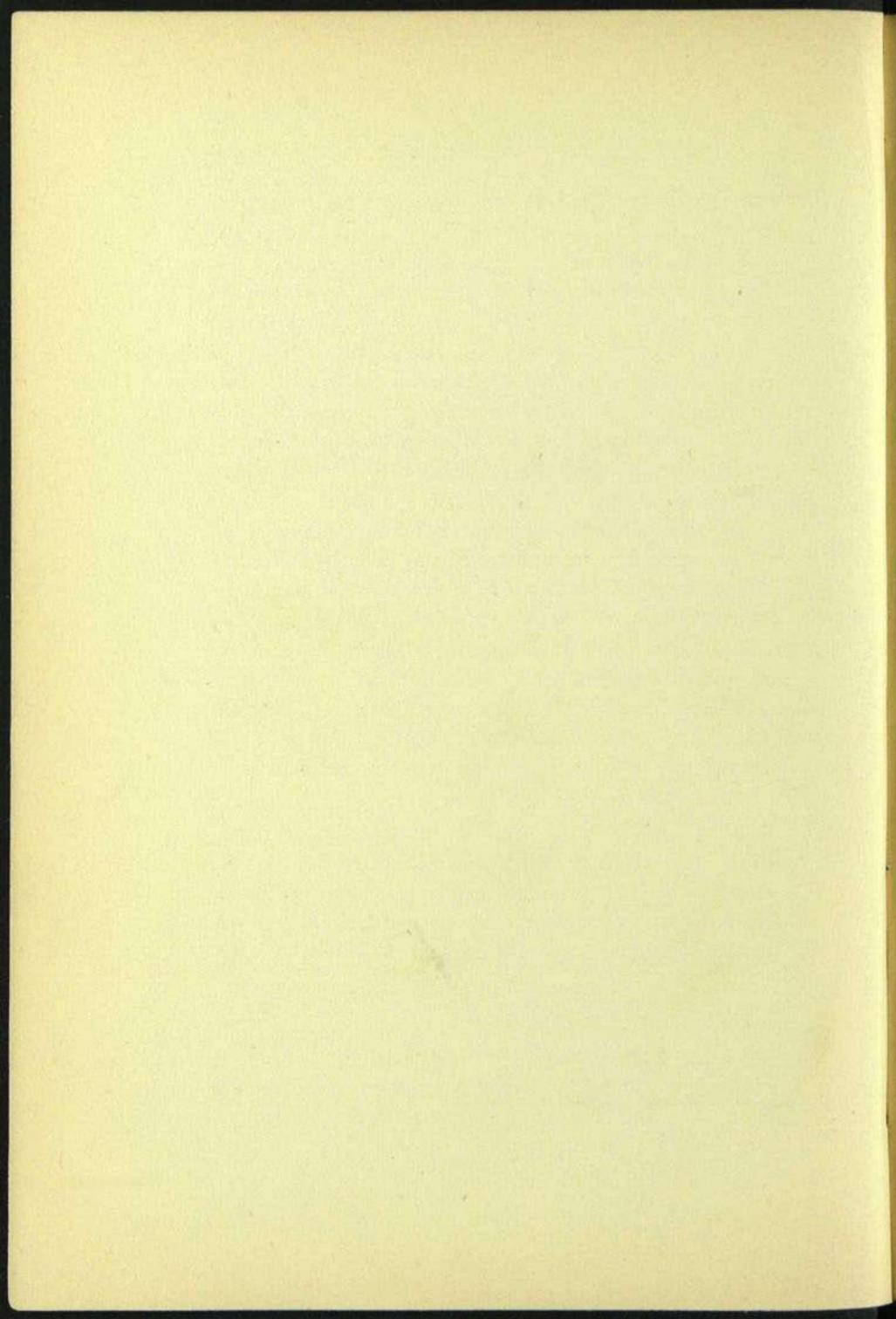
³⁸ Flenley, *A History of Montreal*, 264-66. M. de Belmont, *Histoire du Canada*, p. 11.

grandeur du dessein, ni l'importance souveraine des résultats, sans imaginer, chez les contemporains, ou la plus grossière erreur dans l'interprétation des faits, ou une vaste conspiration pour fausser l'histoire? Je changerai peut-être un jour d'opinion sur Dollard et son exploit. J'en changerai sûrement le jour où un document irrécusable, et, par exemple, une lettre, un récit écrits de Montréal, au lendemain même de l'événement, viendront démolir l'actuelle documentation. Mais j'attendrai pour changer d'attitude, qu'on nous offre autre chose que les thèses par trop branlantes et passionnées, où l'on s'est complu jusqu'ici. Les démolisseurs de Dollard parlent quelquefois de la fragilité des pièces et des documents sur lesquels se serait appuyée la version traditionnelle. Mais leur version historique à eux, sur quoi donc de si solide s'appuie-t-elle? Peuvent-ils seulement faire voir l'ombre d'un texte? Quoi d'étonnant, au contraire, que des historiens graves, comme l'abbé Faillon, l'abbé Ferland, Thomas Chapais, l'Américain Francis Parkman, n'aient rien voulu enlever, à cette aventure, de son inspiration chevaleresque et de ses conséquences heureuses! Plus récemment, en 1920, M. Aegidius Fauteux, après un examen critique de tout le dossier de Dollard, pouvait encore écrire: « Ce que nous savons d'une façon indiscutable et parfaitement historique, c'est que, il y a aujourd'hui 260 ans, vers la fin d'avril 1660, dix-sept jeunes Français, âgés pour la plupart de 20 à 30 ans, ayant à leur tête, comme le plus vaillant, Adam Dollard, sieur des Ormeaux, entreprirent courageusement de barrer la route à la horde iroquoise menaçant Ville-Marie et jurèrent d'y

réussir ou d'y perdre leur vie; que cette petite troupe, acceptant à la dernière heure l'appui problématique d'une quarantaine de Sauvages que leur courage avait d'abord enflammés, s'engagèrent résolument sur la route de la victoire ou de la mort, après s'être munis du pain des forts et après avoir jeté à leurs parents et amis au dernier tournant un suprême adieu mille fois plus émouvant que le « *morituri te salutant* » des gladiateurs antiques; que, une fois à leur poste de combat, ces braves enfermés dans un misérable fort de pieux luttèrent sans repos et sans trêve pendant plusieurs jours contre un ennemi quarante fois supérieur en nombre, ne se laissant abattre ni par la lâche défection de la plupart de leurs alliés d'occasion ni par leurs propres souffrances; qu'ils moururent enfin jusqu'au dernier, l'épée ou le mousquet à la main, après avoir vendu si chèrement leur vie que leurs vainqueurs effrayés du nombre de leurs morts s'en retournèrent dans leur pays pour ne plus reparaitre. Voilà ce que nous savons, et c'est assez pour couvrir cette poignée de héros d'une gloire immortelle. »³⁹

Dollard, héros de la jeunesse, héros de la race française en Amérique, s'en ira-t-il au musée des mythes historiques? C'est un chemin que les démolisseurs de héros sont souvent les premiers à prendre, encore trop heureux d'aboutir à ces limbes de l'histoire.

³⁹ E.-Z. Massicotte, *Dollard des Ormeaux et ses compagnons* . . . Préface, pp. 9-10.





LES GRANDEURS HISTORIQUES DE L'OUTAOUAIS ¹

L'ON peut ramener à quatre les principaux fleuves historiques de la Nouvelle-France: le Saint-Laurent, le Richelieu, le Mississipi, l'Outaouais. Les deux premiers, mêlés constamment à notre grande histoire, ont atteint facilement la renommée. Le Mississipi, ancien Meschacébé, a été immortalisé par Chateaubriand. Un grand poète a seul manqué à l'Outaouais pour en faire l'égal de ces routes historiques, les dépasser peut-être dans la mémoire des hommes.

Trois types humains se détachent, avec un relief particulier, sur le fond de notre passé: l'explorateur, le coureur de bois qu'on appellerait plus justement le coureur de fleuves, le missionnaire ou la Robe-noire des Indiens. Le premier figure l'audace française des dix-septième et dix-huitième siècles, arrachant, l'un après l'autre, ses secrets au Nouveau-Monde et rêvant d'un

¹ Extraits d'une allocution prononcée à Vaudreuil, le 13 juin 1926, à l'occasion d'un pèlerinage historique de l'*Action française*.

empire grand comme le continent américain. L'autre, le second, par les routes ouvertes, jette et organise la vie commerciale, multiplie d'un bout à l'autre de l'empire français, ces extraordinaires randonnées, ces voyages en canot de 600 et de 800 milles, égrène partout, au bord de la forêt vierge, les héroïques aventures et la gaité des chansons françaises. Le troisième enfin, l'homme de Dieu et de la prière, monte, lui aussi, vers les pays d'en haut, l'aviron à la main, la soutane retroussée, le bréviaire au cou, sans ambition qui tienne à la terre, porté par son rêve divin qui est de conquérir au Christ l'empire français, au prix même du martyre.

Or, lequel des fleuves américains a vu passer et peiner plus que l'Outaouais ces trois types de grandeur humaine? L'Outaouais, nous savons qu'il fut, pendant tout le régime français, la route la plus fréquentée, celle qui, aux petits canots d'écorce peu aptes à courir les grandes vagues, offre plus de sécurité que la voie du fleuve et des grands lacs; c'est la voie la mieux protégée, par son éloignement même, contre les coups de main des grands ennemis de la colonisation française: l'Iroquois et le colon de la Nouvelle-Angleterre. L'Outaouais, c'est la route en un merveilleux pays de chasse, en ces forêts et cette foison de lacs des Laurentides où abondent le bon gibier et les fourrures rares; l'Outaouais, c'est la voie qui conduit au pays des Hurons, qui conduira bientôt dans les prairies occidentales, mais qui déjà relie la Nouvelle-France aux rivières du Nord et à la lointaine baie d'Hudson.

Rappelons d'ailleurs quelques dates et quelques noms: par l'Outaouais, dès 1613, Samuel de Champlain, le premier des grands explorateurs, s'en va à la découverte des grands lacs. Par l'Outaouais, à l'automne de 1670, M. de Saint-Lusson et Nicolas Perrot vont préparer au Sault-Ste-Marie la prise de possession de toutes les terres de l'Ouest, et, dans un geste de conquête audacieuse, pointent l'épée française vers le coeur de l'Amérique. Par la même route Jean Nicolet, vers 1634, circule déjà dans la région du Wisconsin; Chouart et Radisson, Greysolon du Lhut atteignent et dépassent bientôt le fond du lac Supérieur; les La Vérendrye, en de merveilleuses chevauchées, vont se heurter au front des Montagnes rocheuses.

Au printemps de 1660, vous savez quelle flottille de canots s'engage ici-même dans l'Outaouais pour aller s'arrêter au pied du Long-Sault. Jamais, depuis le jour où les futurs martyrs jésuites ont franchi les mêmes eaux, plus noble rêve n'a flotté à l'avant de canots français. Pour nous rendre cher ce paysage, il suffirait que l'histoire y fût se profiler le souvenir de Dollard et de sa petite troupe héroïque: la plus noble fleur de chevalerie que l'on puisse épingle au porche d'un pays.

Au mois d'avril 1686, un parti de cent hommes, traînant avec eux un matériel d'artillerie, traverse le lac des Deux-Montagnes, sonde la glace avec leurs épées. Leur commandant s'appelle le chevalier de Troye et l'un des jeunes officiers a nom Pierre Le Moyne d'Iberville. Où s'en vont ces hommes, dont 30 de troupes régulières, et les autres, 70 habitants recrutés parmi les gens du pays? Où ils vont? Aujourd'hui nous avons

peine à le croire: par l'Outaouais et par les rivières du Nord, ils se dirigent vers la baie d'Hudson pour en déloger les Anglais.

* * *

Que d'autres caravanes de héros ont suivi la route outaouaise! Par elle vont aller, pendant tout le régime français, les canotiers épiques, les hommes au poignet de frêne et au coeur d'acier, qui font marcher le commerce d'un bout à l'autre de la Nouvelle-France, relie à Québec et à Montréal, le pays du Sault, celui du Michigan, du Mississipi, de la Louisiane. Sur les rivières de l'est, il n'est pas rare de voir apparaître des avironneurs qui ont navigué sur les fleuves du sud, jusqu'aux approches de la mer du Mexique, précurseurs de ceux qui, de 1780 jusque vers 1880, iront conduire le commerce et les voyageurs de l'est, par delà même la Rivière-Rouge.

C'est encore par l'Outaouais qu'en 1615, les premiers Récollets sont allés inaugurer au pays des Hurons, l'oeuvre apostolique de la Nouvelle-France. Par la même route toujours ont passé les missionnaires jésuites, héros de l'évangélisation indienne qui ont nom Lalemant, Jogues, Garnier, Brébeuf. Les Jésuites, nous le savons, ont souvent écrit leurs Relations, pendant les haltes des pirogues, se servant, en guise de pupitre, d'une pierre ou d'un arbre renversé. Si les pierres pouvaient parler, combien de lieux sacrés, sur les bords de notre rivière, nous indiqueraient l'une ou l'autre de ces étapes glorieuses où les apôtres du Christ ont cabané ou retracé le souvenir de leurs conquêtes.

Il faudrait vous raconter aussi, par le menu, la richesse de souvenirs qu'à son embouchure de la baie de Vaudreuil, recèle encore l'Outaouais. M. l'abbé Maurault vous dira tout à l'heure quel foyer de vie religieuse et commerciale fut, pendant un temps, l'île aux Tourtes.

En 1690, pendant que les Iroquois frappent Montréal de terreur, un parti de 28 coureurs de bois canadiens, commandés par les sieurs du Lhut et de Mantel, s'en venait à la découverte sur le lac des Deux-Montagnes, se portait à l'attaque d'un parti de Tsonnontouans, en tuait dix-huit et capturait les autres.

C'est encore sur la rive de Vaudreuil, à la pointe Cavagnal, semble-t-il, que le Père Garreau, missionnaire jésuite, était blessé à mort d'une balle iroquoise, le 30 août 1656.

Nous voici maintenant à la fin de février de l'année 1753. Voyez là-bas qui traverse la pointe de Sainte-Anne, puis s'élançe encore sur le lac des Deux-Montagnes, une longue procession de 30 à 40 carrioles. Et notez, je vous prie, ce détail: c'est par un chemin balisé tout le long que s'avancent les carrioles fringantes. Elles portent de beau officiers, de belles dames, toute la suite de M. l'intendant Bigot et de M. le Marquis de Duquesne qui s'en vont, avec l'ingénieur Franquet, visiter le fort d'Oka et les sauvages du lieu.

En voilà assez pour faire voir les grandeurs historiques de l'Outaouais. Déjà, sous le régime français, l'on appelait la superbe artère d'un nom en quelque sorte prédestiné: la « Grande Rivière ». Hélas, que Chateaubriand n'est-il venu promener ses pas de jeune

rêveur sur les rives outaouaises? Dans le souvenir des peuples et dans le monde de la littérature, l'Outaouais serait aussi vivant et aussi grand que le Mississipi. Peu de routes ont été, à l'égal de celle-là, la voie sacrée de tous les héroïsmes. Que l'on fasse se dérouler, comme en un bas-relief de monument historique, le cortège des grands Français qui y ont promené leur rêve de conquérants, et presque toute l'histoire canadienne y passera. Cette richesse encore trop inconnue, espérons que des sociétés historiques régionales s'appliqueront à nous la révéler. Espérons que l'un ou l'autre de nos poètes, conquis par ces grandeurs françaises, fera revivre ce monde de gloire. Il faut que l'Outaouais, un peu comme le Rhône chanté par Mistral, devienne ce qu'il doit être: un personnage d'épopée. Qui sait? L'avenir réserve peut-être à l'Outaouais une nouvelle et incomparable destinée. Aujourd'hui, hélas, on le dirait presque une rivière morte. Le chemin de fer y a tué la navigation et jusqu'au flottage du bois. Mais, à mesure que les ambitions américaines vont s'affirmer sur le Saint-Laurent et que le fleuve deviendra une route de moins en moins canadienne, qui sait si l'Outaouais, libre de tout joug étranger, n'est pas appelé à devenir la grande artère fluviale du Canada de l'est, le seul chemin d'eau, en terre canadienne, vers les pays d'en haut?



À TRAVERS LES VIEUX JOURNAUX DU BRITISH MUSEUM ¹

IL y a quelques années, il m'arriva, au sujet de l'origine et des causes politiques de l'*Acte de Québec*, de soutenir une certaine opinion. Il s'agissait, en l'espèce, de l'influence de la Révolution américaine sur la genèse de notre constitution de 1774. Cette influence, je l'estimais très considérable et ce, non pour le vain plaisir de combattre une thèse adverse, mais parce qu'il m'apparaissait que l'histoire objective ne souffrait guère une autre opinion.

Au printemps de 1921, me trouvant à Londres pour y poursuivre, au British Museum, quelques recherches d'histoire, l'idée me vint de consulter les vieux journaux anglais de 1774, en vue d'y découvrir la température de l'esprit public en Angleterre, à

¹ Texte lu par l'abbé Groulx au Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, tenu à Montréal, du 2 au 4 nov. 1933.

l'heure où le parlement discutait la charte canadienne. Je voulus savoir, en particulier, quels échos de l'imminente révolution américaine arrivaient déjà dans la métropole, et, en second lieu, si l'opinion anglaise rattachait de quelque façon cette menace à l'*Acte de Québec*. Je recueillis une quarantaine d'extraits de journaux. Mais comme l'ACFAS nous a recommandé la brièveté, je n'ai pas l'intention de produire tous ces textes; qu'il me suffise d'en offrir une dizaine, que je transcris sans commentaires. Pour entendre comme il convient la signification de ces articles de journaux, on voudra bien se rappeler que l'*Acte de Québec* fut d'abord présenté à la Chambre des lords, le 2 mai 1774; que la seconde lecture en fut faite aux Communes le 26 mai; qu'il y fut voté le 13 juin et qu'il reçut la sanction royale le 22 juin 1774. Quelques-uns de ces extraits de journaux sont antérieurs au débat parlementaire; les autres le suivent immédiatement:

I. *Au sujet des rumeurs de rébellion: The St. James Chronicle* (1er et 3 fév. 1774).

« Toute l'Amérique est en feu au sujet de l'exportation du thé. Les gens de New-York, aussi bien que ceux de Boston et de Philadelphie, sont, à ce qu'il semble, déterminés à ne point laisser débarquer de thé. Ils ont publié à grand tirage un journal qui a nom *Alarm*, qui commence en ces termes: "Chers Compatriotes", et qui les exhorte à ouvrir les yeux en qualité de Fils de la liberté, à rejeter tout lien avec le Tyran, leur mère-patrie. Ils ont, à cette occasion, levé une compagnie d'artillerie, et chaque jour, ils font l'exercice à la cible ».

Même journal (3 et 5 févr. 1774).

« Par un navire qui vient d'arriver, nous apprenons que les gens de Boston, de Philadelphie et de New-York étaient dans un état de rébellion ouverte, lorsque ce navire fit voile de Boston . . . »

II. Relation de cause à effet entre la rébellion et l'Acte de Québec.

The Public Advertiser (11 juin 1774).

« On me dit que la politique de ce projet de loi est de mettre les Canadiens de bonne humeur, afin qu'ils puissent constituer un frein contre les Nord-Américains, de la même manière qu'ils le firent déjà, lorsqu'ils étaient sous la domination de la France. »

The Morning Chronicle and London Advertiser (20 juin 1774).

Je résume l'article: Ce bill, dit le journaliste, me rappelle l'histoire d'un vieux maître d'école tory, ennemi acharné des whigs et qui, n'ayant que des élèves de parents whigs et jacobites, prenait plaisir à fomenter entre eux des querelles, les faisait se battre bande contre bande, et ainsi esquina ses élèves pour le plaisir de satisfaire ses rancunes.

St. James Chronicle (23 et 25 juin 1774).

« "Pourquoi établir la religion catholique au Canada?" demande un Monsieur de la Horse Guard à un courtier renommé. — "Parce que, répond celui-ci, le Canada commande, par sa position, tout le continent américain". — "Mais je ne vois pas encore l'à-propos d'établir la religion catholique en cette province", reprend l'autre. — "Poh? Poh? mon bon ami, dit le

courtier, quoique excellent soldat, vous êtes un assez piètre politique. Que pensez-vous d'une armée permanente de catholiques établie sur cette favorable position stratégique?" — "Dites-vous pareille chose?" réplique le soldat. "Je commence à vous comprendre; ce serait, à n'en pas douter, une admirable verge pour enfants désobéissants". »

The Public Advertiser (25 juin 1774).

Un correspondant qui signe *Probus* en réponse à *A Member* qui avait pris la défense des partisans du bill de Québec, riposte en posant trois questions, dont la première est celle-ci: « Est-ce que l'un des principaux motifs qui ont poussé à restituer aux Canadiens leurs anciennes lois, ne serait pas, non seulement d'accroître et de fortifier leur allégeance, mais aussi de se servir d'eux comme d'un frein contre l'insolence de leurs voisins et de tenir ainsi à discrétion, par l'opposition des institutions juridiques et législatives, le reste de ce vaste continent d'Amérique? »

The Gazetteer and New Daily Advertiser (29 juin 1774).

Un correspondant qui signe *Philanthropos* écrit: « Comme j'espère que nous sommes maintenant d'esprit plus calme que le jour du *Quebec Bill*, mettons de côté tout préjugé et scrutons cette dernière loi impartialement. Mes amis, cete loi ne fut pas rédigée pour rappeler ici le "Pretender", ni pour faire croire aux catholiques qu'ils sont traités par nous selon les principes d'une générosité sans pareille; notre ministère n'a pas songé, non plus, à se débarrasser du Canada; ce

sont là des idées qu'il est bien inutile d'entretenir. La vérité, c'est que les ministres veulent cajoler Louis XVI (par amour ou par crainte, je vous le laisse à décider) et, par ce moyen, posséder en Amérique, entièrement à leur dévotion, un sûr refuge pour leurs soldats, afin de surveiller les agissements des colonistes protestants et de les écorcher s'ils hésitent à plier le cou sous le joug britannique. Lecteur, prends la carte du Canada, et vois quelle position avantageuse offre Québec pour une telle fin. Et alors suis-moi en mon raisonnement. »

« Je dis que le Canada est appelé à devenir une citadelle du cabinet, destinée à tenir dans la terreur les libres Américains protestants, tout comme la citadelle de Kell, lorsque Louis XIV eut achevé la conquête de l'Alsace, fut érigée pour loger les catholiques de Strasbourg et leur permettre d'écraser leurs compatriotes, si ceux-ci tentaient de recouvrer leur ancienne liberté. Québec et tout le Canada seront un sûr refuge pour tout coloniste catholique, et tiendront le rôle d'un frein perpétuel contre les protestants. Rien de tout cela n'eût pu s'accomplir, si le protestantisme fût resté là-bas prédominant. »

The London Evening Post (28 juin 1774).

« Le ministère a pensé qu'il était de bonne politique d'implanter de force les principes serviles du papisme et de l'arbitraire sur un immense espace des possessions anglaises en Amérique, en guise de frein pour réprimer le libre esprit et les agitations constitutionnelles de toutes nos autres colonies en cette contrée. Mais cette politique est de même espèce que s'il eût avisé Sa Majesté d'introduire, au milieu de la nation

anglaise, une armée de mercenaires étrangers, pour la tyranniser et la réduire à l'état d'esclavage. »

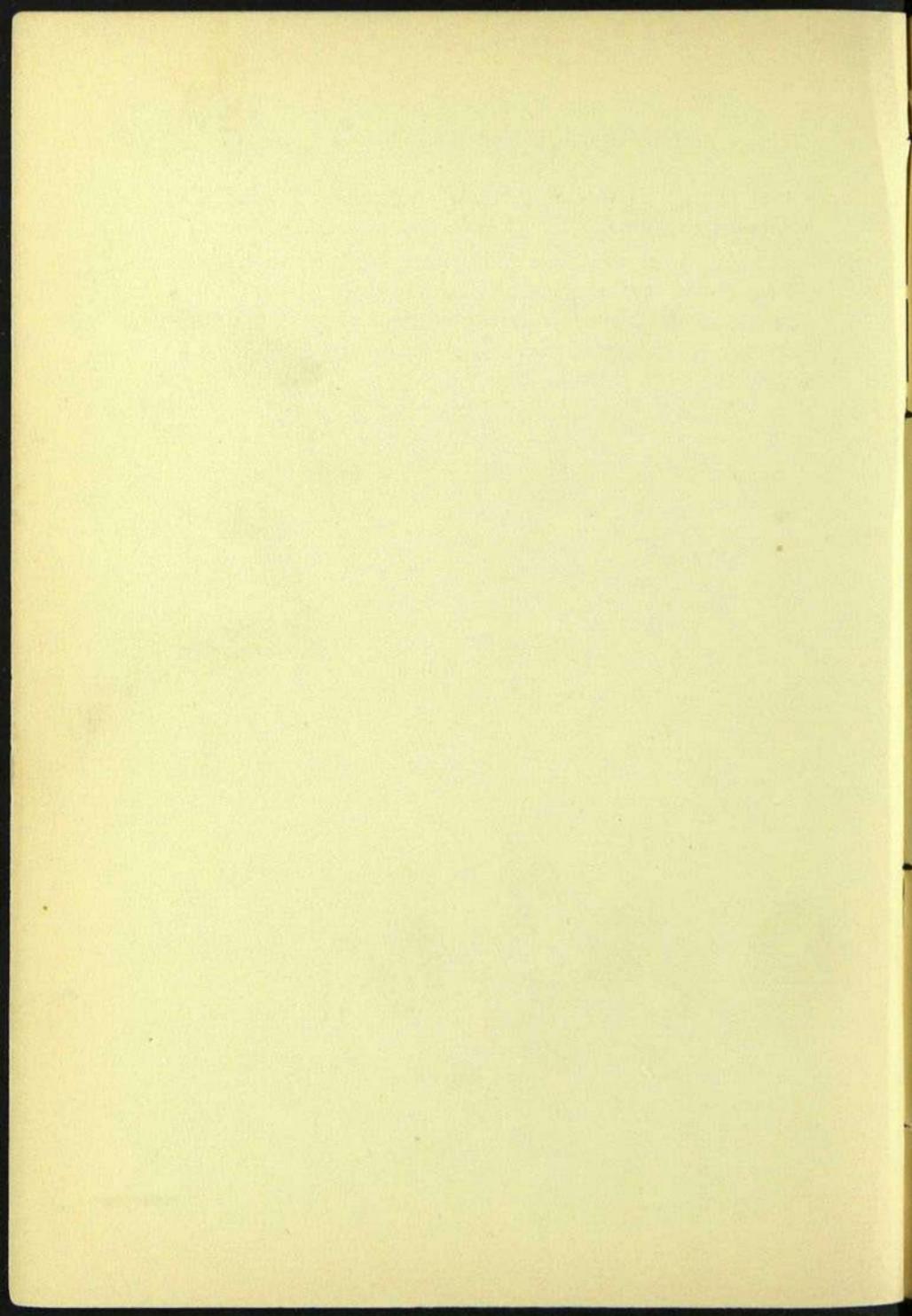
* * *

Pour se bien expliquer le ton et la substance de ces articles de journaux, il faut encore se souvenir qu'une autre énigme se dressait dans l'esprit du public. L'Acte de 1774 avait extraordinairement soulevé en Angleterre la passion religieuse. Pendant les mois qui suivent le vote de l'Acte de Québec, le *St. James Chronicle* en particulier ne cesse de vomir les pires fureurs. Il est tout plein de lettres et de correspondances enflammées contre le *Quebec Bill*, « établissement officiel du papisme dans l'empire ». Dans le *Morning Chronicle and London Advertiser* (7 juin 1774), un correspondant va jusqu'à menacer le roi d'un soulèvement comme celui qui fut dirigé contre Jean Sans Terre, si Sa Majesté persiste à violer la constitution en apposant sa sanction à des *bills* comme ceux de Québec et de Boston. On accuse même le roi d'avoir fait à la constitution des brèches qui ont coûté la tête à Charles 1er. Le *St. James Chronicle* du 11 et du 14 juin fait observer, pour sa part, que, non seulement l'Acte de Québec porte un coup droit aux lois antipapistes du royaume, mais rend impossibles désormais les intransigeances de l'anglicanisme contre les sectes dissidentes. Le journal note, en effet, que les évêques de l'Église d'Angleterre ont voté une loi pour établir légalement le papisme au Canada, alors qu'au cours des deux sessions précédentes ils avaient constamment repoussé

toute mesure de tolérance légale en faveur des dissidents du royaume.

Le public se demandait, intrigué, quels motifs si puissants, si extraordinaires, avaient fait braver la terrible explosion des colères populaires. Il doutait fort que le seul amour spéculatif du droit des gens y eût suffi.







UNE HEURE AVEC L'ABBÉ GROULX À PROPOS DE « 37 »¹

LE centenaire de 1837! Grand sujet d'actualité. L'on en parle partout et tout le monde en parle, même les salonnards. Cloîtré à la campagne pour quelques semaines de repos, l'abbé Groulx a bien voulu nous donner une heure d'entrevue sur cette actualité passionnante.

— Nous aimerions savoir votre avis, M. le professeur, sur ce que l'on est convenu d'appeler l'insurrection de '37. Ne vous paraît-il point que d'aucuns se prononcent sur le sujet avec une dogmatique précipitation? On condamne en bloc, sans merci, on juge à tour de bras. Que dites-vous, par exemple, de ce professeur qui déclare catégoriquement devant ses élèves: « En ce mouvement de '37, il n'y eut rien de

¹ Ces pages sur « 37 » ont paru dans l'*Action nationale* (livraison de juin 1936). Nous les publions avec le titre et l'allure qu'on leur avait donnés dans la revue. (Note de l'éditeur).

national »? N'y aurait-il place à plus de discernement, à plus de nuances?

— J'admire, en effet, comme vous, que l'on puisse trancher, sur ce ton de maître, une question si complexe, si embrouillée. Pour ma part, après avoir étudié pendant deux ans cette période de notre histoire, je me sens incapable de tant d'assurance. Vous le savez, du reste, deux catégories de gens cultivent volontiers le dogmatisme: ceux qui savent beaucoup et ceux qui ne savent rien. Je me sens toutefois beaucoup d'indulgence pour les pauvres professeurs. Combien d'entre eux ont eu le temps d'y aller voir? La plupart répètent ce qu'ils ont lu. Or, il m'est pénible de l'avouer: nous ne possédons point, à l'heure actuelle, je ne dis pas d'ouvrage exhaustif, mais d'ouvrage recommandable sur '37. Bien pis, ce qui a été écrit donne plutôt de cette époque une image déformatrice. Rien de plus explicable que l'impitoyable sévérité des jugements de quelques-uns. Nos historiens n'ont abordé que notre histoire politique; des événements de 1837, ils n'ont donc révélé que les causes politiques, les moindres, les plus propres à présenter les faits sous un aspect étriqué, et, par cela même, injuste et mensonger.

— Ainsi affirmer, du soulèvement du Bas-Canada, qu'il n'eut rien de national, vous paraît excessif?

— C'est y aller un peu fort. On ne peut demander à un professeur de rhétorique de se documenter aux sources et aux archives. On peut lui demander de réfléchir. Un homme de moyenne raison ne peut pas ne pas observer que le conflit politique dans les colonies

britanniques de l'Amérique du Nord, prend, aux approches de 1830, le caractère d'un fait général. Le Haut-Canada alla lui-même jusqu'à l'insurrection armée; la Nouvelle-Écosse connut de vives agitations. Phénomène tout simple. Maintenir le régime de la colonie de la couronne sous le régime parlementaire constitue un état de violence. Le régime démocratique est essentiellement le gouvernement de la majorité; y introduire, surtout par le coup d'État érigé en système, le gouvernement de la minorité, en l'espèce le gouvernement d'une poignée de fonctionnaires métropolitains, c'est proprement un état intolérable, une provocation à la révolte. Durham n'a pas pensé autrement. Le système colonial anglais de l'époque, il n'en a point condamné l'absurdité et le caractère provocateur, moins sévèrement que je ne le fais. Riposter à cela, comme d'aucuns se le permettent, que l'Angleterre s'accommodait de ce gouvernement oligarchique, c'est riposter en mauvais primaire. Un pays supporte avec patience un gouvernement détestable, s'il est de chez lui; il n'accepte point de le tolérer s'il lui vient de l'étranger. Nulle parité d'ailleurs entre un pays comme l'Angleterre d'alors, pays de suffrage extrêmement restreint, propre par conséquent au gouvernement oligarchique, et les provinces de l'Amérique, pays de suffrage presque universel, travaillées, en outre, depuis longtemps, par les idées démocratiques américaines et françaises. Mais alors vous entrevoyez la conclusion: si pareil régime constituait un état de violence pour le Haut-Canada et la Nouvelle-Écosse, où le conflit politique ne mettait aux prises que des Britanniques, que

penser du même conflit dans le Bas-Canada français, où une maladroite composition du personnel gouvernemental jetait, entre les mains d'une poignée de fonctionnaires anglais et métropolitains, la réalité du pouvoir politique? En tous pays du monde un conflit politique engagé en ces conditions eût abouti au conflit national. Affirmer par conséquent que 1837 n'eut rien, dans le Bas-Canada, d'un mouvement national, est d'un esprit bien léger et bien superficiel. Qu'un professeur de rhétorique ne soit pas tenu à l'histoire documentaire, encore pourrait-il se donner la peine de lire le Rapport de Durham. Il y verrait qu'après quelques semaines d'observation, le noble lord a vu ce que des gens de chez nous ne savent pas voir après cent ans: purement politique ailleurs, le conflit du Bas-Canada devait fatalement tourner au conflit de races. Nul peuple n'endure longtemps d'être gouverné par une poignée d'étrangers. C'est déjà un état de violence. Nul peuple non plus n'endure, ni ne peut endurer d'être gouverné contre soi-même. C'est un autre état de violence.

— Gouverné contre soi-même! Vous prononcez là, monsieur le professeur, sur le règne de notre ancienne bureaucratie, un jugement sévère. Ce mot, je ne doute point que vous ne soyez en état de le justifier.

— Je suis loin de ma bibliothèque et de mes notes; je n'ai là, comme vous le voyez, que l'édition Lucas du Rapport Durham et un cahier de notes pour mon cours fermé à la Faculté des lettres de Montréal; je ne puis donc vous offrir que des démonstrations som-

maires. La vérité saute aux yeux néanmoins de quiconque a quelque pratique de l'histoire humaine. Si notre petite oligarchie de fonctionnaires britanniques s'est cramponnée au pouvoir pendant près de soixante ans; si elle n'a reculé devant aucune audace pour accaparer et absorber la puissance politique, on imagine bien que ce fut vraisemblablement pour autre chose que l'observance d'un rite parlementaire dans le vote du budget ou de la liste civile: vote en bloc, ou vote par chapitres ou par articles; vote annuel ou vote pour la vie du roi. On ne convoite point d'ordinaire la puissance politique pour ces petites misères, quelque solennité qu'on leur confère. Libre à quelques-uns de nos historiens de ne voir le drame qu'à travers le rideau du théâtre. En réalité, et l'on s'en apercevra à mesure que l'on sortira de l'histoire politique pour aborder l'histoire intégrale, un jour vint, hélas, où tous les éléments, tous les aspects de notre vie collective furent en jeu — aspect économique, aspect social, aspect culturel; autant dire notre existence nationale.

— Je retiens le premier mot: il y eut, selon vous, au fond de '37, un problème économique?

— Oui, et angoissant. Dans le domaine de l'agriculture ou de la colonisation, nous étions un peuple embouteillé dans les vieilles seigneuries. Songez que depuis 1760, nous étions passés de 65,000 âmes à plus d'un demi-million. Cependant le domaine accessible à la colonisation ne s'était guère élargi. Notez d'abord ce fait capital: la province ne détient pas la régie de son domaine public. Cette régie relève de Londres, des secrétaires d'État, des lords du trésor. La concession

des terres, les règlements *ad hoc* émanent des autorités impériales. Le gouverneur, mais surtout son conseil, sont chargés de l'exécution de ces règlements ou de ces instructions. Et quelle régie, quels règlements! Nulle possibilité d'obtenir un titre à l'occupation d'un lot, sans une pétition personnelle de chaque colon au siège du gouvernement. Pas de titre sans un voyage de l'aspirant-colon dans la capitale de Québec. C'est incroyable, mais c'est la vérité même. Et je vous fais observer que l'obtention de ces titres exigeait en moyenne une période de quinze mois; au reste, titres sans valeur, fondés le plus souvent sur l'arpentage d'arpenteurs en chambre, qui avaient divisé, partagé lots et districts sans même y mettre le pied. Si vous observez ensuite que, par absence ou imperfection des chemins, les grands domaines, ceux de la couronne, ceux des grands propriétaires, les réserves du clergé, sont pratiquement inaccessibles, il s'ensuit — et ce n'est pas moi qui le dis, c'est encore Durham — qu'à cette époque bénie, l'obtention d'un lot est chose interdite à la presque généralité des aspirants-colons. Personne, a dit Durham, s'il n'était influent ou s'il n'avait le secours de quelque influence, ne pouvait prétendre à la possession d'un pouce de terre. Mais alors à quoi sert le domaine public? Il a servi, depuis le temps de Robert Shore Milnes, à doter un certain nombre de grands fonctionnaires ou d'amis du pouvoir, devenus, sans avoir déboursé un sou, de superbes féodaux. Lisez encore, sur ce pillage des terres, les pages vengeuses de Charles Buller, de Durham. Après 1812, on fit quelques concessions à nos miliciens. On n'oublia

qu'une chose rendre ces concessions accessibles, en sorte que cette distribution de terres finit encore par favoriser les spéculateurs qui les achetèrent pour une bagatelle, Régime abominable. Les squatters abondent: espèce de colons hors la loi, établis à l'aventure, sur la première terre venue, sans titres, tant ces titres sont hors de la portée du commun. Le régime atteint jusqu'aux immigrants. Savez-vous que, dès cette époque-là, la moitié des immigrants débarqués dans nos ports passe déjà aux États-Unis? Et ce beau régime qui, au dire de Buller et de Durham, avait affreusement paralysé le progrès de la province, était maintenu par une poignée de bureaucrates qui se croyaient pourvus de l'omniscience politique et qui prétendaient écarter les Canadiens des hauts conseils pour leur incompétence politique et administrative. Mais quelle tragédie pour notre petit peuple resté rural dans la proportion de 80 pour cent! N'allez pas croire qu'il ne ressent point cette grande misère, cette menace d'asphyxie en ses vieilles paroisses. Lisez, dans les journaux de la Chambre, pour ne mentionner que celles-là, les pétitions des habitants de Charlevoix (4 avril 1829), celles du comté des Deux-Montagnes, quelques années plus tard. Tout de même qu'aujourd'hui, les Canadiens français de ce temps-là considèrent le sol de leur province comme le patrimoine de leur race. Leur droit de s'y établir passe, à tout le moins, croient-ils, avant celui de l'immigrant. Cependant ils font cette amère constatation que, dans les projets formés alors pour le développement du pays, le colon canadien-français n'entre pas même en ligne de compte.

Un homme intelligent comme Charles Buller, le secrétaire de Durham, n'a rien vu des superbes aptitudes de ce faiseur de terre. Pour coloniser la province, Buller comptait, savez-vous sur qui? Sur le colon américain qu'il souhaitait attirer par toutes sortes de faveurs. Et pendant qu'on laisse croupir les fils du sol dans leurs réserves, les politiciens impériaux et coloniaux emplissent le pays, à pleins bateaux, de miséreux et de contagieux (le choléra de 1832). Pour activer ce mouvement, le gouvernement de Londres vendait en 1833, par-dessus la tête de notre parlement, 847,661 acres de terre dans les cantons de l'est, à la British American Land Company. Nos parlementaires y virent, était-ce à tort, un véritable *hold-up* sur le domaine public de la province. Ainsi, pour aigrir, exaspérer les esprits, vous apercevez bien autre chose que le vote du budget, la querelle des subsides, la lutte autour du Conseil législatif électif. Durham et les gens de sa suite ont noté combien de pareils procédés et, en particulier, une régie des terres si vexatoire, avaient fomenté, dans l'esprit de la population des deux Canadas, la déloyauté et le sentiment de révolte.

— Et vous avez aussi parlé d'un malaise social! Serait-il aussi grave que le malaise économique?

— Je me contenterai de vous citer quelques statistiques. Il n'est pas indifférent à l'état social d'un peuple qu'il participe ou ne participe point au gouvernement de son pays; qu'il ait une part ou n'en ait point dans la haute administration, dans la magistrature, dans le fonctionnarisme. Sa dignité exige qu'il ne soit pas gouverné ou administré uniquement par des hom-

mes d'une autre race. Les hautes carrières offrent des emplois à ses techniciens, à ses « compétences »; elles aident même à former ces « compétences », cette élite sociale. Or vous savez quelle place ridicule, mesquine, après cinquante ans de régime parlementaire, nous occupions dans le gouvernement de la province, dans les deux conseils, exécutif et législatif, dans la haute administration. C'était l'ostracisme ou peu s'en faut. Après cinquante ans de régime démocratique — et c'est encore un abus contre lequel se récrie Durham — l'Assemblée législative en était là qu'elle ne pouvait imposer le choix du moindre serviteur de la couronne. Et « les exemples ne manquaient pas » affirmait l'enquêteur impérial, « où, par simple hostilité à l'égard de l'Assemblée, l'on avait élevé à des postes d'honneur et de confiance des individus de la plus parfaite incompétence ». Ceux qui trouvent à se consoler ou même à s'extasier pour les miettes qu'accumulés au pied du mur l'on daignait enfin nous jeter, je veux dire les quelques sièges que, dans les toutes dernières années, l'on nous abandonnait au Conseil législatif, ceux-là vraiment ne sont pas difficiles. Des statistiques, j'en ai donné aux pages 40-41 de *l'Enseignement français au Canada*, (tome 1er). En voici d'autres: sur 30 juges qui revêtirent l'hermine, à partir de 1800, l'on ne comptait vers 1830 que 11 Canadiens. Nous n'en avons que 3 sur 11 encore en 1834. Pouvait-on prétexter ignorance, incompétence? D'un homme comme Vallières de Saint-Réal, l'on fera bientôt un juge en chef et un gouverneur de McGill. La Fontaine, Morin qui n'étaient pas d'une autre taille,

feront prochainement des premiers ministres et des juges fort décents, à ce qu'il me semble. Une liste officielle des fonctionnaires pour 1835 contient 126 Britanniques contre 54 Canadiens. Encore sous Aylmer, sur 80 fonctionnaires nommés à des emplois rémunérés, 62 sont d'origine anglaise ou étrangère. Même disproportion quant aux salaires ou aux traitements — 58,000 louis aux Anglais, 13,500 louis aux Canadiens. Dans l'administration de la justice, 28,000 louis font la part des juges anglais, 8,000 louis la part des juges canadiens. Cependant, comparative-ment à l'autre, la population d'origine française est dans le rapport de 6 à 1 : 500,000 âmes contre 75,000 environ. Or d'un pareil régime que peut-il résulter? Si vous avez affaire à un peuple inférieur, arriéré, résigné à sa misère, dépourvu de tout moyen de se former une élite, cette sorte d'ostracisme le conduit rapidement à la dégradation des primitifs ou des parias. Si, d'autre part, vous avez affaire à un peuple en état de se créer une classe libérale et qui, par conséquent n'a pas renoncé à son avenir, une décapitation sociale de cette nature constitue, à n'en pas douter, un autre état de violence et le plus actif ferment de révolte.

— Décidément, mon cher professeur, cela nous change un peu des exposés simplistes de nos manuels d'il y a vingt à trente ans. Et ce n'est pas tout! A part cet état de violence d'ordre politique, d'ordre économique, d'ordre social, vous avez parlé tout à l'heure, si j'ai bien compris, d'un aussi grave état de violence dans l'ordre culturel?

— Et j'en ai parlé parce qu'il ne fut que trop réel. Passons rapidement, si vous le voulez, sur l'amertume accumulée dans l'âme des chefs de notre peuple par une politique scolaire où il n'y avait que le choix de croupir dans l'ignorance ou de s'instruire dans des écoles neutres. Dans le premier tome de *l'Enseignement français au Canada*, j'ai raconté ces longues misères; je n'y reviens pas. Vous vous rappelez au prix de quels efforts l'Assemblée législative avait enfin édifié, depuis 1829, un système d'écoles libres, adaptées à l'esprit de notre population. Vous vous rappelez également quel rôle extraordinaire cette génération de 1830 assignait à l'instruction publique. Elle en faisait la condition essentielle de notre émancipation politique, économique, nationale. Elle y croyait comme à une sorte de messianisme. Eh bien, c'est au printemps de 1836, à une époque où les esprits sont déjà extraordinairement montés, que sept membres anglo-protestants du conseil législatif, assistés d'un transfuge canadien-français, prennent sur eux de bloquer la loi scolaire, loi temporaire renouvelable cette année-là. Et ces « vieillards malfaisants », comme l'on dit déjà, posent cet acte d'une extrême gravité, pour quelques valables raisons, je le veux bien, mais trop principalement par ressentiment politique. Sur les esprits en feu, ce fut comme un nouvel arrosage de pétrole. Pour annoncer ce coup d'État, la *Minerve* et le *Vindicator* du 1er mai 1836 paraissent rayés de noir, dans l'apparat des grands deuils. Qu'ai-je besoin d'ajouter? Faites la récapitulation des divers malaises que je viens d'énumérer et d'exposer. Et dites-moi si ce n'est pas

là ce que l'on appelle être gouverné contre soi-même, et si jamais peuple au monde, attaché à la vie, a pu subir un tel régime sans révolte? Ce régime, y avait-il chance, y avait-il espoir, vers 1837, qu'il prît fin? La plupart de nos chefs politiques ne le croyaient point. Jamais, ils en étaient persuadés, l'oligarchie bureaucratique ne se dessaisirait de bon gré de ses prises tenaces sur la province. Jamais elle n'admettrait que ce pays fût gouverné par des Français et principalement pour des Français. Au reste, c'est un fait admis par les enquêteurs impériaux de 1836, Gosford, Grey et Gipps; c'est un fait admis également par lord Durham: dans la pensée de nos bureaucrates, le Bas-Canada devait rester anglais, dût-il cesser d'être britannique.

— Certes, après un tel exposé, M. le professeur, nul n'en peut douter: la cause était juste; elle était belle. Nos chefs ne l'ont-ils pas compromise? C'est ici, vous ne l'ignorez pas, que la critique virulente croit les atteindre. Pouvons-nous vraiment les exonérer de tout excès de langage, de plume, etc.?

— Des excès de langage, de plume, nos chefs d'alors en ont commis. Ils ont commis aussi des maladresses stratégiques. Ces maladresses, ils ne les ont pas évitées même dans leur agitation constitutionnelle. Ils se sont divisés, querellés affreusement, ont fait le jeu de l'adversaire; ils se sont jetés tête baissée en de périlleuses impasses, sans avoir calculé les conséquences. Aujourd'hui, quelques-uns aiment surtout appuyer sur ces excès, ces maladresses. Pour moi, j'éprouve surtout de l'indulgence pour ces hommes condamnés depuis vingt ans au rôle d'oppositionnistes perpétuels, à une lutte sans mer-

ci, harassante. Ils ont essuyé toutes les brimades, toutes les insultes d'une presse servile, d'une bureaucratie arrogante. Depuis vingt ans se sont accumulées les dissolutions de parlement, c'est-à-dire le coup d'État à répétition, la fièvre électorale à l'état épidémique. S'il plaît à bon nombre de s'étonner ou de se scandaliser pour quelques excès de parole et d'action, ne serait-ce point qu'ils ne veulent savoir qu'une histoire unilatérale? On parle des excès des patriotes. Si l'on mettait en regard les excès, les provocations des autres. Si l'on prenait la peine de lire les abominations, les articles méprisants publiés presque chaque jour par la *Montreal Gazette*, le *Herald*, par exemple, et qui visaient à humilier tout un peuple. Et que d'autres provocations ! Dénonciations presque quotidiennes de notre incompetence politique; parti pris affiché d'angliciser la province au « double quick »; dès 1834, résolutions adoptées en public de résistance à outrance; demande à Londres de mesures de rigueur, d'envoi de troupes; au besoin, chantage pratiqué auprès des autorités trop tièdes au gré de ces gens-là; au besoin même, défis à l'autorité portés jusqu'à l'insubordination. Permettez que je vous cite cet extrait d'un journal peu suspect de sympathies excessives envers les patriotes; il s'agit du *Canadien* (25 septembre 1839) : « La principale cause des insurrections récentes ne se trouve pas écrite sur le papier, mais gravée dans le coeur d'un peuple exaspéré par ce qu'une caste dominatrice peut employer de plus provocant *pour pousser un peuple au désespoir et avoir occasion de l'écraser* ». J'entends souligner les derniers mots. Ils portent contre l'oli-

garchie anglaise une accusation terrible. Accusation fondée. On nous parle des excès des patriotes en leurs discours et leur conduite. Mais sachez que, dès 1836, sinon dès 1835, l'oligarchie méditait elle-même l'offensive. Lord Durham en a fait l'aveu en son Rapport. Le même aveu se retrouve dans le Rapport des enquêteurs Gosford, Grey et Gipps, Rapport publié, je crois, en 1836, et dont les Canadiens pouvaient avoir eu connaissance. On y lit: « Si l'Angleterre retirait sa protection, il s'ensuivrait, je pense, une lutte immédiate entre les deux races et même je doute si, sans la présence d'une force imposante, les mêmes événements ne se produiraient pas, lors même que l'on souscrirait aux actuelles demandes de l'Assemblée; et, *comme dans ce cas, le parti anglais serait probablement l'agresseur*, il faudrait d'abord jeter les forces du gouvernement contre des hommes qui, non seulement sont nos co-sujets, mais qui pour la plupart sont natifs de nos Iles ». Excès des patriotes! Prenons le cas de Papineau. A les peser selon les rigueurs de la loi, qu'y avait-il de si répréhensible en ses audaces verbales? Charles Buller, qui eut entre les mains le dossier du chef patriote, a écrit: « Quelque grande que fût la culpabilité morale (de Papineau) je savais que son dossier détenu par le gouvernement et que j'avais parcouru, n'aurait pu justifier dans son cas une conviction judiciaire. »

— Nous allons d'étonnement en étonnement. Vous avouerez-je cependant que j'ai bien envie de céder à ce que les philosophes appellent une nouvelle ins-

tance...? Les patriotes sont toutefois coupables d'avoir pris l'offensive armée?

— Le pourriez-vous démontrer? Quant à moi, j'estime que la question est loin d'être résolue. Les manuels nous ont malheureusement appris à regarder la bataille de Saint-Denis, la première, comme un choc entre deux armées qui auraient décidé de trancher sur le champ de bataille un conflit politique, le destin d'un peuple. Cela correspond-il bien à la réalité? Au fond, ne s'agit-il pas, à Saint-Denis, d'empêcher tout uniment l'arrestation des chefs patriotes? Je vous ai dit ce qu'il fallait penser, du point de vue juridique, du cas de Papineau. Cependant c'est cet homme qu'on accuse de « haute trahison » et dont les autorités décrètent l'arrestation. Papineau pouvait-il se laisser arrêter? Le devait-il, s'il avait perdu, et non sans motif, tout espoir d'obtenir justice devant les tribunaux de son pays, et alors que son arrestation comportait une menace pour sa vie? Vous ne l'ignorez pas: dans la magistrature de Montréal, les autorités venaient d'effectuer une épuration assez équivoque. On avait écarté les magistrats suspects de complaisance pour les patriotes. Ce fait vous paraît singulier? Veuillez prendre connaissance de ce texte que j'emprunte aux mémoires de M. Quiblier, un supérieur de Saint-Sulpice, de sentiment aussi éloigné que possible des patriotes. M. Quiblier est l'un des hommes qui allèrent supplier Papineau de s'enfuir de Montréal. Il écrit: « On m'avait fait consulter sur l'obligation de le livrer ou non, par une personne qui connaissait sa retraite: deux magistrats avaient demandé au Procureur du Roi d'être

chargés de l'exécution du mandat, avec promesse expresse, l'un de lui ouvrir le coeur avec un poignard; l'autre de lui brûler la cervelle au moment de l'arrestation; tous les partisans adverses demandaient sa tête ». Mis au courant de ces desseins, Papineau devait-il s'offrir aux assassins? Si, dans l'état d'effervescence où s'agitait la province, l'assassinat eût été perpétré, que se serait-il passé? En refusant de se laisser arrêter, en répondant à l'invitation de Wolfred Nelson qui lui offrait la protection de ses miliciens de Saint-Denis, Papineau outrepassait-il le droit de légitime défense? Je pose la question. Or vous savez ce qui suivit. Les magistrats civils coururent sus à Papineau. Ils jugèrent bon de se faire accompagner du régiment de Gore. Nelson n'alla pas au-devant des troupes royales; il les attendit chez lui, leur barra le passage. Était-ce de l'offensive? Je pose la question.

— Me permettez-vous une nouvelle *instance*? Les patriotes ne se sont-ils pas attiré la condamnation de nos évêques? Et le délit condamné par nos évêques, n'est-ce point la prise d'armes?

— Sans doute. Et cette prise d'armes, dans les conditions où elle se fit: sans chefs, sans finances, sans munitions, sans cadres vraiment militaires, c'était une folie, une folie explicable, si vous voulez, mais réprouvée par tous les chefs parlementaires, Papineau le premier. Ici encore cependant observez que nulle condamnation épiscopale ne fut portée contre les patriotes avant l'engagement de Saint-Denis. Le mandement de Mgr Lartigue, en date du 24 octobre 1837, et qui précède d'un mois la bataille, n'est rien d'autre qu'un

simple exposé doctrinal, que termine une exhortation à la concorde et à la paix.

Et voici une question qui se pose: ce mandement vint-il jamais à la connaissance des combattants? Je me permets de vous renvoyer aux trois articles documentaires que j'ai publiés dans l'*Action française* (nos d'avril, mai et juin 1926), et que je reproduirai à l'automne, je l'espère, dans une deuxième série de *Notre maître, le passé*. Vous y verrez qu'il n'est pas sûr du tout que le mandement de Mgr Lartigue soit venu à la connaissance des fidèles, et cela en maints endroits de la province, et dans les coins les plus agités. Des curés ont refusé de lire le document épiscopal ou n'ont pas osé le lire; d'autres ont bafouillé. Il n'est même pas sûr du tout que les patriotes morts les armes à la main aient eu connaissance des peines canoniques portées contre eux. Vous y verrez encore que le clergé fut loin d'être unanime en cette conjoncture et que Mgr Lartigue et Mgr Bourget, évêques les moins courtisans du monde, et même fort mal en cour, n'ont mis nul zèle à l'accomplissement de leur pénible devoir.

— M. le professeur, j'avoue que cette leçon renverse quelques-unes de mes notions d'histoire. Me pardonneriez-vous si, pour en finir, je risque une troisième et dernière instance? Les Patriotes ne sont-ils pas responsables de l'union des Canadas?

— Rien de plus injuste que de faire porter aux Patriotes cette responsabilité. Vous savez comme moi que cette mesure politique fut machinée et commandée pour maints autres motifs que l'insurrection. Elle eut d'indignes dessous financiers. Relisez, au surplus, le

Rapport de Durham: ce n'est pas en châtement de l'insurrection qu'il propose l'union des Canadas. Ce qu'il entend punir, ce sont cinquante ans de vie parlementaire; c'est toute la politique du Bas-Canada, ses prétentions à faire dominer la race française. Telle est l'argumentation du haut-commissaire, et telle aussi celle de lord John Russell au parlement impérial. En un sens, l'on peut légitimement soutenir que l'insurrection ne resta pas sans effets heureux. Vaincus sur le champ de bataille militaire, les patriotes prirent leur revanche, à peine quatre ans plus tard, sur le champ de bataille politique. La prise d'armes secoua la torpeur du Colonial Office; elle força l'Angleterre à réformer sa politique coloniale; de là sortit, pour une grande part, l'émancipation des provinces canadiennes et, par contre-coup, notre émancipation nationale. Croyez-m'en: ces vérités nous apparaîtront dans une aveuglante lumière, à mesure que nous désinfecterons nos cerveaux des relents du colonialisme.

— Donc, mon cher professeur, il y a lieu de réformer nos jugements sur "37"?

— Notez-le bien: je ne prétends point que la prise d'armes, telle qu'elle s'est faite, soit justifiable. Les patriotes sont également à réprouver pour le mouvement d'anticléricalisme qu'ils ont déchaîné à travers la province: mouvement sans excuse quand une si grande proportion du clergé rural sympathisait avec eux et que des prêtres aboutirent même à la prison. Les patriotes sont encore à blâmer pour leur sot appel aux forces de l'étranger, pour les lubies doctrinales auxquelles quelques-uns d'entre eux accrochèrent leur idéal

politique: lubies sur la démocratie, la souveraineté du peuple. Disons pourtant, à leur décharge, que ces hommes sont de 1830 et que le romantisme politique est bien de leur temps. Il faudrait aussi, quand nous parlons de '37, nous souvenir que cette époque fut marquée par autre chose que la prise d'armes. La prise d'armes reste, en somme, un épisode dans la grande bataille nationale commencée en 1763. Quelques échauffourées ne doivent pas nous faire oublier l'histoire profonde, l'extrême et persévérante tension d'un peuple pour la libération de sa vie, pas plus qu'une péripétie, un coup de théâtre, ne saurait nous cacher l'élan vital d'une tragédie. Dans le fond des âmes il y eut, en 1837, quelque chose d'extrêmement émouvant et sain.

— En somme, et pour tout résumer, il y a lieu de condamner, mais il y a lieu de changer la formule de la condamnation; et il y a lieu de juger avec plus de modération, plus de nuances que dans le passé?

— Exactement.

* * *

Cette entrevue, palpitante d'intérêt, mériterait une large publicité que n'offrent pas les modestes moyens de notre revue. À nos amis de la *bonne presse* de reproduire. Qu'un homme de sûr métier et de probité reconnue offre aux insurgés de 1837 une pareille réhabilitation, à la veille du centenaire, c'est déjà une aubaine. Mais il faut actualiser la leçon. Quand de vulgaires politiciens voudront faire taire la jeunesse

en son émoi national d'aujourd'hui, en l'accusant de recommencer le jeu insurrectionnel de 1837, on les priera poliment de relire ces pages décisives.

Arthur LAURENDEAU





LES « PATRIOTES » DE 1837 ET LE CLERGÉ ¹

I

PPLUS que tous les châtimens judiciaires et autres, les peines canoniques portées contre eux, furent aux « patriotes » de 1837-38, une dure épreuve. Le gibet, les déportations, le sac même de leurs villages et de leurs fermes, leur eussent paru moins amers, sans cette sorte de malédiction qu'y vint ajouter une autorité auguste et vénérée.

Quelle fut, au juste, la nature de ces peines canoniques ? En quelle mesure ont-elles atteint les « patriotes » ? Voilà un point d'histoire où mettre un

¹ Etude parue en trois articles dans l'*Action française*, numéros d'avril, mai et juin 1926. — Au début de ces articles, j'exprimais ma gratitude à M. le chanoine Albert Valois, qui m'avait ouvert libéralement les archives de l'archevêché de Montréal, ainsi qu'à Monseigneur Philippe Desranleau, alors de l'évêché de Saint-Hyacinthe, qui m'avait fait bénéficier de ses amples recherches sur le même sujet. — L. G.

peu de clarté ne serait pas inopportun. De plus en plus les chercheurs s'attaquent à ces problèmes. Hâtons-nous de produire la vérité avant que la déformation des esprits malveillants. On verra, du reste, l'autorité ecclésiastique du temps sortir de l'épreuve, nullement diminuée.

* * *

Que savons-nous, tout d'abord, de la pensée de l'épiscopat canadien sur le mouvement insurrectionnel? Par un grossissement arithmétique que rien ne justifie, l'on a prêté à Mgr Lartigue pas moins de quatre mandements sur la question.² L'évêque de Montréal n'en écrivit en réalité que deux : l'un qui porte la date du 24 octobre 1837, antérieur par conséquent d'un mois tout au plus à l'engagement de Saint-Denis; l'autre, du 8 janvier 1838, postérieur de trois semaines au « feu » de Saint-Eustache. A ces deux pièces, si l'on joint l'allocution de Mgr Lartigue à son clergé, lors du sacre de Mgr Bourget, le 25 juillet 1837, puis deux circulaires encore au clergé, la première, du 26 décembre de la même année, pour presser la signature d'une requête aux « trois branches » du parlement britannique, la seconde, du 6 février 1838, pour rendre grâce à Dieu du rétablissement de la paix, l'on tient là toute la pensée officielle de Mgr Lartigue sur les troubles politiques de l'époque.³

L'évêque de Québec, Mgr Signay, publie, lui aussi, deux mandements: un premier, le 11 décembre 1837,

² Pascal Poirier, *Le Père Lefebvre et l'Acadie*, p. 56.

³ *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents, publiés dans le diocèse de Montréal*, tome I.

un second, le 6 février 1838. Ajoutons quatre circulaires au clergé québécois pour ordonner ou faire discontinuer des prières publiques, pour faciliter, à travers les paroisses du diocèse, le passage des troupes accourues des provinces du golfe, pour prescrire la signature d'une requête au parlement impérial contre l'union des deux Canadas. A cela se résume l'intervention de Mgr Signay dans l'insurrection canadienne.⁴

Que contiennent ces divers documents ? Aucun des écrits de l'évêque de Québec — disons-le tout de suite — ne profère contre les « patriotes », la moindre censure ou menace, n'y fait même la plus lointaine allusion. De simples exposés de doctrine sur les devoirs du citoyen envers l'autorité civile, des exhortations à la fidélité, des prescriptions de prières publiques pour le rétablissement de la paix, voilà tout ce que l'on y trouve. Il en faut dire autant du premier mandement de Mgr Lartigue, celui du 24 octobre 1837, mandement dit de « fidélité », pur exposé doctrinal que termine un appel à la concorde et à la paix.

Cette première analyse des documents épiscopaux autorise tout de suite une observation d'une certaine gravité: elle permet d'affirmer qu'aucune peine canonique ne fut promulguée officiellement contre les insurgés, avant les divers engagements militaires de 1837, qui ont eu lieu, comme l'on sait, le premier, à Saint-Denis, le 23 novembre, le deuxième à Saint-

⁴ *Mandements des évêques de Québec*, tome III, pp. 368, 369-373, 374-381, 392.

Charles, le 25 du même mois, le troisième à Saint-Eustache, le 14 décembre.

Nous opposerait-on l'allocution de Mgr Lartigue, lors du sacre de son coadjuteur, le 25 juillet 1837 ? Précisons bien, avant toute chose, le caractère de cette allocution. Il ne s'agit point d'un sermon ou d'un avis officiel de l'évêque donné du haut de la chaire, mais bien d'un simple discours de banquet, à l'issue du sacre, et où le passage à l'égard des « patriotes » ne tint que le rôle d'une incidente. Les convives venaient de boire la santé du Pape; l'évêque de Montréal proposa la santé du roi. Autour de lui se pressaient six évêques et plus de cent quarante prêtres; dans la province les assemblées contre les résolutions Russell excitaient au plus haut point l'effervescence populaire. L'occasion parut bonne à Mgr Lartigue de tracer à son clergé une ligne de conduite. Le lendemain de la fête, l'*Ami du Peuple* publiait un résumé de l'allocution épiscopale, ce que le journal appelait « l'extrait suivant des paroles prononcées hier par le chef de l'Eglise de Montréal » :

« Mgr l'Évêque de Montréal s'est levé et a dit que jamais il ne se présenterait une occasion aussi solennelle que celle-ci, qu'il voyait presque tout son clergé réuni et qu'il allait en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses, des avis de la plus haute importance . . . que les pasteurs devaient représenter à leurs ouailles qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime ni de transgresser les lois du pays; qu'ils ne doivent point absoudre dans le tribunal de la pénitence quiconque enseigne que l'on peut se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre, ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement

celle qui défend la contrebande, bien moins encore est-il permis d'absoudre ceux qui violeraient ces lois. »

Tenons-nous là un texte authentique, officiel, et surtout intégral ? Journal ardemment bureaucratique, l'*Ami du Peuple* coiffait son compte rendu de ce titre tendancieux : *La Religion vs M. Papineau*, titre assez propre, on l'avouera, à inquiéter les esprits. Quelques passages mêmes de l'allocution ne laissaient pas d'éveiller quelque méfiance : le couplet loyaliste à propos du « gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre », sonnait plutôt faux dans la bouche de Mgr Lartigue, l'évêque le moins courtisan du monde ; assez étrange aussi cette tirade contre la contrebande, tirade d'une orthodoxie douteuse, et qui ne rallia que fort mal, à ce qu'il semble, le sentiment du clergé.⁵ Dès le 27 juillet, la *Minerve* émit des doutes plutôt graves sur l'authenticité de l'allocution. L'évêque, croyait-elle savoir, avait recommandé tout au plus à ses prêtres « de se renfermer dans les bornes de leurs attributions et de ne pas se mêler de politique ».⁶

D'autre part, l'*Ami du Peuple* qui, passait, parmi les « patriotes », pour « le journal du Séminaire »,⁷ pouvait avoir reçu des confidences particulières. Il ne paraît point, au surplus, que le journal se soit attiré le moindre désaveu. Cependant ce compte rendu valait à l'évêque, selon sa propre plainte, d'être « continuellement assailli par les gazettes du Bas et du Haut-

⁵ La *Minerve*, 27 juillet 1837.

⁶ Voir aussi la *Minerve*, 3 août 1837, pp. 2-3, lettre d'un Roturier; *Id.*, premier-Montréal du 7 août 1837.

⁷ La *Minerve*, 27 juillet 1837.

Canada ainsi que des Etats-Unis ».⁸ Le plus grave, c'est qu'un témoin auriculaire, M. Paquin de Saint-Eustache, curé « constitutionnel » il est vrai, reproduit presque mot pour mot, dans le 3e vol. de ses *Mémoires inédits*, le texte même de l'*Ami du Peuple*. Tout au plus transpose-t-il l'allocution en discours direct et se permet-il, dans les derniers mots, une variante plus en accord avec la doctrine, sinon avec la grammaire.⁹

Citerons-nous un autre témoin, mieux renseigné que le curé de Saint-Eustache, et qui n'est autre que Mgr Lartigue ? Deux fois, entre autres, dans sa correspondance, l'évêque fait allusion à cette allocution du 25 juillet. Le 29 du même mois, il écrit à Mgr Signay qu'il a profité du sacre de son coadjuteur pour donner aux pasteurs de son diocèse, « quelques avis sur la conduite qu'ils doivent tenir dans le Tribunal de la Pénitence relativement aux affaires politiques du

⁸ *Archives de l'archevêché de Montréal*, Lettres de Mgr Lartigue, Registre VIII, p. 436.

⁹ Voici ce texte de M. Paquin: « MM., comme il ne peut se rencontrer une occasion plus solennelle ni plus nombreuse que celle-ci, je dois en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses quelques avis de la plus haute importance dans les circonstances spéciales où se trouve le pays, savoir: que les pasteurs devraient faire tous leurs efforts pour rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles; qu'ils devraient représenter à leurs paroissiens qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays; qu'ils ne devraient point absoudre dans le tribunal de la pénitence, quiconque enseigne ou qu'il est permis de se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement celle qui défend la contrebande, bien moins encore ceux qui les enseignent et les violent en même temps. » (Cité par Pascal Poirier, *Le Père Lefebvre et l'Acadie*, pp. 305-306).

temps. »¹⁰ Le 5 octobre 1837, il écrit à Monsignor Mai, secrétaire de la Propagande à Rome, cette lettre plus explicite :

«... Depuis la dernière fois que j'ai écrit à Rome, les différends qui existent depuis longtemps entre notre Gouvernement civil et notre Chambre d'Assemblée, ont fait surgir, parmi nos peuples du Canada, un esprit révolutionnaire qui nous fait craindre de fâcheuses suites. Je me suis alors cru obligé de donner, non dans ma cathédrale, mais dans ma maison, à la plus grande partie de mon clergé assemblé, les avis nécessaires pour sa conduite dans le Tribunal de la Pénitence envers ceux qui prêchent la révolte contre le Gouvernement établi et un appel à nos voisins des États-Unis pour aider les rebelles à opérer notre séparation d'avec la métropole. »¹¹

Ces deux lettres prennent une valeur capitale. Si elles circonscrivent la portée de l'allocution, elles en attestent le fait et le caractère. Le compte rendu de *l'Ami du Peuple* n'y est pas confirmé de point en point; il appert toutefois qu'à son clergé l'évêque a fait beaucoup plus que recommander la prudence et l'abstention des manifestations politiques; il lui a donné une direction positive. Cette direction, on voudra bien le noter cependant, ne devra prétendre qu'à régir le « for interne », c'est-à-dire à juger au « Tribunal de la Pénitence », non point le cas de tous les « patriotes », mais, le langage de l'évêque est exprès, le cas des prédicants de révolte. Donc, pas plus en son allocution qu'il ne le fera dans son mandement du 24 octobre 1837, Mgr Lartigue n'a fulminé de peines

¹⁰ *Archives de l'archevêché de Montréal*, Lettres de Mgr Lartigue, Registre VIII, pp. 409-410.

¹¹ *Archives de l'archevêché de Montréal*, Lettres de Mgr Lartigue, Registre VIII, p. 436.

canoniques au « for externe ». L'*Ami du peuple* du 26 juillet 1837, la *Montreal Gazette* du lendemain qui rapporte mot pour mot le compte rendu de son confrère, sont muets sur ce point. Muet également dans ses *Mémoires*, M. Paquin, le curé « constitutionnel » de Saint-Eustache, présent à la fête, et qui, ainsi que les deux journaux bureaucratiques, n'eût pas manqué d'agiter, comme une souveraine menace, les censures épiscopales. D'ailleurs que l'on se reporte à la date du 25 juillet 1837, époque d'agitation purement oratoire, où la prise d'armes reste encore problématique, et l'on comprendra que l'évêque ait visé tout au plus les agitateurs, peu pressé de fulminer hâtivement contre des insurgés encore à venir. Rappelons-nous, au surplus que la même autorité épiscopale n'ose parler à son peuple, par mandement public, qu'un mois à peine avant les premiers coups de feu. Rien d'une telle conduite ne révèle le goût des interventions intempestives. L'on croit plutôt deviner les longues angoisses qui ont agité l'âme de l'évêque; et si un jour la conscience du devoir impérieux lui descelle les lèvres, ce ne peut être que pour lui faire dire ce qu'il faut dire, pas un mot de plus.

* * *

Peut-on risquer, pour parler comme les philosophes, une nouvelle instance ? Et, par exemple, que veut dire l'évêque de Montréal, dans son second mandement du 8 janvier 1838, lorsque, s'adressant aux fidèles, il écrit :

« Ils savent les ordres que nous avons donnés à nos coopérateurs dans le Saint Ministère, de n'admettre aux sacrements de l'Eglise, même à l'heure de la mort, sans une réparation préalable, aucun de ceux qui se sont montrés scandaleusement rebelles, et de refuser la sépulture ecclésiastique à ceux qui mourraient sans s'être acquittés de cette juste réparation ? »

Inutile de dissimuler la gravité embarrassante de ce texte. Pour la première fois, dans un document épiscopal de l'époque, il est question, non plus d'une peine au « for interne » édictée contre les « patriotes » insurgés, mais d'un véritable châtement public: le refus de la sépulture ecclésiastique aux impénitents. Pour la première fois également, nous entendons parler d'une promulgation qui serait nettement connue des fidèles: « Ils savent les ordres que nous avons donnés . . . »

Ces ordres à ses coopérateurs, où et quand l'évêque les aurait-il donnés ? Nous ne les avons trouvés ni dans l'allocution du 25 juillet ni dans le mandement du 24 octobre 1837. L'évêque n'avait pu les promulguer, non plus, à l'été, au cours d'une retraite pastorale, la première retraite générale du clergé de Montréal n'ayant eu lieu qu'en 1839.¹² De même, depuis le mandement, faut-il écarter toute autre réunion du clergé, comme en fait foi cette lettre de Mgr Lartigue au curé de Contrecoeur, (15 novembre 1837): « Tout ce que je puis vous assurer est qu'il n'y a eu chez moi aucun rassemblement de prêtres depuis le *Mandement* ». Que le clergé ignorait tout de ces ordres, et ce, à la veille même de la prise d'armes, voici, au reste, une preuve péremptoire: le 17 novem-

¹² Voir le *Canadien*, 2 sept. 1839, citant l'*Ami du Peuple*.

bre 1837, M. Demers, curé de Saint-Denis et l'un des grands vicaires de l'évêque, n'en savait encore rien. Ce jour-là, il écrit, en effet, à Mgr Lartigue :

« Je vous prierais de me dire quelle conduite vous croyez qu'un confesseur doit tenir avec ces patriotes révolutionnaires; est-il à propos de les interroger sur leurs opinions et leur politique? Comment faudrait-il faire pour les révolutionnaires qui mourraient en combattant pour empêcher leurs grands hommes d'être pris ou pour repousser les forces qu'on ferait marcher sur eux? »¹³

N'ayant pu faire parvenir cette lettre à Montréal, M. Demers la décachetait, le 21 novembre, soit deux jours avant la bataille de Saint-Denis, pour y ajouter ce post-scriptum :

« Si l'on venait quelque jour me sommer de ne plus chanter le *Domine, salvum fac Regem*, ou si les chantes ne voulaient plus le chanter, qu'y aurait-il à faire? Par les menaces on fait prendre les armes aux gens malgré eux. Je crois pouvoir dire que tout le monde ici prend part à la révolte. On ne sait comment faire avec ceux qui viennent à confesse, se croyant à chaque moment sur le point de paraître devant Dieu. Veuillez me donner les avis nécessaires dans cette crise . . . »

Nouveau post-scriptum, ajouté celui-ci, le 1er décembre, sept jours après la bataille, où l'on relève le passage suivant :

« Les six hommes de cette paroisse tués au feu du 23, dont l'un a reçu l'extrême-onction et un autre a donné des marques de repentir, ont été enterrés à la fois dans le cimetière. Ces combattants marchent tellement sous l'impression de la terreur, que je ne les regarde par mourir *in flagranti*

¹³ Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe.

delicto. Dites-moi ce que vous en pensez, ainsi que des services qu'on pourrait demander pour eux. »¹⁴

Cette lettre de M. Demers ne laisse plus de doute : l'interdiction des sacrements à l'heure de la mort et le refus de la sépulture ecclésiastique aux « patriotes » impénitents, l'évêque n'a pu les promulguer que dans sa correspondance avec les curés de son diocèse, et, la chose est claire, au lendemain seulement des batailles de Saint-Denis et de Saint-Charles. Jusque-là l'on connaît si peu la volonté de l'évêque que les « patriotes » tués au feu sont inhumés en terre chrétienne, et l'on s'informe si des services peuvent être chantés sur leurs dépouilles. Ce n'est que le 28 novembre, soit cinq jours après l'engagement de Saint-Denis, trois jours après celui de Saint-Charles, que Mgr Bourget traçait à M. Giroux, curé de Saint-Marc, une ligne de conduite. Il lui écrivait : « J'ai la douleur de vous annoncer que tous ceux qui sont morts les armes à la main contre leur gouvernement étant morts *in flagranti delicto*, n'ont point droit aux honneurs de la sépulture ecclésiastique. Espérons que Dieu leur aura fait miséricorde dans leurs derniers instants, et prions privément pour le repos de leurs âmes; mais il faut que les lois de l'Église s'observent . . . mais il faudra que vous soyez certain qu'ils sont morts en révoltés pour leur infliger un pareil châtiment ». Et ce n'est exactement que le 4 décembre 1837 que Mgr Lartigue répond ainsi à la lettre de M. Demers, commencée le 17 novembre et terminée le 1er décembre :

¹⁴ Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe.

BIBLIOTHÈQUE
SAINTE-SUZANNE

« Dans le temps de l'insurrection vous auriez pu laisser faire à vos chantres comme ils l'auraient voulu par rapport au *Domine, salvum fac Regem*, sans leur dire rien là-dessus : mais maintenant je ne vois rien qui obligerait à le laisser supprimer dans les offices, comme à l'ordinaire. »

« Il n'y a pas le moindre doute qu'on ne peut absoudre aucun de ceux qui ont coopéré publiquement à la révolte par paroles ou par actions, à moins de rétractation aussi publique ; à plus forte raison ceux qui ont pris les armes contre la Reine ; et s'ils meurent ainsi sans s'être repentis et rétractés, il doivent être privés de la sépulture ecclésiastique ; et il ne faut pas leur chanter de services publics, quoiqu'ils aient réparé, avant de mourir, leur agression armée ; ceux-là sont bien morts, selon mon avis, *in flagranti delicto*, quoiqu'on ignore ce qui a pu les excuser peut-être aux yeux de Dieu. Quant à ceux qui ont déjà été enterrés, sans réparation, dans le cimetière avec les deux autres repentis, quoique ceux qui les ont ainsi enterrés soient coupables, il faut néanmoins laisser leurs corps où ils ont été mis. »

A Saint-Charles où « vingt-quatre catholiques morts en combattant contre les troupes de Sa Majesté »¹⁵ sont inhumés en terre chrétienne, le 27 novembre 1837, le curé ne recevra que le 5 décembre la direction que voici :

« Les Patriotes rebelles et morts *in flagranti delicto*, ne peuvent recevoir la sépulture ecclésiastique. Mais pour ne point exhumer ceux qui ont été mis dans votre cimetière, ce qui ne pourrait se faire sans danger de répandre la corruption, il faudra séparer du lieu sacré par une clôture, l'endroit où ils ont été déposés, de manière à le rendre profane . . . comme vous le voyez observé pour l'enclos où l'on enterre les enfants morts sans baptême. Cette précaution, tout en sauvant les règles de l'Eglise, aura le bon effet d'inspirer aux vivants

¹⁵ Extrait du registre des décès de la paroisse Saint-Charles.

toute l'horreur qu'ils doivent avoir pour la rébellion en la voyant punie si exemplairement. Ne chantez point de services pour ceux qui sont ainsi morts les armes à la main. Mais vous pourrez dire des messes basses pour le repos de leurs âmes, parce que plusieurs on pu être repentants avant de mourir, quoiqu'ils n'aient pas eu le temps d'en donner des marques. »¹⁶

Enfin Mgr Bourget n'avoue-t-il pas implicitement l'ignorance où l'on se trouvait parmi le peuple au sujet de ces peines, lorsque, le 2 décembre 1837, il écrit à M. Paquin de Saint-Eustache :

« Quoique l'on ne sache pas encore le nombre des morts à Saint-Charles, il paraît certain qu'il est très grand; et il a fallu, comme bien vous pensez, leur refuser les honneurs de la sépulture ecclésiastique; ce qui a singulièrement chagriné les parents des malheureuses victimes qui assurément qu'ils n'auraient pas été s'insurger de la sorte, s'ils eussent vu toutes les conséquences qui en devaient résulter. »¹⁷

Résumons notre démonstration : nous avons fait observer, au début de cet article, qu'avant les engagements militaires du Richelieu, fin de novembre 1837, aucune promulgation de peines canoniques n'avait été portée, par document public, à la connaissance des « patriotes ». Maintenant nous sommes en mesure d'ajouter que cette promulgation n'a pas été faite davantage par document privé. Le curé de Saint-Marc n'en est avisé qu'après les batailles de Saint-Denis et de Saint-Charles; le curé de Saint-Denis, le 4 décembre seulement, soit onze jours après la bataille de Saint-Denis et neuf jours après la bataille de Saint-Charles.

¹⁶ *Archives de l'archevêché de Montréal*, Mgr Bourget à M. Blanchet, 5 déc. 1837.

¹⁷ *Archives de l'archevêché de Montréal*.

Quant au curé de Saint-Charles il ne reçoit la même direction que le 5 décembre.

Et les « patriotes » de Saint-Eustache, demandera-t-on ? Ceux-là connurent-ils à temps les peines qu'ils encouraient ? Il y a lieu d'en douter fortement. Et voici pourquoi : la bataille eut lieu le 14 décembre 1837, soit dix jours à peine après la première sentence de l'évêque; dans l'état de guerre du comté des Deux-Montagnes, les relations postales avec Montréal se trouvent pratiquement interrompues; à Saint-Eustache même rien ne parvient à la connaissance des « patriotes », que tamisé par la censure des chefs; M. Paquin, le curé, étroitement surveillé, n'a point permission de franchir les limites de sa paroisse. Donc une seule présomption reste vraiment admissible : la promulgation des peines canoniques ne fut faite, là aussi, qu'après la faute.

Il existe, il est vrai, datée du 2 décembre 1837, une lettre de Mgr Bourget à M. Paquin, que nous avons citée plus haut et où le coadjuteur apprend au curé de Saint-Eustache qu'il a fallu refuser les honneurs de la sépulture ecclésiastique aux hommes tués à Saint-Charles. Cette lettre, il paraît bien établi qu'elle parvint à destination. Nous lisons, dans le *Journal historique des événements arrivés à Saint-Eustache . . .*, que, le 12 décembre, M. Paquin montre à M. Chartier, curé de Saint-Benoit, « une lettre qu'il avait reçue de l'évêque de Montréal, dans laquelle le supérieur ecclésiastique blâmait fortement la conduite de M. Chartier . . . » Or, il se trouve, en effet, que dans cette lettre du 2 décembre 1837, Mgr Bourget écrivait,

entre autres choses, à M. Paquin : « On me dit des choses incroyables de M. Chartier, que l'on présente *quasi* comme un Général ou un soldat ». Mais une autre question se pose : le curé de Saint-Eustache fit-il savoir à ses paroissiens la teneur de cette lettre, avant la bataille du 14 décembre ? Leur donna-t-il communication des peines canoniques que l'autorité ecclésiastique venait de porter contre les « patriotes » de Saint-Charles ? Il ne paraît point qu'il l'ait osé dans l'extrême agitation des esprits, alors que, pour un motif moins grave, Girod avait proféré, contre le curé, une terrible menace de mort. Il est bien avéré, en tout cas, qu'en son journal, M. Paquin ne nous renseigne aucunement sur ce sujet, lui qui, alors, note chaque jour les moindres événements de sa paroisse. Le premier des curés du nord à recevoir un avis, M. Blyth de Saint-Jérôme, ne le reçoit que le 18 décembre, quatre jours après la bataille : « Quant aux morts les armes à la main dans leur révolte, l'Église leur refuse la sépulture ecclésiastique et l'on ne doit faire pour eux aucun service public. »¹⁸ M. Bonin, curé de Sainte-Scholastique, ne recevra les mêmes instructions que le lendemain, 19 décembre : « Vous ne donnerez la sépulture ecclésiastique, et ne ferez aucun service public, pour ceux qui sont morts *in flagranti delicto* de rébellion, à moins qu'ils aient rétracté publiquement leurs mauvais propos avant de mourir. »¹⁹

¹⁸ *Archives de l'archevêché de Montréal*, Lettres de Mgr Larigué, Registre IX, pp. 3-4.

¹⁹ *Archives de l'archevêché de Montréal*, *Id.*, p. 5.

Telles sont exactement les peines portées contre les insurgés de 1837. Faut-il dire, en passant, puisque le vulgaire a quelquefois prononcé le grand mot d'excommunication, que nulle part dans les documents épiscopaux, il n'est question de ce châtement suprême. Aux lettres que nous venons de citer, si nous en joignons quelques autres à divers curés du diocèse, les directions épiscopales se réduisent à ceci : ne point absoudre en confession, à moins d'une rétraction publique, les coopérateurs à la révolte, coopérateurs en paroles ou en actes, et, à plus forte raison, les coopérateurs à la prise d'armes; tenir pour une rétractation publique, l'apposition de sa signature aux « Adresses de loyauté » à Sa Majesté; même après rétractation publique, ne point admettre à la communion, avant un an, les coupables, et, s'ils sont morts sur le champ de bataille, ne leur point chanter de services publics; aux morts les armes à la main, *in flagranti delicto*, sans rétractation et sans marque de repentir, refuser la sépulture chrétienne.²⁰

II

Le problème le plus grave reste toujours à résoudre: que valent des peines canoniques promulguées dans les conditions que nous venons d'exposer ?

En droit strict, les « patriotes » pouvaient-ils encourir des censures ou des peines dont ils ne se sa-

²⁰ *Archives de l'archevêché de Montréal*, Mgr Lartigue à M. Demers, 4 déc. 1837; à M. Prince, 9 déc. 1837; à M. Demers, 19 déc. 1837; à M. Bonin, 19 déc. 1837; à M. Lefebvre, 20 déc. 1837; à M. L'Heureux, 17 janvier 1838; Mgr Bourget à M. Hudon, 2 déc. 1837.

vaient pas menacés et qu'on promulguait contre eux, après leur faute ? D'autant qu'en son mandement du 24 octobre 1837, Mgr Lartigue avait laissé passer une occasion solennelle et propice de prévenir ses diocésains. Après coup, il est vrai, Mgr Lartigue invoqua ce mandement comme une promulgation suffisante de ses volontés. Mais le vénérable évêque ne cédait-il point, ce jour-là, à quelque illusion ?

Mgr Bourget fondait sur le Mandement du 24 octobre 1837, le droit de l'évêque à frapper les « patriotes » de peines canoniques. Le 9 décembre de cette année-là il écrivait à M. Prince de Saint-Hyacinthe : « Je crois que depuis la publication du Mandement, il n'y a plus que des aveugles volontaires. »²¹ Et dans la « Défense du Mandement », fascicule paru quelque temps après et dont l'auteur — ainsi qu'on le verra plus loin — n'est autre que Mgr Lartigue, nous lisons : « Depuis la publication du *Mandement*, il n'y a plus moyen de se faire illusion ou de s'excuser sur la bonne foi, relativement au devoir d'un Catholique à l'égard de la puissance séculière . . . ».

Ce mandement, avons-nous dit, est de caractère purement doctrinal. Après une brève entrée en matière qui a pour fin de justifier son intervention et d'en affirmer le désintéressement, l'évêque ne prétend démontrer que cette unique chose : « les devoirs d'un Catholique à l'égard de la Puissance civile, établie et

²¹ Qu'il soit entendu, une fois pour toutes, qu'à moins d'indication contraire, toutes les lettres, ou extraits de lettres, que nous citerons au cours de cet article, sont tirés des archives de l'Archevêché de Montréal.

constituée dans chaque État ». L'argumentation est faite des éléments coutumiers en thèse théologique: textes de l'Écriture, témoignages de la tradition parlant ici par la bouche de Grégoire XVI (Encyclique du 15 août 1832 et Bref du mois de juillet 1832 aux évêques de Pologne). Vient ensuite, en forme d'aver-tissement, une conclusion brève dont l'idée maîtresse se formule en ces termes: « Ne vous laissez donc pas séduire, si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le Gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du Peuple Souverain . . . ».

De ce Mandement vivement pris à partie par la presse américaine, parut en novembre 1837 une « Défense », sous cette simple indication d'auteur: *Un prêtre Canadien*, vague anonymat où se dissimulait Mgr Lartigue.²² Ce fascicule de huit pages n'ajoute au mandement aucune précision doctrinale. L'évêque y revendique une fois de plus son désintéressement et son droit d'intervention, puis réfute la *Minerve* et le *Vindicator* à propos de souveraineté populaire, de prétendue complaisance de l'Église pour le fait accompli, de l'union du clergé d'Irlande et de ses ouailles en politique. La « Défense » n'était destinée ni à la lec-

²² Cette *Défense du Mandement de Mgr l'Evêque de Montréal en date du 24 octobre 1837* fut imprimée à Québec, après transcription du manuscrit pour sauvegarder l'incognito de l'auteur. (*Archives de l'Archevêché de Québec*, D. M. VII, 22). Mais cet auteur, l'extrait suivant d'une lettre de Mgr Bourget à Mgr Turgeon, (13 nov. 1837), nous le révèle sans doute possible: « Connaisant l'intérêt que vous prenez à nos malheureuses affaires, je n'hésite point à vous adresser ci-inclus un nouvel écrit de Mgr de Montréal, en réfutation de ce qui a été publié contre son mandement ». — (*Archives de l'Archevêché de Montréal*).

ture ni au commentaire publics du haut de la chaire. On l'adressait aux curés du diocèse avec ordre pour ceux-ci de la passer aux plus intelligents de leurs paroissiens qui se chargeraient d'éclairer les autres.²³

Qu'ont fait du Mandement et de sa « Défense », les curés du diocèse de Montréal ? « La voix du clergé, a dit Garneau, se fit entendre jusque dans la chaumière la plus reculée. »²⁴ N'est-ce pas là façon de parler quelque peu métaphorique et propre à trop simplifier l'histoire ? Essayons de voir clair dans l'âme des curés canadiens, à l'heure où les problèmes si graves qui agitent l'esprit de leur peuple, ne peuvent manquer de les troubler eux-mêmes. Mgr Lartigue disait un jour, après la tourmente, n'avoir eu à se plaindre que de deux de ses prêtres: M. Étienne Chartier, curé de Saint-Benoît et M. Magloire Blanchet, curé de Saint-Charles; le premier avait prêché ouvertement la révolte, aurait même figuré « parmi les commandants du Quartier général de Saint-Benoît »,²⁵ pendant que le second s'attirait, pour sa conduite équivoque, trois mois de cachot.

L'histoire ne doit-elle retenir que ces deux seules manifestations d'indépendance ?

Déjà, en 1829, le « chouayen » Toussaint Pothier note avec une inquiétude mal dissimulée ces camaraderies de collègue qui rapprochent les uns des autres, membres du clergé et chefs du parti populaire. Pothier a vu juste. Une active amitié lie ces hommes sortis des

²³ Mgr Bourget au coadjuteur de Québec, 13 nov. 1837.

²⁴ *Histoire du Canada*, 5e édit., II, p. 606.

²⁵ Mgr Bourget à M. Chartier, 12 déc. 1837.

mêmes maisons d'enseignement. En ces communautés alors peu nombreuses, la vie de famille est intense. Et ceux qui ont passé par les plus jeunes collèges, ont partagé fraternellement les épreuves des fondations. En outre, beaucoup des hommes nouveaux doivent leur éducation à la charité d'un prêtre. Et c'est une chose immense à une époque où l'on croit à la vertu de l'enseignement public comme à une sorte de messianisme. L'on ne saurait compter les hommages pleins d'émotion que les journaux, les hommes publics de ce temps-là, à commencer par Louis-Joseph Papineau, savent rendre au clergé, premier soutien des écoles primaires et fondateur des collèges. Ce sentiment qui favorise le partage des mêmes idées, D.-B. Viger l'exprime ainsi, le 5 mai 1831, dans un banquet où il propose la santé du clergé: « C'est à ce corps respectable que nous devons une grande partie de l'instruction répandue dans ce pays. Réjouissons-nous de le voir partager nos sentiments politiques, sans oublier le caractère dont il est revêtu. »²⁶

L'aveu est précieux : les laïcs fraternisent facilement avec leurs anciens camarades prêtres, leurs protecteurs ou professeurs; mais nous sommes avertis que ceux-ci paient volontiers de retour. L'ascension des hommes nouveaux a opéré quelques changements dans notre petit monde social. Jusqu'alors le presbytère et le manoir étaient restés des alliés naturels. Mais pendant que le manoir inclinait, par un penchant irrésistible, vers la bureaucratie et prenait aisément à l'égard du

²⁶ La *Minerve*, 9 mai 1831.

presbytère un certain air protecteur, le presbytère se faisait de plus en plus accueillant aux nouveaux chefs populaires, dépourvus de la morgue de classe et nullement attardés dans le passé mort.

Sans doute, les incartades des orateurs et des journalistes « patriotes » n'ont pas laissé d'inquiéter le clergé. Par exemple, au printemps de 1834, tous les curés du comté de Lotbinière iront de concert offrir la candidature à John Neilson, chef des « modérés » en rupture avec Papineau.²⁷ Et le remuant curé de Saint-Eustache, M. Paquin, tentera d'accentuer cette rupture. Mais beaucoup de prêtres, en ce temps de luttes et de passions extrêmes, ne veulent pas réserver leurs colères pour les seuls excès des opprimés; pour quelques outrances de paroles, il ne leur plaît point de méconnaître la légitimité foncière des revendications de leurs compatriotes. Que le moment vienne où, la crise se resserrant, la lutte politique dégénèrera trop manifestement en une lutte de races, froissant, exacerbant toutes les susceptibilités nationales, comment veut-on que ces prêtres gardent longtemps une âme sereine et neutre ? Nous l'avons dit : ils n'avaient pas admis, sans les discuter, les directions épiscopales du 25 juillet 1837. En quel esprit, vont-ils accueillir le mandement du 24 octobre ?

A peine est-il publié, qu'à l'évêché de Montréal parviennent d'assez malsonnants échos. L'accord est-il parfait, dans le clergé, sur l'opportunité du geste et sur la doctrine même du mandement ? C'était bien la

²⁷ *Archives du Canada*, Collection Neilson, vol. VIII.

conviction de l'autorité épiscopale « qu'aucune raison quelconque ne saurait justifier une insurrection, puisque l'Église a toujours décidé que c'était un crime. »²⁸ Or, voici que, lors du pillage du presbytère de Saint-Charles, les officiers de justice trouvent un écrit « tendant à prouver que la révolte n'est pas contre le droit divin ». ²⁹ Plusieurs prêtres de la rivière Chambly ont mené là-dessus des discussions théologiques entre eux. Sommés de s'expliquer devant l'autorité diocésaine, ils déclarent n'avoir voulu que se mieux renseigner, chercher des réponses aux objections des « patriotes » contre l'obéissance passive. ³⁰ Et, sans doute, il faut les en croire puisqu'ils l'affirment; mais le procédé n'est-il pas l'indice, tout aussi bien, d'esprits assez peu sûrs de la doctrine qu'on leur prêche ?

D'autant que sur l'inopportunité du Mandement, ou du moins sur le tort qu'il peut causer à l'Église, ces mêmes prêtres paraissent bien d'accord. Mgr Bourget qui défend de son mieux le curé de Saint-Charles, vient pourtant bien près de convenir que « s'il a écrit contre le mandement, ça été pour essayer à montrer que dans les circonstances actuelles où le peuple répugne à la saine doctrine, le mandement pouvait empirer le mal en achevant d'anéantir l'influence du clergé. »³¹ Pour mieux laisser à ce Mandement son caractère doctrinal, Mgr Lartigue s'était gardé de la moindre allu-

²⁸ Mgr Bourget à M. Bellenger, curé au Saint-Esprit, 5 déc. 1837.

²⁹ Mgr Bourget à M. Blanchet, 5 déc. 1837.

³⁰ Mgr Bourget à Mgr de Sidyme, 12 janvier 1838.

³¹ Mgr Bourget à Mgr de Sidyme, 1er janvier 1838.

sion aux troubles politiques. Il avait posé les principes de la moralité, leur laissant leur caractère d'absolu. C'est où précisément les prêtres de la rivière Chambly et quelques autres trouvent le mandement dangereux. Ils eussent préféré un détachement moins entier de la réalité politique. À côté du blâme pour les fausses doctrines et les attitudes insoutenables, ils regrettent de n'avoir pas trouvé quelque allusion aux griefs légitimes, et voire quelque ferme protestation.

Cette opinion trouve à s'exprimer notamment au Séminaire de Saint-Hyacinthe, où vivent quelques hommes d'un esprit hardi. Leur loyauté d'une ferveur médiocre inspire alors beaucoup d'inquiétudes aux autorités épiscopales et civiles. Dans les cours du Séminaire, les jeunes écoliers se livrent à des discours enflammés, « fous de jeunesse et d'aspirations libérales et d'illusions. »³² Et ne sait-on point que le jour même où 300 soldats occupaient les grandes salles du Séminaire, Papineau et deux de ses amis, poursuivis pour haute trahison, logeaient discrètement sous le même toit ? M. Prince qui fait un long mémoire pour disculper sa maison, n'y réussit qu'imparfaitement et n'empêche pas Mgr Bourget de châtier l'un des régents.

C'est au Séminaire de Saint-Hyacinthe que prend corps, si elle n'y germe, l'idée d'une requête du clergé aux « trois branches du parlement britannique », en vue de corriger le mauvais effet du Mandement. Le 4 novembre 1837, plusieurs curés des paroisses environnantes s'y réunissent pour délibérer sur le sujet.

³² Chanoine C.-P. Choquette, *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, I, p. 199.

Ils veulent qu'en défendant l'autorité, l'Église n'ait pas l'air d'en défendre tous les actes, ni de sacrifier la justice à l'obéissance. Ou encore, et ce sont les propres termes de la requête de ces prêtres à l'autorité diocésaine, il sera bon, si le peuple est averti de son devoir, que le Gouvernement le soit aussi.³³ M. Prince fera même le voyage à Québec pour gagner là-bas les esprits à son projet, d'ailleurs agréé par l'évêque de Montréal. Et voilà qui est encore significatif.

De l'état d'âme de ces prêtres, il existe toutefois un document plus caractéristique, et c'est la lettre qu'adressait à lord Gosford, le 9 novembre 1837, M. Magloire Blanchet, curé de Saint-Charles, homme au franc parler, mais homme de sens et de vertu, appelé à devenir un jour chanoine titulaire de Montréal, puis premier évêque de Nesqually, dans l'État de Washington. Voilà pourtant l'homme qui ne peut se défendre de sympathiser avec les « patriotes » et jusque-là que Storrow Brown aurait dit: « Si tous les membres du clergé sont comme celui-ci, il ne sera pas difficile d'en venir à bout. »³⁴ M. Magloire Blanchet a été témoin de l'assemblée des six comtés tenue le 23 octobre 1837, à quelques pas de son presbytère. Le caractère imposant de la réunion l'a fortement impressionné; l'entraînement des esprits lui a paru irrésistible. En cette heure grave il se concerta donc avec M. Mignault, curé de Chambly, et il décida d'adresser aux autorités civiles, une lettre qui est un ferme aver-

³³ *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, I, p. 203.

³⁴ Mgr Bourget à M. Blanchet, 7 nov. 1837.

tissement et qu'il faut citer en entier pour sa valeur documentaire:³⁵

Saint-Charles, le 9 novembre 1837.

Milord,

Dans les temps critiques comme ceux où nous vivons, je crois que c'est le devoir de tout citoyen d'éclairer l'Exécutif, sur ce qui se passe, afin de le mettre à même de prendre les mesures nécessaires pour procurer la paix et le bon Gouvernement du peuple. C'est pourquoi je me suis décidé à vous adresser la présente.

Il est possible que dans la ville de Québec où règnent la paix et la tranquillité on ne connaisse pas l'agitation et le trouble où se trouve le district de Montréal. Il est difficile en effet de se l'imaginer, lorsque l'on est pas sur les lieux. Sans parler des autres parties du district, celle-ci est dans un état vraiment déplorable. Je crois que l'excitation y est à son comble. Il n'y a pour ainsi dire qu'une voix pour condamner la conduite du Gouvernement. Ceux qui jusqu'ici ont été tranquilles et modérés, se réunissent à leurs concitoyens qui les avaient devancés, pour dire que si le Gouvernement veut le bonheur du peuple, il doit au plus tôt accéder aux justes demandes du peuple; que bientôt il ne sera plus temps. Le mouvement est tel que, pour ma part, je doute beaucoup que ceux qui l'ont excité, puissent l'arrêter, quand ils en auraient la volonté.

C'est un état bien triste que celui dans lequel se trouve cette partie de la Province. Mais bien d'autres, comme moi, l'ont prévu et craint depuis longtemps.

³⁵ L'original de cette lettre fut adressé, dans le temps, par Gosford, au procureur général. Mais une copie qu'en avait gardée le gouverneur, fut retrouvée par lui, à la veille de son départ du Canada et remise à M. Cazeau du Séminaire de Québec. Cette copie envoyée à l'évêque de Montréal, se trouve aujourd'hui aux Archives de l'Archevêché de Montréal, *Registre Québec*, 1838. C'est cette copie que nous avons transcrite et que nous publions.

Oui, Milord, depuis quelques années que je suis la politique, sans cependant m'en mêler, j'ai été d'opinion que la marche suivie par le Gouvernement amènerait une crise qui ne pourrait être avantageuse ni au peuple ni au Gouvernement. Telle est encore mon opinion et aujourd'hui plus que jamais.

Vous voyez, Milord, que je vous parle avec franchise. Je crois connaître assez l'opinion de la population circonvoisine pour vous dire que le danger est imminent, qu'il n'y a pas de temps à perdre, si vous avez quelque chose à faire pour le bonheur des Canadiens. L'opinion publique a fait un pas immense depuis l'assemblée des cinq comtés: assemblée des plus imposantes, et par la qualité de ceux qui s'y sont trouvés, et par l'ordre qui y a régné. C'était une assemblée d'hommes qui par leur contenance faisaient comprendre qu'ils étaient convaincus de l'importance des mesures que l'on devait soumettre à leur approbation; et leur disposition, après l'assemblée, était celle d'hommes persuadés que les souffrances du peuple étaient telles, qu'il fallait faire les plus grands efforts pour les faire cesser. Telle a été du moins, je crois, l'impression générale. Si vous jugez cette assemblée, d'après les journaux, vous serez bien éloigné de la vérité. Pour moi, j'ai vu, en partie, ce qui s'y est passé, et étant sans passion, je crois que la vérité n'est pas éloignée de mon rapport.

Je dois dire de plus qu'il ne faut plus compter sur les Messieurs du Clergé, pour arrêter le mouvement populaire dans les environs. D'ailleurs vous savez que les pasteurs ne peuvent se séparer de leurs ouailles. Ce qui me porte à croire que bientôt il n'y aura plus qu'une voix pour demander la réparation des griefs parmi les Canadiens, de quelque état et de quelque condition qu'ils soient.

Agrérez les assurances du respect avec lequel j'ai l'honneur de me soucrire,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé) A.-M. Blanchet, ptre, curé.

M. Blanchet parlait peut-être plus haut que ne l'eussent voulu ses confrères. Lui-même ne suivit pas

ses ouailles jusque dans l'insurrection, comme le ferait le curé de Saint-Benoît. Mais il n'évita point de s'y compromettre. Le jour même de la bataille de Saint-Charles, s'il n'est pas allé, ainsi qu'on l'en accusa plus tard, jusqu'à porter l'absolution générale aux insurgés, aux portes mêmes de leur camp, il ne semble pas qu'il se soit interdit de les bénir. Le curé de Saint-Hyacinthe s'était déjà permis ce geste, d'ailleurs, le matin de la bataille de Saint-Denis. Pendant que le tocsin appelait les combattants, M. Crevier, du perron de son presbytère, bénissait une vingtaine de « patriotes » réunis devant l'église paroissiale, leur disant même :

« Allez et faites votre devoir ! »³⁶

Pendant qu'on se comporte ainsi sur la rivière Chambly, combien d'autres prêtres inquiètent, par leur ferveur patriotique, l'autorité épiscopale. M. Turcotte, curé de Sainte-Rose de Laval, fera de la prison comme M. Blanchet. M. L'Heureux de Contrecoeur, M. Ricard de l'Ile-Perrot viennent à deux doigts d'être incarcérés. Dans le district de Québec où le peuple garde plus facilement son calme, Mgr Signay croit opportun toutefois, au cours de sa visite pastorale, de recommander la prudence à son clergé. Et, pour marquer, sans doute, combien, là aussi, les esprits avaient besoin d'être tranquilisés, l'évêque écrit à son collègue de Montréal : « Vous ne sauriez imaginer l'effet marquant qui en est résulté. »³⁷

³⁶ Ce fait est attesté par le journal d'Amédée Papineau, *La Tragique épopée des Patriotes de 1837-38*, et par le sénateur Casimir Dessaulles, (*Courrier de Saint-Hyacinthe*, 26 sept. 1924).

³⁷ Mgr Signay à Mgr Lartigue, 1837.

Tirailé jusqu'au fond de l'âme, le clergé rural a-t-il fait la promulgation du Mandement et l'a-t-il faite avec fidélité ? Que de soupçons viennent hanter l'esprit lorsqu'on voit les autorités diocésaines enquêter sur les mauvais propos de M. Bonin, curé de Sainte-Scholastique, au sujet de leurs directions; lorsque le même curé est vertement tancé pour l'attitude neutre qu'il persiste à garder³⁸; lorsque les mêmes reproches s'en vont à M. Blyth, curé de Saint-Jérôme, qui, en outre, reçoit le conseil de ne plus écouter « aucun confrère quoique dit habile et pieux »³⁹; lorsque M. Porlier, curé de Terrebonne, est accusé devant le tribunal d'avoir lu le Mandement « avec dédain et d'un air méprisant ».⁴⁰ Et n'est-il pas rapporté que le curé de l'Acadie ne l'a lu qu'à la fin de la messe, à la sortie des fidèles de l'église; que le curé de Saint-Valentin l'a lu si vite que personne n'y a rien compris; que le curé de Saint-Philippe paraissait à ce point affecté que les paroissiens n'ont même pu savoir de quoi il en retournait ?⁴¹

Notons que ces attitudes ne procèdent pas de la mauvaise volonté. Des craintes, et combien légitimes, contraignent les pasteurs à la discrétion. Depuis l'allocution épiscopale du 25 juillet 1837, impossible d'exagérer l'excitation des esprits dans les paroisses, ameutées, du reste, par les gazettes « patriotes » et par

³⁸ Mgr Lartigue à M. Bonin, 19 déc. 1837. — Mgr Bourget à M. Plinquet, 30 oct. 1837.

³⁹ Mgr Lartigue à M. Blyth, 18 déc. 1837.

⁴⁰ Mgr Bourget à M. Porlier, 1er décembre 1837.

⁴¹ M. Amiot à l'Évêque de Montréal, 7 nov. 1837.

quelques démagogues de village. Dès septembre 1837, à Saint-Polycarpe de Soulanges, des exaltés arrêtent la cloche de l'église en train de carillonner le *Te Deum* pour l'avènement de la reine Victoria. L'accueil fait un peu partout au Mandement prouverait au besoin que la lecture ne s'en pouvait faire sans péril.⁴² A Saint-Cyprien l'on menace d'abord le curé de charivaris nocturnes s'il parle encore politique; puis, on le fait comparaître de nuit à la porte de son presbytère pour lui faire sommation et remontrances insultantes et l'on chante sous ses fenêtres, la *Marseillaise* et le *Libera*.⁴³ A Saint-Joseph de Chambly où se trouve, ce jour-là, Mgr Bourget, un groupe d'hommes sortent de l'église, dès la lecture de l'écrit épiscopal, puis, à l'issue de la messe, postés le long du cortège de l'évêque, vocifèrent : « A bas le Mandement ! »⁴⁴ En certains lieux on menace les curés d'abolir les dîmes, de les chasser de leurs presbytères, de confisquer leurs biens au profit des pauvres. Effrayé de cette effervescence, Mgr Bourget donnera à quelques prêtres le conseil évangélique: *Fugite in aliam civitatem*.⁴⁵ Bien pis, à la suite des menaces très graves qui lui seront faites, Mgr Lartigue songera tout de bon à quitter son diocèse pour se réfugier à Québec.

* * *

Voilà pour éveiller bien des doutes sur la promulgation du fameux mandement. Mais même dûment

⁴² Mgr Lartigue à M. Quevillon, 6 sept. 1837.

⁴³ M. Amiot à l'Évêque de Montréal, 7 et 16 nov. 1837.

⁴⁴ Mgr Lartigue à M. Demers, 30 oct. 1837.

⁴⁵ Mgr Bourget à M. Dupuy, 10 nov. 1838.

promulgué, prescrivait-il de soi, du moins dans l'esprit des curés, et comme l'eussent voulu Mgr Lartigue et Mgr Bourget, l'interdiction des sacrements et de la sépulture ecclésiastique aux « patriotes » insurgés ? Tant s'en faut, ainsi que nous allons le démontrer.

Tout l'automne de 1837, on s'en souvient, les demandes de renseignements affluent à l'évêché de Montréal, sur la conduite à tenir à l'égard des coupables. Ces démarches viennent de presque toutes les paroisses et d'hommes comme le grand-vicaire Demers qui écrit en toutes lettres: « On ne sait comment faire . . . ». Les évêques eux-mêmes, s'ils savent promulguer la doctrine et des règles générales de conduite, paraissent fort embarrassés, l'heure venue des solutions pratiques. Plusieurs fois les curés n'auront d'autres ressources que leur propre jugement. Le 9 novembre 1837, Mgr Lartigue écrit, par exemple, à M. de La Mothe, curé de Sainte-Anne du Bout-de-l'Isle: « Je ne puis que vous référer à ce que j'ai dit à vous comme aux autres . . . le jour de la Saint Jacques dernière, et aux principes généraux; car pour décider d'ici sur les cas particuliers, sans les connaître, c'est ce qui est impossible . . . »

Il y a lieu de se souvenir, en effet, que depuis l'allocation épiscopale du 25 juillet 1837 et depuis le Mandement du 24 octobre, les événements ont pris le pas accéléré. Ils ont singulièrement changé les responsabilités, modifié le cas de conscience tel que posé par l'autorité diocésaine. Après la rixe des « Fils de la Liberté » et du « Doric Club », bientôt suivie d'arrestations arbitraires; après les promenades provocatrices

des troupes à travers les campagnes, les émissions de mandats pour crime de haute trahison, la chasse organisée contre les chefs populaires, les « patriotes » qui s'arment font-ils de *l'offensive* ou de la *défensive*? Sont-ils oui ou non en état de légitime défense?

Problème troublant que semble se poser le curé de Saint-Denis quand il écrit à l'évêque: « Comment faudrait-il faire pour les révolutionnaires qui mourraient en combattant pour empêcher leurs grands hommes d'être pris ou pour repousser les forces qu'on ferait marcher contre eux? » Dans son allocution et son mandement, Mgr Lartigue n'avait, à vrai dire, dénoncé que les fauteurs de révolte, ceux qui en appelaient au dogme de la souveraineté populaire. Et l'on pouvait se demander si les doctrinaires du parti de Papineau entendaient ce dogme au sens du *Contrat social*, ou tout uniment selon la théorie britannique qui fait résider le pouvoir dans le parlement issu du peuple. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de douter que les campagnards canadiens se soient embarrassés de ces idéologies. Leurs curés ne l'ignorent point: les théories de Rousseau n'entrent que médiocrement dans les motifs qui arrachent ces paisibles ruraux à leurs terres, pour leur mettre des fusils dans les mains et les interner en des camps. En toute sincérité ils défendent leurs chefs injustement poursuivis et menacés de mort; dans ces chefs, ils croient défendre la patrie et ses libertés; et ils croient les défendre contre une clique d'usurpateurs qui n'a rien de commun avec le gouvernement métropolitain. Des « patriotes », nous l'avons vu, ont l'illu-

sion d'être « commandés de la part de la Reine ». ⁴⁶
 D'autres de ces braves gens — leurs prêtres le savent encore — se donnent figure de croisés: ils ont la conviction d'aller au feu pour la défense de biens sacrés: leur foi et leurs clochers. ⁴⁷

⁴⁶ Mgr Bourget à M. Prince, 9 déc. 1837.

⁴⁷ A propos d'une mauvaise tête qui avait annoncé à M. Demers la fin de la religion pour dans six ans, Mgr Bourget écrivait au curé de Saint-Denis, le 28 déc. 1837: « Il semble marquer sa bonne volonté à cet égard et favoriserait les idées que nos patriotes ont inspirées au peuple, qu'il s'agissait de défendre notre religion qu'on voulait détruire; et vous savez que beaucoup de nos gens ont été par ce moyen entraînés dans la révolte. »

Il n'entre pas, dans le cadre de cet article, de faire l'examen des motifs qui ont déterminé l'insurrection de 1838. On y a vu jusqu'à présent la plus folle des équipées, plus folle encore que celle de 1837. N'y a-t-il pas lieu de réformer ce jugement? Elle éclate après que Durham et ses affiliés ont fait connaître officiellement leur intention d'abattre la nationalité canadienne; après que Durham encore, aidé de Buller, eût machiné ce système d'écoles protestantisantes et anglicisantes qui inspira de si vives angoisses à Mgr Lartigue, qui fit se multiplier les supplices de l'évêque à lord Gosford, à O'Connell, à Mgr Griffiths, vicaire-apostolique de Londres, en vue de provoquer là-bas des interventions en faveur des catholiques canadiens. Cette double menace contre la race et contre la foi, voilà bien quelques-uns des puissants motifs qui justifient, en de certaines conditions, les soulèvements populaires.

Que quelques-uns des chefs de 1838, sinon tous les soldats, aient obéi à ces hauts motifs, une lettre de Louis-Hippolyte La Fontaine au premier ministre du cabinet impérial semblerait l'attester. Le 19 déc. 1838, La Fontaine écrit à lord Melbourne, en faveur des « patriotes » condamnés à mort: « Les infortunés que la mort semble devoir frapper sont du nombre de ceux qui ont vivement ressenti une noble indignation, quand ils ont vu dernièrement le plus haut fonctionnaire du Canada publier la résolution prise de détruire ce que les Canadiens, comme les autres peuples, ont de plus cher: leurs moeurs, leur langue et leurs lois. Les hommes aux idées nobles et aux passions généreuses, tout en blâmant leur égarment, doivent les juger comme l'histoire les jugera un jour. » (*Archives du Canada, Papiers de La Fontaine*).

Il faut retenir aussi qu'en 1838 l'autorité ecclésiastique n'intervint par aucun mandement public.

Entre tous ces motifs, il en est un, auquel il faut faire une part spéciale; le motif de crainte, l'intimidation qui s'exerce par les chefs militaires ou autres sur l'esprit des hommes simples. Gardons-nous de rien exagérer sans pourtant nous cacher la vérité. La peur qu'inspirent les chefs a joué un grand rôle dans les rassemblements d'insurgés. Le curé Demers n'affirme-t-il pas, des combattants de Saint-Denis, qu'ils « marchent tellement sous l'impression de la terreur », qu'« il ne les regarde pas mourir *in flagranti delicto* » ? Et le curé de Saint-Denis n'est point suspect de partialité envers les « patriotes ». Il a eu avec eux des démêlés très vifs qui l'ont même forcé de s'enfuir de son presbytère. Quelques paroissiens de Saint-Cyprien ne viennent-ils pas dire à leur curé qu'ils s'abstiendront de prendre les armes, aussi longtemps qu'on ne les y forcera point, « mais que si on les menace de la mort, ils se rangeront du côté le plus fort » ? Les autorités judiciaires ont admis cette influence de la crainte; un grand nombre de prisonniers ont été relâchés pour en avoir été réputés victimes. Mgr Lartigue a concédé lui-même, en son mandement du 8 janvier 1838, que plus de la moitié des combattants « ont été forcés de prendre les armes ». ⁴⁸ L'évêque, il est vrai, conteste ailleurs que cette crainte ait pu excuser de toute faute. Il serait injuste néanmoins de négliger la crainte révérentielle que, dans une époque de mœurs militaires, ne peuvent manquer d'inspirer à nos miliciens, les ordres rigoureux de leurs commandants. Et ces ordres

⁴⁸ Mandements... publiés dans le diocèse de Montréal, I, p. 26.

ne sont pas les seules pressions que les campagnards ont à subir. Tous les contemporains qui décrivent les charivaris courus alors aux tièdes et aux récalcitrants, les tapages nocturnes de ces bandes masquées, armées de torches et de fusils et prêtes aux pires coups, révèlent la gravité de ces intimidations. Le cas n'est pas rare de familles affolées qui ont fermé maisons et bâtiments pour s'enfuir en ville. Nous aurons retenu d'ailleurs que Mgr Bourget se crut justifiable de conseiller la fuite aux curés en butte à ces vexations. Et Mgr Lartigue, menacé lui-même, songea sérieusement à chercher refuge à Québec, où il crut prudent de prolonger son séjour à l'automne de 1838.⁴⁹

Pour toutes ces raisons le Mandement du 24 octobre 1837 pouvait difficilement paraître aux curés du diocèse de Montréal, une claire promulgation, nous semble-t-il, des intentions épiscopales. Les curés n'ont pas cru, en tout cas, que cet enseignement doctrinal ou ce simple avertissement leur enjoignît d'infliger à leurs fidèles compromis, des censures ou des peines vindicatives. Et si tel fut le sentiment des curés, comment veut-on que les simples fidèles y aient vu plus clair?

Promulgués après la faute, par un mandement qui, peut-être, ne fut pas lu ou fut mal lu, infligés souvent à des hommes qu'une crainte grave ou d'autres motifs excusaient de toute culpabilité, qu'advient-il alors des châtiments canoniques prononcés contre les insurgés de 1837?

⁴⁹ Mgr Bourget à Mgr Lartigue, 17 octobre 1838.

III

Est-ce à dire qu'il faille reprocher aux évêques de jadis des rigueurs excessives et aveugles? Nous doutons qu'on ose leur jeter ce blâme si on se donne la peine de les juger avec équité. Dans un temps où nulle autorité ni aucun parti ne furent exempts d'erreurs et de fautes, et de fautes et d'erreurs qui ne fussent suspects de mauvaises passions, pourquoi se voilerait-on la face devant un excès où n'entre rien de petit?

En définitive de quels motifs s'inspira, en 1837, la conduite de Mgr Lartigue et de Mgr Bourget? A coup sûr pas d'un zèle indiscret de courtisans. Peu d'hommes, en leur temps, ont su, comme eux, se tenir debout devant le pouvoir. Dans son Mandement de 1837, Mgr Lartigue pouvait dire en toute vérité: « Vous savez . . . que nous n'avons jamais rien reçu du Gouvernement civil, comme nous n'en attendons rien que la justice due à tous les Sujets Britanniques; et nous rendons témoignage à la vérité quand nous attestons solennellement que nous vous parlons ici de notre propre mouvement, sans aucune impulsion étrangère, mais seulement par un motif de conscience. » Au reste, qu'on veuille relire ce Mandement en entier. Il marque presque une nouvelle manière, un ton nouveau, dans le style épiscopal au Canada. Quelle différence, par exemple, entre l'attitude de Mgr Lartigue, attitude commandée par le seul amour des principes, et, d'autre part, le loyalisme autoritaire et presque agressif de Mgr Plessis, bousculant volontiers les sentiments du peuple. Sous la plume de l'évêque de 1837, pas un

mot de justification pour le régime du conquérant, pas un mot d'éloge pour le « gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre ».

L'évêque de Montréal ni son coadjuteur n'ennuient les curés qui, pendant l'agitation, suppriment aux offices le chant du *Domine, salvum fac regem*. En revanche, Mgr Bourget reprend vertement ceux qui lisent en chaire les proclamations du gouverneur ou font prêter avec trop de zèle le serment de fidélité.⁵⁰ Lorsque l'évêque de Québec, plus complaisant à l'égard du pouvoir, offre les services du clergé paroissial pour la diffusion des proclamations de lord Durham, Mgr Lartigue avertit son collègue que si l'évêque de Québec a bien voulu se prêter à cette démarche, il ne s'ensuit pas que l'évêque de Montréal fera preuve de la même condescendance.⁵¹ Il ne plaît guère à Mgr Lartigue de se constituer le héraut du gouvernement, et il en avertit Charles Buller. Ses mandements du temps de l'insurrection, écrit-il, au secrétaire de la mission Durham, doivent « leur principal effet » à ce qu'il a pu dire « avec vérité », à ses diocésains, « qu'ils sortaient de son propre mouvement . . . sans aucun espoir de la part des hommes ».⁵² Mgr Bourget donnait ce sévère avis à M. de la Mothe, curé de Sainte-Anne de Bellevue: « Vous connaissez trop bien les règles de l'Église pour lire en chaire la Proclamation de son Excellence que vous m'avez adressée . . . Vous respecterez votre

⁵⁰ Mgr Bourget à M. de la Mothe, 11 déc. 1837; Mgr Bourget à M. Porlier, 28 mars 1838.

⁵¹ Mgr Lartigue à Mgr Turgeon, 6 juin 1838.

⁵² Mgr Lartigue à Charles Buller, 9 juin 1838.

caractère de prêtre, en ne vous portant point pour un crieur ou héraut du civil... »⁵³ En vérité, nous voilà loin du temps où l'on prescrivait la lecture en chaire d'une des plus coléreuses proclamations de Craig! Et que d'attitudes ou de paroles de même nature, il serait facile de rappeler! Lorsqu'arrive à Montréal la proclamation pour l'avènement de la jeune reine Victoria, les cloches sonnent à Notre-Dame; elles ne sonnent point à Saint-Jacques, résidence de l'évêque.⁵⁴ Un jour que l'évêque de Québec fait parvenir à Mgr Lartigue un bulletin de souscription pour un monument à Wellington, l'évêque de Montréal répond de sa plus belle plume: « Tout ce que j'ai à faire dans cette souscription, est de ne rien faire. »⁵⁵

Qui ne sait, du reste, que les deux évêques de Montréal sont alors plutôt mal en cour, impuissants, par exemple, à faire sortir de prison M. Blanchet, qui devra son élargissement à Saint-Sulpice?⁵⁶ N'est-ce pas enfin Charles Buller qui a décerné à Mgr Lartigue ce brevet de médiocre loyalisme: « Sous un bon et paisible évêque, le clergé du diocèse de Québec était loyal

⁵³ Mgr Bourget à M. de la Mothe, 11 décembre 1837.

⁵⁴ Mgr Lartigue à Mgr Signay, 17 août 1837.

⁵⁵ Mgr Lartigue à Mgr Signay, 14 avril 1838.

⁵⁶ « Vous ne devez pas ignorer que je me suis intéressé pour vous en divers temps auprès de Lord Gosford et de l'administrateur actuel de la Province; mais il paraît que le tout a été en vain. Il m'a semblé qu'il serait à propos d'employer en votre faveur des intercesseurs plus efficaces que nous, qui apparemment n'avons pas rendu assez de services à la cause royale; et, pour cela, je me suis adressé à Mr le Supérieur du Séminaire qui m'a promis que dès aujourd'hui, il allait faire ses efforts pour votre élargissement, ou votre cautionnement en cas de procès. » (Mgr Lartigue à M. Blanchet, 9 mars 1838.)

et bien disposé; celui du diocèse de Montréal, sous l'influence de son évêque Lartigue, donna souvent à soupçonner de n'être pas en de très bonnes dispositions. »⁵⁷

Il faut le noter, aussi bien, puisque l'occasion s'en présente: le reproche de courtoisannerie à l'égard du gouvernement, non seulement les évêques de cette époque, mais l'ensemble du clergé ne l'a pas mérité. Quelques prêtres ont pu déployer un zèle trop officieux, pousser le respect de l'ordre jusqu'au sentiment *chouayen*. Ils restent de rares exceptions. Au *Courrier des États-Unis* et à l'*Indicateur*, autre journal américain, qui avaient accusé de servilisme le clergé du Bas-Canada, le *Canadien*, rarement flatteur, ripostait le 7 février 1840: « Nous ne cacherons pas qu'il s'est trouvé quelques membres de notre clergé qui, dans les derniers troubles, ont plutôt joué le rôle d'ennemis jurés de leurs ouailles, que celui de consolateurs et de protecteurs; mais c'est le très petit nombre, et le pays n'a qu'à se louer de la conduite du corps entier, et à regretter aujourd'hui que les exhortations des Chefs de l'Église du Bas-Canada n'aient pas eu l'effet d'empêcher l'insurrection d'éclater en 1837, quoique tout le monde ne soit pas prêt à souscrire à la doctrine de l'obéissance passive qui était prêchée dans ces exhortations . . . Si le clergé catholique eût été l'instrument aveugle des oppresseurs du pays, il y a longtemps que les derniers vestiges de notre nationalité seraient disparus. »

⁵⁷ *Archives du Canada, Lord Durham's Papers, p. 346.*

Mgr Lartigue et Mgr Bourget ne se laissèrent guider, en ces heures graves, que par un inviolable attachement à la doctrine et un très haut sentiment de leur responsabilité d'évêque. Ce qui les préoccupe dans l'insurrection, ce qui les blesse, ce n'est pas la faute politique, mais la faute morale. « Nous ne vous donnerons point notre sentiment, comme citoyen, sur cette question politique », écrit Mgr Lartigue, « mais la question morale . . . étant de notre ressort et de notre compétence, c'est à votre Évêque à vous donner, sans doute, toute instruction nécessaire sur cette matière . . . »⁵⁸ Nulle part, dans leur correspondance avec les curés ou les fidèles, il n'apparaît que d'autres vues les préoccupent. Nulle part ils ne demandent l'obéissance et le respect de l'ordre, au nom de la gratitude à l'égard du gouvernement. Toujours la vue morale inspire l'exhortation, comme en cette lettre de Mgr Bourget au curé de Saint-Esprit: « Je pense que vous feriez bien dans vos prênes de leur rappeler les dispositions et la doctrine du mandement du 24 octobre et de leur expliquer clairement que les sujets ne peuvent, sous peine de péché mortel, se révolter contre le Gouvernement établi . . . ; qu'on ne peut être absous et recevoir aucun autre Sacrement, sans faire un énorme sacrilège, tant qu'on est résolu à se révolter à la première occasion favorable, qu'aucune raison quelconque ne saurait justifier une insurrection, puisque l'Église a toujours décidé que c'était un crime . . . »⁵⁹

⁵⁸ *Mandements . . . pour le diocèse de Montréal*, I, pp. 15-16.

⁵⁹ Mgr Bourget à M. Bellenger, 5 décembre 1837.

Mgr Bourget qui parle ainsi, voit dans les évêques, selon ses propres expressions, « des sentinelles placées en des lieux élevés pour découvrir de loin l'ennemi »; et leur devoir de vigilance est tel, à ses yeux, que « si quelqu'un périt pour n'avoir pas été averti de ce danger, on en demandera compte à ceux qui faisaient la garde. »⁶⁰

La garde, on dira que ces évêques de 1837 la montent avec une vigilance trop inquiète, qu'ils entendent mal la doctrine, que leur zèle va jusqu'à la déformer? Mais tout d'abord, interprétation trop sévère et déformation sont-elles bien une même chose? La sévérité de ces hommes n'est pas telle, d'ailleurs, qu'elle n'admette aucun tempérament. Aux curés qui ont reçu en retard le mandement de 1837, ils conseillent d'en omettre la lecture, si le peuple en doit être aigri plutôt qu'instruit. Toujours les curés devront s'abstenir de commentaires irritants, persuadés que, « sans trahir leur devoir », ils « gagneront mieux leurs ouailles par un esprit de paix que par un excès de zèle ».⁶¹ Contre les « patriotes » coupables, Mgr Bourget admet toutes les circonstances qui diminuent ou suppriment la faute. « Il faudrait être plus indulgent », écrit-il, « pour ceux qui ont été induits en erreur, v. g. qu'on a commandés de la part de la Reine. »⁶² Prend-il fantaisie aux autorités civiles de faire exhumer un mort qu'elles estiment n'avoir pas mérité la sépulture chrétienne? « L'homme est inhumé », répond Mgr Bourget, « il le

⁶⁰ Mgr Bourget à M. Blanchet, 7 nov. 1837.

⁶¹ Mgr Lartigue à M. Amiot, 8 nov. 1837.

⁶² Mgr Bourget à M. Prince, 9 déc. 1837.

faut laisser dormir en paix. Le Gouvernement n'a rien à voir sur la sépulture ecclésiastique . . . »⁶³

C'est qu'à leur attachement pour la doctrine et à un vif sentiment de leurs responsabilités, se joint, dans l'âme de ces évêques, un profond amour de leur peuple. Mgr Lartigue se prévalait hardiment de son patriotisme: « Nous ne saurions . . . vous être suspect sous aucun rapport », disait-il dans le Mandement de « fidélité »; « comme chez vous le sang Canadien coule dans nos veines. Nous vous avons souvent donné des preuves de l'amour que nous avons pour notre chère et commune patrie. » On ne saurait, non plus, attribuer à de l'indifférence pour les maux de leurs compatriotes leur souci de ne point s'immiscer dans la politique. Lorsqu'il faut corriger le mauvais effet du premier Mandement, en hâte ils font signer par le clergé une requête à la reine et au parlement anglais pour revendiquer les droits de leurs concitoyens. L'idée de la requête, je le veux bien, n'est pas d'eux; ils n'ont que plus de mérite à la prendre sous leur protection et à s'en constituer les apôtres. Quel zèle ne déploie pas Mgr Bourget pour obtenir des signatures, pour stimuler les tièdes et les découragés! Lorsqu'après les hécatombes du Richelieu, le promoteur même de la requête, M. Prince, vient tout près d'abandonner manche et cognée, rien de ce défaitisme n'atteint le coadjuteur de Montréal. Il n'admet point qu'on se courbe devant le vainqueur, dans la seule attente du châtiment. « Il y a toujours une réponse à donner,

⁶³ Mgr Bourget à M. Girouard, 5 déc. 1837.

écrit-il, à ceux qui objectent qu'on ne peut demander que *justice* soit faite à un peuple qui est en révolte, et qui, au lieu d'exiger le redressement de ses griefs, ne peut tout au plus que demander humblement son pardon; si, sur une population de 500,000 âmes, quelques centaines d'individus se révoltent, ce ne peut être pour le Gouvernement une raison de châtier toute une province, et loin de refuser *justice* à ceux qui sont demeurés fidèles en résistant aux mauvais exemples de leurs concitoyens, c'est une raison de plus pour la leur faire. »⁶⁴ Et cette requête, nul ne peut lui reprocher de manquer de courage. Les évêques et le clergé sollicitent « tout ce que la justice et la générosité d'un gouvernement paternel . . . permettent d'espérer de droits »; et ils supplient qu'on éloigne, « autant que possible, les obstacles qui retardent la prospérité du pays. »⁶⁵

Enfin lorsque, la mort dans l'âme, ils se décident à frapper les insurgés, les deux évêques le font, sans doute, comme nous l'avons dit, principalement par aversion de la faute morale. Leur conviction loyale est « que ceux qui meurent les armes à la main contre leur Souverain, sont réprouvés de Dieu et condamnés à l'enfer; et que l'Église a tellement horreur de ce crime qu'elle refuse d'enterrer dans les cimetières ceux qui s'en rendent coupables ».⁶⁶ Mais ils frappent aussi pour circonstrire le désastre dont ils ont mesuré l'ef-

⁶⁴ Mgr Bourget à M. Prince, 9 déc. 1837.

⁶⁵ *Archives de l'Archevêché de Montréal.*

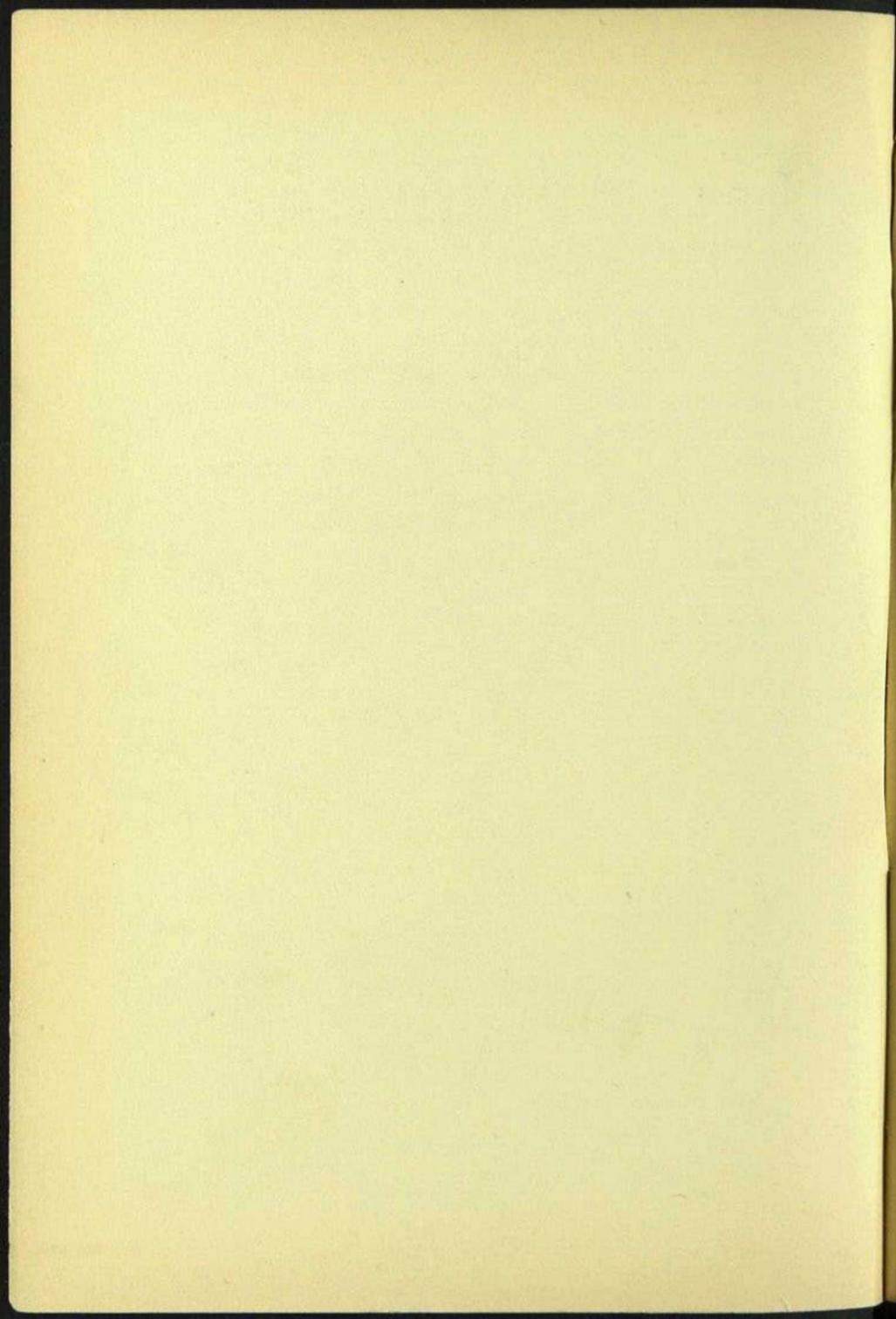
⁶⁶ Mgr Bourget à M. Bellenger, curé au Saint-Esprit, 5 déc. 1837.

frayante menace. S'ils n'ont pu empêcher les premières tueries, ils veulent du moins en prévenir de nouvelles, sauver les vivants, c'est-à-dire ces pauvres paysans aveuglés que des chefs sans expérience entraînent à d'inévitables boucheries. Mgr Bourget n'a pas craint d'écrire au curé de Boucherville: « Je crois que cette rigueur est propre à faire ouvrir les yeux à ceux qui veulent s'aveugler et *qu'en traitant durement les cadavres des morts, on sauve les vivants.* ».⁶⁷

Parole d'une éloquence un peu dure peut-être, mais parole de grand évêque et profondément humaine.



⁶⁷ Mgr Bourget à M. Hudon, 2 déc. 1837.





L'UNION DES CANADAS¹

(*Une vue d'ensemble*)

L'ACTE D'UNION de 1841 n'apparaît pas seulement comme un péché énorme contre le droit des gens, mais comme une lourde erreur politique. C'était, en somme, l'audacieuse tentative d'unifier, et non seulement d'unir, par le corset de fer des mêmes institutions politiques, deux provinces, deux peuples, que tout divisait: la race, la langue, la foi, la législation, les moeurs, les traditions, l'histoire. Sir Wilfrid Laurier disait un jour: « Le vice profond de ce régime, ce fut de n'être ni franchement fédératif, ni franchement unitaire ». Si l'Union politique des Canadas prit ce caractère hybride ou mal défini, certes, il n'y eut pas de la faute du législateur impérial. Durham et Russell avaient fortement voulu un État unitaire. Pour abattre la frontière géographique et morale entre les deux provinces, opérer, dans tous les ordres, une

¹ Article paru dans le *Devoir* (Montréal) le 8 mai 1932.

fusion aussi complète que possible, toutes les mesures avaient été prises. En propres termes, l'Union de 1841 ne fut rien d'autre que l'annexion forcée du Bas-Canada au Haut-Canada.

Stupéfiante utopie d'hommes d'État à qui ne manquaient pourtant ni l'expérience, ni l'envergure d'esprit. Et nouvelle preuve que la passion racique fait, de tout assimilateur, politique ou ecclésiastique, un idéologue borné qui croit pouvoir traiter les entités morales comme des abstractions, des idées mortes. Par quelle illusion singulière, en effet, les gouvernants britanniques ont-ils pu s'imaginer réussir où leurs prédécesseurs avaient échoué en 1763, avec une poignée de 70.000 paysans, où plus tard avaient encore échoué Milnes, Craig, Richmond, Dalhousie? Depuis quatre-vingts ans, chaque effort tenté pour gouverner le Bas-Canada contre son état social et ses aspirations, contre ses traditions historiques et son indélébile caractère d'ancienne colonie française, n'avait abouti qu'à prouver sa parfaite inanité. Qui pouvait se flatter d'un meilleur succès alors que quatre-vingts ans de résistance et de lutte avaient encore accru la vigueur de la jeune nationalité, la puissance de son particularisme? Un éminent professeur d'Oxford, sir C.-P. Lucas, disait avec justesse, il y a quelques années: « En 1840, l'heure était passée pour jamais, si jamais cette chance exista, où le Bas-Canada pouvait être anglicisé. »

À la rigueur, l'entreprise eût été moins chimérique avec un Haut-Canada de vieille formation sociale et nationale, État adulte capable de séduire ou d'enlacer sa victime par la puissance conquérante de sa vigueur

interne et par le prestige d'une culture supérieure. La tâche ne dépassait-elle pas infiniment le Haut-Canada de 1840, colonie ou province d'à peine cinquante ans d'existence, d'une population mal tassée, mal fondue, encore absorbée par les lourds labeurs de son premier établissement, en proie, au surplus, à de profondes divisions politiques et à d'ardentes rivalités de sectes? Le législateur impérial a-t-il au moins prévu et voulu une conquête ou une assimilation lente et pacifique, opérée en douceur, presque à l'insu de la victime? Bien au contraire, et comme s'il eût fallu pousser la chimère jusqu'à l'extrême, il n'a rien épargné pour faire se cabrer la victime. Cette conquête d'une province égale à l'autre par son avoir matériel, supérieure à elle par ses forces numériques et spirituelles, le législateur l'a voulue hâtive et violente, imposée de force et de haut, comme une humiliation et un châtiment.

* * *

Quoi d'étonnant que, dès le début, l'on assiste à des chocs et que cette période d'histoire prenne le caractère d'un drame? Ce sera la lutte dramatique pour desserrer l'étreinte du corset de fer, la lutte de deux provinces liées l'une à l'autre, contre tout principe de bon sens et de gouvernement, et s'appliquant, au milieu de heurts et de querelles, et par des voies souvent inconscientes, à corriger l'erreur foncière de leurs institutions. Puisque leur union politique est irrationnelle, on les verra s'orienter vers la seule solution possible: une séparation progressive, c'est-à-dire tout d'abord une ébauche de fédéralisme. De là, au lieu

d'une législation unique pour l'ensemble de l'État, un dédoublement continu de la législation pour la conformer aux particularismes intransigeants des anciennes provinces; de là ces ministères à double section, l'une pour le Haut, l'autre pour le Bas-Canada; de là ce régime de la double majorité, c'est-à-dire le parlement se dédoublant lui-même, tant il est jugé absurde et intolérable qu'un parlement unique légifère pour deux peuples si distincts.

* * *

Toutefois, en politique comme en tout autre domaine, l'on ne blesse vainement ni l'ordre ni le bon sens. Et le châtement, pour l'ordre blessé, c'est le désordre. L'État unitaire de l'Union ne pourra évoluer ni assez rapidement, ni si parfaitement vers l'État fédéral, qu'il échappe au désordre intérieur. Il lui arrivera bien de connaître quelques courtes périodes d'entente ou de paix relative, quand, par exemple, la poursuite d'un idéal commun, telle la conquête définitive du gouvernement responsable, soulèvera, pour quelques heures brèves, d'assez larges portions de la collectivité. Les efforts sauront également s'unir, pour mener à terme quelques vastes travaux: aménagement du territoire, des voies d'eau et des voies de terre aux fins du commerce. Mais aussitôt achevés ces labeurs passagers, le démon de la querelle reprendra son plein empire. Les Canadiens français, obligés par tant et par de si hauts motifs à la cohésion, n'échapperont pas eux-mêmes à cette fureur de division et d'émiettement. Chocs de passions nationales, chocs de

passions religieuses, chocs de passions politiques, aucune secousse ne sera épargnée au jeune État, perpétuellement valétudinaire. La question des écoles séparées, celle du *Rep by Pop* (*Representation by population*), de la double majorité, du choix de la capitale, de la loi d'indemnité, indiquent les objectifs et les principaux champs de bataille où l'on s'affronte en des luttes aigrissantes. Pendant ce temps-là, les besoins vitaux n'ont que le choix d'attendre. Comme tous les gouvernements faibles, trop rongés par les factions, les gouvernements du temps de l'Union se montrent impuissants à poursuivre une politique longuement constructive. C'est l'heure de la législation timide, tâtonnante, moins appliquée à tonifier l'État qu'à panser ses blessures ou à parer des coups. Notons, comme illustrations, entre tant d'autres, de ce malheureux état de choses, la lente élaboration des lois scolaires et surtout cette impuissance d'un jeune pays aux vastes espaces encore vierges, à garder chez lui sa population rurale, à empêcher, vers la frontière, d'irréparables coulées humaines.

Ces déficits de l'organe législatif lassent la patience populaire et contribuent, pour leur part, à l'accroissement du malaise général. Si bien que le jour où s'y viendront joindre les contre-coups malheureux de la politique métropolitaine, tels que l'avènement du libre-échange anglais, semeur de ruines dans les colonies, ce sera, dans les deux Canadas, le désordre, le chaos presque total. On y verra l'émeute sanglante et prolongée. On y connaîtra des maladies nationales encore plus graves, symptômes d'une désagrégation

interne profonde. Et nous voulons parler du mouvement annexionniste de 1849, lequel signifie la défaillance de l'idée même de patrie. Un goût de suicide national s'est emparé d'une large part de la collectivité. On tourne le dos au rêve naturel à tout jeune peuple, d'une vie indépendante et personnelle, pour jeter son pays dans la gueule de l'ogre américain, résigné à l'y faire broyer.

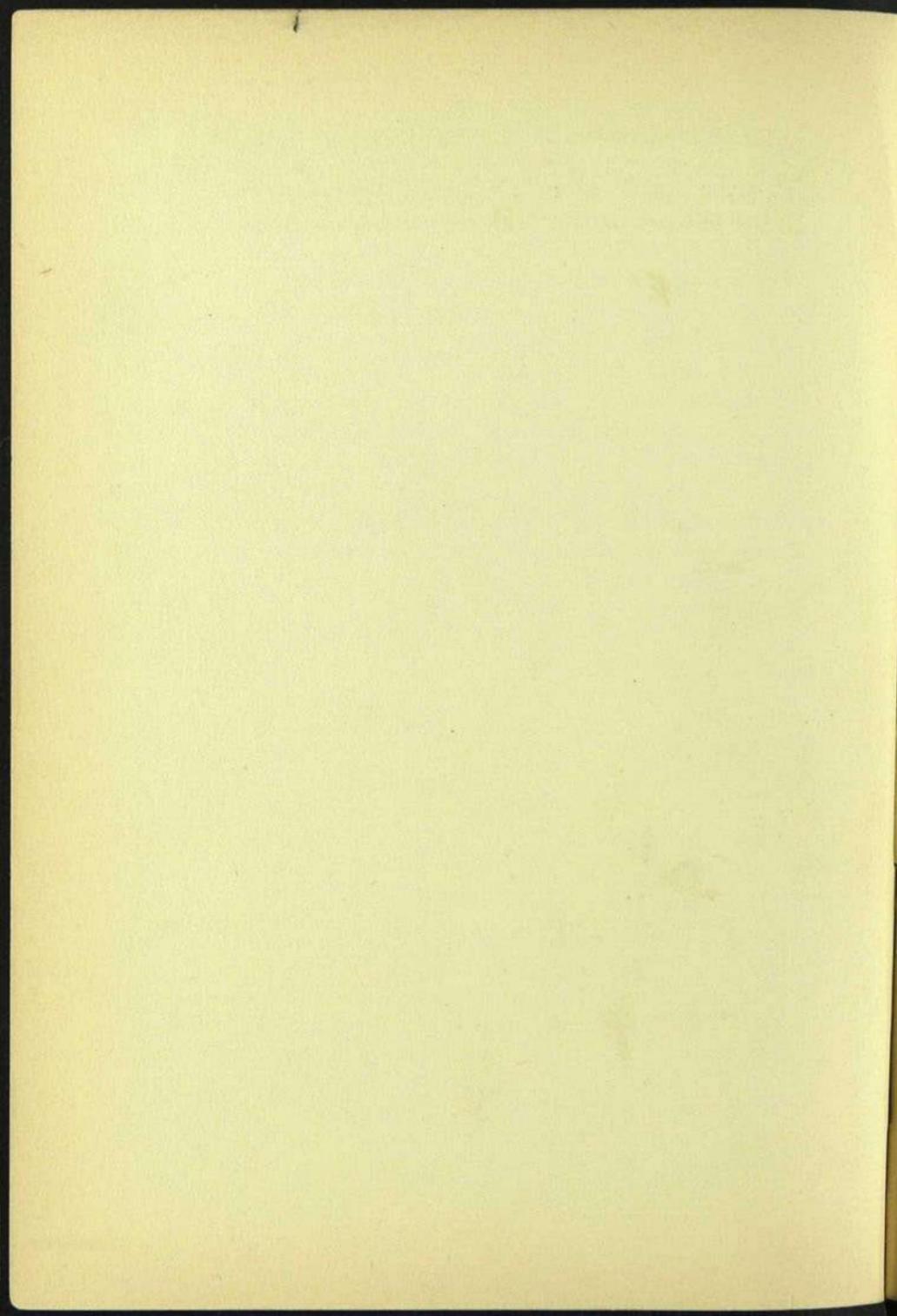
Quand les esprits ne s'entendent plus sur des principes aussi vitaux, il serait vain, en pays démocratique, d'espérer quelque stabilité gouvernementale. Aussi les dernières années de l'Union nous font-elles assister à la pleine anarchie parlementaire. Sous les assauts des ministères qui se font et se défont, comme dans une foire d'empoigne, la machine à gouverner se détraque, finit par refuser tout travail. Coûte que coûte, il faudra briser le corset de fer, rompre l'Union, recourir à l'une des seules solutions possibles: un fédéralisme plus absolu où chaque province recouvrera son individualité. Ce sera le dénouement de 1867.

* * *

N'allons pas conclure que tout soit méprisable, ni tout agitation politique en ces vingt-cinq ans d'histoire. Pour important que soit le facteur politique, rien ne démontre mieux l'influence relative des commotions de forum et de parlement que l'activité continue et profonde des peuples en ces heures troublées de leur existence. L'époque de l'Union, c'est l'époque où le colon canadien-français entreprend, sur divers points de la province, ses plus héroïques conquêtes du

sol. C'est aussi l'époque où l'on tente d'exécuter un programme économique de large envergure, encore que fort incomplet. En dépit d'une législation brouillonne, l'enseignement public connaît un splendide essor. Le choc de 1841, les angoisses éveillées dans les âmes, ont stimulé le génie de la jeune race. Une génération littéraire a surgi, la première, à vrai dire, qui ait fait oeuvre d'art. Débarrassée enfin, grâce à la liberté politique, de tant d'entraves paralysantes, l'Église, l'infatigable travailleuse, va vivre, sous l'énergique impulsion de quelques hommes, tels que l'évêque Bourget, une période d'incomparable renaissance religieuse. Par elle continue de s'accomplir l'oeuvre de civilisation qui n'est, si on l'entend bien, qu'une « marche continue vers le divin ».







UN CHEF DE TRENTE-TROIS ANS ¹

EN 1840 une rare fortune survenait aux Canadiens français: un nouveau chef leur était né qui serait à la fois chef politique et national. L'homme qui prenait la direction des siens, à l'une des heures les plus tragiques de leur vie, comptait à peine trente-trois ans. Et l'on se demande: pourquoi ce jeune homme quand la génération des anciens n'est pas, que l'on sache, totalement disparue? Papineau vit exilé, à Paris. Mais, à Québec, il y a John Neilson, unanimement respecté, d'un prestige grandi depuis qu'au Conseil Spécial, il a combattu, seul, jusqu'au bout, l'union des Canadas. Il y a encore Étienne Parent, mieux doué, il est vrai, du côté de la plume que de la langue, mais l'homme le plus fourni d'idées de son temps et qui a fait de son journal, le *Canadien*, une sorte d'institution nationale. À Montréal, il y a Denis-Benjamin Viger, d'une longue expérience parle-

¹ Article paru dans l'*Action nationale*, mai 1935.

mentaire, ancien député à l'Assemblée législative, ancien membre du Conseil législatif, bien au fait de la politique britannique, pour avoir été, auprès du gouvernement de Londres, le diplomate accrédité de la Chambre du Bas-Canada. Et il y en a d'autres: Augustin Cuvillier, Frédéric-Auguste Quesnel . . . Le choix, l'élan de la foule ne s'en va pas de leur côté; il s'en va vers l'homme de trente-trois ans. Étranger à toute brigade, cet homme, par un miracle de surcroît, deviendra chef sans l'avoir voulu ni cherché.

* * *

La plupart de nos historiens, trop longtemps attachés à l'histoire-champignon, ont enregistré l'événement, sans plus s'étonner de ce qui l'avait pu produire. Assez d'extraordinaire s'y mêle cependant, pour qu'on s'y arrête. Rien de plus faux, sans doute, que la théorie de la *collectivité créatrice* chère à Durkheim. Il n'est pas vrai, du moins pas entièrement vrai, qu'un milieu humain surexcité, surchauffé d'attente messianique, fasse surgir, par quelque génération spontanée, les individualités fortes qui lui servent ensuite à s'affirmer et à s'exprimer. Le chef a ceci de propre que, s'il doit quelque chose à son milieu, il doit d'abord ce qu'il est à soi-même, à son esprit, à son caractère, et, par delà, à Celui dont il tient ses facultés d'exception. Le chef ou le grand homme se révèle dans l'histoire à deux qualités maîtresses: l'esprit intuitif, le vouloir de grand volontaire. Au sens le plus philosophique du mot, le chef est une personnalité, un être *sui juris*, c'est-à-dire un esprit à soi, une volonté à soi.

Intuitif, ou quasi-intuitif, il voit plus vite et plus à fond que les autres les déficits, les misères de son milieu et de son temps; et il voit aussi, d'une vision obsédante, l'action qui s'impose. De si impérieuses clartés déterminent la tension de tout l'homme vers le but. De là l'impulsion extraordinaire donnée par ce volontaire aux tendances de sa génération ou de son époque.

Ces qualités foncières, les trouverons-nous dans le cas du jeune chef canadien-français de 1840, qui s'appelle Louis-Hippolyte La Fontaine? Ce qu'il a bien vu, en son pays, en même temps que l'exceptionnelle gravité de la situation, c'est l'état d'âme des hommes de son temps: le tragique pessimisme des aînés, mais aussi les espoirs inquiets, l'attente fiévreuse de la jeunesse. Les périodes de crises foisonnent d'ordinaire en solutions pessimistes ou négatives. Dans les années qui ont suivi l'insurrection de 1837-38, deux groupes d'esprits se trouvent en présence: les attardés, les vieux parlementaires, trop usés pour se renouveler, toujours épris de luttes de tribune, de corps-à-corps oratoires, à moins que, tout à l'extrême, on ne les trouve réfugiés, écrasés dans le défaitisme muet. Opposition intransigeante, *O'Connell tail system*, abstentionnisme politique, point d'autres attitudes que celles-là, leur semble-t-il, contre le régime qui s'en vient. Mais face à ces résignés, une jeunesse se campe, à l'âge du travail et de l'action, tournée vers l'avenir avec une anxiété douloureuse. Ayant moins combattu et moins longtemps que la vieille équipe, elle se sent moins vaincue. La période qu'elle vient de vivre lui a fait un

patriotisme entier, absolu, maladif. Elle n'a rien d'une jeunesse résignée. Vaincue sur le champ de bataille, l'insurrection se continue aux replis de son âme, dans une exaspération mal contrainte. Elle se sent lasse de rhétorique, de virtuosité oratoire. Lasse, elle ne l'est pas moins de politique négative, du rôle humiliant d'oppositionnistes perpétuels, lot des gens de sa race depuis un demi-siècle. Qu'un homme de foi paraisse qui, dans le ciel d'airain, fasse surgir l'éclaircie inespérée; que, sans rien sacrifier de l'idéal national, il en montre plutôt la revanche comme un espoir prochain; qu'à cette jeunesse il indique une méthode d'action positive, un moyen de refaire, de ses propres mains, son propre destin, et, sur une génération assoiffée de revanche et d'idées constructives, quelles prises n'aura point une si vivante et audacieuse politique?

* * *

Cette politique, ce serait celle du jeune chef. De l'intuition, de la virilité d'esprit, il en a déjà fait montre dans le groupe des jeunes députés qui évoluaient naguère autour de Papineau. Disciple, il l'a été, mais libre, avec des frissons d'indépendance, de fréquentes reprises de soi. Aux premiers jours de 1837, il mène de temps à autre la fronde contre les tactiques du maître. Il juge ses formules sans prises sur la foule, parce que trop abstraites. Et déjà, en son cerveau, s'élabore une politique nouvelle. À la date où nous sommes, n'est-ce pas encore du courage intellectuel que son optimisme robuste, au milieu de la désespérance trop répandue? Le jeune homme a mûri

vite, comme il arrive en toute époque où l'histoire est de la tragédie. Lisez sa « Lettre aux électeurs du comté de Terrebonne », du 28 août 1840, premier manifeste électoral du premier Canadien français à poser sa candidature. En cette pièce politique, tout juste ce qu'il faut de négatif: quelques protestations nettes, catégoriques, fières, contre les articles oppressifs de la nouvelle constitution: sacrifice nécessaire à la vieille génération, satisfaction légitime à la conscience publique. La constitution de 1840 contient des articles inacceptables; les abroger s'impose. Mais voici, tout de suite, sous la plume du jeune candidat, le nouveau et le positif. De l'abrogation de ces articles, ne point faire l'objectif ni principal ni immédiat de l'effort canadien-français. Finie la politique inféconde de l'éternel protestataire. Et peu importe que par là l'on rompe en visière aux partisans des vieilles intransigeances. À leur adresse et surtout à l'adresse des abstentionnistes, qui, par horreur du nouveau régime, rêvent de l'exil politique, de l'émigration à l'intérieur, le jeune homme ose tenir un langage encore plus osé; carrément il se prononce pour l'acceptation du fait accompli, du régime de l'union des Canadas. Directive qui dépassait le courage, requérait même l'audace de pensée. Pour en juger que l'on se rappelle le Rapport de Durham et ses accablantes conclusions, les menées démoralisantes du Conseil Spécial et de Poulett-Thomson, les délibérations toutes fraîches du parlement de Westminster, les discours hautains de lord Russell: menées et discours qui visaient la fin que l'on sait et qui allaient faire passer sur le pays un tel souffle de pessimisme.

Nul besoin de faire de l'histoire imaginative pour présumer en quelle angoissante perplexité le jeune La Fontaine a dû prendre son parti. Ce qu'il préconise, ne pouvait-il sembler, dans le premier étonnement, une politique de suicide? Qu'est-ce, à vrai dire, que ce mot d'ordre de ralliement au « bill impitoyable » dont avait parlé Monseigneur Bourget, régime abhorré, dénoncé par tous, et qui serait officiellement inauguré le 19 février 1841: anniversaire de la signature du traité de Paris, anniversaire aussi de la récente suspension de la constitution du Bas-Canada?

Le jeune chef a tôt fait cependant de s'en expliquer: une vue féconde, libératrice, commande la nouvelle orientation. En son esprit le national n'a jamais cessé d'inspirer et de régler la politique. Or La Fontaine l'a encore bien vu: pas de politique constructive, pas de terme possible à la vieille politique protestataire, bref pas de vie nationale pour ceux de sa province, sans la conquête de l'autonomie législative, ou de ce qu'il appelle le « gouvernement responsable ». Aussi longtemps que la politique canadienne se cuisinera à Westminster ou à Downing Street, ou qu'elle restera, dans les colonies, l'affaire de quelques fonctionnaires métropolitains, les Canadiens français attendront vainement une politique canadienne-française. Ce qui importe, c'est de mettre fin, le plus tôt possible, aux incessants et humiliants pèlerinages au parlement impérial et au Colonial Office. La solution des problèmes canadiens, ce n'est plus à Londres qu'il faut l'aller chercher, auprès d'hommes ignorants des choses coloniales ou butés dans leur conception d'un empire aux

cadres immuables; le sort des colonies canadiennes, le temps est venu de le décider dans les colonies canadiennes. À elles, par leur adresse, leur persévérante énergie, d'élaborer sur place la formule de leur autonomie et de l'imposer à la métropole. Et que l'on ne crie point à l'utopie. La Fontaine a déjà calculé la puissance du levier que, bien imprudemment, les politiques de Londres viennent de mettre, par l'union des Canadas, entre les mains des coloniaux. Que l'union s'opère des réformistes des deux provinces, et désormais les revendications qui iront retentir au siège de l'empire ne seront plus uniquement les revendications d'un petit peuple de Français mécontents, ni celles de deux petites provinces s'agitant isolément; ce seront celles d'un peuple d'un million d'âmes où la volonté anglaise s'exprimera aussi haut, aussi énergiquement que la volonté française. À l'encontre des partisans de l'*O'Connell tail system*, autre forme d'isolement, La Fontaine proposait donc aux siens une alliance avec les réformistes du Haut-Canada; à cette alliance il promettait comme un espoir immédiat: la conquête du pouvoir au parlement de Kingston, et, par contrecoup, l'émancipation du Canada français.

Politique hardie qui, par un soudain et merveilleux retournement des choses, promettait de transformer en instrument de libération nationale le régime de servitude si soigneusement forgé par Durham, Russell et Sydenham. Politique concrète, vivante, en accord avec les aspirations profondes d'un peuple, bien faite pour flatter et séduire, par son caractère positif et sa part d'aventure, la jeune génération de l'époque.

Pour s'imposer à ses compatriotes, l'inventeur de cette politique joignait-il aux vertus de l'esprit celles de la volonté, du caractère? Bâti en force, plutôt grand, de tête et de taille solides, il n'est pas le chef à l'éloquence magnétique; sa parole est plus grave que brillante; il suscite moins l'enthousiasme que la confiance et le respect. Sa puissance lui vient de son courage, de sa droiture, de sa conscience. S'il devient chef, sans l'avoir cherché, par le choix spontané de la foule, c'est qu'à son insu, pourrait-on dire, par l'irrésistible prédestination de son esprit et de son tempérament, il a déjà posé des actes de chef. Le 19 novembre 1837, on l'a vu aller porter à lord Gosford, pour une urgente convocation des Chambres, une pétition qui, dûment accueillie, eût pu faire tomber, des mains des patriotes, les fusils de Saint-Denis. Le 5 décembre suivant, après les dramatiques événements de Saint-Denis et de Saint-Charles, il tente de nouveau, auprès du gouverneur, à la tête cette fois de quatorze députés, la même démarche. En ces jours-là l'homme se donnait à soi-même la meilleure preuve de sa force; il se dégageait des entraînements démagogiques de sa jeunesse, sans pourtant rien sacrifier ni de ses convictions ni de sa dignité. Chef, il l'a encore été lorsque, en face des échafauds dressés pour les patriotes, bravant la dictature militaire, il osait écrire, le 21 janvier 1838, à John Colborne: « pour arrêter le germe d'une rébellion, il faut autre chose que du sang ». Ces lignes, il les a écrites de la prison de Montréal. Car il sera le chef à qui ne manquera point le prestige d'avoir souf-

fert pour les siens et pour la cause. Et quand la peur étreint les gorges, au point que le silence tient lieu de courage, de la même prison partiront encore ces fières protestations à l'adresse du proconsul britannique: « Arrêté illégalement le 4 novembre, je suis détenu dans cette prison plus illégalement encore . . . je demande solennellement à Votre Excellence mon procès devant les tribunaux légaux et constitutionnels de mon pays . . . Un gouvernement qui a tant de moyens à sa disposition ne doit pas hésiter à justifier l'oppression dont ses employés prennent plaisir à accabler un simple individu, seul, isolé, sans force, si ce n'est celle de sa pensée et de sa conscience que, Dieu merci, le pouvoir ne réussira jamais à enchaîner . . . » La foule aime prêter à ceux qu'elle suit une noblesse incorruptible. La volonté de La Fontaine n'incline pas seulement dans le sens de la force ou de la fierté, mais tout autant dans le sens du désintéressement. On sait encore, dans le public, que, prié d'accepter, dans le cabinet en formation de Poulett-Tompson, le poste de solliciteur général, le jeune avocat a repoussé l'offre du pied.

* * *

Qu'exiger de plus? L'on sait maintenant pourquoi cet homme de trente-trois ans deviendra le chef, et comment il arrive que, ce chef, la jeunesse se puisse passer de le chercher en dehors de ses rangs. Un pays se donne à ceux qui savent deviner ses aspirations et, par delà le dynamisme, l'élan vital de leur doctrine, montrer l'implacable et triomphante figure des constructeurs.

Que la politique de La Fontaine procède d'une singulière intuition, l'événement le va tôt démontrer. Moins d'un an suffirait à faire passer dans les faits les rêves ou les pronostics du jeune chef. L'arme meurtrière que brandissaient les hommes de Londres, il la leur briserait dans les mains; au bout du chemin noir, il ferait se lever l'aube promise. Tel serait d'ailleurs le prestige conquérant du chef et de sa formule, qu'on verrait s'y rallier des hommes de nuances aussi diverses que Morin, Girouard, Parent, Viger, Neilson. Vétérans et jeunes se sont inclinés devant l'homme qui vient. Et cet homme ne serait pas l'incarnation ni l'aboutissement d'un parti. Son parti, c'est lui qui va plutôt le créer. Mais est-ce bien un parti? . . . Pendant dix ans, par l'ascendant de son caractère et par sa formule de politique nationale, il accomplirait le miracle de maintenir, parmi ses compatriotes, l'unanimité spirituelle. Époque rare et bénie. Le chef ne serait pas le chef d'un groupe, mais le chef de sa nationalité; et les Canadiens français, arc-boutés de nouveau pour la suprême lutte de leur vie, auraient la fierté de se sentir une race d'hommes!



HINKS ET MORIN ¹

A côté de prédécesseurs tels que Baldwin et La Fontaine, on a peine à ne pas trouver un peu courte la taille des deux chefs du cabinet de 1851. Une loi d'histoire impitoyable ne veut-elle point que les hommes de premier plan aient rarement pour successeurs des égaux ou par l'esprit ou par le caractère? Hinks se peut prévaloir, il est vrai, d'une brillante carrière de journaliste. Entre ses mains, l'*Examiner* de Toronto a pris, à certaine période, l'allure d'une puissance politique. Le nouveau chef du Haut-Canada jouit, en outre, de la réputation d'un maître financier. John A. MacDonald lui reconnaissait en affaires une habileté proche du génie. Grand financier, Hinks l'était assez pour en avoir même les grands défauts et jusqu'au respect défaillant pour l'argent des autres. Ce défaut, on le chuchottait déjà dans le public; et c'est

¹ Ces pages, extraites du cours d'histoire inédit de l'abbé Groulx sur l'Union des Canadas, ont paru dans l'*Action nationale*, livraison d'octobre 1933.

ainsi que l'opinion se préparait à apprendre, sans trop de surprise, la brusque fin de carrière de ce brasseur d'affaires.

Rien de ce soupçon n'effleure, même légèrement, son collègue du Bas-Canada, Augustin-Norbert Morin, celui-ci tout en hauteur morale. Je ne sais si le plus singulier, en la vie de cette homme, n'est point la sorte de séduction dont il paraît avoir joui sur les gouvernants et les politiques anglais du pays. Il est encore tout jeune député que Gosford songe déjà à lui confier un haut poste pour l'époque: le commissariat des terres de la couronne. Durham, qui connaissait le prix des bons instruments, eût voulu se l'attacher. Charles Buller estimait Morin un homme « d'un grand savoir et d'une grande habileté, d'un caractère franc et loyal ». Pour le talent et autres qualités naturelles, Bagot mettait Morin au-dessus de La Fontaine; il lui trouvait des principes élevés, l'esprit et les sentiments d'un gentilhomme. N'y a-t-il point jusqu'à l'entourage de Metcalfe, jusqu'à ce cénacle du plus pur torysme que Morin paraît avoir séduit? En ce milieu doré et fermé, on se représente le jeune politique sous des traits qui « conviendraient plutôt à un héros de romance », écrit John William Kaye. On lui reconnaît de rares aptitudes d'administrateur, une vaste puissance de travail, un grand amour de l'ordre, une conscience élevée, un noble dévouement, un patriotisme de « l'eau la plus pure ». Le plus étonnant toutefois, ne serait-ce point qu'au charme du jeune Morin, ses amis politiques canadiens-français n'aient pas non plus résisté? Dans la pléiade des disciples qui évolue

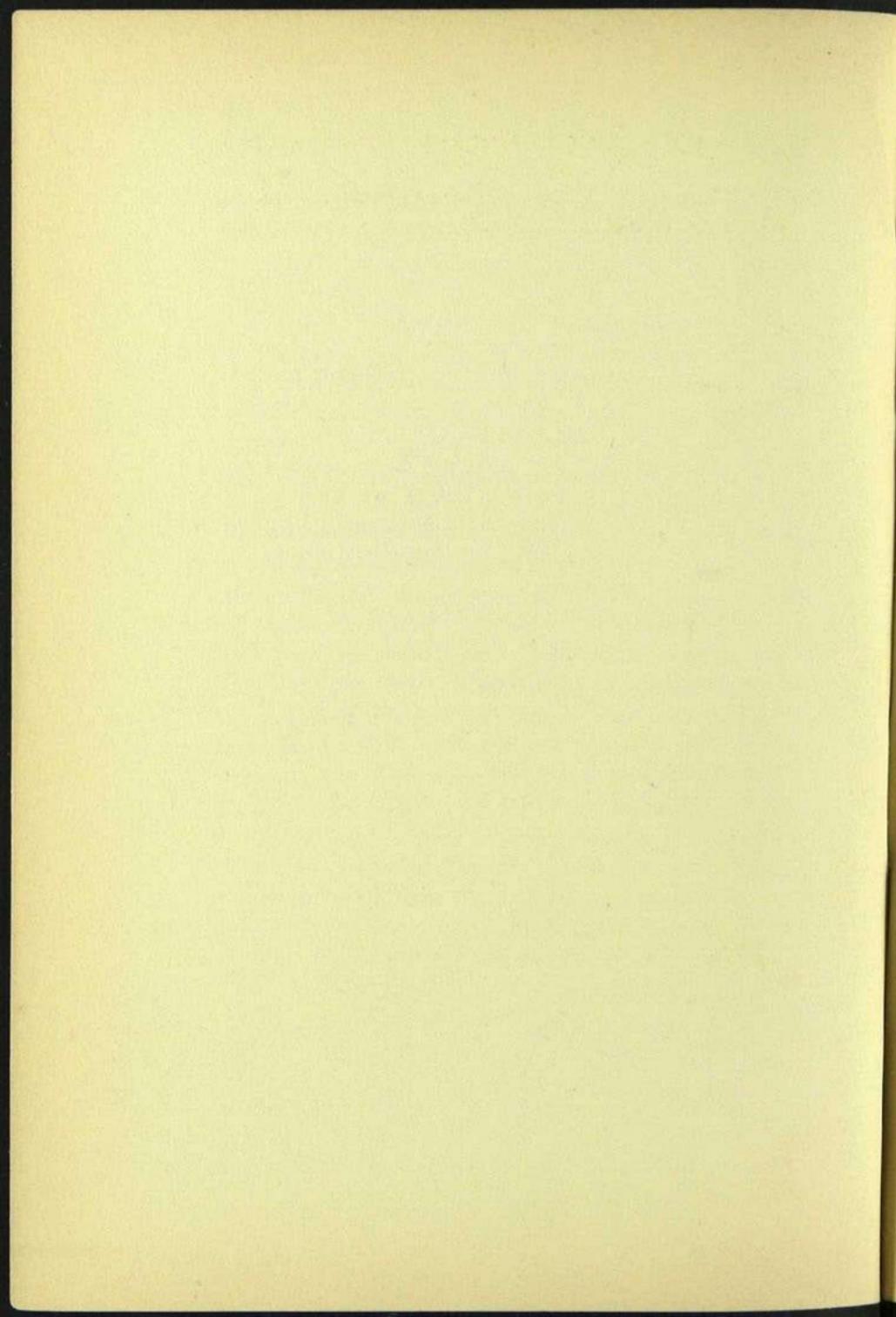
autour de Papineau, vers 1830, la figure du député de Bellechasse se détache avec le relief du favori. Malade, besogneux, sans argent, souvent même sans habits, il s'impose par la vigueur enthousiaste de ses convictions, le tempérament exubérant de l'apôtre. Chacun admire son esprit en ébullition. « Ce n'est pas de la cervelle qu'il a dans la tête », dit alors du camarade Morin, Étienne Parent, « c'est de la lave brûlante ». Ardent parmi les ardents, il dénonce les modérés tels que Neilson; il se fait le soutien des défaillants. Fondateur de la *Minerve*, avec Duvernay, ils en font à eux deux « le papier du pays ». Morin est la plume du parti national comme Papineau en est la parole. Persuadé de la haute vertu de l'histoire, le jeune député s'emploie à mettre au net, à terminer l'Histoire du Canada du Dr Labrie. Toujours en disponibilité de dévouement, nulle besogne ne le rebute. Ses amis s'inquiètent de cette ardeur dévorante où se consomment prématurément tant d'hommes jeunes. Un jour qu'on le sait malade, et c'est encore en 1833, Étienne Parent prend sur lui d'intervenir auprès des amis: « Je crains bien que nous le perdions jeune . . . Faites à Montréal tout ce que vous pourrez pour le conserver longtemps au pays; nous ne mettrons pas la main de sitôt sur son pareil ». Morin, c'est visible, s'impose à ses jeunes camarades de la politique par quelques vertus de caractère, sans lesquelles les plus hautes qualités de l'esprit prennent figure d'impardonnables supériorités. Ses amis s'inclinent en particulier devant sa probité intellectuelle qui est au-dessus de tout. Il parle peu en Chambre; à la parole il préfère le travail dans les

comités; et s'il se risque à parler, député original, il ne parle que de ce qu'il sait. On célèbre aussi son désintéressement. En sa « Petite revue parlementaire », galerie de portraits publiée dans le *Fantasque* en 1838, N. Aubin décernait à Morin cet éloge qui pourrait bien être, pour l'homme politique, le « prix d'excellence » : « De tous les membres, M. Morin était celui qui *gagnait* le mieux son indemnité . . . Certes, il est bien peu d'hommes, de tous ceux qui figurèrent dans la politique contemporaine du pays, qui aient si peu fait pour eux-mêmes que M. Morin ».

Pourquoi faut-il qu'à ces grandes et rares qualités ne s'en ajoutent point quelques autres, indispensables au chef de parti comme à l'homme d'État? Et de même pourquoi certaines qualités du jeune homme en sont-elles restées à la généreuse promesse de la trentième année? On pardonne tout au jeune talent, sauf de décevoir. Morin avait tant promis qu'il ne put tout tenir. Il restera toute sa vie un homme de cabinet plus qu'un homme de tribune. Le tison de feu de l'éloquence n'a pas touché ses lèvres. Quand il parle, il se donne l'air de lire plus qu'il ne parle; et il lui arrive de lire assez mal. Pour sympathique, intelligente, que soit chez lui la figure, le port manque d'assurance, le geste est contraint, maladroit. Rien ou presque rien de l'allure combative, chaleureuse, qui séduit et subjugue les partisans. Parmi ses avantages, Morin compte aussi des qualités qui, pour l'homme public, sont bien près d'être des défauts. On a dit de lui qu'il avait la suavité de manières d'un ecclésiastique, (si tant est que la suavité soit le propre des ecclésiastiques). Son entourage parle,

en effet, volontiers du « Révérend M. Morin ». Bagot lui trouvait même un petit air « jésuitique ». John William Kaye, biographe de lord Metcalfe, nous le peint « d'un coeur aussi tendre qu'une femme et aussi simple qu'un enfant ». Et voilà qui déjà n'est plus tout à fait rassurant. Il paraît bien qu'en la vie publique, ce fort honnête homme manquait d'énergie. « Je ne connais qu'un défaut à Morin, c'est la faiblesse ». a écrit Cauchon, résumant le sentiment des contemporains. Fort, énergique, comment l'aurait-il pu rester avec une conscience timorée jusqu'à en être méticuleuse, penchant qui s'accroîtra avec les années? Cauchon qui, vers 1860, avait eu recours au témoignage de Morin dans une dispute politique, raconte que l'ancien ministre, alors juge de la cour supérieure du Bas-Canada, en faillit perdre le sommeil. Quatre fois, tourmenté de scrupules, Son Honneur s'était rendu au *Journal de Québec* pour modifier, rectifier sa déposition. Nobles inquiétudes, mais signe d'une instabilité d'esprit assez incompatible avec la vigueur du caractère.

Ainsi, quoi qu'en pense lord Elgin, ni Morin ni Hinks ne nous semblent de taille à faire oublier ni La Fontaine ni Baldwin. Sans évoquer ici le manteau d'Élie tombant trop ample sur des épaules trop étroites, disons qu'en face des chefs disparus, les hommes nouveaux sont encore à belle place parmi les *dii minores*.





LE « PAPINEAU » DE M. RUMILLY ¹

JE viens d'achever la lecture du *Papineau* de M. Robert Rumilly. On sait l'écueil de la biographie, surtout s'il s'agit d'un personnage qui a tenu quelque place en son époque: ou l'homme déborde le cadre, ou le cadre écrase l'homme. M. Rumilly a bien aperçu le grand rôle, le rôle exceptionnel de Papineau. Il fut notre premier chef national, le premier qui nous ait habitués aux gestes collectifs, qui nous ait donné le sens d'une unité morale. Il faut même dire davantage: parmi nos chefs, nul ne fut plus chef, n'a joui d'un égal prestige, n'a autant travaillé l'imagination et la sensibilité populaires. À une période décisive, il devint l'incarnation puissante de l'idéal, de la volonté de vivre des siens. Il posséda même une rare qualité, le fluide mystérieux, indéfinissable, qui vaut aux coryphées de la foule le sacre royal: le magnétisme. Pour les Canadiens français d'après 1815, Papineau était

¹ Article paru dans le *Devoir*, 1er et 3 déc. 1934.

devenu, si l'on nous permet l'expression un peu grotesque de Victor Hugo, l'homme-peuple. Il portait sa race dans ses veines. M. Rumilly a même écrit, à ce propos, l'une des pages les plus justes de son livre: « Ce qui, à son insu, lui dictait le sens de ses paroles, c'était la foule des morts qui avaient façonné son âme . . . Ces ancêtres, et tous les autres dont les générations avaient abouti à Papineau, lui avaient transmis la passion française d'avoir raison et de faire respecter son droit . . . Avec ce désir, cette soif de justice, ce qui inspirait encore Papineau, et ce qu'il exprimait, c'était l'instinct de conservation, ou plus exactement la volonté de vivre des Canadiens français! »

* * *

D'où vint à Papineau cette rare puissance? Un cadre trop estompé risquerait d'enlever ici, à la figure de l'homme, une part de son relief. L'important est de saisir, en ses éléments profonds, le drame de notre vie politique, de 1792 à 1837. Londres venait de nous octroyer le régime parlementaire qui implique essentiellement le règne de la majorité. Une poignée de Britanniques formeront cependant l'audacieux projet d'imposer le règne d'une minorité: le leur. Pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire, services administratifs, postes honorifiques, lucratifs, surtout lucratifs, leur estomac ne boude rien. Ils se sentent l'appétit de tout accaparer, de tout dévorer. Un obstacle se dressait en travers de leurs ambitions: l'Assemblée législative, une Chambre où siégeait une majorité de Français. Qu'à cela ne tienne. On lui donnera le choix ou de se

faire parlement croupion, *rubber stamp* des volontés de la minorité, ou de voir se dresser contre elle, sur le pied de guerre permanent, les deux conseils, l'exécutif, le législatif, et le gouverneur par surcroît. Cinquante mille, quatre-vingt mille, puis, au plus fort de la lutte, à peine cent mille anglophones concurent le dessein de faire plier, sous leur dictature politique, un demi-million de Français. Sous le masque d'un parlementarisme truqué, on tenterait la prolongation indéfinie du régime de la *Crown colony*. Ou, si l'on veut une autre formule, la constitution de 1791 serait réduite, pour les Canadiens français, à ces deux articles: *Article premier*: vous serez maîtres de votre parlement. *Article deuxième*: vous n'userez de ce pouvoir qu'avec la permission de la minorité.

Pareil régime affectait, cela va de soi, bien autre chose que la vie politique. Comment une camarilla qui professait et très haut le mépris du français, eût-elle pu donner une politique nationale à une province française? Toute la vie canadienne, vie sociale, économique, intellectuelle, se trouva inquiétée ou entravée. Pendant vingt-cinq ans, il parut que la majorité n'aurait d'écoles officielles que celles qui seraient au goût de la minorité. De ce régime datent également les largesses partiales de l'État pour l'immigrant des îles britanniques et l'insouciance totale pour l'établissement du colon, fils du pays. De là encore le partage du domaine national en vastes fiefs, au profit de la même poignée d'officiels; et, pendant ce même temps, l'insuffisance ou l'absence d'un système de colonisation ou d'une véritable politique des terres: le tout

bientôt soldé par une trentaine d'années d'émigration massive vers la frontière américaine.

Voilà, en sa réalité crue, le régime sous lequel vécut le Bas-Canada, de 1791 à 1840: régime de violence, perversion radicale du régime parlementaire. Et c'est pour n'avoir jamais saisi, en tous leurs aspects, ces cinquante ans d'histoire, que tant de nos historiens, hypnotisés par le seul mal politique, n'ont compris qu'à demi le rôle de Papineau et ont jugé, avec une sévérité excessive, les événements de 1837-38. Ils n'y ont vu que la prise d'armes; et ils l'ont traitée comme un phénomène-champignon, inexplicable et inexcusable. Ils ont négligé de chercher si, parmi un peuple de terriens pacifiques, semblables explosions eussent été possibles sans un malaise profond, une exaspération généralisée. Des bouillonnements à la surface de l'eau, pour légers qu'ils soient, avertissent d'ordinaire des fermentations étendues dans les nappes de fond. Nos historiens ont gardé l'habitude de tout expliquer par quelques exagérations verbales de tribuns autour d'une métaphysique politique sur le vote du budget. Quand chacun sait cependant que nulle autre province britannique au Canada n'eût enduré dix ans ce que le Québec français endura cinquante ans. Ce qui ne veut pas dire, certes, que l'insurrection ne reste encore blâmable et, à certains égards, une folie, mais pour des raisons qu'il serait temps de reviser.

De ce régime avilissant, Papineau ne voulut à aucun prix, ni pour sa province, ni pour ses compatriotes. Et voici où apparaît la réelle grandeur de son rôle.

Il n'eut jamais beaucoup d'idées. Il eut pourtant cette idée claire que l'*Acte de Québec* avait consacré, dans l'Empire britannique, l'existence du nationalisme canadien-français et que cette consécration, la constitution de 1791 l'avait ratifiée en l'amplifiant. Dès lors, et puisqu'ainsi s'exprimait la volonté du parlement impérial, les anglophones de ce pays, eut l'audace de penser Papineau, se donnaient vraiment trop de peine à nous apprendre l'art de nous gouverner et à nous dispenser, par charité, de cette lourde fatigue. Les Canadiens français maîtres chez eux, maîtres de leur parlement, maîtres de leur politique! telle est l'idée que le président de la Chambre québécoise incarna et que nul n'eût pu incarner aussi puissamment que lui. Neilson, Cuvillier, Quesnel, Bourdages, Debartchz, sont des hommes de solides qualités et, à plusieurs titres, remarquables pour leur époque. Nul n'avait la forte personnalité de Papineau, les qualités maîtresses du chef. Nul n'eût pu « noyauter » comme lui, autour de l'idée nationale, un peuple dépourvu de conscience collective, encore attardé au noviciat de la vie publique. Excitateur, entraîneur, il le serait par ses défauts presque autant que par ses qualités, par son opiniâtreté souvent irréfléchie, mais aussi par son éloquence pleine d'éclat, haute en couleurs, éloquence de tribun plus que d'orateur, moins faite pour la tribune parlementaire que pour l'assemblée populaire. Certes, ne faisons pas de lui un démiurge. Il faudra dire tout à l'heure le mal qu'il nous a fait. Mais il y a aussi le bien qu'il nous a fait. Et ce bien, avant 1837, est d'une telle ampleur et d'un tel prix que, sans Papineau,

il y a lieu de se poser la question: Y aurait-il encore sur la carte un Québec français?

Le drame politique de cette dure époque n'a pas échappé à M. Rumilly. Il l'a vu; il en a déroulé les péripéties. Papineau, il l'a bien montré, n'était pas un antibritannique; il le devint. On voudrait une page où M. Rumilly eût ramassé ce tableau. Les enjeux de la lutte mieux dégagés, le rôle du principal figurant eût mieux apparu. On y aurait vu, par exemple, qu'une lutte politique comme celle où Papineau se trouva engagé, et sur un terrain qu'il n'avait pas cherché mais qui lui fut imposé, devait infailliblement tourner à une lutte de races, à un débridement de fièvres et de passions où le cours de la fatalité serait plus facile à prévoir qu'à freiner.

En somme, si je voulais résumer mon jugement, je reprocherais à M. Rumilly de n'avoir pas fait assez grand le rôle de Papineau pour la période antérieure à 37 et d'avoir grandi trop uniformément toute la vie du tribun. Comme un grand nombre de nos hommes publics, Papineau n'a pas résisté, hélas! à la tentation d'employer la dernière partie de sa vie à démolir ce qu'il avait bâti dans la première, y mettant même une sorte d'entêtement frénétique. Rien ne servirait de le cacher, il nous a fait beaucoup de mal. Lui imputer, à lui seul, l'invention chez nous de l'esprit de parti serait une injustice. Mais où ne s'agitaient que des velléités, il a allumé des passions. Il a fourni un drapeau, des cadres, une doctrine, à des frondeurs qui n'attendaient que l'heure du désordre. Pendant dix ans, La Fontaine, à force de poigne et d'ascendant moral,

avait pu maintenir les Canadiens français dans une cohésion d'autant plus méritoire que presque absolue. Papineau mit fin à ce miracle. Par son opposition inconsiderée, amère, il n'a pas peu contribué à dégoûter La Fontaine de la vie publique. Malheur assez grave, car La Fontaine était quelqu'un. Rappelons-nous qu'à trente-trois ans et à une heure difficile entre toutes, le jeune homme de la « Lettre aux électeurs du comté de Terrebonne » était devenu, et sans l'avoir cherché, le chef des siens. La retraite de La Fontaine nous a valu, entre lui et Cartier, l'interim du faible Morin, période de piétinement où l'Union acheva de tourner contre nous. Et tout cela, Papineau l'a fait au nom de quoi? Pour le triomphe de rêveries politiques on ne peut plus creuses, au nom de mythes extravagants.

* * *

Et ceci nous amène aux idées religieuses de Papineau. M. Rumilly n'a pas tenté l'impossible aventure de faire passer l'homme pour un chrétien. Sur ce point il n'y a qu'à prendre la parole de Papineau: il ne croyait ni à la Révélation ni au Christ. Le biographe a-t-il marqué toutefois, comme il l'eût fallu, la part des idées religieuses dans la destinée du chef? Point de politique qui ne se rattache en définitive à une « métapolitique ». Il n'importe pas légèrement au chef de peuple qu'il ait en son esprit la conception d'un ordre chrétien ou celle d'un ordre éclectique, ou qu'il n'ait même de conception que celle de l'opportunité de chaque jour. Tout aussi conséquente sa con-

ception de l'Histoire de l'Église: « Histoire de la Vérité sur la terre » — le mot est de Pascal — ou Histoire d'un institution vénérable, mais faillible et humaine. Papineau offre ce cas particulier d'un chef de peuple catholique devenu, par ses idées religieuses, un isolé parmi les siens. Opposition d'attitude et de sentiments dont on ne saurait exagérer les conséquences. La question religieuse n'est pas loin d'avoir tenu, dans l'histoire de Papineau, le rôle d'une semeuse de catastrophes. Il serait intéressant d'étudier, par exemple, en quelle mesure ses allures de libre-penseur ont détaché de lui, avant 1837, le clergé, puis, à la suite du clergé, bon nombre de ses partisans. De même, après 1845, alors que la cocarde nationale n'exerçait plus le prestige d'autrefois, jusqu'à quel point les mêmes allures malheureusement accentuées ont-elles contribué à faire le vide autour du grand homme? Un Papineau resté de la foi de son pays eût-il, à Paris, cherché invariablement ses amis à gauche, le plus à gauche possible? Se fût-il engoué, comme il l'a fait, de l'illisible Lamennais de 1840, volcan en perpétuelle éruption d'apocalypses, pontife suprême du galimatias démocratique? Pacifié, comme pacifié toute épreuve supportée avec foi, qui sait? peut-être eût-il accepté, à son retour d'exil, un effacement dont sa gloire ancienne se fût bien trouvée. Un peu plus de foi, une appréciation plus juste des valeurs spirituelles de la culture française et de l'âme catholique de son petit peuple lui eût encore épargné, ce semble, l'aberration de sa fin de carrière, ce fourvoisement de l'ancien chef nationaliste dans l'annexionnisme militant. L'homme accroché à de l'éternel et à

la Vérité immuable a quelque chance d'écarter de sa vie d'aussi déplorables variations.

* * *

Rien ne prouve mieux toutefois la place éminente prise en notre passé par Papineau que la survivance de sa gloire à de si grossières erreurs. Il aura eu beau, mutiler d'avance et follement sa propre statue, l'idole est restée debout dans l'esprit du peuple. Cette survivance, il se peut que M. Rumilly l'ait surfaite. Il a écrit: « Son nom [le nom de Papineau], prononcé dans une réunion publique au Canada, met tout le monde debout et suscite un long enthousiasme. » Sur les foules, nous doutons de cet effet magique du nom de Papineau; et, pour notre part, nous ne voudrions pas tenter l'expérience. On pourra chicaner M. Rumilly sur quelques autres détails, par exemple, sur la transmission du flambeau de Papineau à Laurier. Le public prononce ici un autre nom que celui de Laurier, ou, du moins, il eût fait ainsi, il y a vingt ans. Laurier aura eu, tant que l'on voudra, l'esprit et le coeur français; sa politique n'eut jamais rien d'expressément national, au sens canadien-français du mot.

Puisque nous en sommes au chapitre des réserves, dirons-nous encore que la nouvelle biographie laisse dans l'ombre des points obscurs? Les pages sur la vie intime du parlementaire et du seigneur de la Petite-Nation sont les mieux venues du volume. On en souhaiterait davantage. L'ensemble donne l'impression d'une oeuvre plus agréable que solide. Cette vie est trop une vie qui se déroule, pas assez une vie qui s'ex-

plique. Le *Papineau* de M. Rumilly n'en reste pas moins la biographie la plus complète et la mieux faite que nous ayons encore lue du grand homme. On y trouve de l'inédit, l'art de narrer, un sens juste de notre histoire. M. Rumilly s'intéresse à notre passé. Il nous donne une grande leçon. En l'année 1933 notre littérature historique s'est enrichie de trois biographies: un *La Vérendrye*, un *Radisson*, un *Louis Joliet (Né à Québec)*. Les deux premiers de ces ouvrages sont oeuvres de Français; le troisième, oeuvre d'un très grand poète, porte la signature d'un Canadien. Mais, que M. Alain Grandbois nous le pardonne, nous soupçonnons fort que, pour prendre à notre histoire cet intérêt passionné, il lui ait fallu le lointain recul de Paris et quelques années d'absence de son pays.





LES IDÉES RELIGIEUSES DE LOUIS-JOSEPH PAPINEAU

UN jour qu'en présence du curé de Montebello il affirmait n'avoir plus la foi,
— Mais quand donc l'auriez-vous perdue?
lui demanda le curé.

— À dix-huit ans, au Séminaire de Québec, répondit Louis-Joseph Papineau.

Parole intrigante à tout le moins. Par quel étrange et douloureux hasard, un jeune homme de dix-huit ans aurait-il perdu la foi, dans une maison d'enseignement catholique comme le vieux Séminaire de Québec, en notre Canada de 1800, si universellement croyant, nous semble-t-il, si inaccessible, de par sa lointaine solitude, aux idées suspectes? Volontiers, dans son isolement à l'autre bout du monde et sous la rigide surveillance de l'Église, se figure-t-on le Canada de ce temps-là sous les traits d'une Chartreuse hautement emmurée? Les meilleurs souffles de l'esprit n'arrivent

pas à traverser l'océan. Le privilège d'aller loin n'appartiendrait-il qu'aux vents empoisonnés?

Pourtant, d'un oeil plus attentif, l'on scrute le lointain passé. Derrière la façade politique qui trop longtemps fascina et arrêta nos historiens, l'on cherche les pièces de la maison plus intimes et plus profondes où s'est écoulée la vraie vie des ancêtres; et là, dans le décor de leurs pensées et de leurs gestes familiers, si l'on écoute les battements de leur vie morale, peut-être la réponse de Louis-Joseph Papineau à son curé n'offre-t-elle rien de si extraordinaire.

I

Né en 1786, Papineau a vécu sur les confins de la génération de la conquête. Quel fut l'état d'esprit de cette génération? Quelles leçons spirituelles le jeune homme en a-t-il reçues? Nullement imperméables l'une à l'autre, les générations humaines se transmettent un héritage de pensées et de moeurs, aussi sûrement que le sang et la vie.

La conquête avait posé, devant nos pères, un cas de conscience publique assez troublant. Catholiques et sujets d'une monarchie catholique, ils devenaient soudainement les sujets d'une puissance protestante. Le mélange des races, ou, à tout le moins, leur juxtaposition dans les villes, dressaient, l'une en face de l'autre, deux croyances adverses, à une époque où ces antagonismes prenaient une singulière âpreté. Que feraient les vaincus d'hier? Habitants d'un pays jusque-là fermé à tous les dissidents, bénéficiaires de la plus parfaite

homogénéité religieuse, nos pères eussent demandé en vain à l'expérience du passé, une règle de conduite pour l'avenir. D'autre part les exigences quotidiennes de la vie, les contacts obligatoires leur ôtaient le loisir d'attendre longuement. Coûte que coûte, et pour une foule de conjonctures et de nécessités pratiques, il leur fallait improviser un « *modus vivendi* ». Vers quelles attitudes allaient-ils pencher? Impressionnés par la puissance du nouveau maître et par quelques-unes de ses prétentions qui allaient loin, braves gens au surplus, polis, courtois de leur nature, nos pères n'allaient-ils pas incliner généreusement vers la tolérance pour les personnes, avec le risque de s'acheminer vers la tolérance pour les idées? Mais là, en ce domaine aux contours vagues, que délimitent les frontières brumeuses du compromis, sauraient-ils se ressaisir à temps, avec une discrétion légitime?

Par malheur le clergé catholique, décapité de son évêque, soutenait alors, dans les chancelleries londonniennes, une lutte pleine d'incertain pour la survivance même de l'Église. Et lui qui, plus que tout autre, devait incarner l'intransigeance, se voyait contraint à la prudence diplomatique. Sur bien des points il lui fallait, bon gré mal gré, laisser fléchir l'antique discipline. Ainsi, la promiscuité des races et des croyances entraînera la promiscuité des cultes. Souvent, dans nos villes, la même église servira le même jour à la messe catholique et au prêche protestant. Le clergé catholique se portera aux examens des écoles protestantes, et le clergé protestant aux examens des écoles catho-

liques. Et voilà pour estomper, dans les esprits simplistes, les frontières rigides des deux fois.

Des causes multiples rapprochaient nos hautes classes seigneuriales et bourgeoises, du monde anglo-protestant. Relations de commerce ou relations de société, les unes entraînant les autres, mêlaient nos grandes familles aux aventuriers enrichis, aux officiers de l'armée d'occupation, aux nouveaux fonctionnaires. La plupart venus ici, sans famille, isolés au milieu même de leur monde, n'ont pas résisté à la grâce courtoise des salons canadiens. Bientôt leurs enfants et les nôtres se coudoyèrent assidûment. Dans notre grand couvent de ce temps-là, celui des Ursulines de Québec, d'atmosphère si nettement catholique jusqu'alors, trouvait place une minorité considérable de jeunes anglo-protestantes. Ces étrangères, l'annaliste pointe même leurs noms avec la joie visible d'une conquérante, sans prendre garde que la conquérante n'est peut-être pas où elle pense l'apercevoir. Comment croire que la discipline du vieux couvent n'a pas dû composer sur plusieurs points et jusqu'à modifier sensiblement l'atmosphère morale de la maison? En tout cas, très tôt, la différence de religion cessa de paraître une affaire de conséquence, une barrière infranchissable aux aspirants au mariage. Le mariage mixte est d'occurrence assez fréquente pour provoquer, dès le printemps de 1763, une consultation théologique en Sorbonne. Au surplus quelques demoiselles canadiennes n'ont pas attendu la décision de la Sorbonne ni celle de Rome pour calmer leurs impatiences matrimoniales. Les malheureuses ont choisi l'apostasie com-

me la solution la plus prompte; et l'annaliste des Ursulines écrit un jour: « Il y en a jusqu'à trois qui ont abjuré publiquement à l'église la religion catholique ».

Qu'attestent ces faits et beaucoup d'autres ? Suffisamment intransigeants sur deux ou trois questions: celle de la langue, celle des lois, ou celle même des libertés essentielles de l'Église, nos ancêtres se laissaient aller, dans la pratique de la vie, à une tolérance suffisamment inquiétante. Et comme ce libéralisme pratique s'inspire toujours d'un libéralisme doctrinal plus ou moins conscient, déjà nous apercevons je ne sais quoi de flottant dans la foi de cette génération.

À ce glissement de la conscience, la conquête et la promiscuité des deux croyances et des deux cultes n'ont pas seules contribué. À propos de nos relations intellectuelles avec la France, au lendemain de 1760, il nous arrive de parler de rupture. Rien ne serait plus faux que d'entendre par là une rupture soudaine et absolue avec la pensée française. Faut-il vraiment nous reporter jusqu'à la date classique de 1855 et jusqu'à l'apparition de la Capricieuse sous le cap de Québec, pour fixer la reprise du contact intellectuel avec le vieux pays de nos origines? Les idées n'ont pas coutume d'attendre les missions officielles. Elles ne voyagent point qu'en frégate ou en cuirassé.

Que le traité de Paris nous ait fait échapper au cyclone de 89 en nous projetant violemment en dehors de la zone du cataclysme, rien de plus vrai. Est-ce à dire que nous ayons échappé, pour autant, à la longue fermentation de pensée qui avait préparé

l'ouragan révolutionnaire? Albert Sorel l'a assez démontré dans son grand ouvrage, *L'Europe et la révolution française*: l'incoercible fermentation avait fini par agiter jusqu'en leur fond tous les grands pays européens. Et il n'est pas à croire qu'une puissance intellectuelle telle que la France puisse tourner toutes ses forces à la propagande d'une doctrine et qu'un pays de langue française, fût-il à l'autre bout du monde, n'en saisisse rien par aucune de ses antennes.

Tel ne fut point notre cas. À vrai dire, les livres français ne cessèrent jamais complètement d'entrer au Canada. À défaut d'un commerce régulier de librairie, les livres de France voyagèrent au fond des malles, presque en contrebande, emportés par des jeunes gens partis faire leurs études outre-mer ou par d'autres de retour d'une promenade chez les parents émigrés. Dès 1764, Germain Langlois établissait à Québec une bibliothèque circulante de plusieurs centaines de volumes tant anglais que français.

Vers 1778, toute une petite école voltairienne s'ébat publiquement autour de la *Gazette littéraire* de Montréal. Pour avoir servi, en cette *Gazette*, quelques tranches de l'*Anti-Dictionnaire philosophique*, un publiciste s'attire les foudres de l'Académie montréalaise. Et, ce jour-là, Voltaire est bellement dénommé par ses dévots admirateurs: « le plus scavant de tous les hommes », l'« ennemi du Depotisme », le génie « universel » qui « scut tout, parla de tout, décida de tout ».

« Vers 1800 », écrit un vieux curé, dont le témoignage est confirmé par le grand vicaire de Québec.

« il y avait une grande incrédulité dans le pays et les mauvais livres de Voltaire, etc., etc. étaient, je pense, très répandus ». Et le vieux curé ajoute que l'introduction des livres impies date surtout de l'année 1783, alors que la paix entre l'Angleterre et les États-Unis rendit libres les routes de l'océan. « Après cette paix », dit-il, « plusieurs Canadiens passèrent en France et se lièrent d'amitié avec des gens de bon ton, alors tous impies. Ils revinrent, emportant avec eux les livres à la mode ».

Ne parle-t-on point d'un marchand audacieux qui poussait jusqu'à Québec un navire chargé à pleins bords de livres de France et, chose merveilleuse, parvenait à les vendre? « Au commencement du siècle dernier, ai-je lu dans les « Souvenances inédites » de l'abbé Casgrain, un Anglais du nom de Raffenstein avait abordé à Québec sur un navire dont une partie de la cargaison se composait de livres français parmi lesquels il y avait de magnifiques éditions de philosophes du dix-huitième siècle. Ce navire était, paraît-il, une prise faite durant la guerre, qui n'avait rien coûté à Raffenstein. Ne sachant que faire des livres français . . . il les vendait à vil prix, en les faisant colporter dans les campagnes. Les curés ne tardèrent pas à s'alarmer de cette subite invasion de livres dangereux et ils s'imposèrent de grands sacrifices pour les soustraire au public en les achetant, détruisant les plus mauvais et déposant les autres en lieux sûrs. Malgré cela, il s'en répandit un bon nombre qu'on retrouve aujourd'hui dans certaines bibliothèques particulières. »

En 1779, Haldimand encourageait la fondation à Québec d'une bibliothèque publique. Sur les rayons de cette bibliothèque destinée à une population presque entièrement catholique et pour laquelle avaient souscrit catholiques et protestants de la province et en particulier l'évêque catholique, le supérieur du Séminaire de Québec et plusieurs autres prêtres, venaient prendre place 40 livres de Voltaire, 23 volumes de Rousseau, 35 volumes de l'Encyclopédie. La bibliothèque se composait au surplus de 1,815 volumes, dont 1,001 français.¹

Que ces livres fussent lus, c'était l'inévitable. On ne tente pas vainement un miséreux ou un simple affamé avec le fruit défendu. Le jeune Philippe-Aubert de Gaspé, cleric de la basoche dans l'étude de M. Sewell, y lisait presque en cachette les *Ruines* du pernicious Volney, quoiqu'il lui en passât, comme il dit, « certains frissons ». Gaspé a pris la peine de nous apprendre au surplus « qu'un jeune homme, à la sortie du collège, lit le plus souvent les philosophes modernes plutôt par curiosité que par un autre motif, sans se douter des dangers auxquels sa foi est exposée . . . » N'est-ce pas l'évêque de Québec, Mgr Hubert, qui s'inquiète, en 1794, de la lecture des mauvais livres « qui *inondent* le pays »? Que ces livres aient fait du mal, qu'ils aient même « fait de grands ravages parmi les catholiques », c'est encore l'aveu et l'expression même de Mgr Hubert. L'Église catholique a toujours professé « qu'un poison ne devient pas objet

¹ Voir, au sujet de cette bibliothèque, la *Gazette de Québec*, 7, 10, 14 janvier 1779; 30 oct. 1783.

d'usage interne, dès là qu'il est débité en fioles artistiques »; et l'axiome qui refuse d'admettre les mauvais livres pour ne s'en prendre qu'aux mauvais lecteurs, vaut-il pour d'autres que les malheureux intoxiqués qui ne se sentent plus mourir?

Tous, nous avons retenu cette confession navrante d'un homme de ce temps-là, Denis-Benjamin Viger, et qui aurait pu être celle de beaucoup de jeunes gens de son époque: « J'ai eu fortement à lutter dans ma jeunesse, car l'incrédulité et l'immoralité étaient alors partout, et surtout au sommet de la société ». Jugement catégorique qui ne laisse pas d'être troublant. Mais troublante aussi cette parole d'une Ursuline qui écrit que « la religion s'éteint avec une grande rapidité ».

D'ailleurs, les livres ne sont pas seuls à répandre ici le poison du dix-huitième siècle français. Les journaux de France et les moins recommandables pénètrent au Canada. En l'année 1789, M. Brassier, du Séminaire de Montréal, se plaint à l'évêque de Québec que les « Gazettes d'Europe influent beaucoup sur l'esprit des citoyens de Montréal. » « Ils prêchent partout la liberté et l'indépendance », écrit le vénérable sulpicien: « Messieurs nos marguilliers veulent aujourd'hui gouverner l'Église, non seulement pour le temporel, mais pour le spirituel ».

Puis, il faut compter avec les voyages aux vieux pays qui, pour leur part, contribuent à la contamination. Dès 1771, M. l'abbé Montgolfier écrit de Montréal à l'évêque de Québec: « Nous avons un grand nombre

de francmaçons dans cette ville; il y en avait quelques-uns, mais en petit nombre, et cachés, sous le gouvernement français. Plusieurs de nos négociants ayant passé en France au temps de la révolution, pour y arranger leurs affaires, s'y sont laissé séduire. » À Québec, en 1787, un jeune Canadien, arrivé de France, ouvre un théâtre très fréquenté par la bonne compagnie et où l'on joue les comédies françaises à la mode. Tel est l'engouement général pour les amusements de société qu'au témoignage de l'annaliste des Ursulines, « dès qu'elles ont fait leur première communion, elles (les petites demoiselles canadiennes) sont retirées de nos classes pour être produites dans les assemblées et aux comédies. »

Ces témoignages seraient peu de chose si Mgr Hubert ne venait les confirmer, en 1794, dans un document aussi grave que son rapport au Saint-Siège: « La corruption des moeurs a fait depuis trente ans de terribles ravages dans les villes », écrit l'évêque, « surtout dans celles de Québec et de Montréal. Au rapport des étrangers, elle n'est pas si avancée dans beaucoup de grandes villes d'Europe ».

Impossible d'en douter: la génération de la fin du dix-huitième siècle fut une génération de foi et de moeurs médiocres. C'est elle qui, à la Chambre, laissait voter l'Institution royale. C'est celle-là même qui s'attirait de la part de Mgr Plessis, cet autre jugement presque trop sévère: « Après Dieu, la religion catholique dans ce pays n'offre de protection à ses ministres que dans le Gouvernement. Les fidèles

les plus zélés sont dans les basses classes du peuple. La haute classe des catholiques, conseillers, juges, avocats, marchands de quelque crédit, n'est point en général amie du clergé. »

II

Le jeune Louis-Joseph Papineau était le fils de cette génération. Nous savons maintenant ce qu'elle lui a légué. Mais comment lui est venue sa crise religieuse? A-t-il sombré par l'esprit ou par le coeur? Un préjugé trop commode entend n'assigner à la perte de la foi que des causes d'ordre intellectuel. Cependant tous les maîtres de la jeunesse, ou, simplement, les pères de famille clairvoyants ne l'ignorent point: certaines passions peuvent tuer la foi dans l'âme juvénile aussi sûrement que les livres; et beaucoup d'incrédulités bruyantes et qui prétendent se justifier par la fierté de l'esprit, ont eu leur principe dans une crise passionnelle mal traversée aux heures de l'adolescence, sinon même dans l'âge mûr. Qui ne connaît l'aveu classique de François Coppée: « Bien des hommes conviendraient, s'ils étaient sincères, que ce qui les éloigna de la religion, ce fut la règle sévère qu'elle impose à tous au point de vue des sens, et qu'ils n'ont demandé que plus tard à la raison et à la science, des arguments métaphysiques qui leur permettraient de ne plus se gêner ».

Il reste pourtant que cette cause d'ordre moral agit rarement seule. Elle se conjugue, le plus souvent, avec des troubles de l'esprit, troubles bien catalogués:

inquiétudes métaphysiques, objections mal résolues, doutes persistants et mal combattus, les uns et les autres procédant d'une formation religieuse bien inégale à la formation littéraire ou scientifique, quand ils ne sont pas occasionnés par une indépendance téméraire de l'esprit qui prend, pour de la virilité, le goût des aventures.

Mais où se trouve, encore une fois, dans le jeune Papineau, le point vulnérable? De son enfance et de sa jeunesse, nous savons peu de chose. Un portrait de lui, à l'âge de douze ans, que j'ai pu observer, un jour, au manoir de Montebello, fait pressentir pourtant quelques traits de l'homme mûr. L'enfant y apparaît déjà méditatif, presque grave, le front barré du signe de la ténacité. Quelques rares anecdotes confirmeraient la révélation de ces traits physiques. De bonne heure l'enfant manifeste une grande fierté d'esprit, le goût de la fronde, presque le parti pris de l'opposition. Un jour de grand dîner chez son père, le jeune Louis-Joseph s'est vu renvoyé à la table des enfants, avec cette apostrophe: « Quand tu auras de la barbe, tu mangeras avec les hommes ». La riposte ne se fait pas attendre. Le chat de la maison vient frôler l'enfant; la réplique part, vive, acérée comme un trait: « Tu as de la barbe, toi, va-t-en manger à l'autre table ».

À douze ans, il vient à peine d'entrer au collège de Montréal, qu'à la suite de je ne sais quelle fredaine, on lui donne à choisir entre des excuses à l'autorité ou son renvoi de la pension. Sa mère laisse l'enfant

libre d'opter, non sans l'avertir toutefois qu'il ne quittera le collège de Montréal que pour prendre la route du Séminaire de Québec; ce qui veut dire plusieurs années sans reparaître à la maison paternelle, les pensionnaires du Séminaire québécois demeurant sous la garde des professeurs pendant les vacances. À ce petit Montréalais, on donnait donc à choisir entre deux pensums: ou se soumettre, ou s'en aller à Québec. Intelligent autant qu'orgueilleux, il choisit de s'en aller à Québec. Il y arriva en octobre 1798. Hélas! Il s'y ennue jusqu'à écrire à sa mère qu'il va en mourir. La réponse vient décisive et virile: « Si tu meurs, sois tranquille! Il y a, à Québec, assez de terre pour t'y enterrer ». Redressé par cette parole lacédémonienne, l'enfant fait tête au destin.

Il a treize ou quatorze ans lorsque les élèves du Séminaire de Québec décident de jouer au parlement-école. L'heure venue d'élaborer la charte de l'État pour rire, le jeune Papineau s'insurge de toutes ses forces contre la concession du droit de vote aux ecclésiastiques du Grand Séminaire. Puis, naturellement, il est de l'opposition; il en est même le chef. Et voyez comme déjà ce rôle va bien à son tempérament. Le jour de l'élection, il foudroie littéralement le candidat tory. « Je l'ai souvent entendu tonner depuis, dans notre parlement provincial, contre les abus, la corruption, l'oligarchie », écrit de Gaspé, « mais je puis certifier qu'il n'a jamais été plus éloquent qu'il le fut ce jour-là. Les prêtres du séminaire s'écriaient: "C'est son père! c'est tout son père!" »² Ce n'est pas impunément que

² *Mémoires*, pp. 246-247.

ce collégien est arrivé au Séminaire déjà précédé d'une renommée. Visiblement il en impose à ses maîtres qui lui accordent des privilèges, se permettent en sa faveur presque des passe-droits. C'est encore de Gaspé qui nous le dit : on lui permet de lire, même pendant l'étude, et, s'il vous plaît, sans l'agrément des surveillants.

C'est qu'il est d'une rare distinction de visage et de manières et qu'il est presque l'enfant prodige. De volonté trop indépendante pour s'astreindre à la dure loi du travail régulier, il n'est pas ce qu'on appelle un élève laborieux et discipliné, un « piocheur ». Il est avant tout un passionné de lecture, un « avaleur de livres ». Il lit à l'étude, après avoir broché ses devoirs; il lit pendant une partie de ses récréations. Son professeur de seconde note que le jeune Papineau « a brillé par ses succès dans toutes les matières, mais avec peu de travail ». Son professeur de troisième a déjà noté que l'enfant est admirablement doué et qu'il compterait facilement parmi les premiers, « avec un travail plus acharné ». Ce n'est qu'en rhétorique, a-t-il avoué lui-même, qu'il commença « à trouver un grand plaisir dans une grande application à l'étude ». Au reste, il joue rarement avec les enfants de son âge; il préfère la compagnie des plus âgés ou celle de ses maîtres avec qui il fait des parties d'échecs ou cause de littérature.

Il a cette bonne fortune qu'autour de lui, vers 1800, bouillonne une grande ferveur intellectuelle. Sous le toit du vieux séminaire, s'abrite toute une constellation de jeunes astres en voie d'éclorre: le jeune Labrie,

le futur historien, « orné des plus brillantes facultés de l'esprit », nous dit son professeur; Flavien Turgeon, le futur archevêque de Québec, « modèle pour l'exactitude et l'application au travail »; Philippe-Aubert de Gaspé, Joseph Painchaud, Louis Plamondon, diables à quatre, avec de l'esprit pour cinq ou six; Louis Moquin qui apprend par coeur le *Discours sur l'histoire universelle*, parce qu'il n'a pu s'en procurer un exemplaire à lui dans les boutiques de Québec; Vallières de Saint-Réal, le protégé de Mgr Plessis, qui se rend maître du latin en dix-huit mois, de la langue portugaise en vingt-deux jours, « l'homme doué de plus de talents naturels qu'ait produit le Canada », a écrit de Gaspé.³

Des maîtres remarquables stimulent cette vivante jeunesse: M. Bédard, le frère du parlementaire, M. Lahaille, vieux gascon de Tarbes pour qui les hautes sciences n'ont pas de secret et qui a trouvé le moyen de se tenir en relations avec la Société royale de Londres et l'Académie des sciences de Paris; M. Bossu, un ancien Récollet, je crois; et surtout le plus estimé de tous, M. Jérôme Demers, esprit grave et pourtant d'allures paternelles, auteur d'un manuel de philosophie fort estimable.⁴

Comment expliquer qu'avec de tels maîtres, la foi du jeune Papineau n'ait pas été mieux protégée, me demanderez-vous? Rien que de très explicable, si l'on veut bien ne pas accorder plus qu'il ne faut au rôle

³ *Mémoires de Gaspé*, p. 2.

⁴ Mgr L.-A. Paquet, *Études et appréciations*, pp. 156, 163.

de l'éducateur, si l'on tient compte que l'influence du meilleur des maîtres est toujours limitée par la volonté du disciple. Fût-il Bossuet éduquant le Dauphin de France, le maître a tout fait quand, le plus efficacement possible, appelant à son aide moyens naturels et surnaturels, il a présenté à la volonté juvénile les règles du bien agir, et a tâché de les lui faire accepter. Là s'arrêtent le rôle et les responsabilités de l'éducateur; son être moral, le jeune homme ne le doit ensuite qu'à soi-même et à Dieu.

D'ailleurs, ne le sait-on point? À côté des maîtres, et quelquefois pour ruiner leur influence, il y a les puissances d'opinion, l'atmosphère du dehors qu'aucune fenêtre close n'empêche de passer. Dans la haute société canadienne de ce temps-là, les textes nous l'ont appris, volontiers l'on prend la pose de l'incrédulité et l'on fait bon marché de l'autorité de l'Église.⁵ L'on sait aussi, par les mêmes textes, que ces hommes vivaient fatalement comme ils pensaient et que la moralité avait non moins baissé que la foi. Quelle fut, sur l'esprit du jeune collégien, l'influence de ces discours et de ces moeurs? Contre cette vogue mondaine si puissante sur l'orgueil humain et sur les jeunes esprits, quelle réaction a-t-il offerte? Sa nature fière et frondeuse ne l'inclinait-elle pas à secouer le joug déclaré trop lourd par un si grand nombre? En présence de ce mépris trop général de la foi, devant l'impuissance apparente des vieux freins de la conscience à retenir dans les bornes de la morale, ces catholiques de tradi-

⁵ Mgr Plessis à Mgr Denaut, 21 mars 1798.

tion, a-t-il cessé de croire en l'efficacité du catholicisme? Aurait-il même ressenti, pour les choses de la religion, l'indifférence hautaine qui est la première forme du mépris?

Dans sa fringale des beaux livres, a-t-il tendu la main vers le fruit empoisonné? Puisque en ce temps-là, au témoignage de Gaspé, les frais émoulus du séminaire s'émancipent en lisant les philosophes encyclopédistes, ces aînés n'ont-ils jamais apporté à leurs jeunes camarades d'hier les livres clandestins? Et d'abord, le jeune Papineau était-il armé contre les malfaiteurs intellectuels? Avait-il pratiqué l'Évangile et le catéchisme autant que les livres profanes, contrairement à tant de catholiques, esprits cultivés, mais ignorants en religion? Ou, plus simplement, ce passionné liseur, à force de courir d'un livre à l'autre, aurait-il eu ce que Renan appelait un « accès d'encéphalite aiguë », l'amenant à porter, dans le domaine de la foi, des exigences intellectuelles déraisonnables? Car il lit, il lit formidablement. En philosophie, grâce à la complaisante complicité de M. Jérôme Demers, les jeunes philosophes peuvent se mettre, chaque soir, en marge du règlement et prolonger leurs lectures dans la salle d'étude jusqu'à dix heures. Mais les heures de nuit sont floues. Au cadran, dix heures se confondent souvent avec minuit pour les jeunes liseurs avides, jusqu'au moment où Mgr Plessis, apercevant, de la fenêtre du presbytère, cette lumière inaccoutumée, fit rappeler aux jeunes potaches et à leur professeur le respect de la règle. Le jeune Papineau

n'en vit pas compromises pour si peu ses veillées de lecteur. De complaisants surveillants de dortoir placèrent ingénieusement leur table et leur chandelle près du chevet de son lit. L'écolier n'eut qu'à relever un coin du rideau de l'alcôve, pour accommoder la règle aux besoins de sa passion. « Plamondon et moi », a-t-il écrit, « lûmes immensément pendant notre cours d'étude. Il avait à sa disposition la nombreuse bibliothèque de M. Descheneaux et la mit à la mienne. MM. Lahaille, Robert et Demers mirent celle du Séminaire et leurs bibliothèques privées à notre disposition à tous deux. Cela ne suffit plus à mon avidité, et pendant la deuxième année de philosophie, je fus souscripteur à la Bibliothèque publique de Québec », la Bibliothèque d'Haldimand.

Serait-ce là, dans ces aventures de lecteur qui ressemblent presque à du vagabondage intellectuel, qu'au détour d'un chemin noir, il aurait rencontré le livre meurtier?

Mais à quoi bon entasser des hypothèses dont il se pourrait qu'aucune ne se pût vérifier? Sur ces divers points, l'histoire nous laisse jusqu'ici et nous laissera peut-être jusqu'à la fin sans réponse précise. Tout au plus l'entière dignité de la vie du grand homme, la correction générale de ses attitudes publiques envers le catholicisme, son respect gardé jusqu'à la fin pour la foi désertée, nous permettent-ils de conjecturer une crise religieuse d'ordre intellectuel plutôt que moral.

Il paraît probable, d'autre part, que cette crise, il l'eut précocement. Il a parlé de « foi morte » à dix-

huit ans. Et je ne sais s'il faut faire confiance absolue à cette parole de Papineau, prononcée sur la fin de sa vie, à une heure où se mêlent facilement les perspectives. Car, à l'âge de dix-huit ans, moment où il finit ses études, le jeune homme est bel et bien préfet de la Congrégation de la Sainte Vierge au Séminaire de Québec. Entré dans la Congrégation le 7 avril 1799, il y a occupé d'une année à l'autre, les postes de conseiller, de sacristain, de secrétaire, de premier assistant, puis, enfin, de préfet pendant les années 1803 et 1804. Peut-être a-t-il appelé trop facilement foi morte une foi simplement malade. Mais la maladie y est bien. Le désenchantement profond et quelquefois amer qui l'assaille, dès ses premiers pas dans la vie publique, fait penser à quelque âme de jeune homme dévastée par le doute. Et voilà ce qui est grave, dans la vie de ce futur chef d'un peuple catholique, qu'il ait résolu en ce sens le problème religieux, s'il est vrai qu'il n'en est pas « de plus important pour l'homme de pensée », s'il est vrai que « suivant l'âge et les conditions où il se pose, suivant la nature et la qualité de l'âme qui l'envisage . . . suivant la solution qu'elle en donne ou qu'elle en accepte, c'est non seulement toute la vie intérieure de l'homme qui s'organise et se décide; c'est sa pensée même qui se fixe, c'est l'oeuvre future qui se dessine et qui s'annonce. »⁶

Hélas! du Séminaire il s'en irait aux études de droit qui achèveraient de le perdre. On lui mettrait entre les mains ces manuels où les vieux légistes parlementaires

⁶ Victor Giraud, *Essai sur Taine*, p. 17.

et gallicans ont condensé la quintessence de leur doctrine juridique, y introduisant l'esprit de la célèbre *Déclaration de 1682*, comme plus tard ils devaient se saisir de la théorie chère aux Encyclopédistes, théorie de l'État omnipotent au service de la raison pure, de l'État pontife ou césarien, transposé du droit romain. Si le jeune Papineau met déjà en doute le caractère divin de l'Église et sa mission surnaturelle, que lui restera-t-il de ses croyances, quand il aura absorbé la doctrine de ces maîtres d'erreurs qui, chez nous, ont fourvoyé tant d'intelligences, ont longtemps brouillé nos notions de droit public, enclins à ne voir, dans l'Église de Dieu, qu'une humble sujette de l'État, une préposée au département de la religion? Quand l'abbé Étienne Chartier, l'ancien curé de Saint-Benoît, voudra marquer l'une des causes de sa révolte contre son évêque en 1837, il écrira dans sa lettre de rétractation: « Chez moi, l'étude du droit public a précédé celle de la théologie; et j'ai apporté à cette dernière un esprit préoccupé et déjà vicié par les notions trop relâchées des publicistes. » Par « publicistes », entendons ces juristes qui ont vidé la loi et les codes de tout principe religieux et de toute morale abstraite, pour les remplacer par un abject matérialisme juridique: le culte de la coutume et du fait. Et rappelons-nous que ces oeuvres de juristes gallicans et positivistes furent souvent commentées aux étudiants en loi de l'époque par des avocats protestants, ennemis de l'Église, tel Sewell qui tint chez lui une sorte de petite école de droit.

III

Le jeune Papineau ne manquera pas de retenir la leçon de ses maîtres. En 1831, l'on discute au parlement de Québec l'admission des notables aux assemblées de fabrique. Jusqu'alors l'élection des marguilliers et la reddition des comptes de la fabrique n'avaient lieu, dans la plupart de nos paroisses, que devant une assemblée des marguilliers, anciens et nouveaux. C'était la coutume ancienne établie par un règlement de Mgr de Québec en l'année 1660, confirmée par un arrêt du Conseil Souverain et une ordonnance de l'intendant Duchesneau. Par là l'on croyait écarter des assemblées paroissiales un esprit démocratique par trop chicaneur. En 1831, à la suite de disputes tracassières soulevées en deux ou trois endroits, Louis Bourdages présente à l'Assemblée une proposition de loi pour faire admettre aux assemblées de fabrique un certain nombre de paroissiens appelés « notables », autant dire la plupart des francs-tenanciers. Les esprits modérés de la Chambre, parmi lesquels le protestant John Neilson, prennent carrément parti contre la proposition de Bourdages; d'autres en récusent l'opportunité. Louis-Joseph Papineau seconde Bourdages. C'était son droit. Et on lui eût pardonné, sans doute, son intervention en ce débat, sans le discours dont il lui plut de l'aggraver. En un langage aussi peu courtois qu'orthodoxe, il tint à faire, avec le plus d'éclat possible, sa profession de foi gallicane: « Ce Clergé », s'écria-t-il, reprenant le thème de Bourdages, « se croit encore le maître de l'autorité civile, croit encore pouvoir exercer

une plénitude de pouvoir dont il a abusé, et dont, après en avoir été dépouillé, il ne doit jamais redevenir le possesseur. Il faut distinguer entre l'Église et ses droits temporels. L'autorité ecclésiastique, quant à ces droits, n'est valide qu'autant qu'elle l'obtient de l'autorité civile. Le terme Église est susceptible d'une infinité de significations; mais indubitablement l'Église n'est qu'une aide du pouvoir civil quant au temporel. Elle n'en est indépendante que par rapport au dogme ». Dans un deuxième discours, l'orateur renchérit sur ce premier exposé. Il sort des généralités pour prendre à parti le clergé de sa province. « La population de la campagne », dit-il, « ne peut pas se garantir de l'influence dangereuse du clergé. Il est prouvé que l'esprit de corps domine le clergé dans cette question. Jamais procès d'individu à individu n'a été si odieux que cette lutte du clergé contre les droits du peuple ».⁷

Ce discours reste l'un des malheurs de la carrière de Papineau. Ce jour-là, le chef politique ébranla la confiance déjà flottante de ses meilleurs partisans et commença de perdre l'appui d'une partie du clergé, jusqu'alors universellement sympathique à ses revendications.

Il faut le dire cependant: des discours comme ceux de 1831, Papineau eut le bon sens de n'en pas commettre souvent. En marge d'une *Vie de Voltaire* annotée par lui, on trouverait maintes réflexions issues du même esprit. Dans une lettre du 12 novembre 1829 à John Neilson, je relève cette boutade: « Si

⁷ Le *Canadien*, 7 déc. 1831.

toutefois les prêtres disent vrai quelquefois, il y a longtemps que je m'en défie ». Il reproche au clergé ce qui lui paraît des agenouillements trop complaisants devant le pouvoir. Dans sa correspondance avec Jacques Viger, telle que recueillie dans la « Saberdache bleue », cet homme de 1830 fait voir un détachement assez hautain de toutes les religions. Il écrit, par exemple : « . . . Dans un âge où les miracles et les jongleries ont cessé, il faut bien que la raison finisse par l'emporter. Il n'y a plus de formules reçues, de profession de foi obligée et tout finit par la discussion. Les sceptres, les mitres, les parchemins sont des hochets livrés à la risée. À votre choix, faites des couplets gaillards ou pleurez sur des ruines: l'un et l'autre a sa poésie ». (31 déc. 1831.) Quelquefois il lui arrive de se laisser aller au persiflage. Au cours d'une maladie, il écrit encore à Jacques Viger qui, à ce qu'il semble, lui a fait savoir qu'on prie pour sa conversion: « Pourquoi vous embarquer à traiter un sujet sur lequel vous êtes aussi faible que celui de la dévotion; vous y êtes aussi obscur, comme si vous m'écriviez en vers. Je crois démêler que je suis assez superstitieux pour craindre les effets des prières de toutes les communautés qui vont me faire mourir par ce moyen. Non, quoique je sois indisposé, et depuis quelque temps tourmenté de coliques, ce ne peuvent être, quoi que vous en disiez, ces prières qui en sont la cause. Je suis ferme; je ne les invoque ni ne les repousse, quoique des prières pour la conversion du pécheur ressemblent fort à des malédictions ».

Puis, ce fut 1837. Les journaux des patriotes, notamment la « Minerve », briment volontiers le clergé coupable de ne pas bénir l'insurrection. Le mot d'ordre vient-il de Papineau? Il n'y paraît point, ni à ses lettres ni à ses discours. Au lendemain des premières rixes à Montréal, le chef des patriotes obéit même aux conseils d'un prêtre de ses amis, M. Quiblier, Supérieur de Saint-Sulpice, qui le supplie de quitter la ville. M. Quiblier recommande cet éloignement pour empêcher d'autres désordres. Et Papineau va se jeter entre les bras d'autres prêtres au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Alors viendra l'exil qui durera sept ans. À Paris, Papineau fréquente les plus grands salons politiques et littéraires. Il y coudoie des idéologues, des rêveurs mécontents, Béranger, Pierre Leroux, Louis Blanc et surtout le malheureux Lamennais dont les *Paroles d'un croyant*, livre de blasphème et de révolte, vient d'avoir au Canada nombre d'éditions. Dans ces milieux où l'on cause légèrement de choses sérieuses, Lamennais attire le proscrit canadien par sa gravité. Un jour qu'il a rencontré lord Brougham et que les frivolités triviales du noble lord l'ont profondément déçu, Papineau écrit: « Je n'ai trouvé que M. de Lamennais aussi grave et solide comme je le puis souhaiter, s'indignant au récit des atrocités commises au Canada. J'ai dîné avec lui et quelques autres braves républicains. Il m'a prié de le voir souvent. »⁸

Longtemps l'on attribua à cette fréquentation du prêtre révolté l'incrédulité de Papineau. Dans une

⁸ Lettre à Mme Papineau, 7 avril 1839.

lettre de M. Chauveau à Rameau, je lis même cette phrase: « Je crois que la connaissance que M. Papineau avait faite à Paris de Lamennais lui a beaucoup fait de mal ». M. Chauveau se trompe, et pour l'excellente raison que, ni pendant ni après son exil, l'incroyance de Papineau ne s'est aggravée. Quand il part, toutes ses idées sont faites. Et si j'osais, j'ajouterais que son séjour à Paris n'a profité d'aucune façon à Papineau, pas même à sa culture intellectuelle. Il y a vécu sept ans, s'enfermant dans les bibliothèques, fréquentant quelques-uns des politiques et des grands écrivains de l'époque. Pourtant, si l'on compare ses écrits et ses discours de la dernière période de sa vie à ceux de sa jeunesse, l'on découvre avec stupeur qu'une seule chose s'est accrue: la solennité verbale et prolixe de la phrase, la nébuleuse incohérence de la pensée. Rien n'est moins lisible ni ne se prête moins à l'analyse qu'un article, de journal ou un discours du Papineau d'après 1848.

Faut-il faire, de cet esprit parfois frondeur et de ce gallican de vieille école, un impie combatif et sonore; ou, ce qui serait encore pire, le chef ou l'inspirateur du petit parti anticlérical qui surgit au Canada français aux environs de 1850? Papineau était gentilhomme et haut d'esprit; par cela seul, il ne pouvait être anticlérical, s'il faut tout de même une certaine grossièreté de nature et quelque infirmité cérébrale pour prendre une mine d'anthropophage à la simple vue d'une sou-tane. Il n'a besoin que d'être gentilhomme pour faire taire un jour à sa table où se trouvent des dames, un anticlérical bavard et bruyant. Un autre jour que,

dans une lettre à Madame Papineau, il a échappé ce badinage: « Je vous aime de tout mon coeur. Cela est vrai dans le passé, le présent et le futur. Sur tout le reste, je doute de tout, mais j'espère plus que je ne crains », le même gentilhomme, par simple crainte de contrister sa correspondante, ajoute ce correctif: « Là, Madame la dévote, il est question de politique, ne vous scandalisez pas ». Au surplus il entretient les meilleures relations du monde avec son évêque, Mgr Guigues, avec les missionnaires de la Petite-Nation, avec l'un des curés de Montebello, l'abbé Bourassa, celui-ci veuillottiste irréductible, par surcroît. Entre ces deux hommes, éclatent souvent d'ardentes discussions qui finissent avec fracas. Ils ne restent jamais longtemps sans se revoir, aussi incapables de se passer l'un de l'autre que de s'accorder.

Parce que Papineau est haut d'esprit, il ne sera pas le libre-penseur qui n'admet que pour soi-même la liberté de penser. Le 13 mars 1836, il écrit à Roebuck: « Je n'aime pas les prêtres de reste, mais je hais de toute la force de mon âme la tyrannie civile et la persécution religieuse de la part de l'autorité ». La même loyauté d'esprit lui commandera de répondre à Gonzalve Doutre qui l'a consulté à propos de son *Histoire du Droit Canadien*: « Ne soyez ni cléricaux ni anticléricaux; soyez vrais ».

L'on mêle volontiers le nom de Papineau à l'histoire de l'Institut Canadien. Et je crois bien que la jeunesse radicale de l'Institut agita volontiers comme un drapeau le nom du grand homme. Il convient

pourtant d'observer que l'Institut Canadien de Montréal naît en 1844, soit un an avant la rentrée de Papineau de l'exil. En outre, l'Institut Canadien fait voir à sa naissance une mine si peu suspecte qu'il obtient les sympathies du clergé. Il n'est, à vraiment parler, qu'une société de conférences, presque un cercle d'études inoffensif où la jeunesse d'alors s'escrime en vue de l'action publique. C'est en 1848 que, pour opposer l'ancien tribun au nouveau chef Hippolyte La Fontaine, l'Institut Canadien se met à courtiser la gloire de Papineau. C'est aussi l'époque où ces jeunes gens de l'Institut, désireux de posséder un organe de publicité, s'emparent de l'Avenir, jusque-là favorable au parti de La Fontaine. Papineau fut-il leur inspirateur politique? Oui et non. En France la révolution de février venait de porter au pinacle quelques-uns de ses amis du temps de l'exil. Beaucoup de nos journaux s'emplissaient des harangues de Ledru-Rollin, de Lamartine, de Louis Blanc, de Garnier-Pagès, de tous ces maîtres souverains du pathos romantique qui, là même où ceux de 93 « avaient versé des flots de sang », a dit M. de la Gorce, « répandirent des flots de parole ou versèrent des flots d'encre ». Les métaphores françaises rebondissaient au Canada, comme des fusées à longue trajectoire, et, la distance opérant comme un miracle, l'on accueillait ici ces idéologies phosphorescentes, ainsi que des étoiles messianiques. Tout comme les Français de 48, l'on se mit à croire au triomphe définitif de la démocratie, à l'émancipation universelle des petits peuples, à toutes les chimères grandiloquentes et creuses.

Ses discours de ce temps-là nous le révèlent: Papineau chante plus fort que personne la *Marseillaise* démocratique de 1848. C'est lui qui tient la baguette devant le jeune choeur le quel, après lui, reprend les couplets pour les amplifier jusqu'à les déformer. C'était fatal. Les anciens disciples de La Fontaine, disait Wilfrid Laurier en 1877, « l'abandonnèrent ensuite pour la politique plus avancée de M. Papineau et, tout en se rangeant à sa suite, comme il était naturel, ils l'eurent bientôt devancé ». En outrances doctrinales et verbales, ils laissèrent loin derrière eux, non seulement leur chef, mais même les choreutes de France, lesquels, nous dit M. Pierre de la Gorce, n'entreprirent point, « sous prétexte de liberté », de « pénétrer dans l'inviolable domaine de la conscience. » Au Canada, l'on crut bon de se dispenser de cette discrétion. Tout à coup, dans notre petit monde scandalisé, une troupe d'insurgés arbora la cocarde anticléricale et l'on entendit battre les tambours d'une petite Fronde religieuse. Nos jeunes extrémistes demandaient ouvertement un système d'écoles communes et l'abolition de la dîme. Et, sans doute, ne faudrait-il voir en cette effervescence que pures gamineries et le goût assez puéril du pétard, si, en même temps, les Frondeurs ne s'étaient risqués à des fanfaronnades d'un plus mauvais goût, comme de crier à l'abolition de la souveraineté temporelle du Pape. Qu'au lendemain de 1848, à l'heure où le Saint-Père avait dû prendre le chemin de Gaëte, des petits Canadiens français se soient trouvés, pour accabler l'auguste infortune, voilà bien l'une des choses les plus

extravagantes, pour ne pas dire les plus bouffonnes, qui se soient passées en notre pays qui doit tout au catholicisme.

Si emballé qu'il soit, à cette époque, pour le triomphe de la démocratie, Papineau ne pouvait tout de même se compromettre longtemps avec ces impertinences grotesques. S'il acceptait d'être l'inspirateur politique des jeunes gens de l'Institut, il refusait de les suivre sur la question religieuse. Comme en 1839 il a déploré et blâmé la campagne d'anticléricisme menée de l'autre côté des frontières par Duvernay, il blâme aujourd'hui cette fermentation de mauvais levain. Dès le 5 juillet 1851, en deux lettres écrites le même jour, l'une à son fils Amédée et l'autre à Madame Papineau, il s'explique catégoriquement sur le cas de l'*Avenir*. « L'exagération des vues réformatrices de l'*Avenir* », écrit-il, « est aussi dangereuse que l'organisation du despotisme administratif si rapidement avancé par M. La Fontaine. Les uns et les autres ont travaillé à qui mieux mieux à démoraliser la société, l'un en disant: "Soutenez-moi et vous aurez de l'argent"; les autres en disant: "Tout le monde vous vole; prêtres, seigneurs, fonctionnaires publics, juges, sont tous ligués pour vous voler et vous tromper; nous attaquons tout l'ordre social et quand nous aurons tout détruit, nous verrons ce qu'il faudra mettre à sa place". » Cinq jours après cette lettre, il écrit encore à Madame Papineau que si le programme de l'*Avenir* vaut mieux que « patronage, corruption et servilité », il en répudie pourtant une grande partie. Cette condamnation, il la formulera de nouveau, trois

ans plus tard, dans une lettre à son fils Amédée (déc. 1854) : « Les rouges », lui écrit-il, « précipitent leur servage par leur anticléricalisme et leur antiseigneurialisme ».

Retenons ce dernier mot. Parmi les réformes que préconisent l'*Avenir* et le Club national démocratique, il en est une qui a fait se ressaisir Louis-Joseph Papineau : l'abolition de la tenure seigneuriale. Seigneur de la Petite-Nation, il s'est découvert, comme tous les grands propriétaires, des instincts de conservateur qui, au moins sur ce point, ont redressé ses fantaisies démocratiques. « Je suis un grand réformiste pour les changements politiques nécessaires », disait-il alors en Chambre, « mais je suis un grand conservateur pour la conservation du droit sacré de propriété ».⁹ Il croit fermement à la bienfaisance de la tenure seigneuriale pour notre race. Dans la lettre à son fils que je citais tout à l'heure, il ajoutait : « Le clergé et les seigneurs étaient la sauvegarde du pays ».

Sa qualité de grand propriétaire vient de lui rendre sensible une autre vérité. Dans sa seigneurie en plein développement, il a vu la puissante efficacité de ce cadre social, sous l'influence d'un homme qui y tient son rôle de chef. Ami personnel de son curé, il a vu aussi le rôle du prêtre et de la paroisse dans la seigneurie. À partir de ce moment, il aperçoit mieux, dans le catholicisme, la haute puissance de conservation sociale, la « gendarmerie morale » de Taine et, pour nous, Canadiens français, une tradition infiniment res-

⁹ Turcotte, *Le Canada sous l'Union*, 1, p. 161.

pectable que nous ne pourrions délaissier sans sottise. Un jour, c'est le 5 avril 1848, à une grande assemblée au Marché Bonsecours, Louis-Joseph Papineau paraît sur la tribune, aux côtés de Mgr Bourget, pour prêcher la croisade de la colonisation dans les cantons de l'est. C'est l'heure où tant d'esprits s'adonnent à toutes les audaces de pensée. Les allures de quelques-uns de ses disciples ont-elles rendu le chef inquiet? Veut-il donner un solennel avertissement aux jeunes frondeurs? Par trois ou quatre fois, dans son discours, il fait l'éloge du clergé et proclame la nécessité de lui rester uni. « Notre patriotique clergé », s'écrie-t-il, se tournant vers les jeunes gens de l'Institut Canadien et de l'Association canadienne des townships, « notre patriotique clergé dont je vois les premiers dignitaires ici présents, vous prête à l'unanimité son influence et son appui. C'est un gage infaillible de succès. J'y vois son chef, notre digne évêque si justement aimé et vénéré par tout son peuple et par tous les vertueux pasteurs qui, à son exemple et sous sa direction, instruisent et édifient le peuple. J'y vois le supérieur de cette maison de Saint-Sulpice, sous les auspices de laquelle cette ville a été fondée, cette île a été défrichée, au prix du sang de ses prêtres, coulant à flots, mêlé à celui des premiers colons, nos vénérables ancêtres ». Après ces compliments qu'on pourrait croire d'occasion, voici des éloges explicites et volontairement solennels: « Il est d'ailleurs des négoes plus prospères, des industries plus développées, des cultures plus productives que les nôtres; mais il n'y a nulle part ailleurs un clergé plus national ni plus édifiant que le nôtre, plus dévoué à

sa mission évangélique . . . » Et encore: « Notre clergé sort du peuple, vit en lui et pour lui, est tout pour lui, n'est rien sans lui. Voilà une alliance indissoluble. Voilà l'Union qui fait la force . . . Voilà un gage d'indissolubilité pour une nationalité ». Et encore: « Comme politique, je répète que l'accord et l'affection entre notre clergé et nous a été, et sera toujours, l'un des plus puissants éléments de conservation de notre nationalité. À mesure qu'il grandit en mérite, et en services plus grands et plus nombreux, notre dette de reconnaissance pour lui grandit toujours. Il n'est pas, dans nos annales, une époque où ses services soient plus nombreux qu'en la présente ».¹⁰

Avec les années et l'éloignement de la politique, encore que le frondeur cède parfois à d'étranges réveils, ces pensées vont se fortifiant. En 1854, il prévient son fils Amédée qu'il est absurde de se préparer à la vie publique, au Canada, par des agressions contre la religion et le clergé. À ce moment, se sent-il effrayé par la pétulance antireligieuse du jeune homme? Craint-il que les discours ou les exemples de son père n'y soient pour quelque chose? Déjà, l'année précédente, il a donné à ce même fils une leçon de discrétion religieuse qui ne laissait nulle place à l'ambiguïté. L'occasion lui en a été offerte par la visite de Mgr Bédini, nonce apostolique au Brésil et légat aux États-Unis, visite marquée, en notre pays, par de triomphales ovations. Nos petits cercles anticléricaux n'avaient pas épargné au légat leurs irrévérences. Dans une lettre sur laquelle il faut insister, parce qu'elle nous apporte sur

¹⁰ *Le Canadien*, 21 avril, 1er mai 1848.

le sujet que nous traitons un lumineux témoignage, Papineau reproche tout d'abord à son fils sa crédulité par trop naïve: « Tu accueilles trop volontiers », lui écrit-il, « l'accusation que tu as entendue porter contre Monsignor Bédini. Il n'y a nulle probabilité que l'on eût, à Rome, choisi pour légat aux États-Unis un homme coupable des atrocités que tu mentionnes. L'on sait très bien que la presse y est libre et le protestantisme dans beaucoup de ses ramifications brutalement fanatique. Il aurait insulté cet envoyé ». Sur ce, Papineau fait à son fils ces remarquables considérations: « Quant aux honneurs qu'on lui a rendus (au Légat) au Canada, c'est bien. Le catholicisme est partie de notre nationalité qu'il faut avouer en toute occasion. L'opposition au catholicisme est moins souvent indépendance de conviction ou de caractère que flagorneurie pour un gouvernement protestant, ce qui, pour un Canadien, serait lâcheté ».

IV

Cette lettre amène à se demander: quelle est donc au juste la religion de l'homme qui a écrit ces lignes? Avait-il perdu la foi aussi entièrement qu'il l'a voulu prétendre? Il importe, en effet, de ne pas confondre deux choses bien distinctes: la perte de la foi et l'abjuration de la foi. La perte de la foi n'est pas l'hérésie, négation d'un point particulier de la révélation, encore moins l'apostasie, négation de tout le dogme chrétien. Chacun sait que, par une bonté singulière de Dieu, la foi est souvent la dernière des vertus surnaturelles à mourir dans l'âme humaine. Elle fait penser à ces

derniers éclairs du soleil qui, dans l'intérieur du temple envahi par les ténèbres, flamboient le soir au sommet d'une rosace.

Sûrement Louis-Joseph Papineau avait gardé une foi vive en Dieu et en sa Providence. À maintes reprises, dans ses lettres, et particulièrement lorsqu'il veut consoler, il fait appel à ce dogme pacifiant: « Dans le système chrétien d'une Providence spéciale qui veille sur l'existence et les actes de chaque individu », écrit-il à Madame Papineau, « tu dois espérer qu'il n'y a aucun de livré à son malheur absolu, sans compensation, sans consolation ». Pendant la maladie de l'un des siens, il écrit encore: « Que grand est le besoin que Dieu nous donne la consolation de voir cette chère enfant se rétablir! Si son inscrutable volonté était de nous refuser ce bienfait, priez pour que nous ne blasphémions pas son saint nom et que nous pleurions le reste de nos jours sans murmures impies et offensants. »¹¹ Sa foi en Dieu l'inclinait à la prière: « Et moi », écrivait-il à sa soeur, « je prie pour votre bien à tous, sinon par des patenôtres, du moins d'intention et de volonté. »¹²

Louis-Joseph Papineau s'était fait une très haute idée du devoir. Dégouté de bonne heure de la vie publique, au point de s'appeler « le forçat enchaîné à la cause de son pays », il resta au poste pour s'acquitter de ce qu'il croyait être sa tâche, y gardant une conscience incorruptible, la plus haute peut-être de son époque. Avec quelle fierté, non dépourvue d'or-

¹¹ Lettre à M. A.-M. Bourassa, Monte-Bello, 27 sept. 1856.

¹² Lettre à sa soeur, 3 janvier 1807.

gueil, il se prévaut de son courage et de son intégrité morale. C'est encore à Madame Papineau qu'il écrit, le 1er janvier 1833: « Je me suis fait des maximes et des devoirs . . . dont je suis l'esclave. L'obligation de servir mon pays comme citoyen, au milieu de risques, de déboires, de dégoûts renaissants, m'attache, et je trouve du plaisir à me dire: J'ai rempli mon devoir quelque pénible qu'il ait été à remplir dans le moment du sacrifice; l'on est consolé plus tard. Que je vive assez pour que ma famille me connaisse et me chérisse et sache voir que mes ennemis ne peuvent m'attaquer que par d'odieuses calomnies. Malgré une haine plus violente contre moi que contre aucun autre homme, ils n'ont pas, Dieu merci, un acte malhonnête à me reprocher ».

Sans doute, ne convient-il point de surfaire, en leur signification, ni cette notion du devoir, ni cette fierté hautaine de la conscience. À la rigueur une noble éducation familiale peut produire l'un et l'autre. Et Louis-Joseph Papineau pouvait se tourner avec orgueil vers son père et sa mère. C'est lui, vieillard de 80 ans, qui, lors de son dernier discours fait en public, rendait à ses parents, la voix presque éteinte, cet hommage émouvant: « Vous me croirez, j'espère, si je vous dis: j'aime mon pays. L'ai-je aimé sagement? L'ai-je aimé follement? . . . Au dehors les opinions peuvent être partagées, néanmoins, mon coeur puis ma tête consciencieusement consultés, je crois pouvoir décider que je l'ai aimé comme il doit être aimé. Ce sentiment, je l'ai sucé avec le lait de ma nourrice, ma sainte mère. L'expression brève par laquelle il est le mieux énoncé:

Mon pays avant tout, je l'ai balbutiée sans doute sur les genoux de mon père ». Ce vieux père, c'était lui qui, en 1830, à la suite d'un deuil très cruel pour Louis-Joseph, avait écrit à son fils, avec une sorte de gravité stoïcienne : « Qu'une peine domestique ne tourne pas au détriment de la chose publique. Sois ferme à ton poste. Entre nos draps nous pleurerons notre bien-aimée ». Et Louis-Joseph répondait à cette lettre : « Dès ma première enfance . . . vous m'avez toujours soutenu par la main, encouragé d'un pas ferme dans le sentier du devoir, vous m'avez donné les exemples et les leçons, enseigné tout ce que commande de sacrifices l'amour du pays ».

À défaut même d'une telle éducation familiale, reconnaissons que la simple religion naturelle, celle du vicaire savoyard, peut suffire à expliquer, sinon la haute conscience de Papineau, du moins sa foi en la Providence. Et l'on se demandera si la religion de cet homme ne s'arrêtait pas à un simple déisme fervent, rejetant toute foi surnaturelle et révélée.

Il y a pourtant, de Louis-Joseph Papineau, une déclaration publique qui accroît l'énigme de sa vie. Lui, sceptique ou incroyant, il n'admet point que les humbles gens de sa race se séparent de la foi des ancêtres. Encore en son discours de 1848 au Marché Bonsecours de Montréal, où apparemment il multiplie les conseils à l'adresse de ses jeunes disciples de l'Institut, il se fait un devoir de mettre ses compatriotes en garde contre une insidieuse propagande protestante qui alors livrait un extraordinaire assaut à la province : « Quelques cultivateurs isolés seraient bien peu sages d'al-

ler perdre leur *temps au moins*, à écouter l'infinie variété de doctrines qui se contredisent les unes les autres, de la part de centaines de prédicateurs itinérants qui les assiègent . . . Les vertus de notre clergé, les mérites d'une Église qui, dans les temps récents est édifiante, par des vertus aussi sublimes que celles d'un Fénelon; aussi haut placée, par un génie aussi sublime que celui de Bossuet, soutient assez bien la comparaison avec quelque autre église que ce soit, pour que ceux qui n'ont pas les moyens de peser et d'analyser les subtilités des milliers de celles qui s'en sont détachées, puissent vivre, sûrs, tranquilles et bons citoyens dans celle-ci, quand ils y sont nés, comme y ont vécu leurs ancêtres . . . » Ce n'est pas tout. Ce déiste, si déiste il y a, participe à la vie religieuse de sa paroisse qui est catholique. Tous les dimanches, disent les uns, aux grandes fêtes de l'année, disent les autres, accompagné de sa famille et de ses serviteurs, il se rend à l'église en grand équipage, et il va prendre sa place au banc seigneurial, édifiant tout le monde par son maintien. Si l'on veut que la routine familiale ou qu'un simple attachement à des privilèges honorifiques expliquent encore de tels gestes, observons pourtant que nous avons affaire à un homme d'une loyauté rigide, presque farouche, tenant en horreur la plus petite hypocrisie, la moindre feinte. S'il garde au pied de son lit un *Ecce Homo*, souvenir d'une parente aimée; si, parmi ses livres de chevet, se trouve l'*Imitation de Jésus-Christ*, tout cela, je le veux encore, peut s'expliquer par des goûts d'esthète et de lettré. Mais voici d'autres actes que les mêmes motifs ne sauraient

plus expliquer. Lorsque la maladie emporte son fils Gustave, lui-même le prépare à la mort, l'exhorte à la résignation et lui lit avec onction l'*Imitation de Jésus-Christ*. En 1885 Louis-Joseph Papineau fait construire, à trois arpents de son manoir, dans le bocage alors en pleine croissance, une petite chapelle « d'un style gothique très uni », dont il veut faire la sépulture des siens. Cette chapelle, il entend qu'elle soit bénite de la main de son évêque, Mgr Guigues. Et voici en quels termes à la fois mélancoliques et charmants il invite à la cérémonie son ami Joseph Girouard de Saint-Benoît: « Si Dieu me prête vie jusque-là, j'assisterai à la bénédiction de cette chapelle par mon évêque diocésain, dans les premiers jours d'août. Je l'ai prié de venir faire cette cérémonie et d'en fixer le temps; il m'a donné par sa réponse reçue tout récemment, ceux des dix premiers jours d'août qui me conviendraient le mieux . . . Vous assistiez le 13 septembre 1821, avec ces bons amis que nous n'avons cessé de regretter, Messieurs Félix et Dumouchelle, à la bénédiction de la première église paroissiale. Nous sommes bien peu de survivants de cette première réunion. Vous assisterez, je vous en prie, avec Madame votre épouse, M. et Madame Dumouchelle et Madame Leclair, à notre seconde bénédiction. Nous étions alors tous jeunes, peu éprouvés, peu attristés, pleins d'entrain, d'avenir, de projets; que de mécomptes! Néanmoins c'est la condition que l'ordre de la Providence a établie dans tous les temps pour tous les hommes. Soyons soumis ». Papineau voit lui-même à tous les détails de la prochaine cérémonie. Il écrit à son évêque: « Sur

le dessus de l'autel placé dans la chapelle, la place pratiquée pour recevoir la pierre consacrée est un vide de onze pouces et quart sur deux côtés, onze pouces et demi sur les deux autres, mesure anglaise. Vous voudrez bien, s'il vous plaît, Monseigneur, prier de ma part notre bon ami, le Révérend Messire Bourassa, de faire tailler cette pierre comme elle le doit être pour la remettre à temps à Votre Grandeur et Monsieur le Supérieur de nous envoyer, s'il n'y a aucun inconvénient, ce cher Missionnaire pour le dimanche précédent pour styler nos chantres, cérémoniaires et enfants de chœur à l'exercice, chacun de leur part, du Cérémonial Ecclésiastique qu'ils auront à remplir ». Car, à la visite de l'évêque, il n'y aura pas seulement bénédiction de la chapelle. « Le mercredi », écrit-il à son ami Girouard, « nous aurons dans la chapelle bénite de la veille, un service à la mémoire des chers parents décédés ».

Dans ce dernier acte, ne veut-on voir que pure condescendance à la foi des siens, l'accomplissement d'un rite traditionnel en hommage aux parents morts? Ne serait-ce qu'une profession de foi à la Fustel de Coulanges qui, n'étant « ni pratiquant ni croyant », voulait toutefois « un service à l'église », parce que « le patriotisme exige, disait-il, que si l'on ne pense pas comme les ancêtres, on respecte du moins ce qu'ils ont pensé » ?

J'y consens si l'on veut bien m'assurer qu'il n'y a pas autre chose.

V

Tout serait plus clair dans le cas de Papineau si le frondeur, comme nous le disions tout à l'heure, n'avait encore eu, sur la fin de sa vie, quelques terribles réveils. Après s'être partiellement dégagé de l'Institut Canadien, il se commettait de nouveau avec lui en deux occasions solennelles, la première fois le 17 décembre 1866, dans une lettre au président et pour donner raison à l'Institut, dans sa lutte ouverte contre l'autorité épiscopale; la seconde fois, le 17 décembre 1867, pour y prononcer le dernier discours de sa vie publique et jeter comme un défi ce crédo de démocrate impénitent: « Les bonnes doctrines des temps modernes, je les trouve condensées, expliquées et livrées à l'amour des peuples . . . dans quelques lignes de la Déclaration d'Indépendance de 1776 et de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 ».

Au moment de la proclamation de l'infaillibilité pontificale par le Concile du Vatican, le vieillard, qui avait alors 84 ans, ne peut se défendre d'un dernier sursaut d'humeur voltairienne. Il écrit à son fils aîné ces lignes terribles: « À quoi seront consacrés le Vatican et Saint-Pierre, après la coupable fulmination du décret d'infaillibilité, puisque, au lieu d'en faire le temple de la prière, de la charité, l'on en veut faire celui de la plus absurde des dominations . . . Que deviendra le temple de l'homme idolâtre de lui-même ! »

Enfin, je le sais, il reste que cet homme a persévéré dans son incroyance jusqu'à la fin. La foi, s'il l'eut à l'état même de mèche fumante, ne s'est pas rallumée

à l'heure de la mort; son refus des derniers sacrements équivalait à une abjuration. Aux sollicitations les plus vives, les plus ardentes de son curé qui s'en revint du manoir en pleurant, le vieillard, couché pour mourir, a répondu invariablement: « Je n'ai pas la foi ». Et il a ajouté, si j'en crois plusieurs témoins de ses derniers jours: « qu'il ne croyait pas à la révélation, qu'il n'admettait pas les cultes ». « Il voyait venir la mort, assurait-il, avec un calme absolu, persuadé que Dieu ne le punirait pas pour n'avoir pas cru à des dogmes qu'en son âme et conscience il croyait injurieux à la bonté et à la justice divines ». Le curé lui ayant fait observer que cette fin d'incrédule susciterait, à coup sûr, un scandale: « Voudriez-vous donc, mon cher curé, » aurait répondu le vieillard, « que j'arrive devant Dieu avec un mensonge à la bouche et une hypocrisie devant les hommes? . . . Si je me trompe, c'est de bonne foi, et je compte sur la miséricorde de mon Créateur ».¹³ Toutefois, le 20 septembre 1871, trois jours avant sa mort, dans la crainte de quelque querelle autour de sa sépulture — l'affaire Guibord venait de s'engager — il ajoutait à son testament ce codicille écrit entièrement de sa main: « Si l'on me refuse le repos dans ma chapelle funéraire, auprès de ma femme, de mon père, de plusieurs de mes enfants et petits-enfants, enterrez-moi dans la tour de ma Bibliothèque; qu'elle soit mon asile sacré dont je recommande le respect à mes enfants et petits-enfants et que je place sous la sauvegarde des lois de mon pays . . . »

¹³ Lettre de L.-A. Dessaulles à Philippe-Napoléon Pacaud, 29 sept. 1871.

Sa dépouille n'eut point la suprême bénédiction de l'Église. Son acte de décès porte la signature du prêtre, mais venu là en simple qualité d'officier de l'état civil. Ainsi l'avait décidé l'évêque d'Ottawa, Mgr Guigues, quoiqu'avec grande peine. Deux ou trois jours avant la mort du vieillard, l'évêque traçait au curé de Montebello, qui lui avait demandé conseil, cette ligne de conduite: « Vous me faites connaître par votre lettre du 16 septembre 1871 que l'honorable Joseph Papineau est gravement malade. J'en suis péniblement affecté . . . mais je le suis bien davantage en apprenant par la même lettre qu'il refuse obstinément les secours religieux que vous lui avez offerts diverses fois. Nos pénibles appréhensions se trouvent donc justifiées . . . Je vous suis infiniment reconnaissant de ce que vous avez fait pour calmer ses souffrances et le ramener à la pratique de devoirs trop longtemps négligés . . . J'allais, et je dois maintenant ajouter, et ce n'est pas sans ressentir au fond du coeur une douleur bien amère, que s'il meurt sans se reconnaître et en refusant obstinément, comme il l'a fait jusqu'à ce jour, le secours de la religion, il vous restera un devoir bien pénible à remplir, mais je suis sûr que, malgré la peine que vous ressentirez, vous le remplirez avec courage et résolution: celui de refuser les prières de l'Église et la sépulture ecclésiastique lors même que l'on vous ferait les sollicitations les plus urgentes pour les lui accorder. Les règles de l'Église sont précises, elles s'appliquent à tous également: notre devoir est de nous y conformer. »

Le scandale fut grand de ces funérailles civiles. Le curé de Montebello s'en ouvrait ainsi à Mgr Guigues: « Tout le monde est ici consterné d'une telle fin . . . Il a expiré samedi à 9½ heures du soir. Dimanche point de cloche, pas un seul mot au prône, . . . le seigneur de la place. C'était navrant. »

* * *

À la fin de cette longue étude il appert que la religion d'un homme n'est pas la chose du monde la plus facile à définir. L'homme ne s'explique pas toujours ouvertement sur ce délicat et grave sujet. Et souvent, tout le premier, il ne voit pas clair dans son âme. Notre seul espoir serait d'avoir rectifié quelques idées par trop courantes sur le compte de Papineau.

Retenons que s'il eut quelquefois des paroles et des attitudes de frondeur, il ne fut, à proprement parler, ni un impie ni un anticlérical. Sûrement il croyait en Dieu et en la Providence et, en cet ordre, ses sentiments religieux allaient jusqu'à la ferveur. S'est-il arrêté à la religion du déiste? Il croyait au rôle social de l'Église et du clergé; il admettait la valeur du catholicisme comme tradition ou comme élément de la nationalité canadienne-française. Croyait-il à la divinité du Christ, à l'institution divine de l'Église, à sa mission surnaturelle? Ici commence l'incertain. Un jour qu'il passe avec son fils Amédée devant l'église de Montebello, et que le jeune homme n'a pas levé son chapeau, il lui fait cette observation: « Tu devrais saluer; moi je ne crois qu'en Dieu; mais toi, tu crois au Christ. » Au reste, nous l'avons vu tout à l'heure,

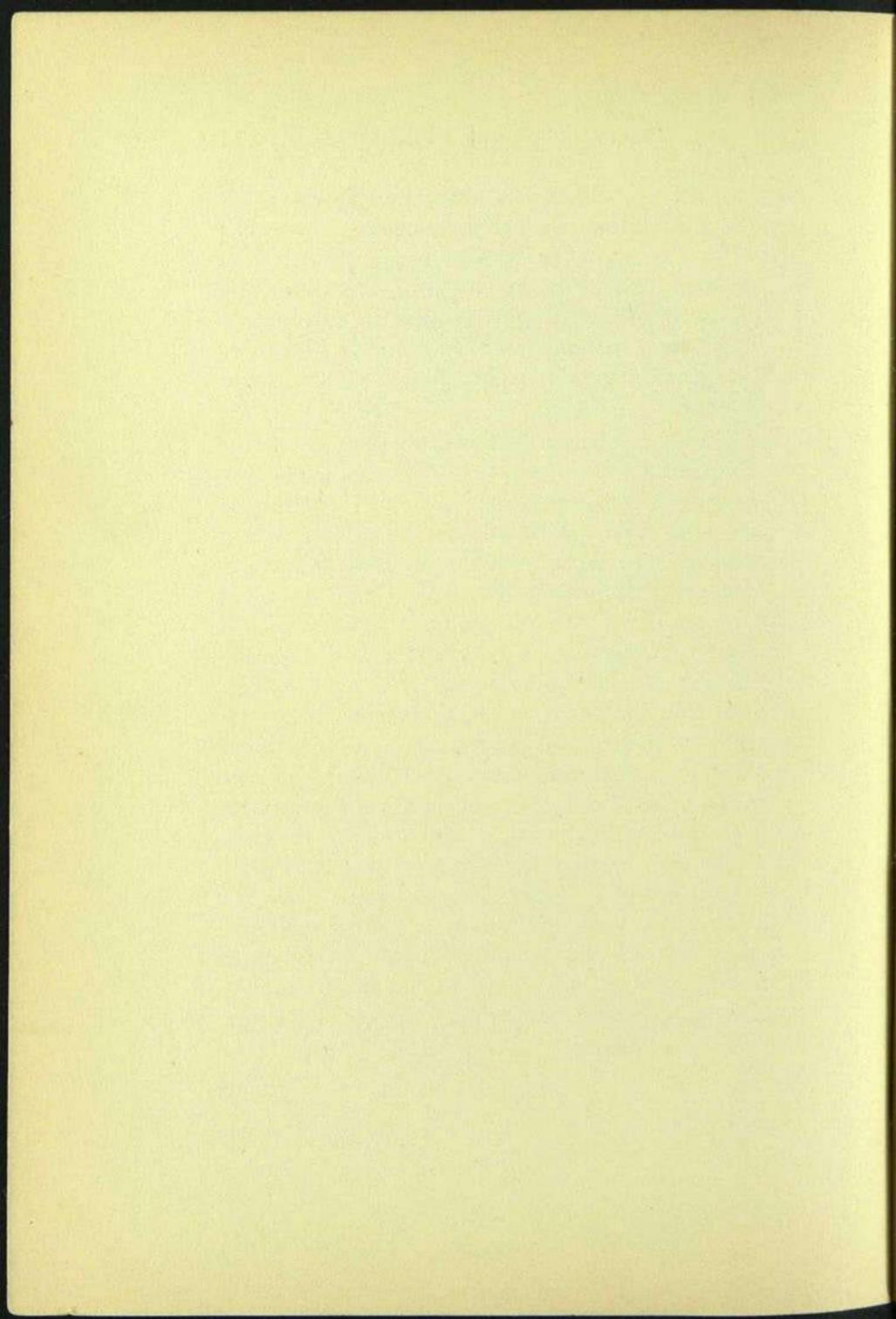
il repoussait l'un des dogmes catholiques: l'infalibilité du Pontife romain. Que croyait-il au juste? Au-dessus de l'autel de sa chapelle funéraire de Montebello où il repose, non pas dans son champ comme on l'a dit souvent, mais en terre bénite et aux côtés des siens, la lumière, à l'heure du soir, entre timidement, par un petit vitrail du mur de l'arrière. Ce filet de lumière mélancolique, filtré par le verre et par les arbres du parc, et qui vient jeter un rayon morne sur le Christ de l'autel, ne serait-ce pas le symbole de la foi de Papineau, me suis-je demandé un jour qu'après avoir erré autour du manoir et repassé dans mon esprit la vie de cet homme, je me pris à douter de son doute et de son incroyance?

En tout cas, la perte de la foi fut chez lui désertion plutôt que révolte. Mais ce malheur explique peut-être toutes les lacunes et toutes les erreurs de sa vie.

Devant le rôle merveilleux de cet homme, comment ne pas rêver, malgré soi, à la destinée d'un Papineau qui eût été un parfait croyant, un vrai fils de l'Église? Rêve d'autant plus séduisant qu'en face de ses héros, notre histoire politique nous ménage si singulièrement la pleine admiration. Si peu de nos hommes publics ont incarné, avec ses grandeurs morales, la foi de leurs compatriotes. Un Papineau de foi catholique et fils aimant de l'Église n'eût pas commis le discours gilligan de 1831, discours malencontreux qui indisposa le clergé et commença d'ébranler le parti national. Resté l'ami du clergé, qui jusque-là faisait écho à ses luttes, resté le chef d'un parti solidement uni, Papineau fût resté chez nous l'homme d'un peuple, la

grande voix de l'unanimité française. Il eût gardé assez de puissance et de prestige devant ses ennemis pour s'épargner le recours aux excès révolutionnaires. Plus attentif aux principes qui sont l'armature des nations, il se fût montré plus prudent de parole et de gestes. Et nous eussions fait l'économie de l'insurrection. Et c'est le cours de cinquante ans d'histoire qui était changé.

Les grands combattifs sont généralement des hommes d'espérance. Plus croyant, Papineau n'eût pas connu ce désenchantement qui assombrit toute sa vie et entra pour beaucoup dans l'âcreté croissante de son caractère, dans l'amertume de sa parole, dans sa fidélité hautaine à de purs entêtements. Car il n'est pas indifférent à l'homme politique qu'il soumette sa vie à une fin qui la dépasse, qu'il ait devant les yeux le ciel des philosophes ou le ciel de la foi. On aura beau faire, il y a une hauteur dans les conceptions et une constance dans le dévouement qui ne sauraient venir des seules vues ni des seules forces humaines. L'idée catholique met un point élevé et fixe dans l'esprit; elle donne des certitudes indéfectibles qui, à travers toutes les tempêtes et tous les conflits d'opinion, gardent la bienfaisance d'une boussole. L'idée catholique met aussi une force dans la volonté. Elle donne le courage des ténacités sans fin; elle écarte les lassitudes amères, parce qu'elle restitue à la vie, à l'effort, une beauté intrinsèque, indépendante du succès. Elle transpose l'action humaine dans l'éternel.





UN MOUVEMENT DE JEUNESSE VERS 1850 ¹

JE voudrais esquisser, au moins en raccourci, l'histoire d'un mouvement de jeunesse, mouvement qui intéresse, non seulement l'histoire politique de notre pays, mais l'histoire des idées.

Vers 1850, au Canada français, un mouvement ou un parti prit naissance, qui s'appela le parti démocratique ou le parti rouge. Pour en retracer les origines et l'inspiration, il suffira d'évoquer, sans remonter plus haut, les courants d'idées qui furent à la genèse de l'insurrection de 1837-38. Dès 1830, un groupe de jeunes gens du Bas-Canada rêvent d'indépendance ou de république canadienne et font pompeusement précéder leur signature du qualificatif de « citoyen ». Il y eut le « citoyen Rodier », le « citoyen Duvernay » et combien d'autres. Tous ces futurs insurgés s'abreuvent largement aux doctrines de la Déclaration de l'Indé-

¹ Étude présentée à la Société royale du Canada, session de 1935.

pendance américaine et de la Déclaration des droits de l'homme. Depuis l'époque de 1830, ce n'est plus à Londres qu'ils prennent leur inspiration politique, mais à Paris, ou de l'autre côté de la frontière. On connaît là-dessus le témoignage de l'un de leurs contemporains, Toussaint Pothier. Déjà, en 1829, Pothier s'effraie de voir les hommes politiques du Bas-Canada la tête emballée par ce qu'il appelle « the spirit of the age », esprit emprunté aux doctrinaires de la démocratie française, « dans des productions de leur langue maternelle ». « Il y a du Lamennais », a-t-on dit, « dans la pensée de toute la génération romantique » de France. Du Lamennais, il ne serait pas difficile d'en trouver et, à forte dose, dans la génération politique canadienne-française de 1830 à 1850. À quelques hommes de ce temps-là le grand écrivain a été révélé dès le collège. Des professeurs de séminaire se sont passionnés pour la philosophie mennaisienne. En l'année même de 1830, quelques mois à peine après les retentissants plaidoyers de Paris, des scènes collégiales ont reconstruit le « Procès de l'école libre. » Propagande bien propre à envoûter des esprits de collégiens, si, alors comme aujourd'hui, nul maître européen ne traverse l'océan, sans ajouter à sa taille une coudée. Il arrive malheureusement que le Lamennais dont se sont nourris les jeunes « citoyens », n'est pas le Lamennais du premier *Avenir*, maître encore écouté de Lacordaire et de Montalembert, mais, comme il va de soi, le Lamennais de la révolte, le Lamennais démocrate des « Paroles d'un croyant » : ouvrage réimprimé au Canada et abondamment répandu. Mise en goût

de romantisme politique, cette jeunesse passionnée de liberté et d'émancipation, pouvait-elle s'arrêter au fameux et pernicieux ouvrage? Du redoutable maître, n'aurait-elle pas encore lu le *Livre du peuple*, paru en 1837, la *Politique à l'usage du peuple*, qui est de l'année suivante? Une liste des ouvrages dont l'Institut canadien de Montréal propose l'achat pour sa bibliothèque, en 1850, contient ces trois du même écrivain: *Esquisse d'une philosophie*, *Amschaspands* et *Darvands*, *Considérations critiques*.

Comment expliquer toutefois que ce courant d'idées, apparemment souterrain pendant dix ans, vienne à la surface vers 1848 et soit capté par une nouvelle génération de jeunes hommes? Fait étonnant, à la vérité, et d'explication peu facile, tant la naissance et la propagande des courants de doctrines restent chose mystérieuse. Pour comprendre la jeune génération de 1848, il importe d'observer, tout d'abord, qu'elle a grandi sous le régime Metcalfe, époque d'attente, de compression des esprits, de bravades à l'opinion. Un moment, en 1842, à l'avènement du ministère La Fontaine-Baldwin, elle avait senti passer, sur son âme et sur le pays, un souffle de résurrection. En quelques jours, la main de fer de l'homme des Indes avait broyé ces enthousiastes espoirs. De quelles impatiences fébriles, de quelles tentations de révoltes, frémit alors l'âme de la jeunesse. Initiée à la vie de son pays par l'écho du canon de Saint-Denis et de Saint-Eustache, jeunesse ardemment patriote, ambitieuse d'action, pendant six à sept ans elle serait contrainte à battre le pas et à ronger le frein. Le jour venu où, enfin débridée,

elle se jettera dans la mêlée, il lui sera peu facile, on s'en rend compte, de contenir ou de satisfaire tout ce qu'elle porte d'aspirations exaspérées, de sensibilité et de fierté froissées.

Il faut lui donner ce crédit: elle marque son apparition sur la scène par un entrain magnifique. Peu de générations auront eu, autant que celle-là, avec la conscience sacrée d'une mission, le sentiment de ses insuffisances et des infortunes de sa race. Pour deviner ce qu'elle porte en l'âme d'aigreurs douloureuses, de patriotisme inquiet, mais aussi d'élan, de rêves ambitieux et pleins, il n'est que de relire, dans le *Répertoire National*, la conférence de James Huston, prononcée en 1847, devant l'Institut canadien de Montréal et qui a pour titre: *De la position et des besoins de la jeunesse canadienne-française*. La jeunesse de 1850 fut ce qu'on appellerait aujourd'hui une jeunesse ardemment nationaliste. Toutes les positions perdues par leurs compatriotes, ces jeunes gens brûlent de les ressaisir, et dans tous les domaines: fonctionnarisme d'État, arts, métiers, littérature, commerce, agriculture. Ils figurent au premier rang des enthousiastes qui prêchent alors la croisade de l'enseignement public. Et s'ils veulent plus d'écoles et de meilleures et plus d'instruction, c'est qu'ils y voient pour leur nationalité, la première condition de son émancipation. On les aperçoit aussi parmi ceux-là qui poussent leurs compatriotes à la conquête des terres nouvelles. En 1848 ils organisent, à Montréal, la grande assemblée du Marché Bonsecours, où l'on vit Mgr Bourget et Louis-Joseph Papineau, prêcher à la même tribune, une vaste politique de colo-

nisation. Dans chaque comté et même en chaque paroisse, ils eussent souhaité établir des fermes-écoles, fonder des sociétés en commandite pour l'achat de terres de la couronne que l'on eût revendues aux jeunes cultivateurs, moyennant une petite rente. Avec une fierté que d'aucuns estiment gênante, ils réclament d'ailleurs hardiment pour les leurs, les fils du sol, l'accès aux terres incultes et, en particulier, l'ouverture de cette chasse-gardée, de cet Ulster, que sont les Cantons de l'est.

Autre bonne note en leur faveur: ces jeunes gens ne s'arrêtent pas aux discours. Pour propager leurs idées, ils créent des foyers d'action, ils fondent des sociétés nationales et des journaux dans les campagnes et les villes. La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, quelques sociétés d'études scientifiques dans la même ville, la Société littéraire et dramatique des Trois-Rivières, doivent leur naissance à ces animateurs. En 1850, l'on ne comptera pas moins de dix Instituts canadiens à travers la province. Québec et Montréal ont les leurs, et de même, Trois-Rivières, Saint-Jean, Sorel, l'Industrie (Joliette), Saint-Athanase, Chambly, Berthier, l'Assomption. Cette foi en la puissance de l'association atteste de nouveau, il n'est pas superflu de le noter, l'influence de Lamennais. « Ce qu'un ne peut faire, dix le feront », proclame cette jeunesse par la bouche de son grand homme.

* * *

Le plus actif de ces groupes fondera ou transformera à sa convenance deux organes ou deux tribunes appe-

lées à la célébrité: l'Institut canadien de Montréal et le journal *L'Avenir*. Fondé en décembre 1844, l'Institut canadien de Montréal succédait au *Lycée canadien*, société de jeunes gens fondée elle-même depuis quelques semaines. L'Institut se réunit à cette époque, dans un « caveau de la rue Saint-Jacques », et n'est rien d'autre qu'une société de discussion, un cercle d'études. Tous en ont salué avec bonheur l'apparition, le clergé l'un des premiers. L'Institut bénéficie de hauts patronages, de celui en particulier d'Augustin-Norbert Morin; des prêtres et des religieux, les abbés de Charbonnel, O'Reilly, le Père Félix Martin, s.j., y vont conférencier; le jeune Antoine Gérin-Lajoie en est l'un des premiers présidents. L'Institut est alors le rendez-vous de tout le Montréal intellectuel. Bien peu, à ce moment, trouvent à s'inquiéter de l'attitude de cette jeunesse sur la question religieuse. De sa foi, elle ne tient assurément qu'une notion assez imparfaite et fort étriquée. Plutôt qu'une règle de pensée, et plutôt qu'une discipline suprême de vie individuelle et publique, la foi lui est plutôt une simple tradition. Au début, la jeunesse de l'Institut et de *L'Avenir* ne se montre pas moins respectueuse des croyances traditionnelles. Ce n'est qu'en 1850, au surplus, que le groupe démocratique réussit à s'emparer de l'Institut canadien de Montréal. Sans doute, et dès l'automne de 1847, le cercle entreprend la discussion de sujets assez troublants, d'un choix plus ou moins heureux, celui-ci, par exemple: « L'établissement des communautés religieuses en grand nombre peut-il être avantageux à un pays ? » Débat qui ne manque ni de piquant ni de

hardiesse à l'heure même des grandes fondations de Mgr Bourget. La question mise aux voix, le jeune public de l'Institut ne laisse pas de se prononcer carrément pour l'affirmative. Le 23 décembre 1847, le sujet de discussion s'offre encore plus hardi, ou plus indiscret: « Le commerce a-t-il plus que la religion contribué au progrès de la civilisation ? » Cette fois encore, le bon esprit l'emporte. Ces jeunes messieurs veulent bien proclamer la bienfaisance transcendante de la religion, laquelle eut d'ailleurs pour avocats: Joseph Doutre, Labrèche-Viger et le futur « citoyen Blanchet ».

L'*Avenir* débute, comme l'Institut, animé du meilleur esprit. Ce journal, dont le nom évoque un autre souvenir de l'école mennaisienne, est né le 16 juillet 1847, « sous les auspices d'une société en commandite des jeunes gens ». En novembre 1848 il passe aux mains du groupe dont le chef est J.-B.-E. Dorion, « l'Enfant terrible », et où figurent Joseph Papineau, Joseph Doutre, Joseph Lenoir, Rodolphe Laflamme, L. Labrèche-Viger, G. Laflamme, C. Duranceau, C.-F. Papineau, V.-P.-W. Dorion, C.-H. Lamontagne, Magloire Lanctôt, E.-U. Piché, Gustave Papineau, et aussi, à ce qu'il semble bien, L.-A. Dessaulles et Pierre Blanchet. L'*Avenir* se présente, encore cette fois, comme « le journal de la jeunesse canadienne-française fait expressément pour elle ». Mais il entend rester un journal largement hospitalier, ouvert à tous ceux qui tiennent une plume: « amis de l'éducation », « défenseurs de la nationalité », « amis des sciences et des arts ». Son programme des premiers jours n'offre rien

que de rassurant et même de prometteur. L'*Avenir* s'engage à ne jamais fournir à ses lecteurs qu'une « littérature saine et instructive », « réunissant l'intérêt à la morale ». Nullement étranger à la politique, il s'abstiendra pourtant des querelles « qui ne font que semer la zizanie et la discorde parmi les hommes d'un même parti ». Donner aux Canadiens français le sens, le goût de la cohésion morale, voilà l'oeuvre qu'il souhaite. Son appui ira donc au parti libéral et à son chef, Louis-Hippolyte La Fontaine. Le 15 décembre 1848, qui marque, cette année-là, la fin de la campagne électorale, l'*Avenir* contient un éloge en vers de La Fontaine. Le poète y prodigue au jeune chef libéral maintes épithètes héroïques, y compris celle d'« homme accompli ». Il n'en faut pas davantage pour rassurer tout le monde. Presque tous les journaux de langue française, les *Mélanges*, la *Revue canadienne*, le *Journal de Québec*, la *Minerve*, en 1847 comme en 1848, souhaitent aimablement la bienvenue au nouveau journal de la jeunesse.

* * *

Hélas! pourquoi ces beaux jours ont-ils eu tôt leur crépuscule? On a vu avec quelles impatiences mal contenues piaiffait cette jeunesse. Sa fringale de réforme, son libéralisme audacieux, se pourraient-ils accommoder de la sage lenteur, du conservatisme un peu somnolent à son gré, du nouveau ministère La Fontaine-Baldwin? Peu d'époques s'épargnent l'impitoyable heurt des générations. Le jugement que porteront d'ordinaire ces jeunes gens sur leurs aînés poli-

tiques, à quelque parti que ceux-ci appartiennent, sera franchement dépourvu de sérénité. « Où sont », se demandait en 1847, James Huston, « les actions de tous ces grands patriotes à discours interminables, que nous voyons se débattre avec tant de fracas dans les rangs ministériels, dans le juste milieu et dans l'opposition? Quelles institutions ont-ils créées? Quelles sociétés ont-ils fondées? Qu'ont-ils entrepris pour l'avantage de la jeunesse canadienne? » Et le jeune conférencier de répondre impitoyablement : « Rien, messieurs, rien . . . On peut dire des hommes de notre temps ce que Chateaubriand a dit des hommes de la Restauration, que, dans une lutte d'ambition vulgaire, on a laissé le monde s'arranger sans guide. »

Pareil état d'esprit disposait peu à la patience, à la calme attente. *L'Avenir* avait promis de ne pas donner dans les querelles stériles et diviseuses. Six mois à peine après cet engagement, le journal se jetait dans la polémique la plus acrimonieuse de l'époque, la plus propre à diviser les Canadiens français. Au cours d'un grand article: *l'Union et la Nationalité*, il se prononçait délibérément pour le rappel de *l'Union*. La guerre, une guerre interminable, se déchaînait aussitôt entre lui et les journaux libéraux de langue française. Dans l'ardeur des attaques et des ripostes, le risque sera grand des fausses manoeuvres. Les jeunes polémistes de *L'Avenir* n'éviteront pas de s'y fourvoyer. Leur campagne pour le rappel de *l'Union* éveillera en eux une haine violente de l'Angleterre, la haine aussi de tous les despotismes, de tous les colonialismes désuets. En même temps, et par un contre-coup qui leur paraît assez

naturel, ils vont s'éprendre d'une admiration effrénée pour les institutions américaines, pour toute forme de démocratie.

Ils en sont là lorsque, tout à coup, éclate de ce côté-ci de l'océan, la nouvelle de la révolution de février 1848. Moins considérable que dans les pays d'Europe, où elle faisait éclater l'anarchie de capitale en capitale, la répercussion de cet événement ne fut pas moins extraordinaire au Canada. Il faut lire, dans la correspondance de lord Elgin et de lord Grey, de quelles appréhensions se sentirent envahis les deux hommes politiques. A la nouvelle de la chute de Louis-Philippe, la jeunesse de l'*Avenir* reçut au visage comme une bouffée de mystique démocratique. On se figure à peine le naïf et fol emballement de ces jeunes esprits. La démocratie, ils y crurent comme à un « Messie politique »; ils y voient l'aurore d'une humanité nouvelle, d'une palingénésie. « La démocratie », disait-on, en ces milieux échauffés, « c'est . . . le retour à la loi naturelle ». À mesure qu'on apprit au pays les exploits des démolisseurs, l'admiration, loin de s'atténuer, s'éleva délirante pour ce qu'on appelait « la noblesse et la sublimité de la conduite des jeunes Parisiens ». Un jour, en grande assemblée publique à Montréal, la foule votait d'enthousiasme une adresse emphatique aux « jeunes héros » de Paris. « Membres de la grande famille française, à quinze cents lieues de la France », y lisait-on, « nous la suivons de coeur, dans la voie qu'elle vient d'ouvrir au monde; et les mille échos de notre Saint-Laurent ont répété le cri: Liberté, parti des rives de la Seine. » Le même accent se retrouve dans

les colonnes du *Moniteur canadien*, autre journal enfiévré de foi démocratique. Un rédacteur vient de lire, dans le deuxième volume des *Mémoires d'Outre-Tombe*, un hommage de Chateaubriand à l'« idole moderne », la démocratie. Le brave journaliste entonne aussitôt, à la gloire du grand homme, cet hymne dont il faut se garder de rire: « Brisant avec ses pieux souvenirs de la légitimité, il accepte avec une noble résignation le dogme nouveau auquel Lamartine, autre rameau tombé de la légitimité, portait déjà ses adorations, entraîné comme toutes les intelligences d'élite, comme toutes les âmes généreuses vers cette étoile populaire qui brille dans le lointain comme pour montrer au Peuple où est le port du salut pour l'humanité. »

A partir de ce moment, les jeunes gens de l'*Avenir* ont trouvé, ou si l'on préfère, ont perdu leur voie, et peut-être autre chose. « Démocrates par conscience », comme ils disent gravement, tout se ramène, tout se résume pour eux à préparer au Canada le triomphe de la démocratie, à tout rénover, tout purifier dans les eaux lustrales de l'infaillible doctrine. Les voici donc à l'oeuvre, avec la solennité enfantine, la crédulité naïve et même un peu niaise, qu'ils empruntent à leurs inspireurs parisiens. « Il nous peinerait de songer », disent-ils encore, et ils n'ont nulle envie de sourire, « que les courants électriques de la démocratie qui sillonnent aujourd'hui le monde civilisé, passeraient inutilement ici, faute de trouver un fil conducteur sur les terres de la Nouvelle-France ». Au mois de mai 1848, le *Manifeste du Club national démocratique* apporte au public canadien le programme du jeune

groupe. Fruit d'une effervescence par trop factice, il s'y trouve du bon, du médiocre et du pire. Le club préconise, avec solennité, l'« éducation pour le peuple », l'enseignement au peuple de ses droits souverains et de ses devoirs envers l'État. Pêle-mêle, il veut encore une éducation populaire agricole, la liberté absolue du commerce, la décentralisation des pouvoirs, la multiplication des conseils municipaux, l'attribution à ceux-ci des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; il en tient surtout pour l'extension illimitée du principe électif à tous les « départements de l'État », la nation étant, comme il sied, le seul « juge compétent de l'administration du gouvernement ». Enfin, dernière et suprême revendication: il en tient pour le suffrage universel, chaque citoyen étant investi du droit de vote, de par sa seule « qualité de membre d'une société ». Car, il est à peine besoin de le souligner: le principe fondamental de cette idéologie n'est rien d'autre que le dogme de la souveraineté populaire. De souverain, il n'y a que le peuple. Pour ces jeunes gens, comme pour tous les idéologues de leur espèce, les institutions politiques seront « pures » et effectives, dans la mesure où elles tireront plus immédiatement leur origine du peuple et où le peuple y aura plus de part. Et quand, la mèche de cheveux au vent, ils se demandent: « Sera-ce la goutte d'huile de la Ste-Ampoule glissant sur le front d'un homme qui le fera souverain et législateur de toute une nation ? » et qu'ils professent « ne pas comprendre ainsi le puissant droit de Souveraineté », mais « préférer très uniment à la huileuse consécration de Reims, celle qui, en février 1848,

s'échappait forte et pure de la poitrine d'un noble peuple », nous reconnaissons sans peine la provenance de ce vocabulaire.

De pareils textes nous en avertissent: les jeunes démocrates canadiens sont épris de réformes politiques beaucoup plus que de réformes sociales. Et si, entre eux et leurs congénères de Paris, l'on cherche le trait de parenté, manifestement ils sont de la république bourgeoise de Dupont de l'Eure, d'Arago, de Garnier-Pagès, de Marrast; et tout au plus quelque peu mais fort peu, de la république sociale de Louis Blanc. La démocratie sociale, elle n'apparaîtra, dans leurs programmes, qu'à propos de la tenure seigneuriale et des biens du clergé catholique; ils proposeront d'abolir la première et de séculariser les autres. Mais ils s'arrêtent là et repoussent toute compromission avec les communistes ou les "Proudhonnistes". Le fond de leur pensée où domine un républicanisme déclamatoire et pompeux, il faut le chercher en cette autre déclaration de l'*Avenir* du 26 mai 1849: "Nous sommes démocrates! Rien de plus. Mais des démocrates qui se réjouissent chaque fois . . . que le bruit d'un trône séculaire s'écroulant sous les coups de la démocratie fait vibrer l'atmosphère politique; que ce trône entraîne dans sa chute une monarchie, ou une théocratie, peu nous importe, nous nous réjouissons. »

* * *

En ces dernières lignes, perce une pointe d'anticléricalisme. Hélas, avec le temps, cette pauvre jeunesse en laisserait percer bien autre chose qu'une pointe. Il

semble que les déplorables lauriers des *clear-grits* de George Brown l'ait empêchée de dormir. Elle se séparerait, sur ce point, de ses maîtres de Paris qui eux, écrit M. Pierre de la Gorce, n'entreprirent jamais « de pénétrer dans l'inviolable domaine de la conscience. » Vivement combattus par la presse catholique et par le clergé, les jeunes démocrates canadiens ne sauront même pas s'arrêter à l'anticléricalisme; ils iront jusqu'à la répugnante impiété. « Une république démocratique n'a pas besoin de prêtres », déclarent-ils dogmatiquement. Précurseurs de M. Homais, les docteurs du parti s'accorderont l'habitude de manier l'histoire avec une ignorance de mauvais primaires. De l'histoire de la papauté, ils feront « l'histoire de tous les crimes qui déshonorent l'humanité ». Du haut de la tribune de l'Institut canadien, l'un des coryphées, L.-A. Desaulles, se laissera même emporter jusqu'à proférer contre le Pape, ces propos d'énergumène: « En Europe, et en Europe seulement, je vois trois hommes qui y luttent encore, au moyen des proscriptions, des cachots, de l'exil, de l'échafaud, des meurtres juridiques (sic), des trahisons achetées, de la séquestration intellectuelle, de l'ignorance imposée aux masses, des excommunications, des anathèmes, contre le principe fondamental de toute organisation sociale régulière. Ces trois hommes, vous les connaissez comme moi: c'est Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, l'infâme bourreau de la Hongrie et de l'Italie; c'est Sa Majesté le czar de toutes les Russies, l'infâme bourreau de la Hongrie, de la Pologne et de la Circassie; c'est enfin leur allié

et ami, le roi de Rome, le chef visible du catholicisme. »

Aussi lamentable déviation sur la question nationale. En moins d'un an, la jeunesse nationaliste de 1847 versera dans l'annexionisme. Autre aberration de son démocratisme effréné. Si elle tient si fort, en effet, à démocratiser son pays, c'est en vue de le préparer à son destin inévitable. Et ce destin, c'est de se fondre dans le vaste creuset des États-Unis, suprême incarnation de la démocratie moderne. Tel paraît à nos jeunes démocrates le devoir de l'heure. En cet avenir, que font-ils de l'âme de la nationalité qui leur faisait juger si pernicieux le régime de l'Union des Canadas? Quelques-uns se flattent follement de mieux préserver par l'annexion le patrimoine des ancêtres, la démocratie ayant naturellement puissance de tout sauvegarder et de tout magnifier; d'autres ont déjà fait bon marché de la survivance nationale. Un jour même viendra où, appelé à se prononcer sur l'opportunité de sauver de la disparition la nationalité canadienne-française, l'Institut canadien de Montréal y daignera consentir à la majorité d'une voix.

* * *

En cette déviation d'un admirable mouvement de jeunesse, quel fut le rôle, ou, si l'on veut, la responsabilité de Louis-Joseph Papineau? Non, certes, qu'à la genèse de ce mouvement, il convienne de n'assigner d'autre cause ou influence que celles d'un homme ou d'un esprit. De cette explosion de démocratisme si factice, si naïf, il suffirait de tenir, en somme, respon-

sable, notre manque par trop habituel de sens critique. Plus que toute chose, cette faiblesse nous fait nous emballer sans discrétion pour tant de mouvements d'outre-mer. Et ce manque de sens critique s'expliquerait lui-même par un manque non moins considérable de personnalité nationale et intellectuelle. À quelles aventures ne s'expose point un petit peuple, mal raciné en sa terre, et dont la pensée, dépourvue de virilité, tombe fatalement à la remorque de toutes les modes, de tous les snobismes intellectuels! Ceci dit, rien n'empêche de retracer l'influence d'un homme dont le prestige dominateur se profile encore sur les idées de son temps. Et pour n'avoir été de ces jeunes gens de 1848, ni le chef actif, ni l'inspirateur volontaire, en quelle mesure Papineau le serait-il devenu par ses attitudes, par le rayonnement inconscient de sa personnalité? A-t-il tenu et pouvait-il tenir, par exemple, le rôle alors assumé par Lamartine, à Paris: rôle de modérateur qui faisait servir son prestige à dominer ses jeunes collègues du gouvernement provisoire, à les contenir à force de séduction?

À l'égard du grand homme, la première attitude de l'*Avenir* reste, à n'en pas douter, une attitude de réserve. Sur la question du « gouvernement responsable », le journal se dit même en franc dissentiment avec M. Papineau. Un autre jour, en une riposte au *Herald*, l'*Avenir* s'expliquera encore avec plus de netteté: « Nous ne sommes point le journal de M. Papineau », affirmera-t-il; « nous ne sommes le journal d'aucun homme. Nous approuverons M. Papineau, nous le

blâmerons, suivant ses actes et nos convictions, comme nous en agirions avec tout autre. »

Il n'échappe à personne toutefois que le magnétisme du vieux chef a tôt séduit ces jeunes gens inquiets, à l'affût d'une parole de réveil, d'un clairon, quel qu'il soit. Dès l'apparition du manifeste de Papineau aux électeurs du comté de Huntingdon et de Saint-Maurice, en 1847, ils ne peuvent réprimer un frisson joyeux, un commencement d'exultation. « Quoique nous différons d'opinion sur le gouvernement responsable d'avec M. Papineau, qui ne veut y voir qu'une déception », disait l'*Avenir*, « cependant nous avouons que nous nous sommes sentis soulagés, que nous avons goûté un plaisir inexprimable en lisant certaine partie de son adresse. » C'était là le premier choc. Il se passera peu de temps avant que le journal se mette à soutenir avec ardeur la campagne de Papineau pour le rappel de l'Union. Déjà, vers le mois de mai 1848, la publicité faite au chef tient plus de place. On publie ses lettres politiques, ses moindres discours. On lui consacre même des « feuilletons supplémentaires. » Et Papineau prend l'habitude d'écrire dans l'*Avenir* comme en son organe officiel.

À ce moment, au surplus, bien loin de la modération d'un Lamartine, Papineau dépasse toute cette jeunesse en enthousiasme puéril pour l'avènement de la démocratie. À l'annonce de la révolution de février, il écrit à O'Callaghan: « La France républicaine n'est-elle pas sublime, en ce moment, à un degré qui surpasse tout ce que nous a fait admirer de plus grand l'histoire de notre race dans le passé? . . . Mon ami,

si j'avais pu prévoir qu'un si beau jour était si prochain, je serais demeuré à Paris. » Et ce n'est pas là, chez lui, l'enthousiasme d'un jour. Qu'on relise son manifeste de 1851 aux électeurs de Montréal. Après trois ans, l'effervescence volcanique du vieux démocrate ne s'est pas encore attiédie. Il appelle les foudres du « Peuple » — avec une majuscule — sur la tête des hommes d'État piétres et aveugles qui croient pouvoir endiguer le torrent de l'avenir: « Faites tonner la grande voix du Peuple », dira-t-il aux électeurs; « et que, devant son souffle, disparaissent tous ces hommes à vues étroites et rétrogrades, qui cherchent dans le passé de la vieille Europe l'avenir du jeune Canada, qui, à une société toute démocratique, cherchent à imposer les formes, les budgets, les taxes, le patronage et la corruption, la centralisation et l'arbitraire d'un gouvernement monarchique... » La démocratie, le Papineau de 1851 croit à son triomphe prochain et inéluctable; il y croit d'une foi que n'ont pu entamer ni les événements d'Europe, ni ses propres déboires politiques. De ce triomphe, il donne l'assurance pathétique à ses jeunes suivants: « Oui », s'écrie-t-il, en ce même manifeste aux électeurs de Montréal, « oui, la Patrie consolée et prospère alors, sera républicaine un jour, et ce jour, vous le verrez, vous jeunesse canadienne, si moi-même et les autres vieux athlètes descendons à la tombe avant l'aurore de ce grand et glorieux jour. » Bien des années plus tard, alors qu'en route, les disciples auront laissé tomber, comme un lest trop gênant, beaucoup d'illusions, le vieillard portera encore au complet son bagage d'utopies. En 1867, à l'âge de

81 ans, il prononce devant l'Institut canadien de Montréal, le dernier discours de sa vie publique. Ce jour-là, il jette encore comme un défi son credo de démocrate impénitent : « Les bonnes doctrines des temps modernes, je les ai trouvées condensées . . . et livrées à l'amour des peuples . . . dans quelques lignes de la Déclaration d'Indépendance de 1776 et de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789. »

Non, décidément, cet homme n'était guère taillé pour un rôle de modérateur. Il serait plutôt l'esprit impétueux qui souffle sur la flamme. Et il faut, sans doute, attribuer au prestige de Papineau, plus qu'à toute autre cause, la mobilisation de forces que put opérer, à une certaine heure, le mouvement démocratique. En 1849, les démocrates ont déjà enrégimenté, au service de leur propagande, trois journaux. Quelques autres suivront. Et, à la rédaction ou à la direction de presque toutes ces feuilles, figure la jeunesse de l'époque.

Succès étonnant si l'on songe au caractère factice d'un tel mouvement d'idées au Canada. Il fallait vraiment l'imagination grossissante de Papineau pour apercevoir une si monstrueuse opposition entre l'état politique et social du pays et ses institutions. Et lorsqu'à propos de politique canadienne, il évoque un système « Brahminique (sic) de castes, les unes destinées au commandement, les autres à l'obéissance » ; ou que ses jeunes disciples rêvent de la régénération du monde par la démocratie « sainte et pure », les disciples et le maître n'auraient-ils pas l'air de se croire, par hasard,

sur le balcon de l'Hôtel de Ville de Paris ou dans un club des bords de la Seine? Disons le mot: ces démocrates canadiens croient faire acte d'indépendance d'esprit. En réalité leur mouvement n'est qu'un accès de colonialisme moral, en l'espèce, de colonialisme français.

Le mouvement n'en est pas moins lancé. Et c'est avec un sentiment de profonde mélancolie que l'on en suit la trace à travers la vie canadienne. On discerne bien, en effet, ce qu'il va laisser derrière soi, de jeunes énergies fourvoyées et gaspillées, de querelles infécondes et enfiévrées, d'idées malsaines et lentes à s'éteindre. En revanche, l'on ne voit guère, le long de son chemin, quelle idée juste et vraie, quelle réforme saine et opportune il aura fait germer.





LES CANADIENS FRANÇAIS ET L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONFÉDÉRATION ¹

NULLE province n'a joué rôle plus décisif que le Bas-Canada dans l'établissement de la Confédération. Il s'imposa tout d'abord par son importance numérique. Au recensement de 1861, il figure avec une population de 1,111,566 âmes. Voilà plus que la population réunie des trois provinces du Golfe, plus que le tiers de la population totale du futur État. Aucune fédération n'était possible contre la volonté de ce million d'âmes.

Ce groupe humain peut disposer, en outre, de forces politiques considérables. Dans le parlement des Canadas-Unis, il tient le rôle de la première puissance; il est le groupe le moins friable, celui qui, par sa cohésion, vient de faire échouer la politique anglicisatrice de l'Union. Plus que tout autre facteur, il a déterminé,

¹ Article paru dans l'*Action française* (mai-juin 1927).

sous Bagot puis sous Elgin, l'émancipation coloniale. Pendant que le groupe parlementaire du Haut-Canada n'a de constance que dans sa versatilité, se compose et se décompose selon le caprice de chefs éphémères, le parti de La Fontaine, de Morin, puis de Taché, traite de haut avec les partis et les factions, s'allie tour à tour aux uns et aux autres, sans jamais cesser d'être lui-même, fidèle toujours à ses principes et à ses aspirations. La petite fraction libérale-démocrate a pu s'organiser sur ses flancs; elle l'affaiblit sans en faire une faiblesse. Par surcroît, à l'heure de 1864, le groupe canadien a pour chef un véritable meneur d'hommes. Dépourvu du magnétisme de Papineau, inférieur de caractère à La Fontaine et à Morin, Georges-Étienne Cartier exerce pourtant sur son parti et ses compatriotes, un empire égalé par aucun des chefs, ses prédécesseurs. Plus qu'eux tous il détient les qualités maîtresses du commandement. Il domine par un ascendant impérieux, une personnalité volontaire, nerveuse, presque despotique, qui sait comme l'on s'impose à un peuple de traditions monarchiques. Non pas que sa race soit prête à vouloir tout ce qu'il voudra; mais elle ne voudra rien qu'il n'ait voulu. Sur ce point tous les contemporains, tous les historiens tombent d'accord: un seul homme, Georges-Étienne Cartier, pouvait faire agréer à sa province les graves changements politiques de 1867; un seul mot de ce même homme pouvait faire s'arc-bouter les siens dans une indomptable opposition.

Le Bas-Canada peut alors tenir la dragée haute, par une autre raison décisive et qui est sa situation géogra-

phique. Parce que trop simple, sans doute, les historiens ont négligé cette donnée de premier ordre. Pour les bâtisseurs de 1864, le Bas-Canada ne pouvait être que l'arche maîtresse de la construction ou le vide infranchissable. Et non seulement parce qu'avec son havre de Montréal et sa longue part navigable du Saint-Laurent, il constitue entre les provinces l'indispensable route d'échanges et d'union, la suprême artère fluviale; mais plus simplement parce qu'il effectue entre les États de la mer et ceux du centre, la contiguïté du territoire. Déjà l'on estimait extravagant et arbitraire de souder politiquement des provinces séparées par les espaces incultes du bas du fleuve. Quel ingénieux artifice eût cimenté une alliance par-dessus une solution de continuité de 300 milles? En d'autres termes, quelle arche gigantesque eût pu couvrir ce vide immense? Le cas est de force majeure en politique et en histoire. Sans le Bas-Canada, une fédération des provinces maritimes se pouvait constituer; nullement une confédération canadienne. Le Haut-Canada n'avait devant lui que ce triple choix: ou son isolement à l'autre bout du pays, ou une fédération bipartite avec le Bas-Canada, ou la prolongation du régime de 1840, accouplement contre nature que chaque jour rendait plus intolérable.

* * *

Si la confédération canadienne dépend, au premier chef, du Bas-Canada, il est aussi, de toutes les provinces, celle qui y assume le plus de risques. Certes, ses griefs étaient grands contre le régime de 1841, sans pourtant dépasser ceux du Haut-Canada. « Nous sié-

geons aujourd'hui et cherchons à l'amiable un remède à des maux constitutionnels et à des injustices dont se plaignent les vaincus ? » demandait Georges Brown en 1865. « Non pas », répondit-il, « mais dont se plaignent les conquérants. »² Au reste, l'on ne saurait trop le rappeler, le système fédératif, simple « faute de mieux », ne représente nullement pour les peuples l'état politique parfait : la libre disposition de soi-même dans la pleine indépendance. De là les principes et les soucis qui président à l'avènement d'une fédération. Les petits peuples se fédèrent pour rendre plus stable leur condition politique et nationale, non pour en accroître les périls. Ils prennent une assurance; non pas de plus grands risques. John A. MacDonald, dans son discours d'Halifax, marquait nettement en 1864 ce caractère essentiel de toute fédération politique :

« Dans la discussion d'une union coloniale, nous devons considérer ce qui est désirable et pratique; nous devons consulter les préjugés et les aspirations des parties... J'espère que nous pourrons mettre au jour une constitution qui comportera un gouvernement central fort, en état d'offrir un front puissant contre l'ennemi quel qu'il soit, et qui, en même temps, préservera l'individualité de chaque province et protégera toutes les aspirations particulières. Et si nous ne pouvons accomplir cette oeuvre politique, il nous sera impossible d'atteindre les fins que nous avons maintenant en vue. »³

Quels biens particuliers, quelles aspirations le Bas-Canada aurait-il à placer sous la protection de l'État fédéral? Le Haut-Canada n'a besoin de se préoccuper

² *Débats sur la Confédération*, p. 84.

³ *The Union of the British Provinces...* (Charlottetown, 1865), p. 44.

que d'intérêts politiques et matériels. Tout au plus lui faut-il veiller à son système scolaire que, jalousement, il estime inaltérable. Préoccupations de même ordre dans les colonies du Golfe qui, plus faibles que le Haut-Canada, trouvent à craindre néanmoins pour un certain particularisme politique et social. Dans le seul Canada français, les inquiétudes prennent un caractère en quelque sorte transcendant. Condition unique que la sienne. Dans ce duel de civilisation qui se poursuit ici depuis 1760, il ne peut appréhender qu'une nouvelle péripétie plus étreignante. Après quatre-vingts ans d'isolement relatif où il avait pu soutenir la défense de son âme contre une infime minorité anglaise et en champ clos, voici qu'en 1840, le champ de bataille soudainement agrandi, il avait dû mêler sa vie à celle de toute une province et de tout un peuple britannique. En 1864, le champ de bataille s'élargissait, d'un seul coup, jusqu'à la moitié d'un continent. Sa destinée, le Bas-Canada aurait à la jouer désormais contre quatre provinces au lieu d'une. Et ce qu'il risque au jeu, ce ne sont pas seulement des intérêts politiques et économiques, un particularisme social, mais des intérêts religieux et moraux : tout son être national et toute sa foi. Fils de l'Église, il ne peut oublier qu'il a charge d'âmes et qu'il lui appartient de prendre des garanties, non seulement pour lui-même, mais pour toutes les minorités catholiques du futur État. Pour un peuple qui a la foi du Christ, rien n'égale ces responsabilités.

Aussi bien le Canada français a-t-il pour devoir d'élaborer avec ses associés de demain, un double contrat politique qui réservera toute son autonomie de

province, délimitera soigneusement juridictions fédérales et juridictions provinciales; puis un contrat de caractère national et religieux qui, avec les droits de la nationalité canadienne-française, fixera la condition des minorités religieuses dans les provinces anglophones. La nature même du contrat politique, le Canada français seul ou presque seul la déterminera. Le Haut-Canada, on le sait, eût préféré l'État unitaire, ou, comme l'on disait alors, l'union législative. Dans les provinces maritimes l'opposition à cette forme d'État n'a rien d'universel ni d'irréductible.⁴ Si l'alliance de 1867 devint un pacte fédératif plutôt qu'une fusion de provinces, ainsi l'exigea avant tout autre et plus que tout autre, le Canada français.

Les textes législatifs auraient-ils puissance toutefois de rassurer un peuple à qui les hasards de l'histoire ne laissent guère d'illusions sur l'intangibilité des contrats les plus sacrés? Comment se libérer de toute inquiétude lorsqu'au milieu même des débats, les deux races s'affrontaient en des attitudes et des sentiments si opposés, sinon hostiles? D'un côté la volonté de faire au faible une condition privilégiée, le désir de la justice jusqu'à la générosité, de la conciliation jusqu'à l'imprudence; de l'autre, la résolution opiniâtre de faire sentir au faible la supériorité du fort, de courber les

⁴ « Je sais que des membres de cette Chambre, et nombre de personnes du Haut-Canada et des provinces maritimes pensent qu'une union législative serait plus avantageuse qu'une Confédération. » — Discours de G.-E. Cartier, *Débats sur la Confédération*, 1865. — Voir aussi: Pope, *Confederation documents*, pp. 59, 61, 82, 84-85, les déclarations fort significatives de MM. Fisher, Whelan et Tupper.

minorités catholiques et françaises sous les fourches de textes rigides et mesquins. Loin de s'élever jusqu'aux conceptions des grands fondateurs d'État et de voir, en la diversité des races et dans le maintien de leurs énergies créatrices, un moyen de stimuler et de fortifier le génie national, tout un élément anglo-saxon, le plus dominateur et le plus puissant, entendait bien n'apposer au bas du contrat bilatéral, que la griffe arrogante du lion, et n'admettre l'associé qu'à titre de serf. Quelle lumière crue le débat scolaire de 1866 devait projeter sur ce troublant état d'esprit! Traduisait-il autre chose que l'inquiétude collective, Antoine-Aimé Dorion, lorsqu'au cours des débats parlementaires de 1865, il s'écriait:

« Je sais que la population protestante du Bas-Canada craint que, même avec les pouvoirs restreints laissés aux gouvernements provinciaux, ses droits ne soient point protégés. Alors, comment peut-on espérer que le Bas-Canada puisse anticiper des résultats plus favorables du gouvernement général auquel on doit accorder des pouvoirs si immenses sur les destinées de cette partie du pays? L'expérience démontre que les majorités sont toujours agressives, et il n'en saurait être non plus autrement dans le cas actuel. »⁵

Quel écho n'éveillait pas dans la conscience populaire, cet avertissement de Henri-E. Taschereau, député conservateur de la Beauce, l'un des rares hommes de son parti qui, à cette heure, se séparèrent de leurs chefs:

« Je ne saurais dire que nos descendants nous seront reconnaissants pour leur avoir facilité les moyens de faire partie de l'immense empire des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Au contraire, on s'apercevra bientôt que cette con-

⁵ *Débats sur la Confédération*, p. 269.

fédération est la ruine de notre nationalité dans le Bas-Canada, et le jour où l'on votera cette constitution, on donnera le coup de mort à notre nationalité qui commençait à prendre racine sur cette terre de l'Amérique Britannique du Nord. »

Alors s'engage une lutte que nulle autre, dans l'histoire du Bas-Canada, n'avait égalée en violence. À l'âpreté des querelles de parti sont venues se joindre les passions de fond que ne manquent pas d'éveiller, dans l'âme populaire, la conscience des périls suprêmes. Pour la première fois, sur un enjeu où il y va de la vie même de leur nationalité, les Canadiens français se divisent en deux camps. Situation pleine de tragique pour un petit peuple dont l'histoire prend en cela même sa grandeur qu'il a toujours tenu son âme et sa survivance pour une grande chose. Être ou n'être pas fédéraliste, signifiait, à l'époque, trahir ou ne pas trahir sa race.⁶ Déclenchée par la jeunesse, dès le lendemain de la Conférence de Charlottetown, la résistance au projet des « Pères » rebondit, avec une force nouvelle, après la Conférence de Québec. L'énergique manifeste d'Antoine-Aimé Dorion secoue de nouveau l'opinion. De même, le cri d'alarme de l'*Union nationale*, groupe où figurent des jeunes conservateurs en rupture avec leur parti, tel L.-O. David. Les antifédéralistes ne se recrutent point, en effet, dans la seule faction libérale-démocrate, discréditée d'avance par son américanisme et ses idées religieuses. « Nous n'ignorons

⁶ Dans sa lettre pastorale du 8 juin 1867, l'évêque des Trois-Rivières signalait pour le déplorer le caractère particulièrement violent de ce débat politique: « C'est avec peine que nous avons vu la violence avec laquelle quelques-uns de nos compatriotes se sont élevés contre le projet de Confédération. »

pas », écrit l'évêque de Saint-Hyacinthe, « qu'il y a des hommes pleins de bonne foi et de loyauté, qui redoutent la Confédération, parce que dans quelques-uns de ses détails, elle leur apparaît comme une menace de ruine pour toute influence française et catholique. »⁷ A son assemblée générale aux Trois-Rivières, en l'automne de 1864, l'épiscopat du Bas-Canada laisse la liberté à M. Clerk, rédacteur au journal catholique le *True Witness*, de discuter les principes de la Confédération, « pourvu qu'il respecte le ministère ».⁸

Le soulèvement des esprits devient tel que le ministère canadien prend peur. Après avoir laissé promettre par ses journaux une sorte de plébiscite sur son projet de fédération, il juge prudent de n'en rien faire. Bien mieux, il manoeuvre savamment pour éviter le verdict populaire, convaincu qu'un simple incident, la moindre erreur de tactique, peut tout compromettre. John-A. MacDonald écrit à Léonard Tilley le 8 octobre 1866:

« Eussions-nous convoqué les Chambres pendant l'année et avant vos élections, vous en eussiez éprouvé le plus grand embarras et probablement votre défaite s'en fût suivie. Nous aurions été pressés par l'opposition de déclarer si, oui ou non, nous adhérons aux résolutions de Québec. Si nous avions répondu dans l'affirmative, vous auriez été défaits, puisque vous n'étiez point en état d'aller devant l'électorat, sous le faix de ces résolutions. Eussions-nous répondu dans la négative et déclaré la question ouverte et les résolutions

⁷ *Lettre pastorale concernant l'inauguration du Gouvernement fédéral.*

⁸ Mgr Bourget à Mgr de Floa, 21 déc. 1864. *Archives de l'Archevêché de Montréal*, Lettres de Mgr Bourget, vol. XXIII, p. 262.

(de Québec) sujettes à modification, le Bas-Canada se serait levé comme un seul homme, et adieu la Confédération. »⁹

Quelle puissance magique vint apaiser ces inquiétudes et ces colères et gagner l'adhésion du Bas-Canada au projet des « Pères »?

En premier lieu les chefs politiques, et plus que tout autres, Georges-Étienne Cartier dont l'empire sur l'opinion nous est connu. La personnalité et le prestige des chefs firent moins pourtant que les assurances qu'ils prodiguèrent en leurs discours, avec une sorte de surenchère. Ces assurances, ils ont soin de les étendre à tous les grands objets pour lesquels on s'inquiète. Et, parmi ces grands objets, voici d'abord les fondements mêmes de la nationalité: la langue et la foi. Les premiers dispositifs de la conférence de Québec s'avéraient trop concis et trop imprécis. Graduellement, au cours des débats, la volonté d'être juste et prévoyant a fait trouver des formules plus amples et plus précises. Les droits officiels de la langue s'abriteront sous l'article 133 qui paraît tout prévoir et tout protéger; les droits scolaires des minorités auront pour bouclier le minutieux article 93.

Ces garanties n'ont chance toutefois d'être efficaces que si le Canada français, placé dans un cadre politique autonome, échappe à l'État unitaire, destructeur des particularismes. Sur ce point encore, Cartier et ses lieutenants multiplient les précautions, prennent des assurances contre un fédéralisme camouflé. Mieux que des fantômes d'État, les provinces seront de vraies entités politiques, douées d'amples pouvoirs. À la confé-

⁹ Pope, *Memoirs of Sir John-A. MacDonald*, I, p. 306.

rence de Québec comme à celle de Londres, le vote qui décide de chacun des articles de la constitution, n'est point le vote personnel des délégués; on vote par province; et, pour marquer sa dualité ethnique et politique, le Canada a disposé de deux voix: une pour le Bas, une pour le Haut. Le préambule même de la nouvelle charte affirme, sans ambages, le maintien du provincialisme: « Considérant que les *provinces* du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de contracter une Union Fédérale . . . Considérant de plus qu'une telle union aurait l'effet de développer la prospérité des *provinces* . . . » Fusionné dans le préambule avec l'Ontario, sous le titre de « Canada », voici qu'à l'article 5, le Québec recouvre son entité politique distincte: « Le Canada sera divisé en quatre provinces, dénommées: — Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick ». Et que l'on n'essaie point d'abuser Cartier avec le terme alors en vogue de « nationalité nouvelle », — on dirait aujourd'hui de « canadianisme tout court » — et qui prétendait annoncer une fusion plutôt qu'une fédération de nationalités. Dès ce temps-là, avec son esprit réaliste, l'homme d'État canadien a fort justement démêlé la part du vrai et du faux, du possible et du chimérique, en ce rêve d'une nouvelle nationalité. Nationalité canadienne, oui; au sens politique du mot, nullement au sens ethnique. « On a fait objection à notre projet, à cause des mots "nouvelle nationalité" qui s'y rencontrent », observait Cartier; « si nous nous unissons, nous formerons une nationalité *politique*, indépen-

dante de l'origine nationale et de la religion des individus ». Pour plus de clarté, il ajoutait tout aussitôt :

« Des hommes ont regretté qu'il y eût diversité de races et ont exprimé l'espoir qu'avec le temps cette diversité disparaîtrait. La fusion des races en une seule est une utopie: c'est une impossibilité. »

Maîtresse chez elle, dans le cadre autonome de sa province, la race canadienne-française, d'après Cartier, disposera aussi, dans le cadre fédéral, de suffisantes protections. Sur ce champ de bataille plus périlleux, le chef indique, avec fermeté, la seule tactique décisive pour les siens, tactique dont l'abandon nous a valu peut-être une partie de nos défaites :

« Quand un leader du Bas-Canada aura soixante-cinq représentants pour l'appuyer, et qu'il pourra disposer d'une majorité des Canadiens-Français et des Anglais du Bas-Canada, ne pensez-vous pas qu'il pourrait renverser le gouvernement si ses collègues s'opposaient à ses recommandations? C'est là notre garantie. Actuellement, si l'on me faisait une opposition déraisonnable, j'aurais le remède tout prêt, celui de me retirer et de précipiter par là-même la chute du gouvernement. Il en sera de même dans le gouvernement fédéral. »

Sans doute, les discours de Cartier et de ses lieutenants attestent peu de clairvoyance. Telles déclarations du chef conservateur, et telles autres de Langevin et de Cauchon, feraient sourire aujourd'hui, sans le prix effroyable qu'elles nous ont coûté. Faut-il douter de la sincérité de ces hommes? Leur illusion et leur tort — et l'un et l'autre restent grands — furent de trop accorder à la bonne foi de leurs associés politiques, et de prendre ainsi sur l'avenir des gages téméraires. Quand on se rappelle l'orageuse histoire vécue

par ces politiques pendant le dernier quart de siècle, leur optimisme est-il si loin de l'inconcevable?

Leur excuse, si quelque excuse peut être invoquée, c'est de n'avoir rien promis que n'aient autorisé les assurances verbales des chefs de la majorité. Quoi de plus net, par exemple, que cette déclaration de John-A. MacDonald, qualifié plus que tout autre pour exprimer le sentiment des siens à l'heure de la signature du contrat fédératif:

« Les délégués de toutes les provinces ont consenti à ce que l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait fondée la Confédération . . . »¹⁰

Et quelle foi ne pas ajouter à ces déclarations, lorsqu'au parlement impérial, lord Carnarvon les confirmait ainsi de sa haute autorité:

« Le Bas-Canada est jaloux et fier à bon droit de ses coutumes et de ses traditions ancestrales; il est attaché à ses institutions particulières et n'entrera dans l'union qu'avec la claire entente qu'il les conservera . . . Et c'est avec ces sentiments et à ces conditions que le Bas-Canada consent maintenant à entrer dans cette Confédération. »

Puis encore:

« L'objet de cet article (art. 93) . . . a été de placer toutes les minorités, à quelque religion qu'elles appartiennent, dans une parfaite égalité de situation, que ces minorités soient *in esse* ou *in posse*. »¹¹

* * *

Les discours des chefs politiques pesèrent d'un lourd poids sur l'opinion canadienne-française. Auraient-

¹⁰ *Débats sur la Confédération*, 1865, p. 943.

¹¹ *Parliamentary Debates*, 1867, p. 568 et p. 556.

ils emporté toute résistance, si des paroles plus augustes n'étaient venues les appuyer? Que l'épiscopat du Bas-Canada ait virtuellement tenu dans ses mains le sort de la Confédération naissante, nul, croyons-nous, n'en saurait disconvenir. L'empressement de Cartier à se prévaloir de l'approbation des évêques, les fureurs des libéraux-démocrates contre les lettres pastorales de 1867 laissent assez voir le cas que l'on fit de l'opinion épiscopale. Pour tuer dans l'oeuf le projet des « Pères », les évêques n'avaient nul besoin de jeter du côté de l'opposition leur influence morale; leur silence eût suffi.

L'attitude épiscopale, disons-le tout de suite, se fera beaucoup plus discrète que celle des chefs politiques. Et les évêques du Bas-Canada sauront aussi se garder de la ferveur enthousiaste de leurs collègues des provinces maritimes.¹² Au fond ils sont inquiets.

« Nous comprenons les hésitations et les alarmes même d'un certain nombre de nos compatriotes, dira Mgr Cooke des Trois-Rivières; et ce n'a pas été sans éprouver nous-même une bien vive émotion que nous avons vu la redoutable nécessité d'en venir à l'adoption d'une mesure si grave en elle-même et dans ses conséquences. »¹³

Ces inquiétudes, on les ressent surtout à Montréal, dans l'entourage de Mgr Bourget, le grand homme de l'épiscopat canadien. Le jour où Cartier se vante en Chambre d'avoir pour lui le sentiment des évêques, M. Truteau, vicaire général de Montréal, se hâte de faire cette réserve:

¹² Abbé Groulx, *La Confédération canadienne*, pp. 116, 164-65.

¹³ Lettre pastorale du 8 juin 1867.

« M. Cartier... aurait dit en pleine Chambre que les plus hautes dignités des églises de chaque diocèse du Bas-Canada étaient en faveur de la Confédération. Je ne sais ce que les autres Évêques pensent là-dessus; mais quant à Monseigneur de Montréal, je suis positif à dire qu'il n'a pas voulu se prononcer jusqu'ici sur cette question. Avant de partir pour Rome, il disait qu'il aimait mieux attendre avant de prendre aucun parti là-dessus. Pour moi, dans mon particulier, je sens que le pays est dans une position exceptionnelle. Je suis bien persuadé que M. Cartier a d'excellentes intentions et qu'il ne voudrait rien faire qui pût préjudicier au bien de l'Église. Mais, je vous avouerai que, tous les jours, je demande à Dieu que, si la Confédération a lieu, il n'en résulte aucun désavantage pour le Bas-Canada, et que nous n'ayons jamais le chagrin de voir notre heureux pays persécuté par la partie protestante, comme cela se voit malheureusement en Suisse, où les Cantons protestants persécutent les Cantons catholiques. »¹⁴

À Montréal, l'on s'inquiète pour un article en particulier de la nouvelle constitution: la législation sur le mariage et le divorce qu'on se propose d'attribuer au parlement fédéral. À ce projet malencontreux, M. Truteau eût souhaité une ferme opposition des députés catholiques. Pourquoi ne pas laisser « à chaque législature particulière le droit de prononcer sur le divorce »? « La législature du Bas-Canada », disait encore M. Truteau, « paraissant devoir être toujours composée en majorité de membres catholiques ne nous donnerait pas le hideux spectacle que présente le divorce partout

¹⁴ M. Truteau à M. C.-F. Cazeau, vicaire général de Québec, 20 février 1865, *Archives de l'Archevêché de Montréal*, Lettres de Mgr Bourget, vol. XXIII, pp. 288-290.

où il est autorisé. »¹⁵ L'avenir des droits scolaires des minorités catholiques alarme tous les évêques du Canada. Lorsqu'à la session de 1866, le projet de loi Langevin fait mine d'ignorer la minorité du Haut-Canada, l'épiscopat ne se croit plus le droit de garder le silence. Dans une supplique collective, il fait savoir au gouverneur général, lord Monck, « qu'en bonne justice tous les droits et privilèges accordés à la minorité protestante du Bas-Canada doivent être également conférés à la minorité catholique dans le Haut-Canada ». Quelques jours plus tard, pour appuyer le sentiment populaire alors fort excité, les évêques, sur proposition de Mgr de Montréal, décident de rendre publique leur supplique à lord Monck.

Au vrai, ce ne sera qu'après le vote de la constitution fédérative par le parlement impérial et après sa publication dans la *Gazette officielle* du Canada, soit à la veille des élections de 1867, que les évêques du Bas-Canada se décideront à dire leur sentiment sur le nouvel État politique. Cette « ingérence » des autorités religieuses, les libéraux-démocrates l'ont furieusement dénoncée. Était-ce tactique bien adroite? Le plus habile moyen d'atténuer le coup n'était-ce pas plutôt de montrer, dans ces lettres d'évêques, la discrétion calculée, l'extrême sobriété de l'éloge décerné à l'oeuvre des « Pères »? Vainement l'on y chercherait un jugement explicite sur la valeur objective de la constitution. Pour imposer aux fidèles la charte de 1867, les évê-

¹⁵ M. Truteau à Mgr Bourget, 3 fév. et 31 mars 1865; M. Truteau à M. Cazeau, 14 fév., 20 fév., 3 avril, 12 avril 1865; *Archives de l'archevêché de Montréal*, Lettres de Mgr Bourget, vol. XXIII.

ques ne savent trouver que des raisons extrinsèques: nécessité de cette forme politique pour le développement matériel du pays; urgence d'un remède contre la menace de l'annexion aux États-Unis; sagesse présumée de cette « oeuvre d'hommes d'État les plus éminents de chacune des provinces »; enfin et surtout, après le vote du parlement impérial et la sanction de Sa Majesté, devoir d'obéissance au gouvernement établi. Des garanties décisives pour la protection des droits ethniques et religieux, ils se gardent bien d'en montrer. S'ils en aperçoivent, c'est de façon fort indirecte, dans la mesure où le nouvel État politique préservera de l'annexion américaine ou mettra fin à l'intolérable régime de l'Union des Canadas. Leurs illusions apparaissent si modérées qu'en face de l'avenir, tous n'aperçoivent qu'une condition expresse de salut: l'union morale et politique des Canadiens français. L'un d'eux, l'évêque de Saint-Hyacinthe, qui voit même venir des batailles inévitables, ne trouve rien de mieux pour les faire accepter que de les montrer salutaires:

« Sans doute que, sous la Confédération » écrit-il, « notre position exceptionnelle à cause de notre croyance et de nos moeurs, est bien un peu perplexe et grosse de difficultés! Eh bien, nos très chers frères, nous vous le disons avec conviction: tant mieux pour nous qu'il en soit ainsi, puisque pour un peuple aussi bien que pour un individu, une occasion de lutte rencontrée avec courage et énergie, est un moyen assuré de multiplier ses forces et de se faire respecter! »

L'attitude du vénérable évêque de Montréal laisse voir encore plus de défiance. À Cartier qui lui a fait tenir une copie du *North America Bill*, Mgr Bourget

s'est contenté de répondre par un simple accusé de réception.¹⁶ L'heure venue de tracer une ligne de conduite à ses diocésains, l'évêque s'exécute par deux documents: une circulaire à son clergé en date du 25 mai 1867, et une lettre pastorale du 25 juillet de la même année. Et voici qui est non moins significatif: l'un et l'autre écrits portent comme titre, non comme aux Trois-Rivières, à Saint-Hyacinthe et à Rimouski: « Lettre Pastorale », ou « Mandement à l'occasion de la nouvelle Constitution . . . », « concernant l'inauguration du Gouvernement fédéral », ou « au sujet de la proclamation de la Confédération »; mais « circulaire sur la conduite à tenir pendant les prochaines élections » et « Lettre pastorale indiquant des prières publiques à l'occasion des prochaines élections ». À l'encontre des autres documents épiscopaux, la circulaire comme la Lettre pastorale de Montréal n'offrent point au surplus la plus petite apparence d'un plaidoyer en faveur du nouveau régime. Occasionnellement, et mêlé à des principes de morale sociale, se glisse un simple rappel d'obéissance « à tout gouvernement légitimement établi »; dans la Lettre pastorale, à l'appui de ce rappel, l'évêque invoque le passé de l'Église du Canada.¹⁷

Réserve voulue, calculée, dont rien ne pourra faire sortir l'évêque de Montréal. La presse libérale-démo-

¹⁶ Abbé Groulx, *La Confédération canadienne*, p. 117.

¹⁷ « Vint ensuite la Constitution, puis l'Union des deux Provinces. L'Église s'y soumit et prêcha à ses enfants l'obéissance à l'autorité constituée. Aujourd'hui, elle accepte sans réplique le Gouvernement fédéral, parce qu'il émane de la même autorité. » (*Mandements . . . publiés dans le diocèse de Montréal*, V, p. 240).

crate, friande de tapage, aura beau opposer cette attitude à celle des autres chefs de diocèse, et ceux-ci solliciter de leur collègue une déclaration plus explicite, Mgr Bourget ne fléchira point. A Mgr Larocque qui lui écrit: « En présence d'un si dommageable état de choses, votre Grandeur ne pourrait-elle pas se prononcer, ne devrait-elle pas même le faire, assez ouvertement et publiquement, pour faire cesser le scandale semé par la malice et la mauvaise foi sur la voie des faibles ? », ¹⁸ le vénérable prélat oppose un refus catégorique: « Je crois devoir déclarer, dans la sincérité de mon âme, que je pense avoir dit, dans ma circulaire et ma Lettre pastorale . . . tout ce que je pouvais et devais dire sur la Confédération, pour la direction du clergé et l'instruction du peuple ». ¹⁹

En résumé, les évêques du Bas-Canada imposèrent à leur peuple l'acceptation du régime fédératif, pour des motifs de circonstance et au nom de la morale catholique. La loyauté leur interdit de le faire au nom d'une confiance qu'ils ne partageaient point. Tout au plus Mgr Cooke des Trois-Rivières se portera-t-il garant de la bonne foi des « Pères » canadiens-français: « Nous ne connaissons rien qui puisse autoriser à croire

¹⁸ Mgr Larocque à Mgr Bourget, 12 oct. 1867. *Archives de l'Archevêché de Montréal, St-Hyacinthe, Lettres, 1864-81.*

¹⁹ Mgr Bourget à Mgr Larocque, *Archives de l'Archevêché de Montréal, Lettres de Mgr Bourget, vol. XXV, pp. 458-59.*

que la Confédération soit un acte de trahison ». ²⁰ Il reste qu'entre eux l'unanimité s'était faite pour rappeler aux fidèles le grave précepte de l'obéissance à l'autorité constituée. Un tel enseignement, se joignant à l'autorité des chefs politiques, devait briser toute opposition. ²¹ Votée au parlement de 1865 par à peine vingt-sept députés canadiens-français contre vingt-deux, la Confédération, devenue « fait accompli », ralliait, aux élections de 1867, cinquante-trois comtés du Québec sur soixante-cinq.

* * *

Au souvenir de leur rôle capital dans l'établissement de la Confédération, les Canadiens français sauront-ils se demander, le 1er juillet prochain, quel compte leur fut tenu de leur bonne volonté? Nos associés politiques d'aujourd'hui sauront-ils se rappeler, pour leur part, que, notre adhésion au pacte de 1867, nous l'avons accordée à la bonne foi de nos chefs religieux et poli-

²⁰ Le simple vote du parlement des Canadas-Unis, puis la ratification de ce premier vote par le parlement impérial, lequel, se défendant de vouloir rien imposer au peuple du Canada, ne prétendit que ratifier l'oeuvre des Conférences et des parlements provinciaux, ces votes des deux parlements suffisaient-ils à faire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le « gouvernement établi »? En d'autres termes, les parlements pouvaient-ils, en pays britannique, changer la constitution sans consultation préalable du peuple? Il y a là un problème de Droit naturel dont la discussion nous entraînerait trop loin.

²¹ « Le clergé catholique se montra tout particulièrement favorable au projet d'union, et cela a dû exercer une influence considérable pour réaliser l'oeuvre d'un Canada confédéré. Sans Cartier et le clergé catholique de Québec, l'union de 1867 n'aurait pu s'accomplir. » (Sir John Willison, *Wilfrid Laurier and the Liberal Party*, cité par Boyd, *Sir Georges-Etienne Cartier, sa vie et son temps*, édition française, p. 306).

tiques, lesquels s'appuyaient, à leur tour, sur la bonne foi anglo-canadienne? S'ils eussent prévu le dixième seulement de ce qui est arrivé: les persécutions scolaires et tant de manquements de paroles, chacun admettra que les évêques du Bas-Canada n'auraient jamais écrit leurs Lettres pastorales en faveur de la Confédération. Certes, nous ne voulons pas nier les illusions ni l'imprévoyance naïve de nos chefs de ce temps-là. Nous retenons toutefois que s'ils n'ont pas pris plus de garanties, c'est qu'ils n'ont pas cru, qu'entre citoyens d'un même pays, il fût nécessaire d'en prendre davantage.

L'on convient qu'après plus d'un demi-siècle d'existence, la Confédération canadienne reste encore un géant anémique, porteur de maints germes de dissolution. Un principe de biologie générale veut qu'un être organique dépérisse et se corrompe dès que les causes qui lui ont donné sa constitution et sa forme, ont cessé d'agir. Si la Confédération canadienne doit être mieux qu'un État artificiel, une façade sur la frontière américaine, il est temps de ne plus contrarier les forces et les principes qui ont présidé à la formation de ce grand corps politique et qui devaient lui fournir la poussée vitale. Tout ce qu'on a tenté depuis soixante ans, et tout ce que l'on tentera dans l'avenir contre la sécurité de la race canadienne-française en ce pays, on l'a tenté et on le tentera contre l'intérêt de cette race à maintenir la Confédération. Elle n'y est pas entrée pour y mourir, ni même pour s'y laisser entamer; elle entendait y vivre, y subsister intègrement. L'heure n'est donc pas venue de subtiliser ni même de rétrécir l'esprit fédéral. Le fortifier et le généraliser à travers

tout le Canada, presse d'autant plus que le contact des deux races s'y est plus étendu. La race canadienne-française n'est plus cantonnée dans l'est du pays; malgré les barrières dressées devant elle, elle a exporté des hommes dans toutes les provinces occidentales, jusqu'aux côtes du Pacifique. Ses réactions actuelles contre les dénis de justice et les mesquineries administratives devraient avertir les hommes d'Ottawa que si jadis l'on put acheter à bon marché son adhésion au pacte fédératif, la génération d'aujourd'hui n'admet point qu'on ait vendu ses chances de vie, non plus que son droit de vivre dignement.





LA FRANCE D'OUTRE-MER

Note de l'éditeur. — Cette conférence, ainsi qu'on le dit plus bas, fut prononcée et publiée à Paris, au printemps de 1922. Voici un extrait de la préface écrite par M. Bernard de Vesins, pour cette édition parisienne.

Le jeudi 2 février 1922, les Publicistes chrétiens étaient convoqués à leur dîner mensuel pour entendre une causerie de M. l'abbé Lionel Groulx sur le Canada. C'est cette causerie que l'on va lire. Elle produisit un effet si intense qu'aussitôt on en demanda la publication. L'Action française offrit de s'en charger: la voici. On pourra juger qu'en effet, il y avait un intérêt national à la faire connaître au public français . . .

On s'étonnera peut-être que l'Action française publie pour sa propagande royaliste un discours où, à deux reprises, il est question de « la banqueroute du roi ». La raison en est simple: en abandonnant le Canada, puis en refusant de reconnaître son papier, Louis XV obéit à l'opinion publique de son époque qui s'indignait, par la bouche de Voltaire, des sacrifices consentis pour garder « quelques arpents de neige ». Il ne faut pas perdre une si précieuse leçon. L'opinion publique est un guide aveugle et le devoir des gouvernements est de lui résister parfois. Le douloureux exemple qui nous est fourni par M. l'abbé Groulx ne devait pas être relégué dans l'ombre. La pression de l'opinion publique, les difficultés de la politique européenne ont amené le roi de France

à se laisser dépouiller de l'empire magnifique que les rois, ses prédécesseurs, avaient fondé. Puisse le souvenir si éloquemment évoqué empêcher que, dans l'avenir, de nouveaux abandons soient consentis pour les mêmes raisons! Pensons en tremblant que notre gouvernement d'opinion est impuissant à y résister et voyons là une nouvelle raison, forte et décisive, de remplacer cette impuissance par la volonté royale pour qui ne sera perdue aucune leçon historique, surtout celle d'un grand désastre.

BERNARD DE VESINS,

Monsieur l'Académicien,¹

Messieurs les Publicistes,

L'ON sait en France qu'en 1760 la métropole perdit un riche pays, une colonie aux proportions d'un empire. Sait-on que la race française avait accompli là-bas, dans l'Amérique du Nord, le chef-d'oeuvre peut-être de toutes les entreprises coloniales? L'oeuvre mérite cet hommage, si aucune ne fut conçue avec une pensée plus haute ni ne fit s'épanouir une plus riche humanité. Aussi longtemps qu'au sens élevé du mot, coloniser, pour un pays, voudra dire transposer sur un territoire vierge, ses nationaux avec sa vie et sa civilisation, notre fierté à nous, Français du Canada, se plaira à saluer ce chef-d'oeuvre comme à retrouver, au front de notre jeune race, le sceau royal de la France du XVIIe siècle. Ce qu'Henri IV, ce que Richelieu, Colbert, Louis XIV voulurent créer au pays du Saint-Laurent, ce fut une force française, qui devint spontanément, par le pli de son esprit et de ses institutions, par la ligne droite de son histoire, une force catholique.

¹ M. René Bazin, de l'Académie française.

I

LE RÉGIME FRANÇAIS

I. — Ce fut une force française.

Les fondateurs la veulent, comme ils la conçoivent alors, d'une vigueur qui sera faite d'abord d'unité, d'homogénéité. Toutes les provinces de France contribueront au peuplement du Nouveau-Monde, mais principalement, pour ne pas dire uniquement, les provinces du Nord-Ouest: l'Aunis, la Saintonge, l'Anjou, le Maine, le Poitou, le Berry, la Normandie, le Perche; la Normandie surtout, qui fournira les premiers et les plus forts contingents; puis, en second lieu, le Perche d'où viendront les colons les plus industriels, les plus aptes au défrichement.

Ces hommes emportent, en Nouvelle-France, un élément intégral de la nation française. Pour la plupart, ils sont paysans; mais il y a aussi, comme il convient, des bourgeois, des soldats, des seigneurs, des prêtres. C'est la France de leur temps qu'ils vont là-bas reconstituer.

Ces colons, les recruteurs les ont voulu de vigueur saine. Pas d'accès, sur les transports, aux hommes qui n'ont pas atteint seize ans ou qui ont dépassé la quarantaine. Colbert y tient et ses ordres sont exécutés. Pas d'infirmes, pas d'impotents; s'il arrive qu'il s'en glisse quelques-uns, une ordonnance de notre Conseil souverain règle, dès le début, le renvoi en France des indésirables.

Ces Français restent-ils Français? « Tous savent », a écrit M. de Quatrefages dans son *Histoire générale des races humaines*, « tous savent que, dans l'Amérique septentrionale, les métis de Français et de Peaux-Rouges forment la très grande majorité des habitants de la province de Québec au Canada. » A cette affirmation catégorique d'un illustre savant, un de nos archivistes a fait la seule réponse qui convenait: il a compulsé les vieux documents de notre première histoire; il a examiné 2,226,232 actes de nos anciens registres. Et il y a relevé, en l'espace de deux siècles, 94 mariages entre Français et Indiennes et quatre exactement jusqu'à la date de 1665. En plus, il a pu démontrer que ces métis n'avaient laissé parmi nous aucune descendance, leurs familles s'étant éteintes avec la fin du XVIIIe siècle.

Oh! je veux bien que le déshonneur ne soit pas si grand d'avoir communié, par le mélange des sangs, à l'âme des vieilles races indigènes. On nous cite parfois, je le sais encore, quelque grand homme d'État américain qui se targue volontiers, et même avec orgueil, de porter dans ses veines quelques gouttes du sang des vieux Mohawks ou des vieux Delawares. Il suffit à notre fierté d'avoir dans les veines le sang de France et de n'avoir que celui-là.

Le même souci d'homogénéité ne fit envoyer en Nouvelle-France que des colons de foi catholique. L'entrée du pays fut interdite aux huguenots dès 1628. Et c'est à peine si, à titre de nomades, ils y seront admis pour y faire du commerce. Interdiction trop rigoureuse! a-t-on dit, qu'il ne faut pas imputer cependant

au seul ressentiment politique de Richelieu. Bien avant lui, les premiers missionnaires de la Nouvelle-France demandaient déjà l'exclusion des huguenots, seuls maîtres de la colonie sous Henri IV et sous la régence de Marie de Médicis. Et les missionnaires demandaient leur exclusion pour la raison que ces colonisateurs marchands ne colonisaient point, et n'avaient de zèle que pour entraver l'oeuvre d'évangélisation.

Ces colons catholiques, en saura-t-on sauvegarder la qualité morale? Je me heurte ici à une légende tenace. Pour beaucoup d'historiens des colonies françaises, le siège est fait et, je le crains, ne sera pas défait. Ni Richelieu, ni Colbert, ni leurs successeurs ne se seraient montrés scrupuleux sur la qualité des cargaisons humaines que les vaisseaux du roi charriaient en Amérique. On aurait cueilli les filles au bord du trottoir, dans les maisons de pénitence; les hommes, sur les galères ou dans les prisons. M. de Vogüé résumait l'opinion courante en 1904, lorsqu'il écrivait dans le *Gaulois* de Paris: « Faire une force avec ces déchets sociaux, fonder des familles de braves gens avec ces sans-familles, ce n'est pas une chimère . . . ; nos pères l'ont fait au Canada; ils n'y envoyaient pas la crème de leurs fils, et les chargements d'épouses que les vaisseaux du roi apportaient aux colons laissaient à désirer sous le rapport de la qualité. De ces origines un peu troubles est sorti le vigoureux rameau qui prolonge dans l'autre hémisphère le vieux tronc gaulois, qui maintient là-bas, même après la séparation, notre esprit, nos traditions, notre langue. »

Il serait facile, mais long d'ébranler cette autre légende. Je pourrais démontrer que ce qui convenait aux Antilles, à ce qu'on appelait alors les Iles d'Amérique, ne convenait nullement à la Nouvelle-France. Les vieilles archives de France et les nôtres ont accumulé, comme à plaisir, pour les ancêtres du peuple canadien, les certificats d'honnêteté. En 1641, le Père Vimont ripostait déjà à ce bruit semé dans Paris, « qu'on avait mené en Canada un vaisseau, tout chargé de filles dont la vertu n'aurait l'approbation d'aucun docteur ». « C'est un faux bruit », écrivait le religieux; j'ai vu tous les vaisseaux, pas un n'était chargé de cette marchandise ». Quelque vingt ans plus tard, un de nos plus vieux historiens, Pierre Boucher, faisait face à son tour à la calomnie: « Voici encore une question qui m'a été faite » écrit-il dans son *Histoire véritable et naturelle des Moeurs et Productions du Pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, « savoir comme on vit en ce pays; si la justice s'y rend; s'il n'y a point de libertinage, vu qu'il y passe, dit-on, quantité de garnements et de filles mal vivantes. Il n'est pas vrai qu'il y ait ici de ces sortes de personnes; et ceux qui en parlent de cette façon se sont gravement mépris: ils ont pris les îles de Saint-Christophe et de la Martinique pour la Nouvelle-France. S'il en vient ici, on ne les connaît point pour telles, car, avant de les embarquer, il faut qu'il y ait quelqu'un de leurs parents ou de leurs amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si, par hasard, il s'en trouve qui soient décriées ou que, pendant la traversée, elles aient fait soupçonner de se conduire mal, on les renvoie en France. »

« Pour ce qui est des garnements, s'il y en passe, c'est qu'on ne les connaît pas; et quand ils sont dans le pays, ils sont obligés de vivre en honnestes gens, autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux: on sait aussi bien pendre en ce pays qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages. »

Des témoignages de ce genre, il en existe assez pour en accumuler l'épaisseur d'un volume. Je n'en veux plus retenir qu'un seul, décisif, et qui vaut pour nous une lettre de noblesse. C'est le témoignage rendu à nos origines par le Père Charlevoix dans sa grande *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*. Le Père est une autorité irrécusable, sur ce point. En 1721, il a parcouru la colonie d'un bout à l'autre. Il y était déjà de 1705 à 1709. Et son histoire se prolonge jusqu'à l'année 1736, soit jusqu'à vingt-quatre ans tout près, avant la fin du régime français. Or, le Père Charlevoix a écrit ces lignes qui eussent dû clore à jamais ce débat:

« Tout le monde sait de quelle manière la plupart des colonies se sont formées dans l'Amérique; mais on doit rendre cette justice à celle de la Nouvelle-France, que la source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui, est pure, et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer. C'est que les premiers habitants étaient, ou des ouvriers, qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonne famille . . . je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article, que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons, presque centenaires, de leurs enfants et d'un

assez bon nombre de leurs petits-fils; tous gens plus respectables encore par leur probité, leur candeur, la piété solide dont ils faisaient profession, que par leurs cheveux blancs, et le souvenir des services, qu'ils avaient rendus à la colonie. »

Ainsi témoigne Charlevoix. Et que, dans la vieille mère-patrie, l'on ne s'étonne pas si nous protestons parfois avec vivacité contre les imputations mauvaises faites à l'honorabilité des fondateurs de la Nouvelle-France. Il est assez naturel à tout peuple de tenir à la propreté morale de ses pères. Et nous, Français d'Amérique, vivant au milieu de nations plus puissantes que la nôtre par la richesse et par le nombre et devant lesquelles notre meilleur avoir reste le sentiment de notre dignité morale, il nous plaît que la fierté qui nous attache à nos origines et à notre sang, n'évoque point le sceau d'or prétentieux du parchemin souillé et usurpé.

II. — Ces éléments d'une colonie française, il fallait les organiser, les pétrir, les adapter à leur vie nouvelle; pour tout dire, en faire un peuple. Trois facteurs vont y contribuer: le pays, la puissance politique, l'Église.

Le pays, avec son climat continental, avec ses hivers rudes mais sains, tempérés par les beaux étés, le pays ne détruira pas l'équilibre physiologique de la race. Dur à conquérir sur une forêt vierge, immense, le sol ne se donnera qu'au labeur héroïque, mais à ceux qui vont le conquérir, rendra des vertus morales autant que du blé. Les larges horizons de la Nouvelle-France,

son fleuve royal qui pénètre jusqu'au coeur du continent et qui, de là, rejoint d'autres chemins mobiles, en route eux-mêmes vers toutes les mers du nord, de l'ouest et du sud, ce réseau de voies fluviales, le plus magnifique qui soit au monde, ces superbes étendues allument en l'âme des Normands de France, aventuriers mal endormis, la hantise des grandes aventures.

L'État, le gouvernement ne contredira ni les suggestions du pays, ni les passions en éveil dans l'âme du jeune peuple. Forcément la puissance politique ne peut enserrer qu'en des mailles très lâches cette population très dispersée. La justice, trop près du peuple, trop pauvre pour se payer des appareils, y devient débonnaire. Loin du gouvernement et de ses agents, le colon, sur son coin de terre, mène sa vie autonome et libre, sans autre société que sa famille et son voisinage, sans autre loi que sa conscience, sans autre cadre que la paroisse et la seigneurie, sans autres chefs véritables que son curé et son seigneur. Et ces Français du Nouveau-Monde qui vivent sans impôts ou à peu près, qui ignorent totalement la taille, la capitation, y prennent une humeur indépendante, si indépendante que leurs administrateurs et leurs chefs militaires trouveront souvent à s'en plaindre.

L'Église, par bonheur, intervient et c'est elle qui va s'approprier la veillée de notre berceau, puis la discipline, l'éducation de notre vie. Car il est dit que cette force française s'implante en Amérique pour y servir le catholicisme.

On le sait: la pensée d'apostolat que les rois très chrétiens ont mise au début de leurs entreprises coloniales, a paru trop souvent une vaine formule de style officiel, une façade pour cacher des convoitises commerciales. Il n'est pas vrai qu'elle fut toujours lettre morte. Le pouvoir royal retire souvent leurs chartes aux chefs de compagnies de commerce qui n'évangélistent point. Le trésor subventionne généreusement les missions; il accorde aux communautés qui s'y dévouent de larges concessions de terre et il en spécifie expressément l'usage apostolique. Surtout le pouvoir est secondé, suppléé par l'Église, par ses ordres religieux, par la foi des particuliers, par le vieux prosélytisme de l'âme française. L'on prend la route du Nouveau-Monde, parce que, nous disent les *Relations des Jésuites*: « c'est le chemin le plus court pour aller au ciel ». Les Associés de Montréal fondent Ville-Marie, parce qu'ils espèrent de la bonté de Dieu, ainsi que le dit l'exposé de leurs motifs: « voir en peu de temps une nouvelle Église qui imitera la pureté et la charité de la primitive ». Et Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, le père de la Nouvelle-France, écrira en tête de ses récits de voyage, ces lignes de foi superbes: « Quant à moy, j'ay faict eslection du plus fascheux et pénible chemin qui est la périlleuse navigation des mers, à dessein toutefois, non d'y acquérir tant de biens, que d'honneur et gloire de Dieu pour le service de mon Roy et de ma Patrie. »

Pour réaliser ces beaux desseins, la France voulut que les chefs religieux fussent choisis, comme l'avaient été les fidèles. Pour premier évêque, elle nous donna

un homme de grande race, que l'Église a fait vénérable, qui demain sera peut-être un saint: Montmorency de Laval. Pour premiers missionnaires et pasteurs, elle nous envoya les Récollets, les Messieurs de Saint-Sulpice et surtout les Jésuites dont toute une phalange recueillera la consécration du martyr. Parmi les femmes qui élèveront nos mères, deux deviendront aussi des vénérables; Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec, qu'on a appelée la sainte Thérèse du Canada; Marguerite Bourgeoys, fondatrice des Filles de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal. Les religieuses se chargeront à elles seules de l'éducation de nos aïeules. Et quelles leçons ne jailliront pas du coeur de ces femmes qui écrivent tranquillement du sein de leur dénuement et de leurs durs travaux: « Si nous avons quelque peine dans le Canada, c'est de n'en pas avoir et de ne pas assez souffrir ». Quel prestige victorieux, quelle puissance excitatrice, n'auront pas, auprès de notre jeunesse masculine, auprès de notre peuple, les missionnaires et éducateurs jésuites que suit l'auréole de leur martyrs. Et quelle ne sera point, pour tous nos ancêtres, l'attrait de cette Église si simple et si naturelle qui, en ces temps où rares sont les chapelles, et plus rares les églises, s'installe familièrement, pour l'accomplissement de ses mystères, dans la chaumière canadienne, au bord de la route.

III. — De ce creuset, quel peuple va sortir ?

D'abord une magnifique race de défricheurs. Il n'est pas, aux mains du paysan canadien, plus merveilleux outil que la hache. Moins de dix ans après le jour

où Colbert eut commencé de lui venir en aide, le colon du Canada a déjà pris possession des deux rives du Saint-Laurent, sur une longueur de quatre-vingt lieues. Peu à peu, on vit cette merveille: les éclaircies s'ajouter aux éclaircies, les fermes aux fermes, les clochers aux clochers; et de ces coups de hache et de ces coups de charrue du petit défricheur, naquit la Nouvelle-France. Défricheur, le Canadien le sera et le restera si bien qu'aujourd'hui encore seul il garde la vaillance de se tailler une terre en pleine forêt. Au delà des vieilles paroisses, une avant-garde va toujours faisant des trouées lumineuses dans les grands bois. Et c'est ce type du défricheur qui revit, avec tant de charme dans *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon.

On devine quels soldats pourront devenir ces durs pionniers, en cas de nécessité. La nécessité le voulut et ajouta cette redoutable école à la formation du jeune peuple. Le colon de la Nouvelle-France aura sa guerre de Cent ans: la terrible guerre iroquoise commencée en 1609, presque au lendemain de l'arrivée de Champlain, terminée ou à peu près à la paix de 1701: guerre terrible, aggravée, compliquée parfois de la guerre anglaise, celle-ci qu'il faut soutenir en Acadie, à la Baie d'Hudson, sur les bords du Saint-Laurent, aux frontières de la Nouvelle-Angleterre: soit en des randonnées de 200 et de 300 lieues. C'est l'époque héroïque où chacun est soldat en Nouvelle-France; où, partout, dans les champs, pour se garer d'un ennemi invisible, les charrues évoluent emportant, bien fixé à leurs mancherons, l'inséparable mousquet. Ce sont les temps d'épopée où Adam Dollard

des Ormeaux, jeune héros de 25 ans, pour sauver la colonie menacée de ruine certaine, s'offre en holocauste avec 16 jeunes « Montréalistes », s'engage avec eux par un pacte solennel à combattre jusqu'à la mort, sans jamais demander quartier, puis part au devant des bandes d'invasion, leur barre la route retranché derrière un fortin de pieux, y soutient un siège de huit jours et succombe enfin, l'un des derniers, mais au milieu d'une telle hécatombe d'ennemis que l'Iroquois découragé, terrifié, retourne en ses cantons. C'est aussi le temps où une fillette de quatorze ans, Madeleine de Verchères, seule avec ses deux petits frères, soutient, elle aussi, contre une bande ennemie, un siège d'une semaine, tire du mousquet, allume la mèche du canon, après avoir rappelé à ses cadets, ainsi qu'elle le raconte: « que les gentilshommes ne sont nés que pour mourrir au service de Dieu et du Roy ». C'est le temps où le Chevalier d'Iberville, le Jean-Bart canadien, part de Montréal, à la fonte des neiges, avec une troupe de cent hommes, gagne à pied la Baie d'Hudson, et, après une course de plus de deux cents lieues franchies en moins de deux mois, attaque et prend, avec sa petite bande, trois forts anglais; puis, rentre à Québec, par la mer d'Hudson, le détroit de Belle-Isle et le golfe Saint-Laurent, sur des vaisseaux chargés de pelleteries, capturés aux Anglais.

Ces incroyables expéditions sont possibles, parce que la jeune race tire de son sein, en même temps que des défricheurs et des soldats, un superbe contingent d'explorateurs, d'aventuriers du commerce et de la gloire. Presque aux jours où Champlain débarquait à Québec,

des colons d'Angleterre prenaient pied sur le sol américain, sur les côtes de la Virginie et du Maine d'aujourd'hui. À partir de ce moment, un dualisme se pose en Amérique; entre les deux colonies, issues de deux nations rivales, commence une lutte pour la possession du continent. Cette lutte, la concurrence commerciale l'impose. Les pelleteries, surtout celles du castor, vraies mines du Pérou en Amérique du Nord, appartiendront à ceux qui iront au devant des Indigènes, à ceux qui tiendront dans leurs mains, sous le canon de leurs forts, les grands lacs et les grands fleuves, seules routes du commerce. Dès 1670, avec l'intendant Talon, le Colbert canadien, l'élève du reste et le subordonné du grand Colbert, la décision est prise, le signal de la marche en avant est donné. Coûte que coûte, il faut contenir les Anglais sur l'étroite bande de terre occupée par eux, entre la rive de l'Océan et la chaîne des Alléghanys. Entreprise magnifique mais gigantesque. L'on demandait à une poignée de Français, qui ne dépassaient pas 10,000 âmes, d'organiser commercialement, d'enserrer dans leurs bras un vaste continent, presque deux fois plus étendu que l'Europe. Mais en Nouvelle-France tout le monde alors est habile à manier le canot; on s'y exerce « dès la bavette », écrit Charlevoix. Et voilà donc la légion ailée des coureurs de bois et des coureurs de fleuves qui s'élançe au coeur de l'hinterland américain. Par toutes les routes fluviales, par tous les « chemins qui marchent » du nord et du sud, de l'est et de l'ouest, s'en vont, par caravanes, les petits canots à proue vaillante surmontés de pourpoints de cuir et de larges

feutres, porteurs de conquérants. L'on part pour un an, deux ans, trois ans; l'on fait cinq cents, six cents, huit cents lieues et ce n'est qu'un jeu. La gloire est aux plus intrépides, aux gars plus hardis, qui vont plus loin que les autres, découvrent de nouvelles rivières, des nations inconnues. Quelques-uns qui sont allés courir dans le nord polaire, sur les rivières encombrées de glaces, se retrouvent un an plus tard, dans les régions du sud, dans les environs du golfe du Mexique. Là, en chantant *A la claire fontaine* ou *Par derrière chez nous y-a-t-un étang*, ils laissent couler leur canot le long des rives ombragées de cannes et de palmiers.

M. Étienne Lamy a loué, quelque part, l'esprit d'entreprise de l'élite bourgeoise de l'ancien régime, de ces « hardis armateurs de la Manche et de l'Océan » qui avaient fait à la France une place de reine dans le trafic international. L'élite bourgeoise de France fut, du reste, secondée par la noblesse. « Outre que la guerre était l'industrie des gentilshommes », écrit encore M. Lamy, « les possessions d'outre-mer offraient aux cadets d'obtenir des terres et des emplois... Tantôt solliciteurs de privilèges qui leur assuraient le gouvernement de terres à découvrir, tantôt se fiant à eux seuls pour tirer les meilleures chances de l'inconnu vers lequel se tendait leur voile, ils employaient les années trop calmes, aux explorations hardies et fécondes, où nombre d'entre eux ont illustré leur nom. »

Cette collaboration de la bourgeoisie commerciale française et des cadets de noblesse, je ne sais si elle a opéré plus magnifiquement qu'en Nouvelle-France.

La tâche n'est pas si aisée de capter et d'organiser ce commerce ambulante dont nous parlions tantôt. Il faut happer au passage, diriger vers des points précis, une centaine, peut-être, de nations indiennes, qui se déplacent, qui courent à travers le continent, comme des troupeaux de chevreuils et de bisons; il faut faire coopérer à une même oeuvre, retenir dans une même alliance, ces peuples si divers, toujours en guerre les uns contre les autres; il faut parler leurs langues différentes et difficiles; il faut courir au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, franchir en quelques jours des centaines de lieues, être orateur, diplomate, habile, audacieux, pour imposer partout le renom de la France, pour apaiser les conflits, pour déjouer les ruses du rival de Virginie ou de Boston.

À l'époque où nous sommes, Talon et ses successeurs eurent cependant sous la main, pour une telle oeuvre, pour organiser commercialement tout le continent américain, les trois hommes qu'il leur fallait: deux cadets de noblesse et un simple coureur de bois. Nicolas Perrot se posta au fond du lac Michigan pour servir d'agent de liaison aux Indiens du Sud et du Mississipi; Greysolon du Lhut prit place à l'ouest, au fond du Lac Supérieur, sur les marches d'un continent qui allait jusqu'aux Rocheuses; son frère la Tourette, installé vers le nord, au poste du Nipigon, surveillait le courant commercial de la Baie d'Hudson; et ces trois, combinant leur action, laquelle avait à se déployer en des rayons de deux cents et de trois cents lieues, tenaient cependant dans leurs mains toutes les caravanes des canotiers indiens; ils les détournaient

des routes anglaises, les attiraient vers leur postes, puis les engageaient à la file dans la rivière Outaouais, d'où elles aboutissaient à Montréal, en territoire français. Voilà ce qu'accomplissaient les fils de cette race dont on a dit parfois qu'elle manquait d'initiative, d'aptitudes au commerce. Leurs rivaux leur rendaient meilleure justice, eux qui devaient avouer, à la fin du régime français, qu'il n'était plus possible aux marchands de New-York et de Boston de trafiquer en Amérique, si ce n'est par l'intermédiaire des trafiquants de la Nouvelle-France.

Cette histoire toute de hardiesse n'est dépassée en grandeur et en beauté, que par celle des évangélisateurs. Le missionnaire accompagne presque partout l'explorateur; souvent il le précède, toujours il le suit. L'homme de Dieu veut être le premier à saluer les nations sans foi; et il le sait: toute terre qui devient française est promise au catholicisme. L'un des spectacles familiers des rives de nos fleuves et de nos lacs, ce sera bien le passage de l'homme de Dieu, de la Robe-noire, comme disaient les Indiens, avironnant, le bréviaire au cou, ou, s'en allant, dans les portages, comme tout le monde, à l'eau jusqu'à la ceinture, son bagage sur le dos, le canot sur la tête. Quelle vie que celle des pionniers de l'Évangile dans la Nouvelle-France! Lisez cette page du Père d'Allouez, toute resplendissante d'une humanité transfigurée par la grâce du Christ: « Les religieux de la Compagnie de Jésus, qui passent de l'ancienne France à la nouvelle, écrivait le Père, doivent y estre appelés par une spéciale et forte vocation. Il faut qu'ils soient des gens morts

au monde et à eux-mêmes, des hommes apostoliques et des saints, qui ne cherchent que Dieu et le salut des âmes. Il faut qu'ils aiment d'amour la croix et les mortifications, qu'ils ne s'épargnent point, qu'ils sachent supporter les travaux de la mer et de la terre, et qu'ils désirent plus la conversion d'un sauvage qu'un empire. Il faut qu'ils soient dans les forêts du Canada, comme autant de précurseurs de Jésus-Christ . . . S'ils sont fidèles à cette vocation, ils éprouveront que si, comme saint François-Xavier l'assure, il y a une île en Orient où, à force de pleurer de joie, on est pour perdre les yeux, de mêmes en s'abandonnant à Dieu dans le Canada, on y perdra la vue, la santé et la vie, à force d'y travailler et d'y souffrir pour la conversion des sauvages, à la gloire de Jésus-Christ. »

Ce langage n'est pas celui d'un seul. Le Père Albanel revient, en 1672, de la baie d'Hudson; il a parcouru 800 lieues, plus de 600 en quarante jours. Et voyez pourtant avec quel allègre courage le Père nous entretient de ses aventures: « Il y a 200 saults ou chutes d'eau », écrit-il, « et partant 200 portages, où il faut porter canot et équipage tout ensemble sur son dos; il y a 400 rapides, où il faut toujours une longue perche aux mains, pour les monter et les franchir; je ne veux rien dire de la difficulté des chemins, il faut l'expérimenter pour la comprendre, mais on prend courage quand on pense combien d'âmes on peut gagner à Jésus-Christ. »

Voilà comme pensaient et vivaient ces missionnaires de la Nouvelle-France, objets d'attaques si légères de la part d'un Michelet, gens d'une telle sensualité, au

dire de l'historien, qu'ils allaient, en été, jusqu'à mettre de la glace dans leur vin pour le rafraîchir.

Pourtant, je ne sais s'il est un pays qui, grâce à ses missionnaires, ait pris, devant les pauvres peuplades sans foi, une attitude plus noble que la France. Je ne sais, non plus, si, à cause de cela, le nom français fut jamais plus honoré qu'en Amérique du Nord. Pendant que d'autres condamnaient trop souvent aux durs travaux des mines ou des plantations les pauvres Indigènes sans défense, qu'ils les stimulaient au travail en les gorgeant d'alcools frelatés, ou que, plus sommairement, on les refoulait à coup de fusil pour prendre leurs terres, au Canada, Richelieu, d'un geste de grand seigneur catholique, faisait ce que n'a jamais fait, je pense, aucun des princes colonisateurs : il accordait tous les droits de la citoyenneté française à l'Indien baptisé. Aidés de cette protection royale, avec quel élan nos missionnaires Jésuites se porteront, dès le début, jusqu'au cœur du continent, à la recherche des tribus infidèles. Ce prosélytisme ardent arrache même à Bancroft, historien américain protestant, cette comparaison mélancolique : « Cinq ans avant qu'Elliot de la Nouvelle-Angleterre eût adressé un seul mot aux sauvages qui se trouvaient à moins de six milles de Boston, les missionnaires français plantaient la croix au sault Sainte-Marie d'où ils portaient leurs regards vers le pays des Sioux et la vallée du Mississipi. » La destruction de leurs bourgades huronnes, qui leur a coûté des martyrs, n'a pas ralenti l'élan des Jésuites. Ils vont plus loin recommencer, au fond des lacs, l'organisation de leurs petites chrétientés. Un mot

jailli vers ce temps-là d'une poitrine indienne nous dira, mieux que tous les tableaux historiques, le prestige acquis par les missionnaires jésuites à leur patrie en ces régions lointaines. Vous vous rappelez l'hommage orgueilleux rendu par Tite-Live à la puissance romaine, à l'heure où la victoire de Magnésie sur Antiochus livrait aux légions les derniers confins de l'Asie : « Rien », écrit l'historien patriote, « rien n'empêcha plus que, de Gadès à la mer Rouge, la frontière des Romains ne fût bornée par l'Océan dont l'enceinte limite la terre, et que le genre humain ne vénérât le nom de Rome, comme le premier après celui des dieux. » Un hommage plus naïf, moins ambitieux mais plus mérité, montait un jour vers la France, du fond des solitudes américaines où ses explorateurs atteignaient les limites du monde connu. Au printemps de l'année 1673, un jeune Canadien, Louis Jolliet, et un Père jésuite, Jacques Marquette, celui-là même qui a sa statue au capitole de Washington, partageaient tous deux à la découverte du Mississipi, le mystérieux Meschacébé immortalisé par Chateaubriand. Ils avironnaient depuis huit jours sur le fleuve inconnu, lorsqu'au matin du 25 mai, après avoir franchi plus de 1500 milles, ils découvraient des pas d'hommes sur le sable. Le pays où ils se trouvaient était celui des Illinois, nation qui ne savait des Français que ce que la renommée, une renommée lointaine, lui en avait appris. Cependant, quand les deux découvreurs parvinrent à la hutte du chef, un vieillard se leva, solennellement, les mains étendues vers le soleil, et pour prononcer ces mots qu'il faut inscrire parmi ceux qui honorent le plus la France :

« Que le soleil est beau, Français, quand tu nous viens visiter. »

IV. — Malgré les guerres qui nous décimèrent, malgré la parcimonie de l'émigration française qui nous envoya 10,000 colons au plus, nous avons grandi. Nous étions un peu moins de 4,000 âmes en 1667, date où cesse ou à peu près l'émigration; nous étions 10,000 vingt ans plus tard; nous allons continuer de doubler ainsi notre population tous les 20 ans. Les familles canadiennes enfantent généreusement de l'avenir. La venue de bouches nouvelles ne signifie jamais pauvreté pour ces braves gens qui, aujourd'hui encore, ne savent pas dire entre eux qu'ils ont eu un garçon ou une fille, mais qu'ils se sont « enrichis » d'un garçon ou d'une fille, et cela, même si les deux viennent à la fois. La règle moyenne, chez eux, est que l'on dépasse facilement une douzaine d'enfants, que l'on atteigne quelquefois la seconde. Et la maison n'est jamais si joyeuse que quand elle est pleine. Dans ma famille qui ne fit que ce que firent les autres, je connais un de mes ancêtres qui eut à lui seul 20 enfants. S'il en fit paraître quelque vanité, le pauvre homme fut bien châtié, puisqu'il vécut assez vieux pour compter, dans la famille d'un seul de ses petits-fils, 22 arrière-petits-fils. A ce compte, pour un seul qui est venu de France, chez nous, et qui laissa huit descendants, nous étions 224 à la troisième génération et 652 à la septième. A la veille de la conquête, la Nouvelle-France, par la seule vertu de sa natalité, atteignait 70,000 âmes environ.

À ce moment, la jeune nationalité est solidement enracinée sur les deux rives du Saint-Laurent et sur ses principaux affluents. Les colons français ne forment pas alors, comme on l'a dit parfois, un peuple de trappeurs et d'aventuriers. Ils sont, plus que toute chose, un peuple de paysans. Ils détiennent cette fortune stable qu'est le sol et ils ont développé, autour des clochers et des manoirs, une petite société féodale qui ne manque ni de pittoresque ni de charme. Le régime seigneurial n'a rien d'oppressif en Nouvelle-France. Entre le grand propriétaire qui, au commencement du dix-huitième siècle, labourait parfois sa terre, dont les filles travaillaient aux champs, et, d'autre part, les censitaires qui, au témoignage de Bougainville, « seraient scandalisés d'être appelés paysans », « qui sont », ajoute-t-il, « d'une meilleure étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France »; entre le seigneur et les tenanciers, disons-nous, les fortunes sont trop peu inégales; trop de labeurs, trop de périls ont été vécus en commun, pour que les âmes ne soient pas restées proches. Ici encore un seul trait peindra, mieux que tout le reste, l'esprit de cette société féodale: celui du seigneur acceptant volontiers le parrainage dans les familles de ses censitaires, et, le matin du jour de l'an, recevant à son manoir la visite d'une centaine de filleuls.

Ce petit peuple de la Nouvelle-France possède l'homogénéité ethnique et linguistique. De France nous vinrent des migrations mélangées; mais, sur la terre canadienne, les hasards de la colonisation les dispersèrent. Par les mariages, les types provinciaux se fon-

diront très vite dans un type unique. De même, les patois disparurent. Par la force des choses l'on ne dut parler, pour s'entendre, que la langue commune, et ne garder, des formes dialectales, que les formes les plus universelles. Or la langue commune, c'était le français, langue aussi de l'Église, langue de l'administration, langue de nos écoles. La Potherie écrit vers 1700: « On parle ici parfaitement bien, sans mauvais accent. Bien qu'il y ait un mélange de personnes de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes. » Et le Père Charlevoix confirme ce témoignage vingt ans plus tard: « Nulle part on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent. »

Le roi ni l'Église n'ont, du reste, ménagé à ce peuple les moyens de s'instruire. Le roi a fourni libéralement les subventions en terre et en argent; l'Église, le personnel enseignant et le dévouement. Nos historiens l'ont démontré: sur la fin du régime, nous possédions, toute proportion gardée, autant de petites écoles que la France. Les Ursulines à Québec et aux Trois-Rivières, les Dames de la Congrégation à Montréal — les administrateurs sont unanimes à le reconnaître — donnent à nos filles une éducation soignée. Québec, la capitale, possède son école des Arts et Métiers et son séminaire; les Pères Jésuites y tiennent, sur le même ton qu'en France, un collège d'enseignement secondaire où eussent pu s'abriter un millier d'élèves. À Québec, centre de l'administration, se remue un beau monde qui ne laisse pas de se piquer de grandes manières. Montcalm écrira dans son journal: « Québec m'a

paru une ville d'un fort bon ton; et je ne crois pas que, dans la France, il y en ait plus d'une douzaine au-dessus de Québec pour la société. »

Nous en étions là. Cette façade brillante et même solide cachait mal, cependant, une menace de ruine. À la longue, les causes qui ont fait à la Nouvelle-France sa grandeur physique et morale, n'ont pas laissé de l'affaiblir. Il eût fallu tonifier ce corps qui grandissait trop vite. Des fondements fermes, durables, avaient été posés dans le Québec d'aujourd'hui, dans la plaine du Saint-Laurent. Le reste de l'édifice faisait penser à une vaste charpente ajourée que la première tempête emporterait. La colonisation intensive cessait à quelques milles au delà de Montréal. Le reste, jusqu'au fond des lacs, jusqu'aux Montagnes Rocheuses et jusqu'à la Louisiane, restait un dessin d'ingénieurs militaires, une ligne de forts et de petits postes, échelonnement des espérances françaises.

Cependant, tout près de nous, dans les colonies anglaises, grandissait plus vite que nous un dangereux et un ambitieux rival. Quand, en 1660, nous n'étions qu'un peu plus de 2,000, les Bostonnais, comme les appelaient nos pères, comptaient déjà 45,000 âmes. Jusqu'à la fin, nous sommes restés vis-à-vis d'eux dans ce rapport d'un contre vingt. Les avertissements de plusieurs n'ont pourtant pas manqué à la Cour. « Si le roi », disait Vauban, en 1699, « ne travaille pas vigoureusement à l'accroissement de ces colonies, à la première guerre qu'il y aura avec les Anglais et les Hollandais qui s'y rendent de jour en jour plus puissants, nous les perdrons, et, pour lors, nous n'y

reviendrons jamais. » Le même Vauban a déjà calculé, en prenant comme point de départ la population de 14,000 âmes, celle du Canada en 1699, qu'il serait facile, par une immigration fort modérée, d'élever cette population au nombre de 100,000 en 1730. Puis, ces 100,000, continuait l'ingénieur, par le seul essor de leur croissance, deviendront 400,000 en 1790, et en 1970, 25,600,000 âmes.

Malheureusement ces paroles ne furent pas entendues. Depuis le premier effort de Colbert et de Talon, on n'envoie plus que de rares immigrants en Nouvelle-France. Aussi faut-il dater véritablement de cette époque l'abandon de la colonie, abandon justifié en partie, nous le savons, par les guerres européennes du temps; mais aussi abandon injustifiable, devant cet aveuglement du grand ministre Colbert qui, dès lors, se convainc que la Nouvelle-France possède assez de population pour se suffire et arrête de parti pris, l'émigration.

Quand en 1755, avec la guerre de Sept Ans, s'engage la partie suprême, nous sommes 70,000 contre 1,200,000. L'Angleterre entreprend de soutenir ses colonies, de la puissance de sa flotte et d'une armée de 30,000 hommes tirée des Iles Britanniques à laquelle se joignent les troupes coloniales. Quand nous avons vu s'organiser contre notre faiblesse ces armées formidables, n'ayant pas à ménager la fierté de Roland, nous avons appelé à l'aide. Mais l'Océan est immense; il porte moins la voix que les gorges des Pyrénées. En France on se battait; le bruit de la bataille, et peut-être quelques autres voix empêchèrent qu'on ne nous

entendit. Voltaire suppliait Chauvelin « à genoux » de débarrasser la France du Canada; le marquis d'Argenson déclarait que, s'il était le roi, il troquerait les colonies contre une épingle.

Le roi, si bien conseillé, nous envoya pour prolonger notre agonie 4,000 hommes environ et deux héros, le marquis de Montcalm et le chevalier de Lévis. L'agonie dura cinq ans. Toujours un contre vingt, nos soldats se replièrent bientôt vers le Saint-Laurent. Les postes qu'ils abandonnent, ils ont soin pourtant de les illustrer par une victoire. Ainsi font-ils, par exemple, à cette pointe de Carillon, au sud du lac Champlain, où une petite légion de 3,000 hommes environ, tient tête pendant plus de six heures contre une armée de 16,000 hommes et finit par la repousser. Avant de laisser succomber notre petit peuple, Dieu, semble-t-il, voulait lui donner le temps de faire une ample moisson de gloire, pour que, devant le vainqueur tout puissant, il se souvînt toujours de la fierté d'être français.

On sait le reste: le Saint-Laurent envahi par trois armées; la défaite des Plaines d'Abraham, Montcalm et Wolfe tués; Québec rendu aux Anglais; le printemps suivant, la revanche de Sainte-Foy à l'aide des débris de la petite armée française ralliée par le chevalier de Lévis; puis, hélas! l'arrivée de la flotte britannique dans le fleuve; enfin la morne retraite vers Montréal cerné bientôt par trois armées anglaises; et, pour défendre le poste, 3,000 hommes à peine, le reste des forces françaises et canadiennes, soldats qui vont nu-pieds, qui en guise de baïonnettes n'ont souvent,

au bout de leurs fusils, que des couteaux ou des fourchettes et qui n'ont plus de munitions que pour une décharge de mousqueterie.

« Ainsi », a prononcé l'historien Henri Martin, comparant la chute du Canada à la chute de l'Inde, « ainsi tomba cette race d'hommes que la nature austère du nord avait rendue forte et simple comme les anciens. Dans l'Inde, on avait pu admirer quelques grands hommes; ici, ce fut tout un peuple qui fut grand. »

Pour être majestueuse, l'épithète reste pourtant une épithète.

II

LE RÉGIME BRITANNIQUE

I. — Conquis, nous fûmes cédés. « Louis XV », écrit M. Étienne Lamy, « Louis XV, qui n'a pas aidé à leur conquête (celle des colonies), n'a employé sa prérogative qu'à les abandonner et n'a pas plus pleuré leur perte que la mort de Mme de Pompadour. »²

Matériellement nous étions ruinés. La guerre nous avait pris 5,000 âmes. Nous restions 65,000. Le groupe acadien n'existait plus. Par le plus lâche guet-apens, sans précédent dans l'histoire civilisée, en pleine paix, les Acadiens avaient été convoqués dans leurs églises, déclarés prisonniers, puis chargés sur des

² Je cite M. Lamy. Je n'ignore point que le sentiment du roi sur les colonies n'était que celui des philosophes et des économistes de son temps. Je sais aussi que Louis XV écrivait à Tercier, le 26 février 1763: « La paix que nous venons de faire n'est ni bonne ni glorieuse; personne ne le sait mieux que moi. » L. G.

vaisseaux anglais; 6,000 âmes au moins s'étaient vues semer pêle-mêle sur les côtes américaines, depuis Boston jusqu'à la Floride. Chez nous, systématiquement, l'armée d'invasion avait ravagé plus d'un tiers de la colonie. Rien n'était resté debout, ni églises, ni manoirs, ni maisons, ni granges. Dans les journaux qu'ils nous ont laissés de leurs exploits, les ravageurs regrettent même que le maïs soit trop vert pour bien brûler. Affolés, les survivants de nos paroisses s'étaient enfuis au fond des bois.

Il fallait donc tout reconstruire, mais avec quoi? La roi de France venait de faire banqueroute à notre papier-monnaie. Du coup, notre noblesse, notre classe bourgeoise achevèrent de s'effondrer. Le personnel administratif repassa en France; une partie de la noblesse le suivit. Seul notre clergé demeura, mais lui-même gravement atteint. L'évêque était mort pendant la guerre; et le conquérant refusait de reconnaître nos communautés de religieux: les Jésuites et les Récollets. Ce fut la mort du collège de Québec et la fin des missions lointaines, faute d'ouvriers. Ce fut la mort aussi du rêve de nos missionnaires qui avaient espéré gagner toutes les peuplades de l'Amérique du Nord à la foi du Christ. L'avenir religieux du continent s'en trouva changé. Au surplus, le vainqueur venait de nous parquer en d'étroites frontières qui réduisaient la Nouvelle-France aux campagnes du Saint-Laurent. Pour jamais l'influence française se voyait donc refoulée hors de cet immense empire qu'avaient donné à la France ses magnifiques explorateurs, empire qui comprenait les deux tiers des États-Unis d'aujourd'hui

et le Canada d'aujourd'hui en entier. Perte affreuse qui inspira un jour à Chateaubriand ces lignes mélancoliques: « En traçant le tableau d'un monde sauvage, en parlant sans cesse du Canada et de la Louisiane, en regardant sur les vieilles cartes l'étendue des anciennes colonies françaises dans l'Amérique, j'étais poursuivi d'une idée pénible . . . Nous sommes exclus du nouvel univers où le genre humain recommence. »

II. — En face de toutes ces ruines, d'où va venir la volonté de résistance à ces 65,000 Français qui restent en Amérique? Dans la première partie de son histoire, la Nouvelle-France fut, en somme, une force française au service du catholicisme. Par une heureuse revanche des choses, la force catholique va se mettre au service de la force française, celle-là ayant choisi de s'appuyer humainement sur celle-ci pour durer.

L'Église nous restait, plus grande que jamais dans la ruine de toutes choses et l'abandon de tous. L'Église s'appliqua à tirer de notre dénuement, les ressources qu'elle put. Les curés dans les paroisses devinrent des chefs de ralliement, des éveilleurs d'action et de résistance, chefs que rehaussait, aux yeux du peuple, l'autorité spirituelle. Ce que les ressources d'un seul ne pouvaient accomplir, la coopération de tous l'entreprit. D'ailleurs la foi, qu'il fallait défendre, qu'il fallait même sauver, révéla au peuple le péril de sa nouvelle existence et le prix de la lutte.

On se ligua d'abord pour obtenir un évêque. Le problème revêtait l'extrême gravité. La présence d'un évêque romain dans une possession britannique allait

à l'encontre d'un texte jusque-là intangible: le premier statut d'Élisabeth. La bataille dura quatre ans. Enfin, nous obtînmes, non pas un évêque, titre réservé à l'évêque anglican de Québec, mais « un surintendant majeur de l'Église romaine ».

Ce premier gain une fois acquis, il fallut reprendre la lutte pour reconquérir nos lois françaises menacées de la suppression au lendemain du traité de paix. Cette fois le combat dura dix ans. Par bonheur, vers 1774, les colonies du sud, nos voisins, se mirent à s'agiter, à parler haut et fort. La réforme que n'avait pu arracher à Londres la simple revendication de notre droit, la menace de Boston nous l'obtint. Soucieuse de se ménager une base d'opération, un pied à terre, voire des alliés en Amérique, la diplomatie anglaise se découvrit pour nous une soudaine bienveillance. Elle nous accorda notre première charte d'émancipation où nos lois civiles françaises nous étaient en partie restituées et la liberté religieuse solennellement garantie. Garantie qui avait, certes, son haut prix: elle sonnait le glas de l'absolutisme protestant; et nos pères, en obligeant ainsi, pour la première fois, les lois antipapistes à reculer devant eux, ouvraient la voie à l'émancipation des autres catholiques du Royaume-Uni.

Cependant notre clergé continue de tout relever. Il s'occupe de nous refaire un système d'enseignement. L'enseignement primaire d'abord. Mais au prix de quelles difficultés! La guerre, nous l'avons dit, n'a rien respecté. Avec le nouveau régime sont disparues les anciennes subventions royales; et le conquérant, par

ses menaces de confiscation, par ses entraves au recrutement de nos communautés religieuses de femmes, a raréfié notre personnel enseignant. Plus que tout les livres manquent, les livres français. Par suite du protectionnisme rigide dont s'entoure le commerce britannique, par suite aussi de la répugnance que l'on fait voir à nos moindres relations avec l'ancienne mère-patrie, les livres, les livres de France arrivent malaisément chez nous. La pénurie devient telle que bientôt, les écoliers canadiens, trop pauvres pour se payer ce qui est devenu un objet de luxe, en sont réduits à se fabriquer des copies manuscrites de leurs manuels et de leurs auteurs français, latins et grecs. En quelques-unes de nos bibliothèques, nous conservons encore les témoins de ces temps héroïques. Et il y a l'histoire de cette vieille grammaire française de l'externat des Ursulines des Trois-Rivières, grammaire unique, d'âge centenaire, toute en lambeaux, placée sur un pupitre au milieu de la classe et devant laquelle chaque élève allait, à tour de rôle, debout, apprendre sa leçon, avec défense de toucher au livre vénéré, le droit d'en tourner les pages n'appartenant qu'à la maîtresse. N'importe, par ces prodiges, l'âme française continue de se perpétuer et les écoles suspectes, dont le conquérant essaie de couvrir le pays, restent vides ou peu s'en faut.

L'Église s'occupe en même temps de l'enseignement secondaire. Puisque défense lui est faite de recruter son clergé en France, force lui est bien de se trouver des prêtres au pays. Il faut aussi des chefs laïcs pour remplacer ceux que l'exode de la conquête nous a pris. De ces besoins surgissent nos maisons d'enseignement

secondaire, institutions fort modestes, nées, la plupart, dans un presbytère de campagne, dans le coeur d'un prêtre qui, aux labeurs de la cure, ajoute librement la besogne du professorat. Il faut créer tout de rien. Isolé des sources de sa vie intellectuelle, le petit peuple canadien-français doit vivre de son propre fonds, utiliser le mieux qu'il peut le capital spirituel qui lui reste, en corriger l'insuffisance par le dévouement. Ici encore, il nous faut nous heurter à la mauvaise volonté des nouveaux maîtres. Treize ans après la conquête, au moment où ils s'efforcent d'organiser nos deux premières maisons d'enseignement secondaire, nos pères adressent au roi d'Angleterre une supplique solennelle signée de l'évêque et de tous les notables du pays. Ils sollicitent la faveur de faire venir de France six professeurs compétents en langues et en sciences, rien que six et « pour une fois seulement », insistent les pétitionnaires. Ils se flattent, en effet, que ces six, bientôt prolongés par les élèves formés à leur école, perpétueront chez nous l'enseignement français. Cette supplique, deux délégués allèrent en vain la défendre au pied du trône. Les six professeurs de France demandés « pour une fois seulement » nous furent refusés.

Nos collègues s'étaient fondés quand même. Leurs premiers élèves arrivèrent à temps pour prendre leur place sur la scène parlementaire. En effet, un flot de loyalistes, jetés par-dessus nos frontières par la guerre de l'indépendance américaine, hâta chez nous l'avènement du parlementarisme. En 1791, la métropole nous accorda une copie des institutions britanniques.

Le Canada central fut divisé en deux provinces: la province anglaise, l'Ontario d'aujourd'hui, et le Québec, perpétué en son entité française. La nouvelle constitution ne nous apportait toutefois qu'une copie de la constitution anglaise, une copie très pâle. De nos jours, l'on commence à savoir soupeser la légende de l'Angleterre libérale et maternelle, éducatrice des jeunes nations, octroyant à ses colonies, d'une main généreuse et spontanée, le bienfait des libertés modernes et britanniques. Ce qui s'est passé aux États-Unis en 1776, ce qui s'est passé plus récemment en Irlande, ce qui se passe à l'heure actuelle en Égypte, aux Indes, prouve un peu, croyons-nous, que certaines spontanités ont besoin d'être aidées. En fait, notre constitution de 1791 ne nous apportait que des institutions parlementaires truquées: une Chambre élective, mais sans l'ombre d'un pouvoir de contrôle sur la Chambre haute et sur l'exécutif. Des fonctionnaires anglais accourus de Londres s'emparèrent, dans toutes les colonies, des Chambres hautes, de l'exécutif, de la magistrature, des grandes fonctions administratives. Affamés de pouvoir et d'argent, ils prétendirent bien nous imposer les moeurs du parlementarisme métropolitain, tel qu'il existe à cette fin du dix-huitième siècle, parlementarisme déformé par les Tudors et les Stuarts, puis perverti par une aristocratie omnipotente qui, au moyen des bourgs pourris, domine, à ce moment, le parlement de Westminster.

Cependant, dans la province de Québec, nos pères, dont le noviciat politique s'est achevé rapidement, soumettent le principe des nouvelles institutions à leur

logique française. Esprits clairs, les premiers, ils entreprennent de faire tenir à la charte les promesses qu'elle contient en germe. Bientôt, au parlement de Westminster, le premier ministre, sir John Russell, sera forcé de le reconnaître avec mauvaise humeur: les parlementaires français du Québec auront été les protagonistes des revendications constitutionnelles au Canada. Une longue bataille politique s'engage qui dure près d'un demi-siècle. La lutte se propage dans l'Ontario et jusque dans les petites provinces du Golfe en voie de s'organiser. En 1837 une prise d'armes a lieu, dans le Québec et l'Ontario. La répression ne se fait pas attendre; elle est sanglante. Un haut commissaire envoyé de Londres vient enquêter sur la situation canadienne. Deux provinces étaient coupables, si culpabilité il y avait; une seule fut châtiée, la nôtre. Des deux provinces, le parlement d'Angleterre décida de ne faire qu'un État: l'entité politique du Québec disparut. Pour être assuré de nous broyer, le même parlement fit en sorte, dans un remaniement de la carte électorale, de noyer la députation parlementaire du Québec dans une majorité anglaise. Puis il proclama la déchéance politique de la langue française. Et, ceci fait, à la majorité qui devait nous gouverner et nous donner le coup de mort, il promit la plénitude des libertés britanniques.

Par bonheur les calculs des politiques de Londres allaient être cruellement déçus. Ces hommes avaient compté sans l'habileté de nos chefs. Ces derniers cherchèrent des alliés dans l'autre province, parmi les hommes qui hier, avec eux, soutenaient la cause de la liberté.

Une alliance fut conclue. À la grande stupéfaction de Londres, les libéraux des deux provinces se rendirent maîtres du premier parlement de l'Union; et, de ce gouvernement autonome, maître enfin de l'exécutif, mais octroyé pour l'anéantissement des Canadiens français, ceux-ci se forgeaient une arme pour affranchir, en quelques années, leur province et leur race.

En 1867, nous entrons dans la Confédération canadienne, librement cette fois, imposant et dictant nos conditions. Le pacte fédératif, le sait-on assez en Europe? n'est en réalité qu'une alliance politique entre les deux races, la française et l'anglaise, traitant d'égale à égale. Indépendamment de tout autre facteur, la seule situation géographique du Québec, placé comme un pont gigantesque entre l'Ontario et les provinces du golfe, le faisait le maître de l'heure. Aucune fédération n'était possible sans son acquiescement. La constitution canadienne élaborée, votée par les États fédérés eux-mêmes, simplement ratifiée par le pouvoir impérial, a fait du Canada, non pas un pays anglais, mais un pays anglo-français. Le Québec conserve, pour les choses de sa politique intérieure, une entière autonomie; il a son parlement, sa constitution bien à lui. Des articles spéciaux garantissent, dans toutes les provinces, les droits des minorités. Un autre article fait, de la langue française, dans les services et les documents fédéraux, tout comme au parlement d'Ottawa, la langue officielle du Canada, au même titre que l'anglais.

III. — Voilà où les vaincus de 1760, grâce à leur ténacité française, aboutissaient un siècle après la con-

quête. Certes, nous avons eu et nous avons encore nos luttes et nos périls. Quel sera notre avenir? L'impérialisme britannique et l'impérialisme américain menacent de nous broyer. Chez nous, comme partout ailleurs, le fédéralisme a tenté de supprimer les autonomies, au mépris de la foi jurée. Le gouvernement fédéral interprète déloyalement l'article protecteur de la langue française. Dans les huit provinces du Dominion où existent des minorités françaises, les majorités anglo-saxonnes leur ont refusé ou leur ont pris leurs droits scolaires. Nous avons perdu quelques batailles; nous en avons gagné quelques autres. Par bonheur, jamais la race n'a laissé prescrire ce que les politiciens avaient sacrifié.

Aujourd'hui, dans ce Québec qui a trois fois l'étendue de la France, nous sommes un peuple de près de trois millions. Montréal, ville de près d'un million d'habitants, Canadiens français pour les quatre-cinquièmes, peut prétendre au titre de deuxième ville française après Paris. Notre peuple ne vit pas principalement dans les villes; il est surtout agricole. Sa force est de détenir le sol. Il occupe à lui seul tout le domaine actuellement défriché et cultivé du Québec, environ la superficie de la Hollande. Sa vitalité toujours puissante lui a permis de déborder à l'est dans le Nouveau-Brunswick, à l'ouest dans l'Ontario. Cependant une émigration trop tardivement endiguée emportait plus de 100,000 des nôtres dans l'ouest canadien, et bien davantage vers les États de la Nouvelle-Angleterre. En ces États américains vivent aujourd'hui près

de 2,000,000 d'enfants du Québec, restés heureusement jusqu'à ce jour français comme nous.

Les ruinés de 1760 ont reconstruit peu à peu leur fortune. Dans les vieilles paroisses on peut estimer à 20,000 et à 30,000 francs la valeur moyenne des fermes québécoises. Il n'est pas rare d'en trouver qui atteignent jusqu'à 50, 60 et même 100,000 francs. Les nôtres occupent aussi dans le commerce et dans l'industrie un rang fort honorable. Nous commençons d'avoir nos institutions de crédit bien à nous. Le mouvement le plus heureux de ces dernières années aura été le travail méthodique d'une élite active pour hâter notre émancipation économique.

Notre enseignement public s'avère aussi en plein progrès. Le Québec détient, pour la fréquentation scolaire, l'un des pourcentages les plus élevés de tout le Dominion, bien que, seul de toutes les provinces, il se soit refusé le cadeau de l'école obligatoire. En outre, chaque petite ville, chaque bourg un peu considérable possède son académie, son couvent ou son collège commercial, quelquefois les deux ou les trois en même temps, dirigés presque toujours par des religieux ou des religieuses et où se distribue l'enseignement moyen. Vingt-cinq collèges ou séminaires dispensent l'enseignement secondaire à base de culture gréco-latine. Deux universités catholiques et françaises, dont l'une, celle de Montréal, qui abrite en ses diverses facultés et écoles près de 3,500 étudiants, se sont chargées de l'enseignement supérieur. Tout cet enseignement jouit de l'entière liberté. L'État maître d'école n'existe point au Canada français. S'il ne man-

que point d'ambitions, il a su généralement jusqu'ici subventionner sans prétendre à diriger. L'enseignement primaire dépend d'une Commission indépendante où siège une triple représentation de l'Église, de l'État et des parents.

J'ajoute enfin, pour achever ce modeste tableau de notre vie intellectuelle, que nous possédons un art, encore jeune, mais qui, de plus en plus, vise à exprimer les formes originales de notre vie. Nous avons aussi une littérature, assez ancienne et assez abondante pour que nos collègues et nos universités en enseignent l'histoire. Issue d'un peuple qui a plus bataillé que pensé, la littérature canadienne-française porterait sans doute plus justement l'enseigne de Mars que celle de Minerve; elle n'a ni la sérénité ni la perfection que donnent les loisirs parnassiens. Pour tout dire, les chefs-d'oeuvre n'y abondent point. Elle a pourtant mérité quelquefois les attentions de votre critique, voire les couronnes de l'Académie française. Et s'il lui est défendu de prétendre plus haut, du moins n'a-t-elle jamais abdiqué l'ambition de s'en tenir à l'esthétique du bon sens, au meilleur équilibre de l'esprit latin. Nos maîtres, nos professeurs des grandes écoles viennent, du reste, se former à Rome et à Paris plutôt qu'à Oxford ou à Harvard. Nos méthodes sont de préférence les méthodes françaises, comme la langue française est la langue de l'enseignement à tous les degrés.

Cette dernière affirmation n'aura pas de quoi vous étonner quand je vous aurai dit que, dans le Québec, le français est la langue des quatre-cinquièmes de la population qui n'en sait pas d'autre: quand j'aurai

ajouté que le français est la langue de l'Église, la langue du parlement, la langue des tribunaux, la langue du commerce, la langue des affaires. Assez largement enseigné à l'école primaire, l'anglais ne dépasse guère le rang d'une langue seconde dans l'enseignement moyen et secondaire: le rang de l'anglais ou de l'allemand en France. Tout au plus, en nos universités, trouvez-vous une chaire de littérature anglaise. Ces réactions énergiques, cette culture française intensive, s'imposent à un peuple qui veut faire tête à la formidable puissance anglo-saxonne, aux côtés de laquelle il vit. Et voilà pourquoi, chez nous, c'est une faute grave de téléphoner en anglais, de se laisser parler anglais par les employés de chemin de fer, d'accepter un reçu, un connaissance, une facture rédigés en anglais, fût-ce des grandes maisons d'affaires de l'autre race. Parler anglais en l'une ou l'autre de ces circonstances, c'est pécher gravement, en notre pays, contre une noble et grande dame que nous appelons littéralement, avec un culte où il nous plaît de mettre un peu de chevalerie: « Sa Majesté la Langue française ».³

Un caractère ethnique que l'on s'efforce de si vigoureusement accuser, ne va pas sans une certaine originalité. Le Québec se détache en relief sur les autres provinces du Dominion. Ce relief lui vient, non seulement du type de sa race, non seulement de sa langue,

³ À ce propos, les négociants, les hommes d'affaires de France me permettraient-ils de leur faire observer qu'ils pourraient se dispenser d'écrire en anglais à leurs correspondants du Québec, qui eux-mêmes ne tolèrent pas ce procédé de la part des maisons de commerce anglaises? Pourquoi le ferais-je? Le *Made in France* ne produit chez nous qu'une funeste et douloureuse impression.

de sa vieille formation historique plus ancienne, mais aussi de ses lois qui sont encore les lois françaises. La vieille coutume de Paris que nous avait donnée l'ancienne France, est restée la loi du Québec. Nos tribunaux l'ont adaptée à nos besoins, mais en s'inspirant des principes fondamentaux de la jurisprudence française. Cette loi, nous l'avons codifiée. Au Canada, notre province est même la seule qui possède son code. Et ce code, qui a mérité les éloges des docteurs romains, a intégré, en grande partie en ses articles, sur la question du mariage notamment, les règles canoniques. Et voilà comment, au Canada français, n'existe point le mariage civil.

La famille repose sur une forte autorité paternelle. L'autorité du père dans la famille canadienne a gardé une sorte de caractère surnaturel, parce que le père a conservé l'antique et noble habitude, au matin du jour de l'an, de bénir ses enfants. Il bénit même ceux qui ont grandi, même ceux qui sont mariés, et qui reviennent à la maison, ce jour-là, demander, eux et leurs descendants, la bénédiction du chef familial. Le père possède la liberté de tester, La terre, j'entends l'unité terrienne, est rarement divisée; elle échoit à l'un des fils, souvent le plus jeune; celui-ci paie pension aux vieux parents; il paie aussi des redevances à ses frères et à ses soeurs, partis s'établir sur d'autres terres, de façon à les aider à s'y affermir.

La famille se prolonge, pour y reproduire les mêmes moeurs, dans la paroisse. Là pareillement se manifeste une forte solidarité; les pauvres n'existent point; les quêtes, les coups de main s'organisent le plus facile-

ment du monde pour aider le voisin qui bâtit ou que le malheur a frappé. L'entité religieuse de la paroisse se confond avec l'entité civile où s'encadrent les municipalités du village et des écoles.

Peu de temps après l'apparition des grandes agglomérations ouvrières, le mouvement syndical catholique s'y est organisé. Les semaines sociales vont déjà de ville en ville; le jour nous paraît prochain où nous aurons totalement émancipé de l'Internationale américaine ou anglo-protestante nos ouvriers catholiques. Nos compatriotes anglo-saxons, doués avant tout de sens pratique, rendent hommage, à leur façon, à la bonne santé morale du Canada français. Ils ont vite découvert que le Québec, d'esprit foncièrement catholique et conservateur, possède, plus que toute autre province, la stabilité sociale. Notre main d'oeuvre offre, à leurs yeux, les plus hautes garanties de tranquillité et de probité; la solidité financière de l'État québécois leur paraît la plus ferme du Dominion. Leurs journaux, leurs revues, vantent volontiers la supériorité de notre état social; et voici les Anglo-Canadiens et les Américains qui transportent dans le Québec leurs usines et leurs capitaux avec un zèle où n'entre pas que de l'admiration pour notre province et ses institutions.

Cette stabilité, cet esprit conservateur a une cause: nous avons gardé la foi catholique. La foi de nos ancêtres de France, conservée comme le premier bien familial et comme le premier don de Dieu, fait même, plus que toute chose, l'originalité du Québec. La foi catholique se révèle à des signes extérieurs qui nous sont

propres: aux croix très hautes élevées partout aux croisements des routes; elle se révèle aux clochers d'églises surmontés du coq gaulois et de la croix latine, croix franche, sans flèche oblique pour la camoufler. La foi catholique se révèle de même aux costumes multiples de nos Ordres religieux, les uns venus de France, beaucoup fondés au pays; elle se révèle enfin aux vastes maisons d'école, aux nombreuses institutions de charité groupées souvent près de l'église, dominées toujours par la croix.

Notre vie chrétienne, je ne le cache point, s'alimenterait avec profit au large courant de vie liturgique, théologique et même mystique, où s'abreuve l'élite catholique de France. Le grand succès obtenu chez nous par les retraites fermées, le développement de nos groupements sociaux à base catholique nous promettent, sans doute, ces bons fruits. Notre vie religieuse n'en atteste pas moins une profonde intensité. À mesure que s'est reconstituée la force française, d'elle-même elle s'est mise au service du catholicisme. Nous croyons avoir hérité de la vieille France ses aptitudes apostoliques. Non seulement les vocations sacerdotales ou religieuses suffisent depuis longtemps aux besoins du Québec: besoins de l'enseignement, besoins de la charité, presque entièrement à la charge de l'Église. Ce sont les nôtres qui ont organisé la vie religieuse de toutes les provinces du Dominion, de l'Atlantique au Pacifique. Nos missionnaires ont frayé la voie; nos religieuses les ont bientôt suivis; puis des vicaires apostoliques de race française ont organisé ces églises primitives. Partout il en fut ainsi et c'est encore ainsi.

Allez aujourd'hui sous les latitudes du pôle, sur les rives de la Baie d'Hudson ou du Labrador, dans les territoires de l'Athabaska-Mackenzie, dans l'Alaska, partout vous ne trouverez qu'un seul missionnaire: le missionnaire de race française.

Cette vitalité religieuse nous a permis d'exporter de notre surplus chez nos voisins des États-Unis. Là-même, nous avons organisé la vie catholique des deux millions de Franco-Canadiens qui ont passé nos frontières. Nous leur avons fourni, autant qu'il fut nécessaire, nos prêtres, nos religieux et nos religieuses qui y besognent encore. Beaucoup de diocèses américains, de nationalité étrangère à la nôtre, ont bénéficié et bénéficient toujours de notre assistance. On retrouve, aujourd'hui des religieuses, des religieux ou des prêtres canadiens-français jusqu'aux points extrêmes de la vaste confédération: dans l'Orégon, dans la Californie, en Floride. Pour ne citer qu'un seul chiffre, dix-sept communautés religieuses canadiennes-françaises de femmes comptent à l'heure actuelle, aux États-Unis, plus de 3,700 religieuses.

Ces vastes champs ne limitent pas cependant l'expansion du Canada apostolique. Depuis quelque trente ans, nous nous sommes élancés vers les pays des grandes missions. On peut compter aujourd'hui, au centre de l'Afrique, une trentaine de Pères blancs, partis de notre noviciat de Québec, et autant de nos religieuses. Douze de nos Pères de Sainte-Croix travaillent aux missions du Bengale. On trouverait en Chine quelques-uns de nos Pères Jésuites, nos petites Soeurs de l'Immaculée Conception qui, entre autres oeuvres,

prennent soin de la léproserie de Canton. Le Saint-Siège confiait naguère aux Franciscains de Montréal une partie des missions du Japon; à Montréal vient de se fonder un séminaire des Missions étrangères qui dirigera plus sûrement les jeunes gens du Canada français vers les grandes routes de l'apostolat.

CONCLUSION

Voilà ce qu'ont fait et ce que sont devenus ces 65,000 colons de 1760 que l'on a comparés quelquefois à une sentinelle oubliée en Amérique par la France et qui a continué là-bas de monter la garde autour de l'idéal catholique et français. Si la sentinelle n'a pas trahi, la France, qui sait tout le prix de l'honneur, qui sait mieux que personne le récompenser, n'a pas besoin que je lui dise longuement quel geste de sa part peut aller à cette fidélité.

Que demandons-nous à la France? Voudra-t-on me permettre de m'expliquer ici, en toute liberté, avec l'entière franchise que sait entendre le généreux esprit français? Peut-être mon langage différera-t-il un peu de celui que tiennent quelques-uns de nos « officiels ». Peut-être aussi voudra-t-on m'accorder que l'on n'est pas quitte envers l'amitié française par un simple *Vive la France* sans écho dans les actes.

L'on ne saurait se tromper, j'en suis sûr, sur nos sentiments envers la France. Nous l'aimons parce qu'à elle nous rattachent les liens du sang; parce que sa grande histoire, jusqu'au dix-huitième siècle, nous est commune. Nous l'aimons parce que d'elle et de

Rome nous viennent toute notre vie intellectuelle, les meilleurs éléments de notre vie morale et chrétienne; nous l'aimons et nous l'admirons parce que, là-bas, en face d'une autre civilisation qui tente de nous séduire, l'âme française, l'intelligence française représentent à nos yeux l'humanité la plus haute, la plus fine, la plus ordonnée; et nous avons appris qu'au commencement de tout ce qui se fait de grand dans l'Église et dans le monde, il y a souvent une pensée française.

Mais, en retour de cette loyale affection, pouvons-nous, en toute simplicité, demander à la France de s'appliquer à nous mieux connaître?

J'en fais d'abord l'aveu très franc: comme tous les peuples qui ont beaucoup souffert, qui souffrent encore, nous sommes susceptibles. Nous avons l'esprit inquiet, chatouilleux, des populations de frontières. Je mentirais à la vérité si je ne confessais, par exemple, que, dans les coeurs canadiens-français, la blessure de 1760 ne s'est jamais entièrement fermée. L'agiotage des administrateurs au dernier moment, la banqueroute du roi sont de ces choses dont nous ne parlons jamais devant l'étranger.

Aujourd'hui ce qui contriste le plus nos coeurs de Français, ce n'est pas l'oubli où l'ancienne mère-patrie nous a tenus, oubli que lui imposa en grande partie, nous le savons, l'ombrageuse métropole britannique. Nous comprenons moins, nous nous expliquons mal, oserai-je le dire, l'indifférence actuelle de beaucoup de Français — de moins en moins nombreux, je veux l'admettre — pour ce groupe de la famille fran-

caise, le plus considérable après tout en dehors de France. N'est-ce pas le maréchal Fayolle qui écrivait dans la *Revue des Deux Mondes*, à son retour du Canada: « La vérité est qu'une nouvelle France grandit de l'autre côté de l'Atlantique, qui fera rayonner sur le nouveau monde le génie de notre race . . . Leur avenir est certain, parce que leur puissance d'expansion est incoercible. Rien n'arrêtera le développement de leur population; elle sera de dix millions dans quelques années, et toujours la même question, dans cent ans, combien seront-ils? »

Parce que les Canadiens français sont des gens susceptibles, ils trouvent encore à s'étonner des jugements sommaires qu'en France l'on porte sur leur province, sur leur nationalité, jeune encore, mais l'une des plus vieilles du nouveau monde, et d'une physionomie quelque peu compliquée, et qu'il convient peut-être de ne pas juger sur l'unique foi d'un roman, ce roman fût-il un chef-d'oeuvre. Ils souffrent de constater qu'au vieux pays on ait l'air parfois d'ignorer leur survivance française. À parler net, il leur est pénible qu'on ne se défende point de les prendre, sinon toujours pour des Américains, du moins pour des Anglais que l'on complimente de parler si passablement le français après à peine quelques semaines de séjour à Paris.

Parce que les Canadiens français sont susceptibles, ils n'aiment pas, non plus, que l'on fasse à leur pays le rang d'une simple colonie de la couronne, non plus qu'à ses habitants celui de sujets de deuxième zone dans l'empire britannique. Le Canada n'est pas une colonie si, par ce mot, il faut entendre une simple

dépendance, une pure annexe politique, économique, intellectuelle, de la métropole. Le Canada est un Dominion, un État libre, un *free state*, comme on a prononcé le mot récemment au sujet de l'Irlande. Le Canada a sa constitution propre; il se gouverne lui-même; il fait lui-même ses traités de commerce; il frappe d'un droit d'entrée, si la chose lui plaît, les marchandises du Royaume-Uni; il participe librement aux guerres de l'empire; il ne se rattache à la métropole que par le lien politique qu'il veut bien maintenir. Pour nous, de l'État français du Québec, notre dépendance à l'égard de l'Angleterre est encore moindre. Nous n'empruntons rien ou presque rien à la métropole anglaise, de sa vie intellectuelle, morale ou sociale; c'est dans le Québec que le sentiment autonomiste s'affirme le plus vigoureusement. Et si notre loyauté à la couronne britannique demeure toujours intacte, la jeune génération n'y met aucune ferveur superflue.

Pourquoi n'ajouterais-je pas une dernière observation, quelque délicate qu'elle soit? Il a fait peine aux Canadiens français que leur attitude pendant la guerre n'ait pas toujours été comprise par une portion de l'opinion française. A-t-on toujours bien vu ce qu'elle fut, en réalité, cette attitude? S'est-on suffisamment rendu compte que les plus graves problèmes de notre politique intérieure et extérieure nous l'ont imposée? Notre malheur voulut, hélas! que la pensée du Québec parvînt au public de France, odieusement faussée par les agences de presse anglo-juives, puis travestie par des journalistes français accusés depuis lors d'être à la solde de l'étranger et qui, en nous, haïssent première-

ment notre catholicisme. En somme, nos soldats tombés en France l'auraient pu dire: que demandions-nous à nos adversaires de là-bas, sinon d'aller au front sans nous exposer à nous faire tirer dans le dos en notre propre pays, puis de participer à la guerre comme un Dominion libre, non pas comme un État-serf de l'empire?

Ces difficultés de notre vie en Amérique feront, du reste, comprendre à la France, pourquoi nous lui demandons un peu de son appui moral, un peu de cette charité intellectuelle que la vieille mère-patrie, toujours chevaleresque, prodigue si généreusement à de jeunes nations qui ne sont pas même de son sang. Là-bas, aux côtés de nous, nous voyons opérer la solidarité anglo-saxonne, la solidarité germanique, la solidarité irlandaise, la solidarité espagnole. Pourquoi ne verrions-nous pas opérer la solidarité française?

Le service que nous demandons n'est pas un service gratuit. J'emprunterai ici les paroles de deux maîtres français: M. Jean Brunhes et M. Camille Vallaux, qui écrivent dans leur *Géographie de l'histoire*: « Dans les jours où il faut conquérir fortement et vite les esprits, c'est beaucoup, pour une nation, que d'occuper, pour ainsi dire, par la langue, sur la carte du monde, de vastes étendues du globe et d'avoir comme « fidèles » de nombreux groupes d'humanité. »

« On a dit et répété que ces impondérables que sont les forces morales jouent un grand rôle dans les luttes contemporaines; on a célébré la part qui revient aux puissances d'opinion; or c'est par la langue surtout que l'opinion est saisie et convertie. La clientèle que

créé la communauté de langue est une armée de moins en moins négligeable dans les conflits universels des esprits. » (pp. 644-645.)

Pour que cette clientèle demeure, comment, à l'heure actuelle, peut se traduire, à notre égard, l'appui de la France? De plusieurs façons. Je me contente d'en indiquer quelques-unes. Que la France nous aide, en premier lieu, à poser devant le monde, le fait, la réalité de notre existence. Il est si facile aux Européens de nous noyer dans le grand tout américain et il est si commun que la chose arrive. Puisqu'après un siècle et demi qu'elle l'avait perdue, la vieille mère-patrie voit se lever, avec une noble joie, de l'autre côté de la mer, cette fille de bonne race qui a conscience de n'avoir pas dégénéré; puisque la France est fière de cette Alsace-Lorraine d'Amérique séparée d'elle, non pas par la ligne bleue des Vosges, mais par l'immensité de l'Océan, et qui, après trois fois cinquante ans, n'a pas plus abdicqué que l'autre, que la France, qui a déjà dit ce miracle, le dise encore, le dise plus souvent, et que, par elle, le monde l'apprenne.

Notre prière ira plus loin. Que la France, si elle le veut bien, ne fasse pas connaître seulement notre existence, mais aussi notre vitalité et notre indomptable volonté de survivre. Pour se donner le droit de nous écraser, c'est l'argument favori employé par nos ennemis que, dans l'Amérique du nord, les impératifs de l'avenir n'agissent point dans le sens des forces latines. On dit, l'on répète volontiers que nous sommes, sur le rail du progrès, la pierre d'achoppement qui empêche de passer la locomotive anglo-saxonne.

Cet argument, on le fait valoir jusqu'après d'une diplomatie auguste où, pour tenir en échec nos plus légitimes revendications, l'on représente avec force les prises victorieuses des races anglo-saxonnes sur l'avenir de l'Amérique. L'Église ne pourra vaincre, assure-t-on, que si elle sait s'appuyer sur cette toute-puissance, maîtresse demain de l'univers.

Devrais-je vous le confesser ? Nous, Français du Canada, nous ne croyons pas à la longue durée de ces civilisations, trop principalement appuyées sur les puissances matérielles et où les cheminées d'usine remplacent malaisément les clochers de cathédrale. Nous ne croyons pas que l'Église soit pressée de s'appuyer sur le bras de ces nouveaux Césars parmi lesquels prennent du temps à poindre les Constantins et les Charlemagnes. Nous croyons, au contraire, qu'aux yeux de l'Église, fille de l'Incorruptible, les peuples se mesurent, non pas à la pyramide d'or qu'ils peuvent entasser, mais d'abord, sans doute, à la hauteur de leur esprit.

Là-bas, sur notre continent, nous avons fait une expérience, et une expérience de quelque valeur, puisqu'elle a déjà duré un siècle et demi. En Amérique, dans cette atmosphère saxonisée et saxonisante, nous le savons maintenant : nous sommes restés catholiques parce que nous sommes restés Français. Après Dieu, voilà d'où nous est venu le salut. Et que nous soyons restés tels, pendant un siècle et demi, dans l'effroyable isolement où nous avons lutté, ce succès nous donne droit, ce nous semble, de prendre des gages sur l'avenir. Que nos frères de France veuillent bien enregistrer notre

promesse, notre serment de Français; en 1760, devant leur pays dévasté, devant la banqueroute qui les ruinait, malgré les sombres perspectives de l'avenir, nos pères refusaient de pécher contre l'espérance; ils prenaient quand même la résolution de continuer leur histoire et leur race. Aujourd'hui, après cent soixante ans, notre volonté n'a pas changé. Plus entièrement, plus opiniâtrement qu'alors, nous sommes déterminés à nous défendre, à vivre, à faire graviter notre race vers ses destinées légitimes. Un flambeau catholique, si modeste soit-il, se doit de ne pas s'éteindre. Un continent qui veut bien se porter, doit garder un peu de terre française.



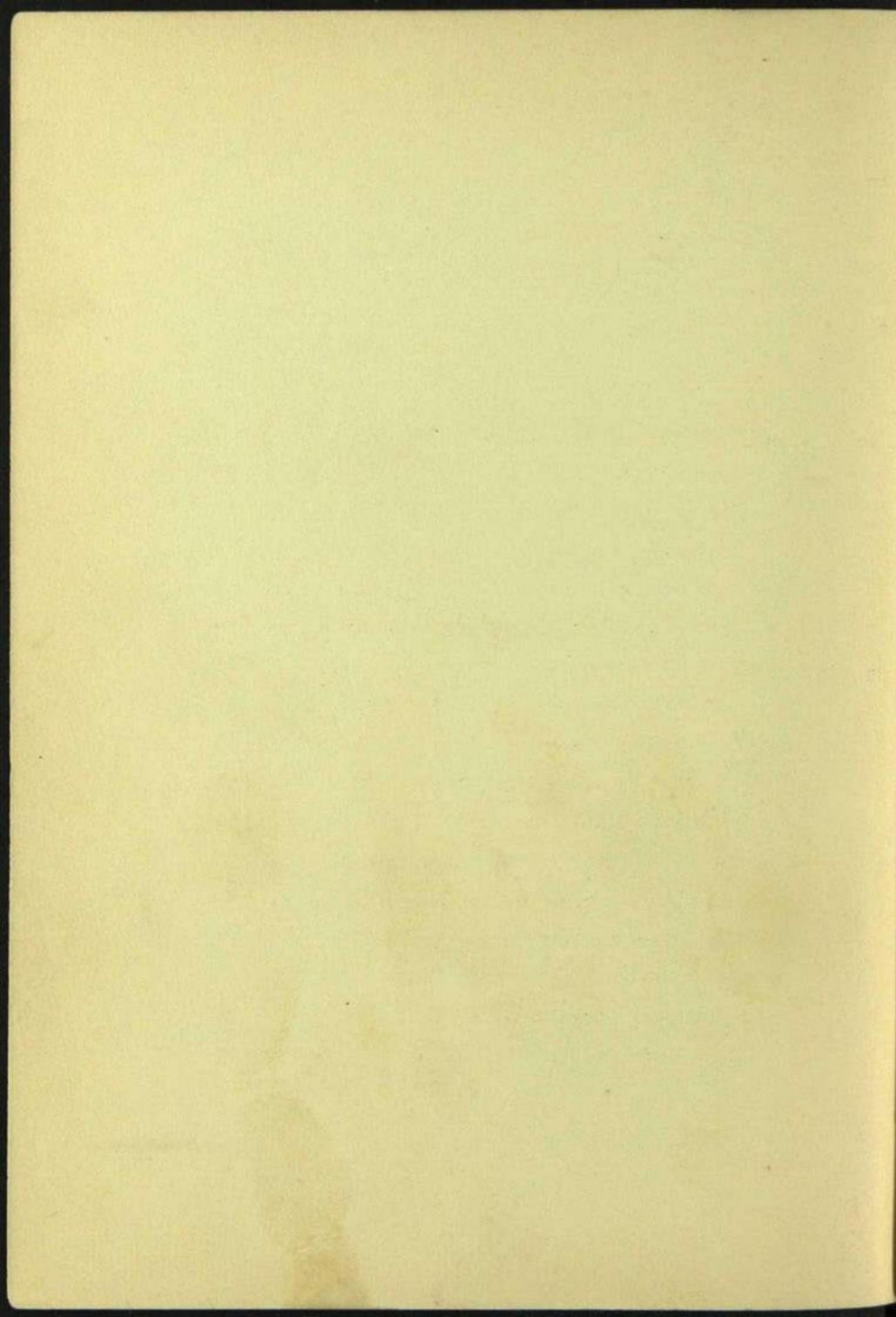
BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

310031701.1818
30PL112-1MA2

TABLE DES MATIÈRES



	Pages
Jacques Cartier à Hochelaga	7
Le dossier de Dollard	23
Les grandeurs historiques de l'Outaouais ...	55
À travers les vieux journaux du British Museum	61
Une heure avec l'abbé Groulx à propos de « 37 »	69
Les « Patriotes » de 1837 et le clergé	89
L'Union des Canadas	133
Un chef de trente-trois ans	141
Hinks et Morin	151
Le « Papineau » de M. Rumilly	157
Les idées religieuses de Ls-Joseph Papineau	167
Un mouvement de jeunesse vers 1850	213
Les Canadiens français et l'établissement de la Confédération	233
La France d'Outre-Mer	255



Achévé d'imprimer

le

15 décembre 1936

pour la

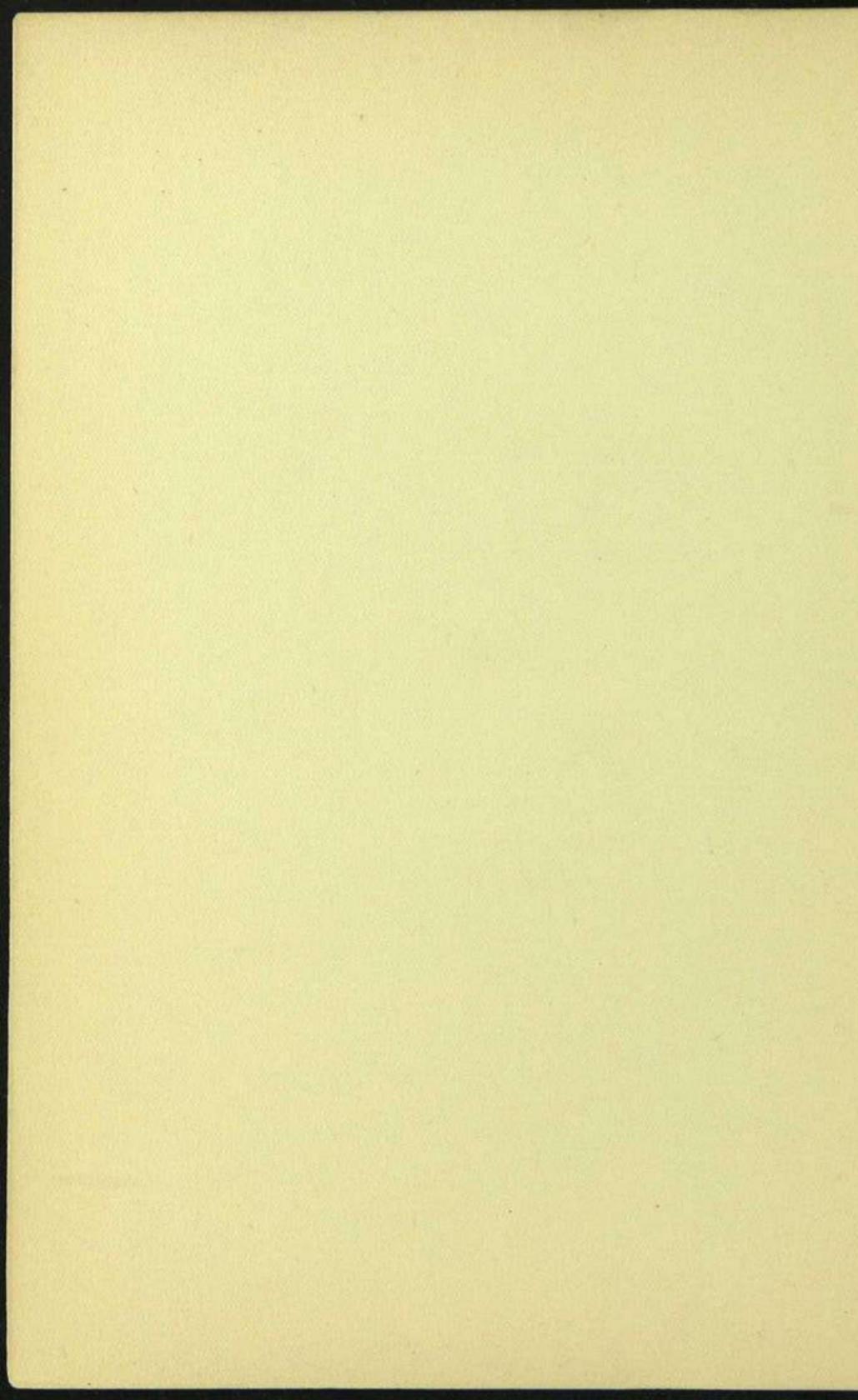
Librairie Granger Frères, Limitée

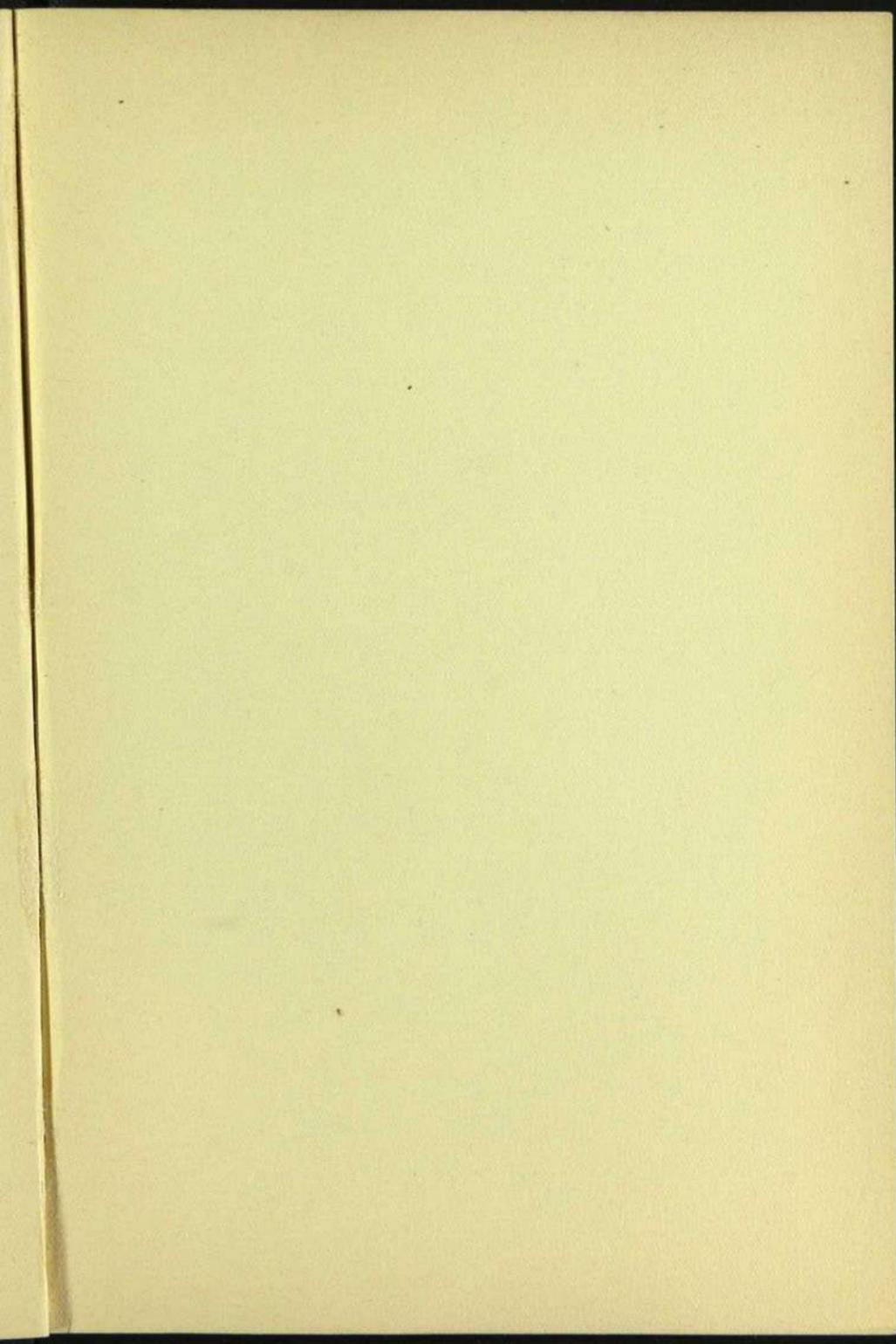
par

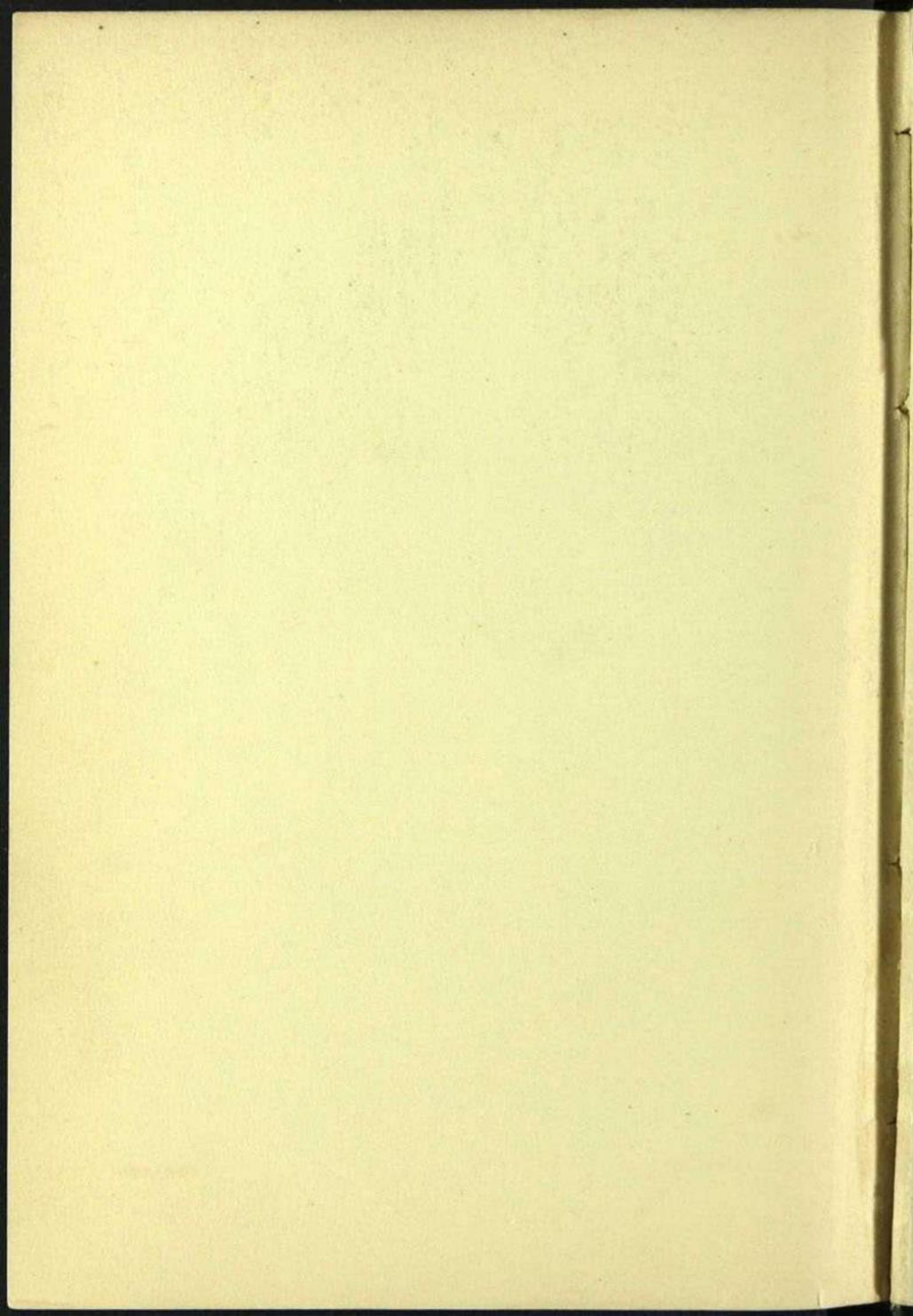
Thérien Frères, Limitée

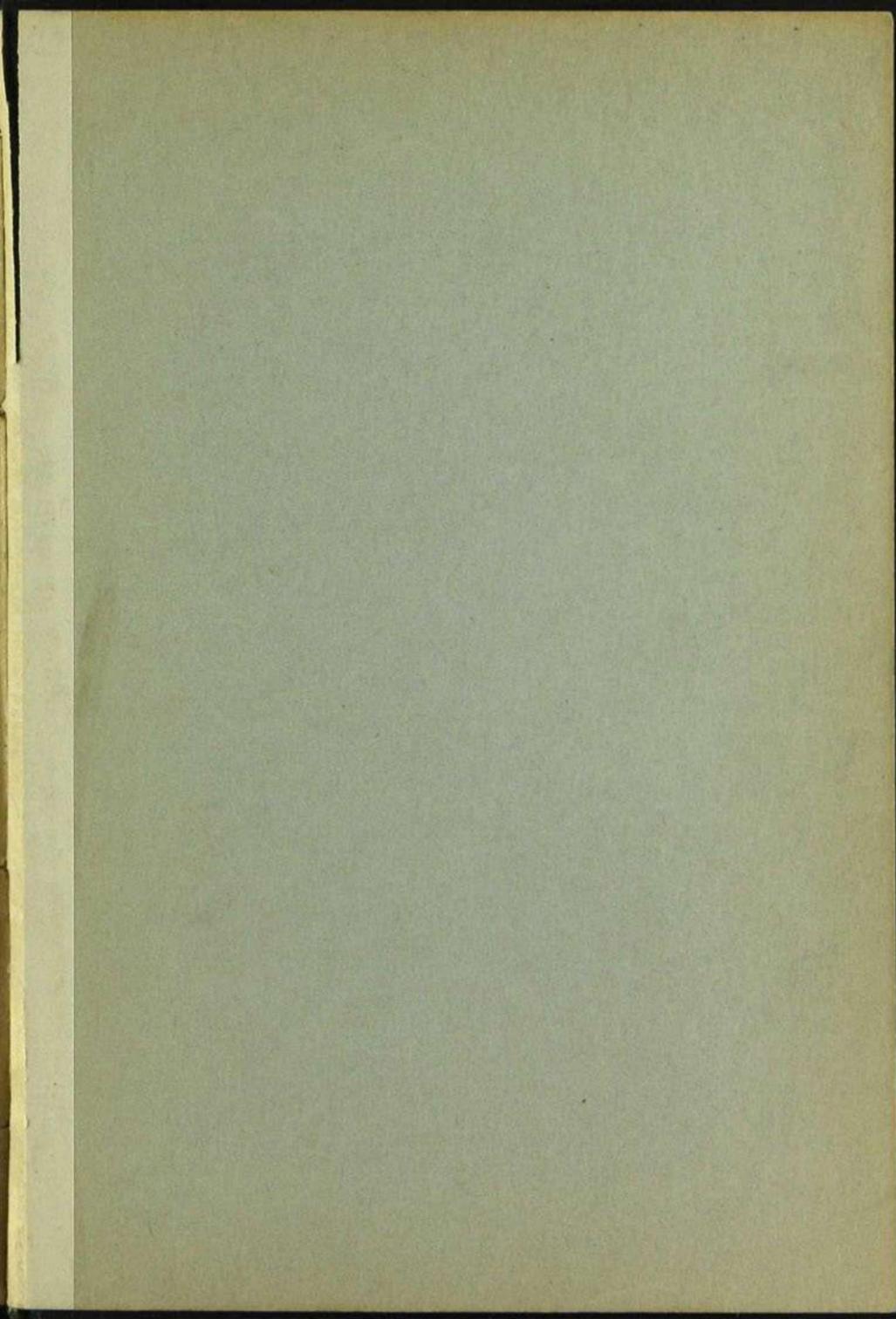
Imprimeurs-Lithographes

Montréal



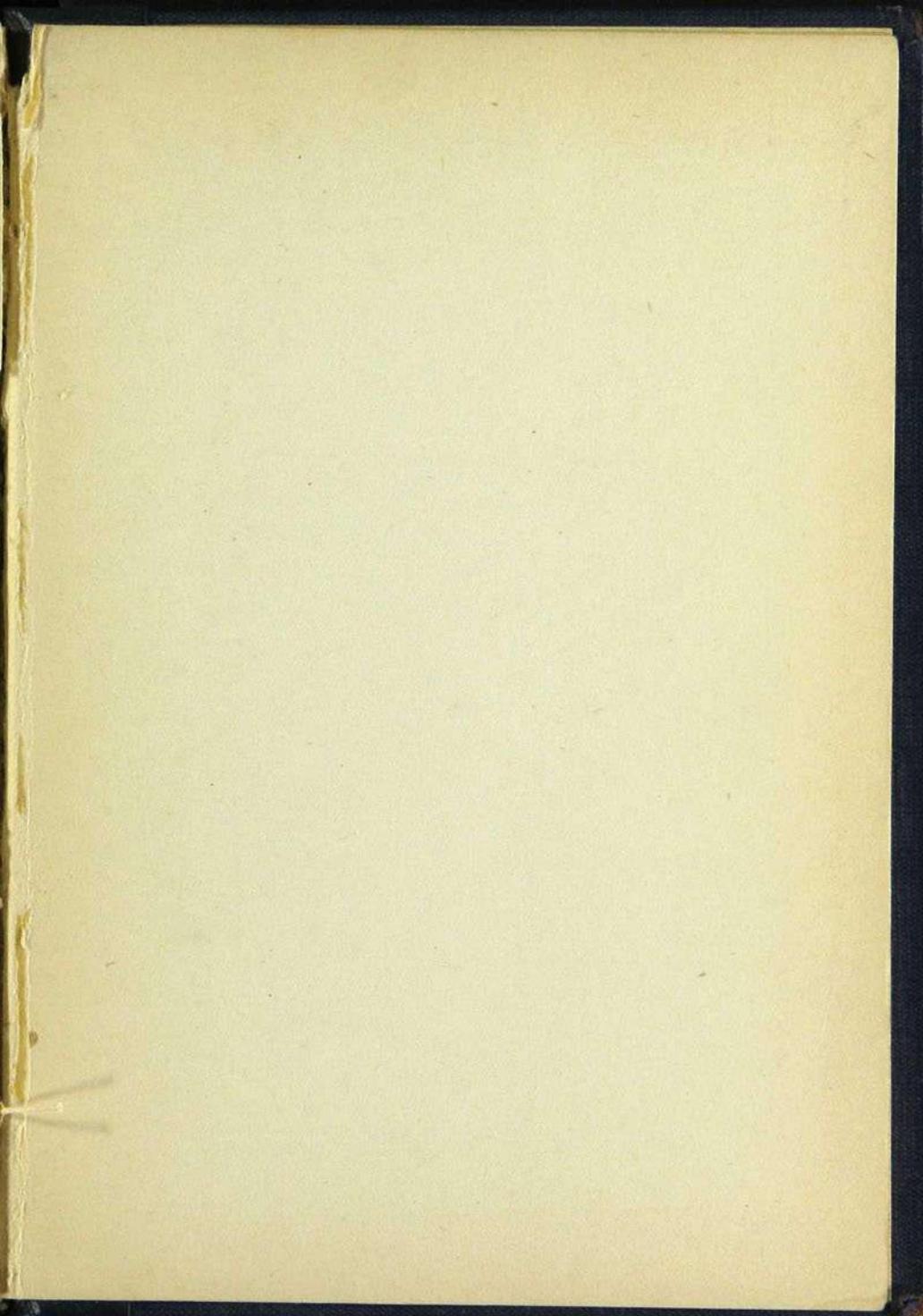






\$1.00

THÉRIEN FRÈRES, LIMITÉE
MONTREAL



BNQ



000 334 613